

calibrite

colorchecker classic

ELÉMENTS  
DE L'HISTOIRE  
DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS JUSQU'A LOUIS XV;  
PAR M. L'ABBÉ MILLOT,  
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

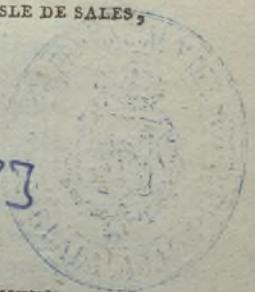
HUITIÈME ÉDITION,

CORRIGÉE et augmentée d'observations sur le règne de  
LOUIS XV, concernant les mœurs de la cour, le mi-  
nistère, les finances, les progrès de l'esprit humain;  
continué jusqu'à la mort de LOUIS XVI, par CH.  
MILLON, et jusqu'au jour du couronnement de Napo-  
léon I<sup>er</sup>, empereur et roi, par M. DELISLE DE SALES,  
membre de l'Institut de France.

TOME SECOND.

*1983*  
A PARIS;

CHEZ ARTAUD, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N.º 37.  
1806.



MILLOT

HISTOIRE  
DE FRANCE

4

3916

3914





CEUVRES

DE

M. L'ABBÉ MILLOT.

1775

1775

OEUVRES

DE

M. L'ABBÉ MILLOT.

OEUVRES

DE

M. L'ABBÉ MILLOT.

# E L É M E N S

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS JUSQU'A LOUIS XV;

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

~~~~~  
HUITIÈME ÉDITION;

CORRIGÉE et augmentée d'observations sur le règne de LOUIS XV, concernant les mœurs de la cour, le ministère, les finances, les progrès de l'esprit humain; continuée jusqu'à la mort de LOUIS XVI, par CH. MILLON, et jusqu'au jour du couronnement de Napoléon I<sup>er</sup>, empereur et roi, par M. DELISLE DE SALES, membre de l'Institut de France.

TOME SECOND.

~~Paris 1983~~  
A PARIS;

CHEZ ARTAUD, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N.º 37.

1806.

E L E M E N T S

DE L'HISTOIRE

DE LA FRANCE.

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,

DE L'ACADEMIE DES SCIENCES

DE L'INSTITUT NATIONAL

DE LA FRANCE.

PARIS, Chez la Citoyenne Lesclapart, Palais National, ci-devant des Arts, au Salon de Peinture, ci-devant de l'Académie, au Salon de Sculpture, ci-devant de l'Académie, au Salon de Gravure, ci-devant de l'Académie, au Salon de Musique, ci-devant de l'Académie, au Salon de Poésie, ci-devant de l'Académie, au Salon de Littérature, ci-devant de l'Académie, au Salon de Philosophie, ci-devant de l'Académie, au Salon de Médecine, ci-devant de l'Académie, au Salon de Droit, ci-devant de l'Académie, au Salon de Commerce, ci-devant de l'Académie, au Salon de Manufactures, ci-devant de l'Académie, au Salon de Agriculture, ci-devant de l'Académie, au Salon de Médecine, ci-devant de l'Académie, au Salon de Droit, ci-devant de l'Académie, au Salon de Commerce, ci-devant de l'Académie, au Salon de Manufactures, ci-devant de l'Académie, au Salon de Agriculture, ci-devant de l'Académie.

TOME SECOND.

A PARIS,

1786.

---

---

# É L É M E N S

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE.

---

PHILIPPE VI,

DIT DE VALOIS.

DES prétentions sur un grand royaume, soutenues avec autant de force que de politique, ne peuvent manquer de faire répandre beaucoup de sang, et de produire des événemens terribles, qui rendent l'histoire plus intéressante par les malheurs de l'humanité. C'est ce que produisit en effet l'ambition d'Edouard III, roi d'Angleterre, jeune prince capable de concevoir et d'exécuter les plus grandes entreprises. Charles-le-Bel était mort sans enfans mâles; la reine, qui était grosse, pouvait ne point donner d'héritier de la couronne: ainsi la régence était un pas vers la

---

---

1328.

Prétentions  
d'Edouard  
III à la ré-  
gence.

Jugement  
de cette  
grande af-  
faire.

royauté. Edouard prétendait y avoir droit, comme fils d'Isabelle, sœur de Charles-le-Bel. Philippe de Valois l'emporta au jugement des pairs, quoiqu'il ne fût que cousin-germain du même roi. Il avait l'avantage de l'être du côté paternel, au lieu qu'Edouard était neveu par sa mère. L'Anglais soutint que sa mère, ne pouvant succéder à la couronne, lui laissait néanmoins un droit de proximité qui le rendait, en qualité de plus proche parent mâle, habile à la succession. On répondit qu'il ne pouvait tirer d'elle un droit qu'elle n'avait point, qu'elle ne pouvait avoir; qu'enfin la couronne appartenait, non au plus proche parent mâle, mais à celui qui l'était par les mâles.

Philippe-de-  
Valois suc-  
cède à la  
couronne.

La reine accoucha d'une princesse. Philippe, déjà régent, fut proclamé et sacré roi avec un appareil inoui. Il rendit généreusement à Jeanne, fille de Louis-Hutin, le royaume de Navarre, dont les derniers rois avaient joui, mais qui, par les lois d'Espagne, appartenait à cette princesse. Ainsi le comte d'Evreux, son mari, fut roi de Navarre. Jeanne

céda la Champagne et la Brie qui lui appartenèrent aussi.

Les Flamands s'étant révoltés contre leur prince, et l'ayant chassé de ses états, il vint implorer la protection du roi. On craignait avec raison les guerres de Flandre, toujours moins glorieuses que funestes; mais Philippe désirait impatiemment de se signaler par quelque victoire. La plupart furent d'avis dans le conseil, ou de laisser les Flamands se détruire par leurs dissensions, ou de différer la guerre au printemps prochain. *Et vous, seigneur connétable, dit le roi à Gaucher de Châtillon, âgé de quatre-vingts ans, que pensez-vous de ceci? croyez-vous qu'il faille attendre un temps plus favorable?* Le vieux connétable, qui connaissait les sentimens de son maître, répondit en deux mots: *Qui a bon cœur, a toujours le temps propre.* Sur-le-champ les ordres furent expédiés pour la campagne.

Le général des Flamands était un petit marchand de poisson, dont l'audace intrépide se communiquait à ces rebelles. Retranchés près de Cassel,

Révolte de  
Flandre.

Trait du  
connétable  
de Châtillon

Le roi  
domte les  
Flamands.

ils avaient arboré un étendard représentant un coq , avec ces mots : *Quand ce coq chanté aura , le roi Cassel conquerra.* On les méprisait trop pour se tenir sur ses gardes. Un jour après-midi ils pénétrèrent dans le camp , où tout reposait ; peu s'en fallut qu'ils n'enlevassent le roi ; l'armée s'étant enfin rangée en bataille , ils furent défaits , et pour quelque temps domtés.

Edouard III  
rend  
hommage.

Philippe de Valois crut alors pouvoir parler en souverain au roi d'Angleterre son vassal. Il l'envoya sommer de rendre hommage pour la Guienne et les autres fiefs relevant de la couronne. Edouard répondit , si l'on en croit quelques auteurs , que *le fils d'un roi n'irait point s'humilier devant le fils d'un comte.* Le roi lui fit dire que s'il persistait dans son refus , ses terres seraient confisquées. L'Anglais , n'étant pas encore en état de soutenir une guerre , fut contraint de fléchir. Il parut avec un appareil magnifique , et avec une fierté qui semblait braver le monarque. On disputa sur la forme de l'hommage ; il le fit en ter-

mes généraux, et retourna en Angleterre, bien résolu d'humilier Philippe à son tour, s'il en trouvait l'occasion.

Jean XXII soutenait avec passion Frédéric, duc d'Autriche, compétiteur de Louis de Bavière. Ce différend occasionna des excès dont il n'y avait point encore d'exemple. L'empereur que le pape voulait déposer, vint à bout de le faire déposer lui-même. Jean fut déclaré atteint et convaincu d'hérésie par ses écrits, de crime de lèse-majesté contre l'empereur, dépouillé de tout ordre, office, bénéfice, privilège ecclésiastique, et soumis à la puissance séculière pour être puni comme hérétique obstiné. L'accusation d'hérésie employée avec tant de succès contre les princes, retombait scandaleusement sur un pape; et si Jean fût tombé entre les mains de son ennemi, il aurait peut-être subi la peine du feu, comme ces fanatiques de l'ordre de saint François, dont il avait condamné les opinions (1). L'empereur

Le pape  
déposé.

On l'accuse  
d'hérésie.

(1) On dit que Philippe de Valois menaça, quelque temps après, Jean XXII de le faire ardre,

alla plus loin ; il fit élire pape un cordelier, Pierre de Corbière, qui, sous le nom de Nicolas V, excommunia ses ennemis. Philippe de Valois s'éleva contre le schisme, et l'antipape se soumit bientôt. Ce fut pour Louis de Bavière une raison de se déclarer dans la suite contre la France.

---

1329.  
Dispute sur  
la juridic-  
tion ecclé-  
siastique.

Le zèle du roi pour l'Eglise ne l'empêcha point d'écouter les plaintes que certains abus de la juridiction ecclésiastique faisaient éclater de toutes parts. Il tint à Paris une assemblée où Pierre de Cugnieres, avocat du roi, développa ces abus avec force, reprochant au clergé de s'établir juge de matières purement civiles ; de soumettre à ses tribunaux les orphelins, les pauvres et les malades, sous prétexte de charité ; de prononcer sur les personnes qui mouraient sans testament ; de prodiguer les censures pour des causes frivoles ou pour des intérêts temporels ; de multiplier les vexations, afin d'arracher de l'argent de ceux

E

---

(brûler), parce qu'il avait prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après la résurrection générale.

qu'il vexait. Le mémoire de Cugnières contenait soixante - six articles de plaintes. Selon Fleury, « la cause « de l'Eglise fut mal attaquée et mal « défendue, parce que de part et « d'autre on n'en savait pas assez, et « on raisonnait sur de faux princi- « pes, faute de connaître les vérité- « bles. » (*VII<sup>e</sup> Disc.*) Deux prélats répondirent par des raisons qui ne seraient point reçues aujourd'hui. En reconnaissant la distinction des deux puissances, ils étendaient la spirituelle sur la temporelle, et apportaient pour preuves nombre d'exemples et de miracles qui ne prouvaient rien.

Philippe donne un an aux évêques pour corriger les abus. Il n'y eut point alors de changemens considérables; mais les *appels comme d'abus* sont nés de cette fameuse dispute. Les ecclésiastiques ne pardonnèrent point à Cugnières d'avoir rempli les fonctions de sa charge. Ce fut à qui le tournerait plus malignement en ridicule.

Une autre affaire, déjà terminée, produisit une longue et sanglante

Ce qui en  
résulta.

Robert  
d'Artois,  
fourbe et re-  
belle.

guerre. Le comté d'Artois, après la mort du dernier comte, appartenait à Mahaut sa fille, malgré les prétentions de Robert d'Artois, neveu de Mahaut, la coutume d'Artois appelant à la succession, non les mâles seulement, mais les parens les plus proches. Philippe-le-Bel et Philippe-le-Long avaient l'un et l'autre prononcé en faveur de la comtesse. Elle avait assisté au sacre du dernier, en qualité de pair de France. Robert, plus en crédit sous Philippe de Valois, son beau-frère, à qui il avait rendu de grands services, se flatta de faire valoir ses prétentions, malgré deux jugemens authentiques. Il manquait de titres, il ne rougit point de s'en procurer par une voie honteuse. La Divion, demoiselle de Béthune, lui en fabriqua de faux qu'il produisit avec confiance. Malheureusement pour lui, cette fille fut soupçonnée, arrêtée, et confessa devant le roi toutes ses manœuvres. La fausseté des titres reconnue, Robert d'Artois, au lieu de profiter de l'indulgence de Philippe, le choqua par une roideur opiniâtre. On poursuivit

Procès du  
comte et de  
la Divion.

le procès; on condamna au feu la Divion; Robert fut ajourné au parlement; il refusa de comparaître; et le roi, sur les conclusions du procureur-général, prononça lui-même l'arrêt qui le condamnait au bannissement. Aujourd'hui que les principes d'humanité sont mieux connus, le souverain se réserve les grâces; il renvoie les condamnations à ses officiers.

---

1331.  
Jugement.

Robert, errant et fugitif, se livre au plus affreux désespoir. Il emploie la magie pour faire périr le roi; il dépêche des scélérats pour l'assassiner; enfin il se réfugie en Angleterre, et sollicite Edouard à se jeter sur la France. Ce prince n'y était que trop disposé. Pendant qu'il méditait son entreprise, Philippe pensait à toute autre chose. Jean XXII venait de mourir à Avignon (1); son successeur, Benoît XII, fils d'un boulanger

Robert  
d'Artois  
passe en An-  
gleterre.

Benoît XII.

---

(1) Ce pontife ajouta une troisième couronne à la tiare pontificale. Le pape Hormisdas avait mis la première, et Boniface VIII en avait joint une seconde. (Hénault.)

transférer à Rome le siège pontifical. Le roi trouvait son avantage à retenir les papes dans le royaume. Leur dépendance les rendait utiles à ses desseins, quoique le clergé souffrît beaucoup de leur voisinage. Il rompit le projet de réconciliation. Louis de Bavière en devint plus zélé pour le parti d'Edouard.

Projet de  
croisade.

Les entrevues de Benoît XII avec le roi firent naître un nouveau projet de croisade. Philippe s'y livra d'abord très-vivement, comme s'il avait été sûr de tous les princes de l'Europe; mais ce grand zèle se ralentit peu-à-peu : des affaires plus pressantes demandoient ses soins.

---

1336.  
Edouard III  
prend  
les armes.

Enfin le roi d'Angleterre se déclara, après avoir traité avec le fameux Artevelle, brasseur de bière (Gantois), homme riche, intrigant, audacieux, digne chef de conjuration, qui gouvernait à son gré les Flamands toujours mutins et rebelles. Un des premiers prétextes de la guerre fut la restitution de quelques terres de la Guienne, sur lesquelles Edouard était convenu d'attendre la décision du parlement. Il reprochait

à Philippe de Valois d'avoir donné asile au roi d'Écosse détrôné (David Bruce), tandis que lui-même avait reçu Robert d'Artois, déclaré par les pairs ennemi du roi et de l'état. Il se donnait enfin pour légitime héritier de la couronne de France, et réclamait contre le jugement qui l'en avait privé. Artevelle lui ayant mandé que sa présence était nécessaire en Flandre, il y alla ranimer l'ardeur de ses alliés. Il passa ensuite à Cologne, où Louis de Bavière le créa vicaire général de l'empire, déclarant que Philippe de Valois était un lâche, un perfide; qu'il avait *forfait*; qu'il avait perdu sa protection et sa faveur.

Le roi de France pouvait se passer de cette protection, et n'avait besoin que d'argent et de politique. Les moindres impôts surchargeaient les peuples, ruinés par des financiers italiens. Philippe opposait seulement de la fermeté et de la franchise au caractère dangereux de son rival, aussi adroit qu'entreprenant. Edouard avait plusieurs pensionnaires parmi les grands du royaume; il ne négligeait aucun moyen de réussir. On

Il était meilleur politique que le roi de France.

échoue rarement avec de tels avantages. Cependant ses premières expéditions ne furent point heureuses.

Traits singuliers.

Quand il commença les hostilités dans le royaume, le comte de Hainaut, son allié, lui déclara qu'en qualité de vassal de l'empire, il l'avait servi sur les terres de l'empire; mais qu'en qualité de vassal et neveu du roi de France, il se croyait obligé de servir ce prince dès qu'on l'attaquait sur ses terres. Devoir inconcevable, de combattre tantôt pour, tantôt contre le souverain, selon les différens théâtres de la guerre! C'était une suite de l'anarchie féodale.

Scrupules des Flamands.

Les Flamands se faisaient aussi scrupule d'attaquer la France, parce qu'ils avaient juré de ne pas prendre les armes contre le roi. Artevelle, pour lever leur scrupule, et pour les dégager de leur serment, conseilla, dit-on, à Edouard de prendre le titre de roi de France. Un peuple grossier et superstitieux pouvait y être trompé; mais Edouard s'était quelquefois arrogé ce titre. D'ailleurs, l'intérêt du commerce était un puissant motif pour les Flamands; *la laine d'An*

terre, disaient-ils, *leur tenait plus au cœur que l'amitié de la France.*

Anathématisés par Benoît XII, la cessation des offices divins les remplit d'abord d'épouvante. Edouard eut soin de les rassurer, en leur promettant des prêtres de son pays qui leur chanteraient la messe malgré le pape.

Pendant la première campagne, où les Anglais ravagèrent la Picardie, le comte de Hainaut parut suspect d'infidélité. Philippe ayant fait insulter ses terres, il s'attacha aux ennemis, et lui envoya un cartel. *Mon neveu le comte de Hainaut est un fou* : c'est la réponse qu'il reçut du roi. Ce *fou* devint furieux contre la France.

Révolte du  
comte  
de Hainaut.

La seconde campagne fut mémorable par le combat naval de l'Ecluse. Une manœuvre qui fit gagner le vent aux Anglais, regardée d'abord comme une fuite, leur assura la victoire et prouva la supériorité de leur science navale. La flotte française était de cent vingt gros vaisseaux, sans compter les petits navires : elle portait quarante mille hommes. Edouard détruisit la moitié de cette armée. Il

1340.

Combat na-  
val de l'E-  
cluse.

fut blessé dans le combat; mais son habileté et sa valeur triomphèrent des plus grands périls.

Edouard  
défie le roi.

Il assiégea aussitôt Tournai. Inquiet de la résistance de la place, il envoya par un héraut un cartel adressé à *Philippe de Valois*, sans autre titre. Philippe répondit avec dignité que la lettre ne s'adressait pas sans doute à lui, qu'il voulait bien cependant apprendre au roi d'Angleterre qu'un vassal ne devait pas défier son seigneur; qu'au reste, malgré l'indécence de cette démarche, il pourrait accepter la proposition, si l'on convenait que le royaume d'Angleterre, comme celui de France, dût être le prix du vainqueur. Quelques braves que fussent les deux rois, on ne peut guère supporter que leur dessein fût de courir les hasards d'un duel: ils cherchaient plutôt à augmenter leur réputation de valeur. Quoi qu'il en soit, une trêve suspendit tout-à-coup les hostilités.

Trêves vio-  
lées par  
l'Anglais.

Edouard III, en désarmant malgré lui, ne voulait que gagner du temps pour se préparer à de nouvelles expéditions. Il ne manqua pas de sou-

tenir le comte de Montfort, qui disputait la Bretagne au comte de Blois, neveu de Philippe, époux de l'héritière du dernier duc. Anglais et Français saccagèrent cette province. Une seconde trêve fut également violée. Le moindre prétexte suffisait à Edouard, aussi ardent à saisir les occasions, que peu scrupuleux sur les principes de la bonne foi.

Le roi ayant fait trancher la tête à Olivier de Clisson et à quelques autres seigneurs bretons, sans observer à leur égard aucune forme de justice, cette faute eut des suites funestes. Ils étaient sans doute d'intelligence avec l'ennemi, puisque Edouard se plaint amèrement de leur mort dans une lettre écrite au pape, et les qualifie de nobles attachés à sa personne. Mais une punition illégale est un spécieux prétexte de révolte. Geoffroi d'Harcourt, qui se crut exposé au même malheur, se réfugia auprès du roi d'Angleterre, et le servit contre sa patrie avec beaucoup plus de succès que Robert d'Artois, mort depuis peu d'une blessure. Qu'il y eût de l'injustice ou non dans ces

Prétexte  
que lui four-  
nit Philippe

Geoffroi  
d'Harcourt  
réfugié au-  
près d'E-  
douard.

actes de rigueur, ils ne pouvaient autoriser Edouard à rompre une trêve. Il la rompit cependant, comme si Philippe l'eût fait le premier par un excès de sévérité. Son dessein était de porter ses armes en Guienne. Il s'embarqua, il partit. Le vent le repoussa et le retint quelques jours dans ses ports. Geoffroi d'Harcourt le décida pour lors à tenter une descente en Normandie. Ce seigneur normand sacrifiait à sa haine les sentimens de citoyen, ainsi que les devoirs de sujet. Son plan ne fut que trop bien exécuté.

=====  
 1346. Un des grands défauts de Philippe était de manquer de précaution contre un ennemi toujours prêt à le surprendre, Edouard trouve peu de résistance en Normandie ; il s'avance jusqu'à Paris, dévastant tout ce qui se trouve sur son passage. Mais il se voit bientôt au moment d'être accablé, se retire du côté de la Flandre et passe la Somme, suivi de l'armée française. Philippe brûlait de combattre. Après avoir fait trois lieues de chemin, il envoie reconnaître les ennemis. On lui rapporte qu'ils at-

Bataille de  
Crécy.

tendent de pied ferme sur une hauteur. Son intention était de faire reposer les troupes ; mais le comte d'Alençon marcha toujours en avant, malgré ses ordres. Cette imprudence entraîna l'armée. L'action s'engage près du village de Crécy ; les arbalétriers génois qui composaient l'avant-garde, lâchent le pied, et mettent le désordre par-tout. Cependant les Français pénètrent jusqu'au centre de la première ligne d'Edouard, que commandait le prince de Galles, son fils, âgé de quatorze ou quinze ans. Edouard, averti du danger de ce jeune prince, demanda s'il était mort ou blessé. On lui répondit que non. *Oh bien, dit-il, je veux qu'il ait tout l'honneur de cette journée, et qu'il gagne ses éperons.* En effet, la valeur française succomba. Philippe voyant ses troupes en déroute, perdant lui-même son sang par une blessure, s'obstinait à ne point quitter le champ de bataille. Ses efforts furent inutiles ; et les Anglais remportèrent une victoire complète.

Le prince  
de Galles.

Cette sanglante journée de Crécy

Perte des  
Français.

fit perdre à la France environ trente mille hommes, et douze cents princes, seigneurs ou chevaliers. Les comtes d'Alençon, de Blois et de Flandre, les ducs de Lorraine et de Bourbon, le vieux roi de Bohême, Jean de Luxembourg, allié de la France, qui voulut se battre quoique aveugle, y furent tués. Quelques-uns croient que les Anglais firent usage de l'artillerie, et que six pièces de canon servirent beaucoup à leur victoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on connaissait depuis peu d'années cette invention terrible.

Remords  
de Geoffroi  
d'Harcourt.

Retraite du  
roi.

Geoffroi d'Harcourt avait combattu à côté du prince de Galles. Il reconnut le cadavre du comte d'Harcourt, son frère, qui était mort glorieusement pour la patrie. Sentant alors l'énormité de son crime, il vint se jeter aux pieds du roi, la corde au cou, et obtint sa grace. Philippe vaincu, cherchant un asile, arriva vers le milieu de la nuit à la porte d'un château; il demanda qu'on ouvrît; le châtelain demandant qui il était : *Ouvrez, dit-il, c'est la fortune de la France.* Belle pa-

role dans un revers si accablant!

Edouard était trop habile pour négliger les avantages que lui offrait la fortune. Il avait besoin d'un port dans le royaume; il tourna toutes ses forces contre Calais. Jean de Vienne, chevalier bourguignon, qui commandait dans cette importante place, la défendit onze mois avec un courage invincible. Ni la rigueur de l'hiver, ni une irruption du roi d'Écosse, ne purent faire abandonner le siège à l'Anglais. Philippe se présenta avec soixante mille hommes, sans pouvoir attaquer ses retranchemens.

Siège de Calais par Edouard.

Les assiégés mouraient de faim; les chats et les souris leur avaient servi de nourriture. Sans espérance de secours, hors d'état de se défendre davantage, ils demandent enfin à capituler. Le roi d'Angleterre veut qu'ils se rendent à discrétion. Mauni, le modèle de ses chevaliers, s'efforce de lui inspirer plus de douceur. *Monseigneur*, lui dit-il avec une noble fierté, *vous pourriez-bien avoir tort; car vous nous donnez un très-mauvais exemple.* Plusieurs autres

1347.

Trait de patriotisme.

chevaliers appuyant ses représentations, le roi promit de faire grace aux Calésiens, pourvu que six des plus notables vinssent, la corde au cou, lui apporter les clefs de la ville et se dévouer pour les autres. A cette nouvelle, Calais retentit de gémissemens; une cruelle incertitude glaçait les cœurs. Enfin, Eustache de Saint-Pierre prit la parole, et déclara qu'il se livrait le premier pour sauver le peuple. Trois de ses proches, Jean Daire et les frères Wisant, imitèrent cette générosité. L'histoire n'a pas conservé les noms des deux autres.

Calais  
rendu.

Ces six patriotes, conduits par le commandant épuisé de forces, se rendent au camp des Anglais. Tandis que tous les seigneurs les comblent d'éloges, et que le prince de Galles intercède vivement pour eux, Edouard commande leur supplice. Mais la reine se jette à ses pieds et désarme sa colère. Ils furent renvoyés, ainsi que tous les habitans qui étaient au pouvoir du vainqueur. La ville se repeupla d'Anglais. Ils l'ont gardée jusqu'en 1558. On supprime toute réflexion sur cet exemple cé-

lèbre de patriotisme, parce que le sentiment suffit pour faire adorer la vertu quand elle se montre à découvert (1).

La manière dont Philippe récompensa les Calésiens, était aussi propre que leur exemple à exciter le courage de la nation. Il leur donne

Récompense des Calésiens.

« toutes les forfeitures, biens, meubles et héritages qui écherront au roi pour quelque cause que ce soit ;  
 « comme aussi tous les offices, quels qu'ils soient, vacans, dont il appartient au roi ou à ses enfans d'en pourvoir, jusqu'à ce qu'ils soient tous et un chacun récompensés des pertes qu'ils ont faites à la prise de leur ville. » La prudence aurait dû mettre quelques bornes à cette générosité ; car il fallut déclarer ensuite par un arrêt, que l'ordonnance du

---

(1) Nous tenons ce détail de Froissart, historien du siècle. J'avoue que le silence des historiens anglais en affaiblit la certitude. D'ailleurs M. de Bréquigni, un de nos plus savans académiciens, a trouvé en Angleterre des preuves que Eustache de Saint-Pierre fut pensionné par Edouard III. C'est une tache à la gloire du Calésien : mais on peut absolument concilier les deux choses ; et l'on ne peut guère rejeter comme fabuleux le récit de Froissart.

roi ne s'étendait point aux offices du parlement, parce qu'ils doivent être donnés *pour mérites et suffisances, et non pour récompense de pertes.*

Tentative  
malheureuse  
sur Calais.

Charni, commandant de Saint-Omer, pensa reprendre Calais par trahison. Il avait corrompu le gouverneur, qui était italien; celui-ci devait livrer la place pour vingt mille écus. Edouard, instruit du complot, en profita. Il manda le gouverneur, lui reprocha sa perfidie, et lui pardonna, à condition qu'il l'aiderait à tromper l'ennemi. Les Français avancèrent avec sécurité; on reçut leur argent; mais le roi d'Angleterre fondit tout-à-coup sur eux, en tua ou prit le plus grand nombre. Un chevalier, nommé Ribbaumont, après l'avoir renversé deux fois de cheval, fut obligé de lui rendre les armes: Edouard le combla d'éloges et de témoignages de bienveillance.

Maux de la  
France.

Ces tristes événemens réduisirent la France au désespoir. Les guerriers ne voulaient plus combattre: les peuples ne voulaient plus payer. Des impositions excessives et de vio-

lentes altérations de monnaie excitèrent un cri général. Ce qu'il y avait de plus affreux, c'est que tant de richesses extorquées ne servaient qu'aux plaisirs des grands, des gens de guerre, des financiers, peu inquiets des maux publics dont ils profitaient. Les financiers, presque tous Italiens, dévoraient la substance de l'état. On ouvrit les yeux sur leurs injustices ; on les chassa ; peut-être plutôt pour les dépouiller que pour s'en défaire. Le trésorier Desessarts fut condamné à une restitution de cent mille florins, qu'il eut l'adresse de faire diminuer de moitié. Pour comble de maux, la peste, après avoir désolé l'Asie et l'Afrique, se répandit en Europe. Il sortait environ cinq cents morts par jour de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Financiers  
chassés.

Ce fléau excita le fanatisme d'une secte dite des flagellans, qui couraient les villes et les campagnes, se déchirant les épaules à coups de fouet, pour effacer, disaient-ils, les péchés du monde. Le roi, de l'avis des docteurs, défendit sévèrement leurs assemblées et leurs pratiques, si propres à

Flagellans,

troubler les têtes. Bientôt la folie des flagellans dégénéra en brigandages; mais le mépris et l'autorité les firent rentrer dans le devoir.

1350.  
Mort du roi.

Philippe de Valois mourut à cinquante-sept ans, consumé par les chagrins, les soupçons et les inquiétudes; haï de ses sujets, dont il avait été l'idole, et dont il aurait pu faire le bonheur en d'autres temps, malheureux enfin par la supériorité de son ennemi et par son défaut de politique.

Gabelle ou  
impôt sur le  
sel.

On attribue à Philippe de Valois l'établissement de la gabelle ou de l'impôt sur le sel, quoiqu'il n'en ait pas été l'inventeur, et qu'il n'ait fait que l'augmenter. Édouard III l'appelait pour cette raison l'auteur de la *loi salique*. « Les pays du nord, dit le  
« président Hénault, sont privés de  
« la chaleur nécessaire pour faire le  
« sel, et ceux situés au delà du qua-  
« rante-deuxième degré de latitude,  
« comme est l'Espagne, font un sel  
« trop corrosif, qui mange et détruit  
« les chairs, au lieu de les nourrir et

« de les conserver. La France seule  
 « se trouve dans un climat tempéré,  
 « propre à faire le bon sel : aussi est-ce  
 « une des grandes richesses de ce  
 « royaume ; et le cardinal de Riche-  
 « lieu, dans son testament politique,  
 « dit que ce qu'il avait connu de sur-  
 « intendans les plus intelligens, éga-  
 « laient le produit de l'impôt tiré sur  
 « les salines à celui que les Indes rap-  
 « portent au roi d'Espagne. » Cet im-  
 pôt, perçu avec une extrême rigueur,  
 et porté trop loin sur une denrée si  
 commune et si nécessaire, excita de-  
 puis de fréquens murmures dans la  
 nation.

Humbert II, dauphin de Vienne, Le Dauphi-  
né donné  
à la France.  
 inconsolable de la mort de son fils,  
 et résolu de se retirer dans un cloître,  
 céda, en 1349, le Dauphiné à la  
 France, sous condition que celui des  
 enfans de France qui en jouirait,  
 prendrait le nom de Dauphin, et que  
 ce pays ne pourrait être incorporé  
 au royaume, qu'en cas que l'empire  
 fût réuni à la couronne. De là vient  
 que les ordonnances des rois, quoi-  
 qu'générales, sont reçues dans cette  
 province comme dans un état séparé,

sous le titre et avec le sceau de dauphin de Viennois.

Avignon  
vendu aux  
papes.

Les papes acquirent Avignon à-peu-près dans le même temps. Jeanne d'Anjou, reine de Naples, soupçonnée du meurtre de son mari, fugitive en Provence avant l'âge de majorité, le vendit à Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or. La croisade des Albigeois avait déjà valu au saint siège le comté de Venaissin : l'extrême nécessité où Jeanne se trouvait réduite, lui procura cette nouvelle acquisition, d'autant plus précieuse, que la ville était encore le séjour des souverains pontifes.

Habille-  
ment des  
Français.

On remarque ici un changement de mode dans les habits des Français. De longs qu'ils étaient auparavant, ils devinrent fort courts. Les princes du sang conservèrent l'ancien habillement, beaucoup plus grave et plus commode. Le luxe croissait avec la misère publique, et la bizarrerie des goûts répondait à la grossièreté des mœurs.

Préjugé nuisible aux armes françaises.

C'est à l'imprudence de la nation qu'il faut attribuer ses pertes. Esclaves de vains préjugés, les Français

dédaignèrent les moyens de vaincre. Tandis que l'exercice de l'arc et de l'arbalète était soigneusement cultivé en Angleterre, on le méprisait en France comme indigne de la valeur nationale. Richard I avait établi l'usage de l'arbalète à la fin du douzième siècle. « Avec cette arme per-  
« fide, disaient alors les Français,  
« un poltron peut tuer sans risque le  
« plus vaillant homme ; nous ne vou-  
« lons vaincre qu'avec nos lances et  
« nos épées. » Les archers anglais devinrent terribles ; une grêle de traits, décochés avec autant d'adresse que de force, mettait le désordre par-tout. Il fallut donc employer les mêmes armes ; mais on aima mieux soudoyer des étrangers qui s'en servaient, que de s'en servir soi-même. Des étrangers furent presque toujours de mauvais soldats. L'artillerie fut sans doute pareillement négligée, jusqu'à ce qu'on eût éprouvé les risques de la négligence. Quel tort ne peuvent pas faire les préjugés ? Ils ont tenu captif plusieurs siècles le génie industrieux des Français.

---

---

J E A N.

---

---

1350.

Caractère  
de Jean.

Le connétable  
d'Eu  
exécuté.

**J**EAN, fils du dernier roi, monta sur le trône, âgé de trente ans, exercé aux affaires, assez instruit, mais trop faible pour résister aux orages, et trop fougueux pour gouverner avec sagesse au milieu du trouble et du désordre. Dès le commencement de son règne il fit trancher la tête, sans aucune forme de justice, au comte d'Eu, que la qualité de connétable rendait, après lui, la première personne de l'état. Le connétable, autrefois simple inspecteur de l'écurie, était devenu le principal officier de la couronne, et commandait en chef les armées. Les princes aspiraient à cette place. On ignore le crime du comte d'Eu. Quelques-uns pensent qu'il avait traité avec l'Angleterre; d'autres, qu'il fut immolé à l'ambition de Charles d'Espagne de la Cerda, qui voulait le remplacer. Quoi qu'il en soit, cet acte de despotisme révolta toute la noblesse, déjà aigrie par la perte de ses anciens privilèges, et disposa le peuple à regarder d'un

œil d'indifférence les infortunes de son roi.

Pour regagner les nobles, toujours avides d'honneurs, Jean imagina de créer un ordre de chevalerie, comme Edouard III avait institué celui de la Jarretière. Mais il ignorait qu'on avilit les distinctions en les prodiguant. Le prudent Edouard avait fixé le nombre de ses chevaliers à vingt-quatre; il en reçut au contraire cinq cents dans son ordre de l'Etoile. Le nombre en fut bientôt augmenté, et ce nouvel ordre parut dès sa naissance si peu digne d'ambition, que le successeur de Jean l'abandonna aux chevaliers du guet.

Ordre de l'Etoile, créé et avili.

Charles d'Evreux, roi de Navarre, surnommé le Mauvais, doué de tous les talens, ou plutôt souillé de tous les vices qui font les grands criminels, était né pour le malheur de la France sa patrie. Son alliance avec le monarque dont il venait d'épouser la fille, ne le rendit que plus capable d'exécuter ses pernicieux desseins. Jaloux du connétable, Charles d'Espagne, favori du roi, il le fit as-

Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.

Il se brouille avec le roi.

sassiner; il osa se vanter de ce meurtre. Jean, transporté de colère, jura d'abord de tirer vengeance du crime; mais la crainte que lui inspirait l'assassin, l'obligea de se contenter d'une légère satisfaction, et de lui accorder même des avantages qu'on pouvait regarder comme une espèce de récompense. Charles s'aperçut bientôt que cette réconciliation était feinte, qu'on le soupçonnait, qu'on pensait à s'assurer de sa personne. Il disparut de la cour, et se rendit secrètement à Avignon, où il traversa autant qu'il put les négociations de paix entre la France et l'Angleterre.

Il se révolte.

Le roi éclata enfin, et ordonna la saisie des terres qu'il possédait en Normandie. Charles, de son côté, leva l'étendard de la révolte. On pouvait le vaincre aisément; mais Jean ne savait rien prévoir ni prendre aucune mesure. Il se crut heureux d'acheter la paix, en favorisant encore un rebelle si dangereux. Le perfide vassal ne tarda guère à se signaler par de nouvelles noirceurs; car l'impunité irrite les passions des

méchans. Le dauphin (depuis Charles V, le premier qui ait eu ce titre), séduit par ses artifices, fut sur le point d'abandonner le royaume. La bonté de son naturel l'arrêta au moment de l'exécution.

Cependant Edouard III se préparait à de nouvelles entreprises. Une trêve, plusieurs fois prolongée depuis la prise de Calais, lui avait donné le temps d'augmenter ses forces. Toutes les négociations étant inutiles avec ce fier et ambitieux monarque, il fallut chercher les moyens de lui tenir tête. Les états-généraux furent convoqués pour obtenir des subsides. On régla dans cette fameuse assemblée, que nulle proposition ne serait admise sans le concours unanime des trois ordres. Ainsi le tiers-état, autrefois esclave du clergé et de la noblesse, partageait leur autorité, et devenait en France à-peu-près ce qu'étaient les communes en Angleterre.

Rien n'est plus propre à inspirer l'amour de la patrie, que de faire concourir les citoyens aux affaires publiques. En quoi destructueux. Cependant les états-géné-

---



---

 1355.

 Fameux  
 états-géné-  
 raux.

raux ne produisirent presque jamais de grands avantages. C'est que leurs droits étaient incertains, qu'il n'y avait pas de bonnes lois pour y maintenir l'harmonie, et que les différens ordres, divisés entre eux, s'occupaient moins de l'intérêt général que de leurs prétentions respectives. L'histoire rend cette justice au tiers-état, qu'il fit souvent paraître plus de zèle que les autres. Les hommes, en devenant libres, étaient devenus citoyens.

Secours que  
donnent les  
états.

On convint de lever trente mille lances ou hommes d'armes. Chaque lance avait au moins trois ou quatre combattans à ses ordres; ce qui, joint aux communes du royaume, composées d'une nombreuse infanterie, devait faire une grande armée. On accorda un subside pour l'entretien des troupes. Ce fut un impôt sur le sel, et huit deniers pour livre sur toutes les choses vendues, excepté les héritages. Personne, pas même les princes, ne devait être exempt de cette imposition. Les états se réservèrent le droit de pourvoir à la levée et à la régie.

Le roi, par une ordonnance, ap- Obligations  
prouva tout. En conséquence il s'o- que le roi  
bligea de fixer invariablement l'état s'impose.  
des monnaies, et renonça pour lui et  
ses successeurs au droit de prendre  
sur le peuple, vivres, charrettes, che-  
vaux, etc. Il s'engagea de plus à ne  
conclure ni paix ni trêve que par l'a-  
vis de députés choisis des trois or-  
dres. Le subside ayant paru insuffi-  
sant, une autre assemblée, tenue  
quelques mois après, le changea en  
une capitation générale sur tous les  
sujets, sans excepter même les prin-  
ces, les prélats; imposition qui de-  
vait être proportionnée aux biens,  
et qui ne le fut guère.

Jean avait fait violence à l'impé- Sa cruauté,  
tuosité de son caractère en dissimu- source de  
lant les crimes du roi de Navarre. Il révolte.  
n'attendait qu'une occasion de se  
venger. L'ayant surpris un jour a  
Rouen, il l'arrêta prisonnier avec les  
seigneurs de sa suite; par un excès  
d'imprudenc et de barbarie, il fit  
exécuter quatre de ces seigneurs,  
entre autres le comte d'Harcourt;  
il voulut être témoin de leur sup-  
plice, et goûta le plaisir inhumain

d'un spectacle qui avilissait sa majesté. Cette action tyrannique ne pouvait manquer de produire des révoltes. Les frères du roi de Navarre, et ce même Geoffroi d'Harcourt qui avait déjà introduit les Anglais dans le royaume, passèrent en Angleterre, reconnurent Edouard pour roi de France, et pressèrent l'exécution de ses funestes desseins.

1356. Le prince de Galles, surnommé le prince Noir, à cause de la couleur de son armure, fameux depuis la bataille de Crécy, ravagea le Limousin, l'Auvergne, le Berri et le Poitou. Jean rassembla ses troupes, après avoir juré de le combattre en quelque lieu qu'il le trouvât. Les deux armées se rendirent à Maupertuis près de Poitiers. Celle de France était de soixante mille hommes; celle d'Angleterre de huit mille seulement. Le prince Noir, retranché dans un poste avantageux, mais sans pouvoir avancer ni reculer, manquait déjà de vivres. En le tenant serré deux ou trois jours, on l'aurait infailliblement réduit à la nécessité de se rendre. Il offrit de remettre ses

Les Anglais  
ravagent  
le royaume.

prisonniers et ses conquêtes, et de signer une trêve de sept ans. Le roi demanda qu'il se rendît lui-même prisonnier, avec cent des principaux seigneurs de l'armée. Ce jeune héros répondit qu'il ne perdrait jamais la liberté que les armes à la main. Quelque sûr que dût être le roi de le forcer par une sage lenteur, son imprudence lui fit préférer les risques d'une bataille.

Danger du  
prince  
de Galles.

Il n'y en eut jamais de plus malheureuse pour la France. Les Anglais profitèrent si habilement de l'avantage du terrain, et une partie des Français se livra tellement à la frayeur, que les deux tiers de l'armée furent bientôt en déroute. Le dauphin se retira promptement avec deux de ses frères. Jean, à la tête du corps qu'il commandait, se défendit en héros. Sans casque, blessé au visage, environné de morts, il renversait à coups de hache ceux qui osaient l'approcher. Un chevalier se présente, lorsqu'il est épuisé de forces, et le presse de se rendre. « Et à qui me rendrai-je ? dit le roi ; où est mon cousin le prince de Galles ? »

Bataille de  
Poitiers.

Le roi Jean  
prisonnier.

« si je le voyais, je parlerais. » Le chevalier ayant répondu que le prince était éloigné : Qui êtes-vous ? reprit le monarque. Il se nomma. C'était Denis de Morbec, banni de sa patrie pour un meurtre. Jean eut la douleur de se rendre à son sujet.

Suite de la  
bataille.

La bataille de Poitiers ne coûta guère à la France que la perte de six mille hommes ; mais ce qu'il y avait de plus brave et de plus zélé dans la nation, périt en combattant auprès du monarque, entre autres, le duc de Bourbon, un Duras, un la Rochefoucault, un la Fayette, etc. Les Anglais se montrèrent dignes de la victoire, par une humanité qui était alors un prodige. On ne traiterait pas mieux aujourd'hui les blessés et les prisonniers. Le prince de Galles, vainqueur généreux et modeste, donnait l'exemple de la modération. Il reçut le roi avec les plus grands honneurs, le servant à table, le consolant de sa défaite, lui produisant des éloges pleins de franchise et de sentiment. Jean lui témoigna que ce qui adoucissait le chagrin de sa disgrâce, c'était de n'avoir rien fait

d'indigne de lui, et d'être tombé entre les mains du plus vaillant et du plus vertueux prince du monde.

On ne saurait peindre la consternation de la France. Le dauphin Charles, en qualité de lieutenant-général du royaume, titre que son père lui avait donné depuis quelque temps, assembla les états-généraux. Sa conduite passée n'avait pas prévenu en sa faveur. On se souvenait de ses liaisons avec le roi de Navarre; on l'avait vu se retirer précipitamment à la bataille de Poitiers. La défiance paraissait trop bien fondée. Elle lui attira dans les commencemens beaucoup de traverses, qui servirent sans doute à développer son génie, à former son ame, et à lui faire acquérir cette prudence dont il fit usage pour le salut de la nation. Il est peu de leçons aussi utiles pour les princes que celles de l'adversité.

Le dauphin s'aperçut bientôt de la mauvaise volonté des états. Au lieu de s'empresser de fournir les secours nécessaires, ils voulurent les faire acheter à des conditions incompatibles avec l'autorité souveraine. Ils

Conduite  
du dauphin;

Demandes  
des états.

demandaient la destitution du chancelier et des chefs de la magistrature ; que le conseil fût composé de vingt-huit membres tirés de leur propre corps ; que l'assemblée fût prorogée jusqu'à un certain terme, ce qui tendait à la rendre permanente. Une telle assemblée devenait fort dangereuse. Le prince la congédia, sous prétexte qu'il ne pouvait prendre de résolutions sans avoir consulté son père.

Le Coq et  
Marcel,  
chefs des  
factieux.

A la tête des factieux étaient Robert le Coq, évêque de Laon, ennemi déclaré de ses maîtres qui l'avaient élevé de la médiocrité aux premières places, et Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, homme sans frein, sans remords, n'aimant que le trouble, et couvrant d'un masque de zèle populaire ses entreprises criminelles. Ces deux hommes pensèrent perdre la monarchie.

Révolte à  
Paris.

Privé du secours des états, le dauphin crut pouvoir user de l'expédient trop commun de l'altération des espèces. Alors Marcel ne garda plus de mesures : il souleva le peuple. Les Parisiens, jusqu'alors fidèles, se li-

vrèrent à tout l'emportement de la révolte. On fut contraint de convoquer de nouveau les états. C'était se donner des maîtres. L'autorité passa toute entre leurs mains : le dauphin plia sous le joug, accorda tout ce qu'on exigeait, destitua vingt-deux officiers, abandonna le gouvernement et les finances aux factieux, consentit même que chaque membre des états se ferait escorter par six hommes armés. C'est ainsi que le parlement d'Angleterre triompha souvent de la puissance royale.

Heureusement, le roi prisonnier conclut à Bordeaux une trêve de deux ans. Transféré à Londres, il y reçut les plus grands honneurs. Par son ordre, le dauphin défendit la perception d'un subside qu'on avait eu infiniment de peine à obtenir. Mais les chefs des factieux ne voulaient pas perdre le maniement des finances. Ils persuadèrent au peuple que cette suppression d'impôt était un attentat contre la patrie. L'esprit de cabale est si aveugle dans la multitude, que le peuple les crut, et les laissa s'enrichir à ses dépens.

Trêve.  
Nouveaux  
excès.

Le roi de  
Navarre  
anime la sé-  
dition.

Il ne manquait plus au malheur de la nation que la délivrance du roi de Navarre. Jean de Pecquigni, gouverneur d'Artois, le tire de sa prison, le Coq et Marcel obligent le dauphin de le recevoir; il entre à Paris comme en triomphe, harangue la populace enchantée de son éloquence, fait élargir tous les prisonniers, apparemment pour grossir son parti d'une foule de scélérats. Enfin, après avoir attenté sur la vie de l'héritier de la couronne, il lève une armée, et Marcel avec ses complices se déclare hautement en sa faveur. Les rebelles prirent un chaperon, mi-parti de rouge et de bleu, qui leur servait de distinctif (on ne portait point encore de chapeaux). Tout Paris fut plein de ces chaperons. Mais l'université défendit aux docteurs et aux étudiants d'en porter. Elle avait assez de crédit pour que cet exemple dût faire impression.

Fureur des  
séditieux.

Le dauphin, jouet des séditieux, esclave en quelque manière de l'évêque de Laon, qui s'était mis à la tête du conseil, tentait de vains efforts contre le torrent. Il s'abassa jusqu'à

faire une harangue au peuple , pour lui rendre compte de sa conduite et pour gagner son affection. Les cœurs étaient émus. Il se retira plein d'espérance. Un des mutins parla ensuite ; Marcel se montra : tout changea aussitôt. Le succès enhardit ce furieux prévôt des marchands. Il fait assassiner dans le palais, sous les yeux du dauphin, les maréchaux de Champagne et de Normandie ; il force ensuite le prince à approuver cet attentat. C'était chaque jour de nouvelles scènes, plus honteuses les unes que les autres. Un ecclésiastique ayant tué le trésorier du dauphin, fut puni de mort. Au lieu d'applaudir à un exemple nécessaire, l'évêque de Paris réclama les privilèges de la cléricature. Le cadavre fut détaché du gibet ; Marcel assista aux funérailles solennelles du meurtrier. Un jacobin parlant au nom de l'université et du peuple, dit insolemment au dauphin, que, s'il ne satisfaisait pas le roi de Navarre, on prendrait d'autres mesures, on se déclarerait contre lui. *Vous n'avez pas tout dit*, reprit un bénédictin ; et ce dernier menaça

le prince avec encore plus d'insolence. Enfin le désordre régna partout le royaume. Les compagnies de troupes étrangères, auxquelles se joignirent des gentilshommes français, pillèrent cruellement les provinces. Marcel voulut faire entrer les autres villes en confédération avec Paris. Elles demeurèrent fidèles pour la plupart; unique ressource qui restât au dauphin dans l'anéantissement de son pouvoir.

Parvenu à sa vingt-unième année, 1358. âge où finissait ordinairement la minorité de nos rois, il prit la qualité de régent sans aucune opposition, et résolut enfin de se roidir contre les mutins. La capitale était pour lui comme une prison: il l'abandonna. S'étant assuré des bonnes dispositions de la Champagne, du Vermandois et de quelques autres provinces, il tint les états-généraux à Compiègne. Les Parisiens y furent généralement condamnés; on remercia le régent de n'avoir pas désespéré de la patrie: on lui accorda des subsides. Il promit de ne rentrer jamais dans Paris, que les auteurs de la révolte n'eus-

Le dauphin rétablit son autorité.

sent porté la peine de leurs crimes. Une grande partie de la noblesse se rangea sous ses étendards, surtout après la fameuse révolte des paysans, nommée *Jacquerie*.

Ces malheureux qui ne trouvaient ni repos ni sûreté dans les campagnes, se soulèvent tout-à-coup en plusieurs endroits, et jurent d'exterminer la noblesse. C'était autant de bêtes féroces, dont les fureurs passent toute expression. Les nobles prirent les armes, d'abord pour se défendre, ensuite pour se venger. Ce ne fut que carnage, qu'incendies dans les provinces. Mais les *Jacques* subirent le sort qu'ils devaient prévoir. La noblesse, exercée aux armes, les massacra de tous côtés.

*Jacquerie*  
ou révolte  
de paysans.

Le parti du dauphin se fortifiait de jour en jour, et celui des rebelles déclinait sensiblement. Ce prince agit alors avec autant de vigueur que de prudence. Il bloqua Paris. Le roi de Navarre s'étant brouillé avec les séditions, sortit de la ville. Marcel, au bord du précipice, sans espérance de pardon, entreprend de mettre le comble à ses attentats. Il va trouver

Paris rentre  
dans le de-  
voir.

secrètement le Navarrois, s'engage à l'introduire dans Paris, à massacrer, avec le secours de ses soldats, les partisans du régent, et à le faire couronner roi de France par l'évêque de Laon, toujours ennemi de la famille royale. Le jour marqué pour cette exécution, Marcel se rend de nuit à la porte Saint-Antoine qu'il devait livrer. Jean Maillard, généreux citoyen, averti du complot, ou soupçonnant quelque trahison, l'aborde tout-à-coup, et lui reproche sa perfidie. Un démenti du prévôt des marchands est suivi d'un coup mortel dont Maillard lui fend la tête. L'alarme se répand de rue en rue; on publie le crime et la mort du coupable; on égorge ses complices; les Parisiens, déjà touchés de repentir, envoient une députation au régent, et le conjurent d'entrer dans la ville.

Marcel tué.

Retour du  
dauphin.

Il fut reçu aux acclamations de tout le peuple. Un bourgeois lui dit néanmoins avec impudence : *Pardieu, sire, si l'on m'avait cru, vous n'y seriez pas entré; mais on y fera peu pour vous.* Cet insolent allait être puni comme il méritait. Le dau-

phin arrêta le coup, et répondit froidement : *On ne vous en croira pas, beau sire.* Une amnistie générale, dont les plus séditieux furent seulement exceptés, acheva de dissiper l'esprit de révolte : le peuple sentit que l'obéissance à un bon prince était infiniment préférable à un fantôme de liberté, qu'il ne sait que trop souvent ni connaître ni borner.

Les provinces continuaient à souffrir tout ce que la licence, le brigandage, la misère, la guerre civile ont de plus affreux. Charles-le-Mauvais, qui s'était lié avec Edouard, fit ensuite un traité de paix avec le dauphin, mais pour continuer les hostilités sous le nom de son frère Philippe de Navarre. Jean, qui s'ennuyait de sa prison, traita aussi avec le roi d'Angleterre, à des conditions capables d'achever la ruine du royaume. Il céda la Normandie, la Guienne, la Saintonge, le Périgord, le Quercy, le Limousin, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, etc., avec quatre millions d'écus d'or pour sa rançon. Les états convoqués par le régent frémirent à la lecture de ce traité :

---



---

 1359.

Traité du  
roi rejeté  
par les états.

on le rejeta unanimement. La trêve était expirée. Edouard, à la tête de cent mille hommes, rentra en France pour étendre ses conquêtes.

Prudence du  
dauphin.

Une bataille pouvait renverser le trône. Si le dauphin eût imité l'imprudence de son père, il en aurait couru les risques; mais s'accommodant aux conjectures, il mit les places fortes en sûreté, et abandonna le reste à des ravages inévitables. Le roi de Navarre, sous le voile de l'amitié la plus intime, lui préparait une nouvelle trahison. Le jeune prince était sur ses gardes; ce complot fut découvert: le traître quitta brusquement Paris, et se déclara encore l'ennemi de la France.

Edouard se  
décide pour  
la paix.

Edouard avait passé la mer, et assiégeait Reims. Cette entreprise ne réussit point. Après avoir levé le siège, il dévasta les environs de la capitale, sans pouvoir la prendre, quoique dépeuplée par une famine affreuse. La disette, la fatigue, épuisant ses propres troupes, il commençait à n'être plus si éloigné de la paix. Le duc de Lancaster lui en représentait fortement les avantages. Ou

assure qu'un orage violent, mêlé de grêle, qui lui tua beaucoup d'hommes et de chevaux, lui fit prendre sa dernière résolution. M. de Voltaire, en niant ce fait attesté par les contemporains, semble oublier que de petites causes peuvent produire de grands événemens. Les négociations s'ouvrirent à Bretigni, auprès de Chartres; elles durèrent sept jours, et finirent par un traité.

Les principaux articles de la paix furent que la Guienne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, demeureraient en toute propriété au roi d'Angleterre; que le roi de France renoncerait expressément à la souveraineté sur ces provinces; qu'Édouard renoncerait de même à ses prétentions sur la couronne de France, sur la Normandie, le Maine, la Touraine et l'Anjou, possédés par ses ancêtres; que Jean paierait trois millions d'écus d'or pour sa rançon, dont six cents mille quatre mois après son arrivée, et quatre cent mille d'année en année jusqu'à la fin du paiement. Les deux rois confirmèrent le traité à Calais. On retrancha seulement l'article

1360.

Traité  
de Bretigni.

concernant les renonciations respectives.

Edouard  
l'observe  
mal.

Elles devaient se faire à Bruges; mais Edouard, malgré les sommations du roi Jean, n'y envoya point de députés. Il ne montra guère plus de fidélité par rapport à l'évacuation des places, se contentant de donner des ordres, quoiqu'il eût promis d'employer la force en cas de besoin.

Attache-  
ment des  
peuples à la  
couronne.

Dans les pays qui devaient passer sous la domination anglaise, les seigneurs et les villes témoignèrent la plus vive répugnance pour un changement de maître. Ils n'obéirent qu'avec une peine extrême. Les habitans de la Rochelle, après un an de délai ou de refus, pressés par les instances de la cour, répondirent avec douleur : « Nous nous soumettons  
« aux Anglais, mais nos cœurs ne  
« changeront point. » C'est une des plus grandes preuves de l'attachement des Français pour leur souverain, lors même que des circonstances fatales semblent avoir refroidi leur zèle.

Brigandages  
des com-  
pagnies.

Une paix achetée si chèrement ne déliyra pas le royaume des fléaux qui

le ravageaient. Les troupes licenciées, sur-tout celles que l'Angleterre avait eues à sa solde, se donnèrent des chefs, et commirent, sous le nom de *Compagnies* ou de *Malandrins*, des excès abominables. Un de ces chefs se faisait appeler *l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde*. Les femmes et les filles violées, les églises, les campagnes, les villes abandonnées aux flammes, au pillage et au massacre, rien ne pouvait assouvir la férocité des Malandrins. Le roi envoya contre eux Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui fut défait à Brignais dans le Lyonnais, et qui mourut de ses blessures.

Heureusement, le marquis de Montferrat, les ayant engagés à son service, en fit passer un grand nombre en Italie. Le pape les redoutait, et leur donna une ample absolution de leurs péchés. C'était une des conditions du départ : ces bandits superstitieux se croyaient dès-lors en sûreté de conscience. Un de leurs chefs resta. Le roi de Navarre eut d'abord envie de se l'attacher ; mais ne le trouvant pas d'assez bonne

Départ  
d'une partie  
de ces brigands.

composition, il l'empoisonna dans un festin, de peur que son secret ne fût découvert.

Seconde  
maison de  
Bourgogne.

Jean venait de perdre une grande partie de ses états. Il acquit la Bourgogne par la mort du jeune Philippe de Rouvre, auquel il succéda en qualité de plus proche parent. Il donna le duché et le comté de Bourgogne pour apanage à Philippe, son quatrième fils, dont la valeur s'était signalée à la bataille de Poitiers. Ainsi commença la seconde maison de Bourgogne, qui devint en peu de temps si redoutable. Toutes les démarches du roi tournaient, par une sorte de fatalité, au malheur de ses sujets.

Imprudence  
du roi.

On conçoit à peine comment, après tant de fautes, au milieu du bouleversement de l'état et des calamités publiques, il put former le dessein d'une croisade contre les mahométans. Urbain V lui inspira cette résolution insensée. On avait pris la croix et réglé le temps du départ; mais une autre imprudence de Jean suspendit l'exécution. Le duc d'Anjou, un de ses fils, était en otage à Lon

dres. Il en partit sans le congé d'Edouard, et protesta qu'il n'y retournerait point. Le roi, dont la principale vertu était une scrupuleuse fidélité à sa parole, extrêmement sensible à cette faute de son fils, résolut d'aller lui-même le remplacer. Sourd à toutes les raisons, il passa en Angleterre. Edouard le reçut magnifiquement. On remarque comme une preuve de l'opulence des Anglais, qu'un marchand de vin eut l'honneur de traiter chez lui les rois et toute leur suite.

Jean mourut à Londres de maladie, âgé de 44 ans; prince généreux, sincère, vaillant, ami de la piété, de la justice et des lettres. Avec ces bonnes qualités, que de maux n'a-t-il pas causés à son peuple pour n'avoir eu ni modération, ni règle, ni prévoyance dans sa conduite! Il a laissé du moins une maxime précieuse: *Si la justice et la bonne-foi étaient bannies du reste du monde, il faudrait qu'on retrouvât ces vertus dans la bouche et dans le cœur des rois.*

Pour avoir de quoi payer sa ran-

Il retourne  
à Londres.

1364.

Mort de  
Jean.

Mariage de  
sa fille avec  
Visconti.

çon, il vendit en quelque sorte, comme le dit Villani, sa propre chair à l'encan : Galéas Visconti, maître de Milan, acheta sa fille Isabelle 600,000 florins, pour la marier à son fils Jean Galéas.

Etat des  
armées.

Jetons un coup d'œil sur les gens de guerre de ce temps-là, afin de mieux connaître la nation et le principe de ses disgraces. La cavalerie faisait encore presque toute la force des armées. Les Anglais y joignaient d'excellens archers de leur pays; les Français, dédaignant cette espèce de milice, n'en avaient que d'étrangers fort inférieurs à ceux d'Angleterre. Rien ne contribua plus aux défaites de Crécy et de Poitiers. Les archers mirent en déroute notre première ligne, celle-ci tomba sur la seconde, et le désordre devint général. Il semble que le génie anglais, plus capable de réflexion, avait une grande supériorité sur la vivacité française.

Licence; superstition  
des gens de  
guerre.

La valeur des chevaliers dégénérait en licence. Ils cherchaient moins à servir l'état, qu'à se distinguer par

quelque fait d'armes particulier, qu'à enlever la dépouille d'un adversaire terrassé. Une ignorance profonde augmentait leur indocilité fouguese, et changeait leur religion en vaines pratiques, auxquelles ils sacrifiaient les devoirs.

On peut juger de cette ignorance Traité de la Hire. et de la superstition qu'elle produisait, par un trait du fameux la Hire.

Ce chevalier, sur le point d'entrer dans une ville assiégée, rencontre un prêtre, et lui demande l'absolution.

*Confessez - vous*, dit le prêtre. La Hire répond qu'il n'en a pas le loisir; qu'en général il a fait tout ce que les gendarmes ont coutume de faire. Sur quoi le prêtre lui donne l'absolution *telle quelle*. Alors le pénitent adresse à Dieu cette prière: « Dieu, « je te prie que tu fasses aujourd'hui « pour la Hire autant que tu voudrais que la Hire fît pour toi, s'il « était Dieu et que tu fusses la Hire. »

Avec une dévotion bizarre, ces guerriers se croyaient tout permis. Leurs brigandages semblaient tellement autorisés par la coutume, que Tal-

Mot de Talbot.

bonnement : *Si Dieu était homme d'armes , il serait pillard.*

Aventuriers  
redouta-  
bles.

Ces troupes d'aventuriers qui vendaient leurs services, et que souvent on ne pouvait payer, étaient sur-tout un fléau terrible. Eustache d'Auberticourt, à la tête de sept cents lances dévastait la campagne. Le dauphin promit trente mille écus à Brocard de Fenestrance, chef d'aventuriers lorrains, pour se délivrer de l'autre brigand. Auberticourt fut battu et fait prisonnier. Fenestrance demandait qu'on le payât. Comme on ne le faisait, il eut l'audace de déclarer la guerre au dauphin et au royaume. Il mit la Champagne à feu et à sang et ce ne fut qu'en lui payant ce qu'il exigeait, que le prince put l'engager à se retirer dans son pays.

Milice des  
communes.

Les milices des communes, infanterie sans discipline, furent presque toujours taillées en pièces. S'il est vrai, comme on l'assure sans vraisemblance, que la population était alors plus considérable en France qu'aujourd'hui, c'était la plus grande ressource pour un gouvernement qui aurait su en profiter. Mais en fa

sant continuellement la guerre, on n'avait pas encore appris à former des troupes, et à s'en servir d'une manière convenable.

Les principes de l'administration politique n'étaient pas mieux connus dans le royaume. Plusieurs ordonnances du roi Jean et de son prédécesseur, prouvent qu'ils regardaient le pouvoir de hausser et de baisser arbitrairement le prix des monnaies, comme un moyen excellent de lever des impôts, dont le peuple n'eût pas lieu de se plaindre. C'était pourtant le moyen, et de ruiner le commerce, et d'appauvrir l'état, en procurant quelques ressources passagères. *A grand peine un homme avait-il le temps de connaître l'état de son bien d'un jour à l'autre*, disent des lettres-patentes de 1361, tant les variations de monnaie étaient subites et fréquentes. Les murmures éclatant de toutes parts, on avilit par la fraude l'autorité même dont on abusait. Dans quelques ordonnances, le roi avertit les officiers de la monnaie de ne rien mettre aux nouvelles espèces qui en marquât l'affaiblissement,

Altération  
funeste des  
monnaies.

*afin de tenir la chose plus secrète.*  
Faut-il s'étonner que des abus si monstrueux fournissent des prétextes de sédition?

Répartition  
des impôts  
faite par les  
états.

Les états-généraux, qui seraient devenus vraisemblablement aussi redoutables que le parlement anglais, si le génie des deux nations eût été le même, n'avaient pas plus d'équité et de sagesse que la cour, à en juger par la manière dont ils réglaient les subsides. En 1355, ils fixèrent la capitation à quatre livres pour ceux qui en avaient cent de revenu; à quarante sous pour ceux qui avaient moins de cent livres; à vingt sous pour ceux qui avaient moins de quarante livres; les laboureurs, les artisans, les domestiques, dont le salaire pouvait monter à cent sous par an, devaient en payer dix. Ainsi l'impôt était accablant pour ceux qui manquaient de pain.

Absolution  
d'un mort.

Un fait singulier de ce règne prouvera encore le besoin qu'on avait de lumières en tout genre. Pierre, duc de Bourbon, excommunié à la poursuite de ses créanciers, ayant été tué à la bataille de Poitiers, son fils,

Louis II, travailla vivement à le faire absoudre, afin que l'on pût prier pour le repos de son ame. Il obtint d'Innocent VI l'absolution du mort, en s'engageant à payer ses dettes.

## C H A R L E S V,

*SURNOMMÉ L E S A G E.*

C E prince, que nous avons vu gouverner l'état pendant la prison de Jean son père, devint le modèle des rois et le restaurateur du royaume. Sa sagesse fit tout. Il ne parut point à la tête des armées; une santé faible lui interdisait les fatigues; mais il connaissait les hommes et les choses. Du fond de son cabinet il vint à bout, par les mains qu'il employa, de recouvrer ce que ses prédécesseurs avaient perdu par leur imprudence. Un de ses premiers soins fut de confirmer les officiers de judicature dans l'exercice de leurs charges; car l'autorité des cours souveraines cessait à la mort du roi, et les magistrats ne pouvaient

1364.

Sagesse du  
roi.

Magistrats  
confirmés.

continuer leurs fonctions sans l'agrément de son successeur.

Du Guesclin.

Charles-le-Mauvais, le plus perfide et le plus turbulent des hommes, avait repris les armes pour soutenir de vaines prétentions sur la Bourgogne. Le roi donna le commandement des troupes à Bertrand du Guesclin, déjà célèbre sous le dernier règne. C'était un chevalier breton, d'un courage à toute épreuve. Sa mauvaise mine et la fougue de sa première jeunesse l'avaient rendu insupportable à ses parens mêmes. « Il n'y a  
« point de plus mauvais garçon au  
« monde, disait alors sa mère ; il est  
« toujours battant ou battu ; son père  
« et moi nous le voudrions voir sous  
« terre. » On juge souvent mal des jeunes gens, dont les défauts même peuvent se diriger au bien. Ce caractère violent renfermait un germe d'héroïsme, qui se développa bientôt pour le salut de la France.

Il bat les troupes du roi de Navarre.

Les troupes du roi de Navarre étaient commandées en Normandie par le capitaine ou seigneur de Buch. Du Guesclin l'envoya défier à la bataille. Comme le capitaine attendait un ren-

fort, et demeurait ferme dans son poste inaccessible de Cocherel, le Breton eut recours au stratagème. Il feignit de décamper. Les ennemis veulent aussitôt le poursuivre. En vain de Buch leur représente que du Guesclin n'est pas homme à fuir devant eux, qu'il ne cherche qu'à les tromper par une ruse; on l'entraîne malgré lui au combat. Les Français font volte-face, animés par ce discours de leur chef: «Pour Dieu, amis, « souvenez-vous que nous avons un « nouveau roi de France! que sa « couronne soit aujourd'hui étren- « née par vous!» Ils remportent la victoire. La confiance et le courage renaissent dans la nation. Charles V, en reconnaissance de cet important service, donna le comté de Longueville à du Guesclin. Le mérite ainsi récompensé a toujours des imitateurs.

La guerre durait en Bretagne depuis 1341. Charles de Blois et le jeune comte de Montfort se disputaient ce duché, et le déchiraient par les armes. Enfin ils convinrent d'un partage. Jeanne de Penthièvre, com-

Guerre de  
Bretagne.

tesse de Blois, nièce et héritière de l'ancien duc, indignée de l'accommodement, écrivit à son mari qu'elle l'avait prié de défendre son héritage, et qu'étant armé, il ne devait pas en sacrifier une partie. « Je ne suis  
 « qu'une femme, ajoutait-elle, mais  
 « je perdrais plutôt la vie, et deux  
 « si je les avais, que de consentir à  
 « une chose si honteuse. » Effectivement elle avait combattu en héroïne. Ce prince aima mieux violer sa parole que de lui déplaire. On résolut de terminer le différend par une bataille. Le roi, qui favorisait Charles de Blois, son cousin, comme Édouard III soutenait le comte de Montfort son gendre, lui envoya du Guesclin, dont les conseils ne furent point écoutés. Charles de Blois voulut charger témérairement, et fut tué dans le combat : prince accompli, s'il n'avait eu trop de déférence pour l'humeur altière de sa femme. Montfort versa des larmes sur son cadavre. « Monseigneur, lui dit le fameux  
 « Chandos, général anglais, vous ne  
 « pouviez avoir votre cousin en vie  
 « et le duché tout ensemble; remer-

Charles de  
 Blois, tué à  
 la bataille  
 d'Aurai.

« ciez Dieu et vos amis. » Chandos ent la gloire de faire prisonnier du Guesclin, qui se rendit à lui couvert de blessures, après avoir renversé une foule de combattans. Cette bataille d'Aurai valut à Montfort toute la Bretagne. Son père avait été fait prisonnier, et était mort au commencement de cette guerre. Sa mère s'était signalée par des prodiges de valeur. Des princesses guerrières enflammaient alors l'enthousiasme des chevaliers.

Quelque desir qu'eût le roi de soutenir et de venger la comtesse de Blois, préférant à l'intérêt particulier le bien général, il se rendit médiateur de la paix, et reçut l'hommage du nouveau duc, dont il craignait avec raison de se faire un dangereux ennemi. Il accorda aussi la paix au roi de Navarre; celui-ci renonça par le traité à ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne et la Brie.

Les peuples semblaient devoir enfin respirer. Mais licencier les gens de guerre, c'était déchaîner des tigres. A peine jouissait-on de la paix, que les compagnies recommencèrent

II.

4

Le roi rétablit la paix.

---



---

 1365.

Du Guesclin mène les compagnies en Espagne.

leurs brigandages. Des chevaliers et des seigneurs se mirent à leur tête. Le royaume allait devenir la proie de ces furieux, si Henri de Transtamare n'avait offert de les prendre à sa solde contre Pierre-le-Cruel, son frère, roi de Castille, qui était devenu, par son avarice et sa tyrannie, l'exécration de ses sujets. La France ne devait pas moins le haïr, puisqu'on le regardait comme le meurtrier de Blanche de Bourbon, sa femme, princesse accomplie et sœur de la reine. On résolut de confier l'entreprise à du Guesclin. Chandos demandait cent mille livres pour sa rançon. Le roi en paya quarante mille; le pape et Transtamare fournirent le reste.

Comment il  
persuade ces  
brigands.

Il fallait déterminer les compagnies au départ. Du Guesclin va trouver leurs chefs. « Nous avons  
« assez fait pour damner nos ames,  
« leur dit-il; vous pouvez même vous  
« vanter d'avoir plus fait que moi:  
« faisons bonneur à Dieu, et le diable  
« laissons. » Après ce début, il leur  
fait valoir des avantages plus propres  
à le toucher; deux cent mille livres  
du roi de France, les trésors du roi de

Castille, des contributions à lever sur les terres du pape; car le voyage d'Avignon avait pour eux de puissans attraits; ils s'y étaient déjà enrichis, et le chevalier ne se faisait point scrupule de les prendre par ce motif. Le traité fut conclu sans peine: les chefs vinrent saluer Charles V, qui les régala magnifiquement. Jean de Bourbon, comte de la Marche, reçut la qualité de général, avec ordre de suivre en tout les avis de du Guesclin.

Les compagnies prirent la route d'Avignon, et ne manquèrent pas de rançonner Urbain V. Ce pape se repentit peut-être alors d'avoir contribué à la délivrance du héros français, le plus irréprochable des chevaliers, mais non tout-à-fait exempt des défauts de sa profession. Du Guesclin exigea cent mille francs et une absolution en bonne forme. A peine fut-il arrivé en Castille avec Henri de Transtamare, que tout se soumit. Pierre-le-Cruel détrôné prit la fuite, et alla en Guienne implorer le secours du prince de Galles.

Expédition  
contre Pier-  
re-le-Cruel.

Ce prince généreux et passionné pour la gloire vole en Espagne, gagne

Le prince de  
Galles prend  
du Guesclin.

la bataille de Navarette, où du Guesclin est encore fait prisonnier, rétablit le tyran, éprouve lui-même son ingratitude. Don Pèdre jouit peu de ce changement de fortune. Le prince Noir, irrité de ce qu'il n'avait exécuté aucune de ses promesses, épuisé d'ailleurs par les frais de l'expédition, ne pouvait et ne voulait plus le défendre. Il rendit la liberté à du Guesclin, dont le roi paya la rançon. Henri de Transjamare, secondé par le chevalier, attaqua de nouveau son frère, le tua de sa propre main, devint paisible possesseur de la Castille. Des frères ennemis sont ordinairement les ennemis les plus acharnés; mais il est peu d'exemples d'une haine si furieuse. Ce prince était bâtard. Sa postérité a régné long-temps.

Le roi travaille au bien public.

L'éloignement des compagnies procura au royaume un calme d'autant plus utile, que Charles V le consacra tout entier au bien de l'état. Les monnaies furent réformées, les subsides diminués, l'agriculture ranimée, le commerce favorisé, la capitale embellie. La France reprenait des forces et se préparait insensible-

ment à réparer ses malheurs. On pensait à rompre avec l'Angleterre; on y était autorisé par des raisons spécieuses. Le prince de Galles, à qui son père avait donné la principauté d'Aquitaine, comprenant sous ce nom la Guienne et les provinces voisines, se voyait appauvri, soit par la guerre d'Espagne, soit par le faste de sa cour. Il résolut, contre l'avis du brave et prudent Chandos, de mettre une imposition générale sur les terres de sa souveraineté. Presque toute la noblesse fut indignée d'une vexation qu'elle n'avait point connue sous les rois de France. La plupart des seigneurs, entre autres le comte d'Armagnac, en portèrent leurs plaintes au roi. Indépendamment de cette atteinte à leurs privilèges, Edouard III, enivré de ses victoires, leur avait rendu la domination anglaise odieuse, en retirant les graces qu'il leur prodiguait auparavant. Les circonstances étaient favorables pour une rupture ouverte: le prince de Galles consumé d'une fièvre lente depuis l'expédition d'Espagne; son père endormi au sein de la prospérité; le traité de Bretigni,

Fantes d'Edouard III  
et de son fils.

non exécuté par rapport à l'article essentiel des renonciations, en sorte que les seigneurs de Guienne pouvaient être encore regardés comme vassaux de la couronne.

---

1368.  
Rupture  
avec l'An-  
gleterre.

Aussi reçut-on leur appel. Le prince de Galles fut cité à la cour des pairs, pour répondre sur les griefs allégués contre lui. Il répondit fièrement à cette citation, que volontiers il se rendrait à Paris, mais avec soixante mille hommes. Plusieurs infractions faites au traité de paix, engageaient Charles V à prendre les armes contre Edouard. La guerre lui fut déclarée lorsqu'il s'y attendait le moins. Ce grand politique avait perdu sa prévoyance, pour se livrer aux charmes du repos et des plaisirs. Les armées françaises eurent l'avantage presque par-tout. Le roi, sentant sa supériorité, ne balança point à user des droits de souverain. Il prononça dans la cour des pairs l'arrêt de condamnation contre Edouard et le prince de Galles; il les déclara rebelles, et toutes les terres qu'ils avaient en France, confisquées en punition de leur félonie.

Cependant une armée ennemie débarque à Calais, ravage l'Artois, la Picardie, la Champagne, et se présente aux portes de Paris. Du Guesclin, Du Guesclin, connétable. mandé par le sage monarque, qui lui offrit l'épée de connétable. Chacun applaudit à ce choix. Le chevalier, plus grand par sa modestie que par ses autres qualités, conjure le roi de confier la première charge de l'état à un homme capable de la mieux remplir. Charles V rejette ses excuses, le prie d'accepter, lui dit qu'il n'y a dans le royaume ni prince ni baron qui ne soit prêt à lui obéir, et que s'il s'en trouvait dans des dispositions contraires, il leur ferait sentir sa juste indignation. On voit ici combien le mérite personnel a de grandeur, et combien un roi s'honore lui-même en l'honorant dans ses sujets. Une telle prière était l'ordre le plus pressant. L'envie, toujours dangereuse au sein de la cour, pouvait seule lui inspirer de la crainte. Il supplia son maître de ne pas croire les rapports qu'on pourrait faire contre lui, sans avoir daigné l'entendre.

Charles V avait recommandé au  
 1371, etc. connétable de ne point risquer de ba-  
 Les Anglais taille décisive; mais un chef habile  
 vaincus par- sait interpréter les intentions du  
 tout. prince, et se régler sur les conjone-  
 tures. Du Guesclin, avec une très-  
 petite armée, marcha aux ennemis,  
 les attaqua dans leurs différens quar-  
 tiers, les battit par-tout et les dissipa.  
 D'un autre côté, les Anglais furent  
 vaincus, près de la Rochelle, par la  
 flotte de Castille. La campagne sui-  
 vante produisit des avantages plus  
 considérables. Le Poitou, l'Aunis et  
 la Saintonge rentrèrent sous la do-  
 mination du roi. Edouard fit un ar-  
 mement terrible pour venir en per-  
 sonne réparer ses pertes. Mais il lutta  
 neuf semaines contre les vents, et  
 fut contraint de relâcher dans ses  
 ports. Rongé de chagrin, il dit en  
 parlant de Charles, *que jamais roi  
 ne s'était moins armé et ne lui  
 avait donné tant à faire.*

Intrigues  
 d'Edouard  
 III.

Dans ces circonstances critiques,  
 il essaya de détacher le roi de Cas-  
 tille, Henri de Trastamare, des in-  
 térêts de la France, que ses flottes  
 servaient utilement. Le roi de Na-

Varre , toujours prêt à nuire et à tromper , se chargea de la négociation. Mais le Castillan répondit que les offres les plus avantageuses ne pouvaient le rendre infidèle à ses alliés. Il aurait fait rougir le Navarrois par ses remontrances , si une ame endurcie au crime était sensible au langage de la vertu. Edouard réussit mieux auprès du duc de Bretagne. Montfort se déclara ouvertement en sa faveur. Le roi , qui dans toutes ses démarches respectait les règles de la justice , envoya sommer le duc de remplir les devoirs du vassal. Sur son refus, du Guesclin eut ordre de l'attaquer. Les Bretons haïssaient les Anglais. Le duc acheva de les aliéner par un impôt exigé tyranniquement. Il se vit bientôt dépouillé de ses états, et réduit à chercher un asile en Angleterre.

De toutes les conquêtes d'Edouard il ne lui restait plus que Calais. La prudence de Charles V, l'activité du connétable , le courage et le zèle de la nation , avaient opéré ce changement, plus glorieux au roi que ne l'avaient été à son ennemi les suites

Succès de  
la France.

des batailles de Créci et de Poitiers ; car il est facile de profiter d'un bonheur extraordinaire, et très-difficile de réparer les grands malheurs à force de sagesse. Les papes s'étaient souvent efforcés de réconcilier les deux rivaux, se montrant ainsi les pères du monde chrétien. Tout ce que Grégoire XI put obtenir, fut une trêve fort courte, pendant laquelle Charles rendit cette fameuse ordonnance, qui fixe la majorité des rois à l'âge de quatorze ans. Il savait, par sa propre expérience, combien une longue minorité nuisait au bien de l'état. Depuis que l'usage s'était établi, sous la seconde race, de ne combattre qu'à cheval avec une armure excessivement lourde, la majorité commençait trop tard, parce qu'un prince qui ne pouvait encore porter les armes, n'était pas censé capable d'affaires.

Majorité  
à quatorze  
ans.

Démêlé de  
Charles V  
avec un pré-  
lat.

Pendant que le roi se faisait adorer des peuples, l'archevêque de Rouen, Philippe d'Alençon, prince du sang, lui suscita une querelle dangereuse. Charles demandait un canonicat de cette église pour un ecclésiastique

protégé. N'ayant pu l'obtenir, il saisit le temporel du prélat. C'était un trait de colère peu convenable. L'archevêque, encore moins modéré, jeta un interdit sur le royaume, se réfugia auprès du pape, et trama une ligue avec le roi de Navarre. Il assura qu'il prendrait les armes en personne, et qu'il se battrait comme le plus brave chevalier. En d'autres temps cette révolte aurait pu avoir de grandes suites; mais la sagesse du gouvernement étouffait les semences de discorde, et le séditieux prélat n'eut que la honte d'une entreprise criminelle.

La mort du prince de Galles fut un nouveau malheur pour l'Angleterre. Les Français même regrettèrent ce héros, aussi aimable par ses vertus que redoutable par ses qualités guerrières. On ne vit jamais de fils plus respectueux, ni de vainqueur plus modeste. Il semble que sa mort aurait dû faire desirer la paix à Edouard. Le roi de France, dont l'économie avait amassé des trésors sans exciter de murmure, qui venait de construire trente-cinq gros vaisseaux de

---

---

1377.

Mort du  
prince de  
Galles et  
d'Edouard  
III.

ligne et une infinité d'autres bâtimens, qui se trouvait en état de tout entreprendre, proposa des conditions très-avantageuses pour les vaincus. On devait céder, dit M. Villaret, « quatorze cents villes fermées et « trois mille forteresses pour les seules « les provinces de l'Aquitaine. » (Tout était donc forteresse dans ces temps de brigandages.) Cependant, les ministres d'Angleterre ne voulurent point conclure, sans avoir pris les ordres de leur roi. Ils le trouvèrent mort. Edouard III avait régné 50 ans. Trop d'ambition l'exposa aux revers. Il expira, abandonné de ses sujets, entre les mains d'une maîtresse qui ne pensait qu'à enlever sa dépouille. Richard II, fils du prince Noir, lui succéda.

La langue française abolie en Angleterre.

Depuis la conquête de Guillaume, les actes publics d'Angleterre se faisaient toujours en français. Edouard abolit cet usage, qui ne pouvait être qu'odieux à un peuple ennemi de la France.

Puissance du roi.

La trêve étant expirée, cinq armées françaises portèrent la terreur en divers endroits. Toute la Guienne

fut conquise , excepté Bordeaux. Charles V , au commencement de son règne , avait eu peine à rassembler douze cents hommes. Quel prodigieux changement ! Mais la perfidie le poursuivait malgré sa puissance et les succès de ses entreprises. S'il y eut jamais une ame faite pour le crime , ce fut celle du roi de Navarre. Son chambellan et son secrétaire , arrêtés sur des soupçons trop légitimes , découvrirent le tissu de ses attentats ; on trouva la preuve du dessein qu'il avait formé d'empoisonner le roi. Presque toutes ses places furent saisies. Il passa en Angleterre , et livra aux Anglais la ville de Cherbourg , la plus forte qui lui restât. Brest leur avait été pareillement livré par le duc de Bretagne. Ainsi ils se trouvaient maîtres des meilleurs ports de France , Calais , Cherbourg , Brest et Bordeaux.

Nouvelle  
perfidie du  
roi de  
Navarre.

C'est ici l'époque du fameux schisme d'occident , qui , par l'étroite liaison de l'Eglise avec l'état , remplit l'une et l'autre de troubles funestes. Les papes , depuis 1309 , résidaient à Avignon. Ils y étaient plus tranquil-

---

1378.  
Grand schisme d'occident.

les ; et leur séjour dans le royaume, quoique ruineux pour le clergé de France, paraissait utile aux rois, que la cour pontificale avait intérêt de ménager. Grégoire XI, le dernier pape français, transféra en 1376 le saint siège à Rome, cédant aux avis et aux prières de Catherine de Sienne, religieuse en grande réputation de prophétie et de miracles, que les Florentins lui avaient députée. Il mourut bientôt en Italie, où il se repentait d'être déjà venu. Les cardinaux s'assemblèrent en conclave. Le peuple demandait à grands cris un pape romain. L'archevêque de Bari, Napolitain, fut élu et proclamé. Tout semblait tranquille : six cardinaux qui étaient restés en France avaient confirmé l'élection ; mais ce nouveau pape, Urbain VI, reconnu par le sacré collège, se rendit odieux par une sévérité et des emportemens indiscrets. Les cardinaux se retirèrent, déclarèrent nulle leur élection comme forcée, et élurent à Fondi, Robert, fils du comte de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Urbain fit mourir dans les plus cruelles tortu-

res six cardinaux, qu'il traînait prisonniers à sa suite. Clément de son côté avait les armes à la main, et lançait des anathèmes. Les deux partis s'égorgeaient avec une fureur implacable. Jamais l'ambition n'avait produit dans l'Eglise un pareil scandale, ni de si grands maux.

Le roi consulta, délibéra longtemps, avant de se décider entre les deux compétiteurs. Enfin il se déclara pour Clément. L'université, qui était d'abord pour Urbain, se conforma aux sentimens de la cour. Plusieurs de ses membres demandaient la neutralité, jusqu'à la décision d'un concile. C'était l'avis le plus prudent : il prévalut dans la suite ; mais on n'embrasse souvent le bon parti qu'après avoir éprouvé l'inconvénient des autres. Catherine de Sienne, dont les révélations faisaient du bruit dans toute l'Europe, jouait un assez grand rôle pour écrire par-tout en faveur d'Urbain. Le roi reçut d'elle une lettre où les cardinaux clémentins étaient traités de *démons incarnés*. On ne crut point la sainte infallible, et l'on négligea

La France se déclare pour Clément.

Sainte Catherine de Sienne pour Urbain.

ses remontrances. Les Anglais furent zélés urbanistes, parce que les Français avaient embrassé le parti contraire. Clément ayant succombé en Italie, vint s'établir à Avignon. Le schisme dura quarante ans avec des scandales infinis.

1379. *Entreprise contre le duc de Bretagne.*

Les plus grands hommes sont sujets à faire des fautes, et Charles-le-Sage en fit une qui troubla la fin de son règne. Le duc de Bretagne dépouillé de ses états, fugitif en Angleterre, lui parut une victime qu'on devait immoler à l'intérêt de la couronne. Les courtisans le flattaient de l'espérance d'y réunir ce duché; il voyait dans Montfort un ennemi irréconciliable. Résolu de le pousser à bout, il le fit citer à la cour des pairs, sans observer les formes légales. L'ajournement ne fut point signifié au duc; on ne lui envoya point de sauf-conduit. Charles parla lui-même au parlement contre son vassal, et conclut à confisquer ses terres. Les seigneurs bretons se liguèrent pour prévenir l'exécution d'un arrêt, qu'ils jugeaient contraire aux droits et au bien de leur patrie. Le peuple, tou-

Les Bretons  
le soutien-  
nent.

jours inconstant dans ses affections, auparavant soulevé contre Montfort, passa de la haine au plus vif attachement, aimant mieux obéir à un duc de Bretagne qu'à un roi de France. Ce prince renouvela ses traités avec l'Angleterre, revint dans ses états, y fut reçu comme un libérateur. Quelque embarrassé que fût le roi par cette révolution imprévue, il s'était trop avancé pour ne pas soutenir sa démarche. Mais il le fit faiblement, et le peu de troupes qu'il envoya n'eut aucun succès.

C'est alors que Bureau de la Rivière, habile et heureux courtisan, abusa de la faveur en jetant des soupçons sur du Guesclin, comme s'il eût favorisé le duc de Bretagne. Charles V écrivit au connétable une lettre de reproches. C'était blesser l'honneur d'un héros. On dit qu'alors il renvoya l'épée de connétable. Mais ce grand homme était devenu si supérieur aux traits de l'envie, que les princes et les seigneurs s'empressèrent à le défendre. Le roi reconnut son erreur, et se fit un devoir de la réparer. Les ducs d'Anjou et de Bour-

Du Guesclin disgracié.

On lui rend justice.

bon allèrent de sa part trouver du Guesclin. Après quelque résistance, il revint à la cour. On le chargea d'une expédition dans les provinces méridionales, où les Anglais se montraient encore. Il conjura le roi, en partant, de faire la paix avec les Bretons ses compatriotes, dont la France pouvait encore tirer de puissans secours. Charles l'assura qu'il y pensait, et qu'il en prendrait les moyens. Du Guesclin ne revit plus

---

1380.

Sa mort.

son maître. Attaqué d'une maladie mortelle devant Châteauneuf-de-Rendan, forteresse d'Auvergne qu'il assiégeait, il y termina sa glorieuse carrière. Près d'expirer, il recommanda à ses officiers de ne jamais traiter en ennemis les laboureurs, les femmes, les enfans et les vieillards, et témoigna son repentir de n'avoir pas toujours suivi cette règle dans sa jeunesse.

Honneurs  
rendus à sa  
mémoire.

Les Anglais assiégés payèrent une espèce de tribut à son ombre. Ils avaient promis de se rendre, s'ils n'étaient pas secourus à un certain terme. Au jour marqué, le commandant suivi de la garnison vint se pros-

terner aux pieds du cadavre , et déposa sur son cercueil les clefs de la forteresse. Le tombeau de du Guesclin a été dans l'église de Saint-Denis, sépulture des rois, un monument de la reconnaissance de Charles V. Les plus célèbres capitaines qui avaient combattu sous ses ordres, Clisson, Sancerre et Couci, refusèrent l'épée de connétable, qu'ils n'osaient porter après ce héros.

Clisson ne l'accepta qu'au commencement du règne suivant. Il était *frère d'armes* de du Guesclin. Cette fraternité d'armes consistait dans une association de deux ou de plusieurs chevaliers, par laquelle ils s'obligeaient à l'union la plus étroite, à se défendre mutuellement envers et contre tous, excepté contre les princes dont ils étaient sujets ou vassaux. Le traité était quelquefois accompagné de cérémonies religieuses, quelquefois même cimenté du sang des chevaliers, qu'ils buvaient avec leur vin. Les mœurs des anciens Scythes semblaient avoir passé dans le royaume.

Fraternité  
d'armes.

Quoique les Bretons eussent de-

Continua-  
tion de la  
guerre.

mandé la paix, et que Charles V fût disposé à la conclure, le duc ayant fait une nouvelle ligue avec les ennemis, on renonça aux négociations, et les hostilités continuèrent. Une armée anglaise pénétra jusqu'en Champagne ; elle fit d'affreux ravages. Charles, suivant ses premières maximes, ne voulait point de bataille décisive. *Laissez les Anglais faire leur chemin*, disait-il toujours ; *ils se détruiront d'eux-mêmes*. Les Français, sous les ordres du duc de Bourgogne, brûlaient d'impatience de combattre ; mais la maladie du roi suspendit les expéditions. Il avait été empoisonné dans sa jeunesse par Charles-le-Mauvais. Un médecin allemand arrêta l'effet du poison en lui ouvrant le bras, et dit alors qu'il mourrait quand la plaie viendrait à se fermer : ce qui arriva effectivement. Charles V, sentant approcher sa fin, prévint les orages auxquels son fils serait exposé ; il prit toutes les précautions pour les prévenir : il y aurait réussi, sans doute, si la prudence pouvait enchaîner les événements. Il mourut âgé de quarante-trois ans.

---

1380.  
Mort de  
Charles-le-  
Sage.

Peu de princes ont mérité autant que lui de gouverner une grande monarchie. *Je ne trouve les rois heureux*, disait-il, *qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien.* On lui doit, comme l'observe le président Hénault, un éloge qui peut servir d'instruction à tous les rois. « C'est « que jamais prince ne se plut tant « à demander conseil, et ne se laissa « moins gouverner que lui. » Les vertus politiques, morales et chrétiennes, étaient réunies dans sa personne. Un homme de qualité ayant tenu devant le dauphin quelques propos indécents, il le chassa de la cour. « On doit s'attacher sur-tout, dit-il « alors, à nourrir les enfans dans la « vertu, afin qu'ils surpassent en « mœurs ceux qu'ils doivent surpasser en honneurs. » Doué du talent de la parole, il était lui-même fort réservé dans ses discours. *C'est une belle qualité que de savoir bien parler*, lui disait-on un jour. *Il est vrai*, répondit-il; *mais ce n'en est pas une moindre que de savoir se taire.* Son goût pour les lettres a encore relevé sa gloire. Il répétait souvent ces pa-

Son éloge.

Attention  
aux bonnes  
mœurs.Amour des  
lettres.

roles : « Les clerks où est sapience,  
 « l'on ne peut trop honorer ; et tant  
 « que sapience sera dans ce royaume,  
 « il continuera à prospérité ; mais  
 « quand déboutée y sera , il dé-  
 « cherra. »

Bibliothèque royale.

On regarde Charles V comme le véritable fondateur de la bibliothèque royale. Le roi Jean avait à peine laissé vingt volumes : il en rassembla neuf cents, parmi lesquels très-peu

Astrologie.

d'auteurs de la bonne antiquité, pas un exemplaire de Cicéron, mais beaucoup de livres d'astrologie judiciaire. Cette science absurde, née d'une grossière superstition, était alors la plus respectée à la cour. Les médecins sur-tout la cultivaient, et les malades devaient s'en ressentir.

Fous du roi honorés.

Il serait à souhaiter pour l'honneur de Charles-le-Sage, qu'on ne trouvât pas sous son règne des mausolées élevés à deux *fous du roi* ; mais on sera moins surpris que ces bouffons de cour fussent alors des personnages si l'on pense qu'ils jouaient encore un rôle plus de trois siècles après.

C'est sous ce règne que commence Poésie,  
 la chaîne non interrompue de nos  
 poètes. L'historien Froissart, juste-  
 ment estimé, faisait des vers, poésie  
 plate et maussade, qui n'approchait  
 point de celle des Provençaux, déjà  
 surpassés par le Dante et Pétrarque  
 en Italie. Les poètes étaient souvent  
 alors des sorciers aux yeux du peuple,  
 et l'inquisition leur faisait la guerre,  
 parce que souvent ils s'exprimaient  
 avec une extrême liberté sur les gens  
 d'Eglise.

Les romans se multipliaient. Ils ne Romans,  
 pouvaient être qu'informes et sans  
 goût. Mais le roman de *la Rose* et  
 les autres ouvrages de cette nature,  
 que les seuls savans lisent aujour-  
 d'hui, devaient servir à nous faire  
 connaître les mœurs et les usages des  
 siècles de chevalerie, mieux qu'on ne  
 les eût connus par la lecture de tant  
 de mauvaises chroniques. On voyait Traduc-  
 déjà des traductions de Saluste, de tions,  
 Tite-Live, de César. C'était le meil-  
 leur moyen d'amener le vrai goût de  
 l'histoire.

Plusieurs universités établies dans Sciences,  
 le royaume cultivaient les sciences, universités.

encore pleines d'erreurs. Celle de Paris était si considérable, que dans une assemblée tenue à l'occasion du schisme, il se trouva dix mille sup-pôts qui avaient droit de suffrage. Le pape Honorius lui avait défendu, au commencement du treizième siècle, d'enseigner le droit civil, de peur que cette étude (si nécessaire) ne détournât de la théologie; ou plutôt, selon toute apparence, parce que cette étude était contraire aux intérêts de la cour de Rome. De là vint qu'on se livra au droit canonique, une des voies les plus sûres pour parvenir à la fortune, et qui l'emporta sur la théologie même. Clément VII, le pape des Français, appela un jour les théologiens *des visionnaires*; apparemment à cause des subtilités dont ils remplissaient la scolastique.

Désordres  
dans les  
juridictions

Loi sur cet  
objet.

Le désordre était encore si grand dans les juridictions, que les enfans de chœur du Puy-en-Vélay exerçaient l'office de juge des juifs, et les condamnaient à des amendes.

Une ordonnance de 1371 défend à tous les juges ecclésiastiques de connaître, même par rapport aux clercs,

des actions réelles ou possessoires, ainsi que des rentes et cens assignés sur les héritages. Cette loi contribua beaucoup au rétablissement de l'autorité royale.

Pour réprimer la licence militaire, Charles V défendit à tout homme d'armes de se retirer sans la permission d'un officier supérieur, de jamais rien exiger des bourgeois et des paysans, de lever des compagnies sans une permission expresse. Les jeux de hasard, et même la paume, le billard, les dames, le palet, enfin des jeux très-innocens furent défendus, pour exciter aux jeux de l'arc, de l'arbalète, etc., plus utiles aux gens de guerre, et auparavant dédaignés. De telles défenses ne pouvaient avoir un effet durable.

Réglement  
pour les  
troupes et  
les jeux.

L'usage de l'artillerie devint fréquent dans les sièges. Les uns attribuent cette invention destructive à Roger Bacon, cordelier anglais; les autres à Berthold Schwarts, cordelier allemand; mais on ne peut en fixer l'époque certaine. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Chinois connaissaient depuis long-temps le fatal se-

Artillerie.

cret de la poudre, secret inutile chez eux, mais qui a changé en Europe tout l'ordre de la guerre et qui a fait tomber la chevalerie.

Les arts  
florissant en  
Italie, in-  
connus en  
France.

Charles fit venir d'Allemagne Henri de Wic, artiste célèbre, qui plaça sur la tour du palais une grosse horloge sonnante. On n'avait encore rien vu de pareil. Cette invention si nécessaire se répandit bientôt dans les provinces. Dès le treizième siècle, les horloges à roues, les besicles, le papier, la faïence, les miroirs de cristal, étaient connus en Italie; Venise, Gênes, Bologne, Pise, Florence, Sienne, florissaient par les arts et le commerce; en France, on n'inventait rien, on ne pensait qu'à la guerre et aux futilités de l'école. Il s'y établit des manufactures de papier, dont l'usage devait être encore long temps moins utile que pernicieux.

Obstacles  
aux  
sciences.

Quel progrès pouvait-on faire dans les sciences, lorsque les universités même y mettaient le plus grand obstacle, par un esprit de petitesse et de superstition; lorsque celle de Paris, dans des remontrances au pape, citées par son historiographe du Bou-

lai, disait qu'on ne devait pas compter la Grèce au nombre des parties de l'Europe, *parce qu'elle était schismatique.*

En 1377, l'empereur Charles IV fit un voyage dans le royaume. Il y venait visiter le roi son neveu, qu'il aimait beaucoup, et acquitter un vœu de pèlerinage à l'abbaye Saint-Maur, près de Paris. Les empereurs s'étaient imaginé avoir par leur titre la souveraineté de tout l'Occident. Des jurisconsultes italiens, sous le règne de Frédéric Barberousse, avaient même décidé que le monde entier leur appartenait, et le célèbre Barthole avait érigé en article de foi une décision si extravagante. La cour fut très-attentive au cérémonial, dans la crainte d'autoriser cette chimère. Les complimens se firent tous avec précaution, en déclarant qu'on les faisait par ordre du roi; *car ainsi le veut le roi notre sire, et le nous a commandé* (ce sont les termes du prévôt des marchands de Paris.) Qui aurait pu prévoir que dans la suite des siècles, un empereur incomparablement plus puissant voyagerait en

Voyage  
remarquable de l'empereur dans le royaume.

sage pour s'instruire, refuserait toute espèce de cérémonie, et ne se ferait connaître qu'à la noblesse de ses sentimens, et à sa passion pour le bien public?

Le dauphin,  
vicaire de  
l'empereur.

Charles IV nomma le dauphin son vicaire perpétuel et irrévocable dans le royaume d'Arles et dans la province de Dauphiné, qu'on regardait encore comme mouvant de l'empire. La fameuse *bulle d'or* est son ouvrage. Par cette loi fondamentale de la constitution germanique, le nombre des électeurs est fixé à sept, *en l'honneur des sept chandeliers de l'Apocalypse.*

## C H A R L E S V I.

**L**E nom de Charles VI annonce tous les genres de malheurs dont la France devait être accablée. L'ambition, l'avarice, la discorde, l'esprit de cabale et de révolte, toutes les passions semblèrent conjurées avec la fortune pour la ruine de l'état. Ceux qui devaient en être les

1380.

Idée  
de ce règne.

soutiens, en furent les plus dangereux ennemis. L'histoire devient ici un enchaînement de scènes lugubres, où l'on apprend à détester le vice en gémissant sur les maux de la patrie.

Charles n'était que dans sa douzième année. Les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, frères du dernier roi, et le duc de Bourbon son beau-frère ; le premier déjà odieux par ses vexations et ses violences ; le second, plus modéré, mais inconstant et bizarre ; le troisième, d'un mérite brillant qui couvrait une ambition adroite ; le quatrième, plein de solides vertus : ces quatre princes eurent d'abord des contestations au sujet de la régence. Elle appartenait au duc d'Anjou. Charles V, craignant son caractère, avait pris des mesures pour limiter son pouvoir. Mais il voulait gouverner et comme régent et comme tuteur. Après une vive dispute, on choisit des arbitres. On régla que le roi serait sacré dans quelques mois ; que jusqu'alors le duc d'Anjou gouvernerait en qualité de régent, et qu'après le sacre, Char-

Dispute sur la régence.

les VI, déclaré majeur avant l'âge, gouvernerait en son propre nom, par le conseil de ses quatre oncles.

Rapacité  
du duc  
d'Anjou.

Cette courte régence laissa au duc d'Anjou le moyen de satisfaire son avarice insatiable. Il s'empara du trésor amassé par l'économie de Charles-le-Sage : loin de diminuer les subsides comme ce bon roi l'avait ordonné en mourant, il les augmenta; il excita enfin un esprit de sédition dont les effets furent terribles.

Mouvement  
séditieux.

Après le couronnement, la populace de Paris vint demander avec insolence la suppression des impôts. On parut céder, moins à la raison qu'à la crainte. Les premières démarches décident quelquefois de l'autorité du gouvernement. Enhardis par ce succès, les mutins en eurent plus d'audace. Ils demandèrent qu'on chassât les juifs, pillèrent les maisons des traitans, commirent des excès sans nombre : faibles commencemens des désordres qui devaient suivre.

Etats  
généraux.

Il y eut à Paris une assemblée d'états-généraux, qui, abusant des conjonctures, comme sous le règne du

malheureux Jean, porta les plus vives atteintes à l'autorité royale. On fit renoncer le roi, par une déclaration, à tout ce qui avait été innové depuis le règne de Philippe-le-Bel; on lui fit rétablir la nation dans toutes ses *franchises, libertés, privilèges et immunités*. Les séditeux ont toujours su donner à ces mots le sens qu'ils voulaient.

Les Anglais, à la faveur des troubles, échappèrent au péril dont ils étaient menacés dans l'intérieur du royaume. Rien ne les empêcha de se retirer en Bretagne. Mais les Bretons, aussi animés contre eux, que résolus de ne point subir la domination française, mirent leur duc dans la nécessité de s'accommoder avec la France. Montfort fit donc la paix, à condition d'être reconnu pour duc de Bretagne, et d'être remis en possession des terres saisies; s'engageant à payer au roi deux cent mille francs pour les frais de la guerre, et à l'aider envers et contre tous, spécialement contre les rois d'Angleterre et de Navarre. Avant ce traité, il avait fait une protestation secrète




---



---

 1381.

Fin de la  
guerre de  
Bretagne.

contre les engagements qu'il allait prendre ; moyen singulier de s'affranchir des scrupules, en se réservant le droit de manquer à sa parole.

Hommage  
du duc de  
Bretagne.

Il vint à Paris demander pardon et rendre hommage. Ce devait être un hommage *lige*, qui engageait la personne ainsi que le duché, et qui mettait dans le cas d'encourir la peine du crime de félonie. Il prétendait lui, que ce ne devait être qu'un hommage *simple*. On se contenta de termes généraux, et l'hommage fut reçu *tel qu'il devait être selon le droit et l'ancien usage*. Ainsi finit une guerre fameuse, sur-tout par plusieurs combats singuliers, où les Français eurent constamment l'avantage sur les Anglais. Les chevaliers avaient la fureur de cette espèce de combats, qui ne servaient qu'à illustrer quelques champions. Trente braves de l'un et de l'autre parti se mesurèrent en champ clos, *pour savoir qui avait la plus belle amie*. Il y en eut cinq de tués, victimes d'une mémorable démençe.

Révolte  
au sujet des  
impôts.

Le duc d'Anjou, adopté par Jeanne, reine de Naples, pensait uniquement

à s'assurer la possession de ce royaume, et sacrifiait la France, où sa qualité de premier prince du sang lui donnait la principale autorité. Étroitement uni à l'antipape Clément, il en tirait une partie des biens ecclésiastiques, en proie à l'avidité de la cour d'Avignon. Ce n'était pas assez pour ce prince. Quoiqu'il fût maître du trésor de Charles V, il voulut rétablir les impôts que l'on venait d'abolir, et augmenter par-là ses ressources, plutôt que subvenir aux besoins de la patrie. Ces nouvelles exactions causèrent de nouvelles révoltes. Paris et Rouen donnèrent l'exemple. La populace se déchaîna avec fureur, tandis que la plupart des bourgeois souffraient en silence.

Les séditieux, pour avoir un chef, tirèrent de prison Hugues Aubriot, prévôt des marchands, condamné depuis peu comme juif et hérétique, parce qu'il réprimait les étudiants de l'université, souvent coupables des plus grands crimes. Le père Daniel en fait un scélérat digne du feu; Villaret le peint comme un débauché,

Hugues  
Aubriot.

Abolition  
des impôts.

ami du bien public (1). La manière dont Aubriot profita de sa liberté, semble faire son apologie. Au lieu de se mettre à la tête des rebelles, il alla en Bourgogne, sa patrie, vivre caché et tranquille. Les excès de cette populace furieuse augmentaient de jour en jour. L'abolition des impôts fut pour elle un second triomphe, et un nouveau coup pour l'autorité avilie.

Départ  
du duc  
d'Anjou.

Enfin le duc d'Anjou partit, laissant les rênes de l'état au duc de Bourgogne; car le duc de Berri était trop faible, et le duc de Bourbon trop modéré, pour contrebalancer le pouvoir du Bourguignon.

1382.  
Expédition  
de Flandre.

Un soulèvement général des Flamands réduisit le comte de Flandre à implorer le secours du roi. Le duc de Bourgogne, son gendre et son héritier, avait un intérêt personnel

---

(1) Aubriot avait fait travailler aux tours de la Bastille, avait construit le pont Saint-Michel, le petit Châtelet, etc. Il avait procuré des égouts, si utiles pour la salubrité de l'air; et, ce qui mérite peut-être autant d'éloges, il avait employé à ces ouvrages les mendiants et toute cette canaille dont l'oisiveté perverse est un des grands fléaux de la société.

à le défendre. La guerre fut résolue: Charles VI voulut se mettre à la tête de son armée. Les Flamands, sous la conduite d'un fils du célèbre Artevelle, bravaient les dangers et la mort. Ils étaient indomptables par leur caractère; mais sans discipline, et de bonnes troupes conduites avec prudence ne pouvaient manquer de les vaincre. « Je veux qu'on tue tout, » leur criait Artevelle, excepté le « roi de France. Ce n'est qu'un enfant : on lui doit pardonner : il ne « sait ce qu'il fait : il va ainsi qu'on « le mène; nous le menerons à Gand, « apprendre à parler flamand.» Pleins d'une rage et d'une confiance aveugles, ils avaient juré de ne faire effectivement quartier qu'au jeune roi.

La bataille de Rosbec ne fut qu'un massacre de ces malheureux. On assure qu'il en périt quarante mille, et que les Français ne perdirent pas cinquante hommes. Toute la Flandre, excepté Gand, fut bientôt soumise. Courtraise rendit volontairement. Le roi y séjourna. A peine en fut-il sorti, que la ville fut livrée aux flammes et

Bataille  
de Rosbec.

Courtraise  
saccagée.

au carnage; les uns disent par ses ordres, les autres par la fureur qu'inspira aux troupes la vue des éperons dorés, que l'on y conservait comme un monument de l'ancienne bataille de Courtrai, si funeste à la nation.

---

1383.  
Le roi punit  
les  
Parisiens.

Les Parisiens ne célébrèrent la victoire de Rosbec par aucune démonstration de joie. Il était temps de punir un peuple obstiné dans sa révolte. Le roi entra dans la ville avec ses troupes. Trois cents personnes sont chargées de chaînes; on ordonne aux habitans de déposer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva de quoi armer cent mille hommes. En vain la duchesse d'Orléans et l'université demandent grace pour la capitale: les exécutions commencent, mais avec plus de cruauté que de justice.

Supplice  
d'un grand  
magistrat.

Desmarets, avocat-général, magistrat septuagénaire, dont l'éloquence avait plusieurs fois contenu les Parisiens, dont les services méritaient toute sorte de récompenses, fut enveloppé dans la foule des criminels, parce que les ducs de Berry et de Bourgogne le haïssaient. Le

prétexte de son supplice fut, selon quelques auteurs, qu'il n'avait pas quitté Paris comme les autres magistrats. Il n'y était demeuré que pour employer son crédit à calmer la sédition. On lui ordonna, sur l'échafaud, de demander pardon au roi. Ce respectable vieillard répondit avec fermeté : « J'ai bien servi  
« Philippe son bisaïeul, Jean son  
« aïeul, et Charles son père. Aucun  
« de ces rois ne m'a rien reproché.  
« Celui ci ferait de même, s'il avait  
« âge et connaissance d'homme.  
« C'est à Dieu seul que je demande  
« pardon. »

Quelques jours après, le roi déclara qu'il accordait la grace des Parisiens, et qu'il commuait la peine criminelle en civile, c'est-à-dire en argent : commutation odieuse, imaginée par les dépositaires de l'autorité, qui osaient prêter au souverain les vues de leur basse avarice. Les amendes furent portées à l'excès, et il n'en revint pas le tiers au trésor. On rétablit les aides, le douzième denier, la gabelle et autres impositions ; on délibéra même si

Abus de  
l'autorité.

Punition  
des  
séditieux.

on ne les rendrait pas perpétuelles. Il ne restait plus que ce parti pour réduire le peuple au désespoir. Rouen et plusieurs villes du royaume furent traitées comme Paris.

Croisade  
en Flandre.

Le jeune roi d'Angleterre, Richard II, était aussi gouverné par des oncles ambitieux, et ne jouissait pas d'un sort plus tranquille. Les Flamands lui demandaient du secours contre leur prince. Urbain VI faisait publier une croisade contre les partisans de Clément. Le fanatisme échauffa les esprits, déjà remués par la discorde. Un évêque anglais, nommé généralissime de la croisade, se vit bientôt à la tête d'une armée nombreuse. Il se jeta sur les terres du comte de Flandre, quoique attaché au parti d'Urbain. Ce prince fut vaincu. Charles VI le vengea encore, et chassa les Anglais. Enfin Louis III, comte de Flandre, finit ses jours, laissant ses vastes états à sa fille unique, épouse de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui devint alors un prince des plus puissans de l'Europe.

D'un autre côté, Louis d'Anjou,

avec l'argent des Français, tentait inutilement de s'établir en Italie. La reine de Naples avait été étranglée par l'ordre de Charles de Durazzo, son cousin, surnommé *de la Paix*, à qui Urbain VI avait donné ce royaume. Loin de la venger et de recueillir son héritage, le duc d'Anjou vit son armée périr de faim et de maladie. Il fut battu, blessé, et mourut près de Bari, le désespoir dans l'ame. A peine la dixième partie de ses troupes revint-elle en France. La plupart des chevaliers et des seigneurs ne subsistèrent à leur retour qu'en mendiant. On trouve peu d'exemples d'une ambition plus malheureuse; elle avait ruiné l'état, et lui attira dans la suite de nouveaux désastres.

La paix seule aurait pu remédier aux maux publics; mais le caractère bouillant de Charles VI, autant que les prétentions insoutenables des Anglais, la rendait presque impossible. Après de vaines négociations, on résolut de faire une descente en Angleterre. Les Gantois entreprirent de brûler la flotte. Leur com-

---

1384.

Le duc  
d'Anjou  
meurt en  
Italie.

Expédition  
en Flandre.

Férocité des  
Flamands.

plot ayant été découvert, le duc de Bourgogne profita de l'occasion pour tourner les armes françaises contre les rebelles de Flandre. Telle était la férocité de ce peuple, que plusieurs prisonniers refusèrent le pardon qu'on voulait leur accorder. « Le roi est assez puissant, dirent-ils, pour assujettir les corps, mais non pas pour asservir les esprits des Flamands. Lorsqu'on nous aura tous tués, nos os se rassembleront pour combattre. » Un d'eux s'offrit néanmoins à décapiter les autres, si on voulait lui sauver la vie. C'étaient ses compatriotes, ses parens! Il les exécuta tous, et fut immolé à son tour comme un monstre à qui l'on ne devait point tenir parole. Le duc de Bourgogne recueillit seul les fruits de cette campagne. La Flandre entière se soumit, sans vouloir cependant reconnaître le pape d'Avignon, qui absorbait par des extorsions odieuses les richesses du clergé.

Exactions  
de  
Clément VII  
dans le  
royaume.

C'étaient tous les jours de nouveaux impôts, levés tyranniquement par ordre de ce pontife, outre

le dixième de tous les biens ecclésiastiques. Enfin un cri général réveilla le gouvernement; et l'on mit un frein à sa rapacité. Un seul exemple fera juger du mal et du remède. L'abbaye de S.-Denis avait été taxée pour le dixième à neuf cent soixante-une livres; la taxe fut réduite à quatre cents. Quelles sommes une cour étrangère tirait du royaume, tandis que l'état manquait de ressources!

Le projet d'attaquer l'Angleterre subsistant toujours, on fit au port de l'Ecluse un armement formidable, où toutes les forces du royaume semblaient réunies. Quinze cents vaisseaux devaient transporter cent mille hommes. Le roi n'attendait pour s'embarquer que le duc de Berri. Il lui envoya courrier sur courrier. Le duc arriva lorsque la saison ne permettait plus de mettre à la voile. On ne peut douter qu'il n'eût dessein de faire avorter l'entreprise, soit par jalousie contre ceux qui l'avaient formée, soit par attachement pour les Anglais, dont il fut soupçonné d'avoir reçu de

---

 1386.

Grand armement perdu.

grosses sommes. Tant de préparatifs ruineux étaient perdus, et la mauvaise volonté des princes augmentait continuellement les plaies de l'état.

Fin tragique de Charles-le-Mauvais.

On vit du moins un grand exemple, mais trop rare, du crime puni dès cette vie. Le plus scélérat des hommes, Charles d'Evreux, roi de Navarre, périt enfin d'une manière digne de lui. Epuisé par la débauche, à l'âge de cinquante-six ans, pour ranimer la chaleur naturelle, il se faisait envelopper dans un drap imbibé d'esprit-de-vin. Le feu prit à ce drap par la faute d'un valet de chambre. Le prince souffrit des douleurs affreuses, dont il mourut quelques jours après. Il avait chargé un Anglais, en 1384, d'empoisonner le roi, le frère du roi, ses oncles, et les principaux seigneurs de la cour. L'empoisonneur ayant accès dans les cuisines, il aurait pu exécuter ce crime. Il fut arrêté en arrivant, peut-être sur les avis du prince de Navarre, aussi fidèle que son père était perfide : il avoua tout.

Sa scélératesse.

Procès du roi de Navarre, après sa mort.

Une chose remarquable parmi

tant d'événemens extraordinaires, c'est qu'on commença le procès du roi de Navarre deux mois après sa mort. Les pairs étant assemblés, le premier huissier l'appela à la porte du parlement. Comme il ne se présenta personne, la procédure se fit en règle. Cette affaire fut appointée, et n'eut point de suites. On ne cherchait vraisemblablement qu'un titre pour confisquer les possessions du Navarrois en Normandie. Il est consolant d'observer que les crimes ne réussirent jamais bien à cette ame noire, et que si elle mettait son bonheur à nuire aux autres, ce bonheur fut toujours empoisonné de cruels chagrins.

Un troisième armement contre l'Angleterre devint aussi inutile que les précédens. Le connétable Olivier de Clisson, ce frère d'armes de du Guesclin, grand homme de guerre, mais violent et avare, était chargé de l'entreprise. La haine du duc de Bourgogne pour Clisson la fit échouer. Celui-ci voulait marier une de ses filles à Jean de Blois, encore prisonnier des Anglais, et dont il devait

Le connétable de Clisson arrêté en Bretagne.

Ordre  
injuste non  
exécuté.

payer la rançon. Montfort, depuis long - temps ennemi de Clisson, comme de la maison de Blois, ne garda plus de mesure. Il attira le connétable à sa cour, l'envoya en prison, ordonna même à Bayalan, un de ses officiers, de le noyer pendant la nuit. Le lendemain, revenu de ses transports de fureur, il sentit toute l'énormité de cet attentat, et se livra au désespoir. Le sage Bayalan lui apprit alors qu'il n'avait point exécuté un ordre injuste, et que Clisson était vivant. Mais il exigea cent mille francs d'or du connétable pour sa liberté.

Le duc  
répare sa  
violence.

Peu s'en fallut que le roi ne portât la guerre en Bretagne pour venger un affront qui rejaillissait sur la couronne. Le duc vint le réparer à Paris; mais l'expédition d'Angleterre ne put avoir lieu. On perdit l'occasion la plus favorable; car les Anglais, révoltés contre Richard II, étaient sur le point de le détrôner.

Nouvelles  
fautes.

L'impétuosité du roi se tourna contre le duc de Gueldres, jeune prince dont il avait reçu un défi. Il marcha en personne pour le châtier

avec éclat ; il se laissa fléchir par une prompte satisfaction , et ramena aussitôt l'armée. Voilà où aboutissaient les dépenses et les impôts qui épuisaient le royaume. Tous les moyens d'avoir de l'argent étaient employés. On vendait aux juifs le droit de ruiner les citoyens. On leur permit pour dix ans , d'exiger de leurs débiteurs l'intérêt des intérêts , avec défense à quelque juge que ce fût , de s'opposer aux abus qu'ils pourraient commettre. Leurs usures montaient à près de deux tiers du principal pour une seule année. Ces avides usuriers furent chassés sans retour en 1394.

Usures  
des juifs.

Charles VI, las d'être gouverné par les ducs de Berri et de Bourgogne, à qui l'on attribuait les maux de la France, prit en main les rênes de l'état, et mit le connétable de Clisson à la tête du conseil. Ce changement eût été avantageux, si le roi avait joint aux qualités d'un bon cœur, celles d'un esprit sage et solide. Il était humain, généreux, plein de bravoure ; mais d'une vivacité fougueuse, léger, imprudent, entêté, incapable de réflexions, et

1388.

Le roi veut  
gouverner  
par  
lui-même.

dominé par ses caprices. Les ducs de Bourgogne et de Berri se retirèrent, après avoir eu l'audace de demander qu'on les dédommageât de leurs dépenses : le premier voulait pour quelques années les revenus de la Normandie. C'était le comble de l'insolence. Le duc de Bourbon, retenu à la cour, avait trop peu de part au gouvernement ; ses avis désintéressés ne pouvaient prévaloir sur les passions des ministres qui obsédaient le jeune monarque. Il saisit le premier prétexte des'absenter avec honneur. La république de Gênes demandait du secours contre les corsaires d'Afrique : on lui confia cette expédition. Les chevaliers chrétiens allèrent se battre dans la contrée où saint Louis était mort, et en revinrent bientôt avec une gloire stérile, se consolant du peu de succès de l'entreprise par le plaisir de raconter leurs aventures.

La duc  
de Bourbon  
en Afrique.

Projet  
insensé de  
croisade.

L'humeur guerrière du roi s'échauffa au récit de leurs prouesses. Sur-le-champ il résolut de porter la guerre chez les musulmans, *pour accomplir*, disait-il, *les vœux de*

*ses ancêtres.* On ne put le dissuader de ce dessein, qu'en lui représentant qu'il valait mieux commencer par l'extinction du schisme. Il se détermina donc à passer en Italie, sans autre motif que de la soumettre par les armes à l'obéissance de Clément. L'antipape Urbain VI venait de mourir après une expédition militaire. Mais les cardinaux romains lui avaient donné un successeur, Boniface IX; et l'Eglise était toujours divisée en deux partis, qui se déchiraient sous les étendards de la religion.

Des intrigues de cour et de nouveaux incidens firent bientôt perdre de vue cette guerre d'Italie. Pierre de Craon, seigneur puissant et vicieux, ayant été disgracié, se retira chez le duc de Bretagne. Ce prince lui persuada que Clisson était l'auteur de sa disgrâce. C'en fut assez pour inspirer le dessein d'une cruelle et basse vengeance. Dans le temps où la cour n'était occupée que de fêtes, après une dangereuse maladie du roi, Craon se rend secrètement à Paris, et avec une troupe d'assas-

---

---

---

1392.

Craon assassiné le  
connétable.

sins attaque de nuit le connétable qui sortait du bal. Clisson se défend seul, et tombe enfin sans connaissance. Les meurtriers le croyant mort, prennent la fuite. Ses blessures n'étaient pas dangereuses. Le roi, que cet accident avait pénétré de chagrin, eut la consolation de le voir guéri, et jura de le venger.

Le roi fait  
la guerre  
pour venger  
Clisson.

Il envoya demander Craon au duc de Bretagne. Celui-ci assura qu'il ignorait sa retraite. Charles n'en fut que plus irrité: il résolut de prendre les armes, quoique les ducs de Berri et de Bourgogne accusassent le connétable de détourner à son profit (comme ils avaient fait eux-mêmes) les revenus de l'état. Ses immenses richesses rendaient l'accusation trop vraisemblable. Une guerre entreprise pour la querelle particulière de Clisson, excitait les murmures de toute la France. Le roi n'écouta rien, et se mit en marche.

Démence  
de Charles  
VI.

Traversant la forêt du Mans, il aperçoit tout-à-coup un inconnu, couvert d'une robe blanche, nu-pieds et nu-tête, qui s'élançe d'une air ter-

rible, saisit la bride de son cheval, et lui cria : *N'avance pas davantage ; retourne, car on te trahit.* Il continue cependant sa route. Quelques momens après, un page qui portait la lance du roi, la laisse tomber sur le casque d'un autre page. Au bruit du coup, le roi entre en fureur : il s'imagine qu'on le trahit ; il met l'épée à la main, renverse les pages, frappe sur tout ce qu'il rencontre ; son épée se brise ; les forces commencent à lui manquer ; on s'approche, on le saisit, on le transporte au Mans demi-mort. Les uns le croyaient empoisonné, d'autres ensorcelé. Cette frénésie venait uniquement et des ardeurs du soleil (on était au mois d'août) et de la frayeur dont il fut saisi dans la forêt. Il avait déjà éprouvé auparavant quelques accès de délire, présages de la maladie dont il ne guérit jamais.

Boniface IX assura que Dieu punissait le roi d'avoir soutenu l'antipape d'Avignon. Celui-ci et ses adhérens dirent que Dieu le punissait de n'avoir pas fait la guerre à l'antipape de Rome. C'est ainsi qu'on interprète

Les deux partis la regardent comme une punition de Dieu.

comme on veut les décrets de la Providence. Adorons ses desseins, et n'osons ni les sonder, ni les prévenir.

Nouvel  
accident du  
roi.

Pendant que le malheureux Charles recouvrait insensiblement la raison, les ducs de Berri et de Bourgogne s'emparèrent du gouvernement. Clisson prit la fuite; les autres ministres, ou s'évadèrent, ou furent arrêtés; et leur ruine entraîna celle de leurs créatures. Le roi laissait faire. On cherchait tous les moyens de l'amuser, peut-être par politique autant que pour le guérir. Ces amusemens produisirent un nouveau malheur.

1393.

Toute la cour était assemblée pour un bal. Le roi entra déguisé en sauvage, conduisant cinq seigneurs habillés de même et enchaînés les uns aux autres. Le duc d'Orléans, son frère, approcha indiscretement un flambeau. Leurs habits étaient de toile enduite de poix et garnie d'étoupes. Le feu y prit, se communiqua dans le moment. Quatre de ces seigneurs en moururent. Charles s'était écarté: la duchesse de Berri le cacha sous la queue de son manteau. Bientôt ses accès de démence le reprirent.

Par une folie plus grande que la sienne, on fit venir de Guienne un magicien qui promettait de le guérir avec une parole, et qui trompa fort long-temps la cour, également superstitieuse et corrompue. Le monarque languit sept mois dans cet état pitoyable. Il ne se rétablit que pour avoir quelques intervalles de raison, suivis de funestes rechutes. Son règne devait encore durer trente ans. C'était trente ans de calamités pour le royaume.

Magicien  
appelé pour  
le guérir.

Les négociations de paix se renouvelaient toujours inutilement entre la France et l'Angleterre; les Anglais demandant l'exécution entière du traité de Bretigni qu'ils avaient si mal observé, et les Français insistant sur la démolition de Calais, la plus importante place des ennemis. Richard II, méprisé et haï de son peuple, penchait à s'unir avec Charles. Il lui fit demander en mariage sa fille Isabelle. On conclut une trêve de vingt-huit ans. Les deux rois se virent en Picardie, et se donnèrent mille témoignages d'affection. Ils promirent de travailler de concert à l'extinction du

---

---

1395.

Trêve  
avec l'An-  
gleterre.

schisme; mais l'autorité royale était trop faible contre l'ambition des pontifes.

Continuation du schisme.

Depuis long - temps l'université, appauvrie par la cour d'Avignon, et touchée des horreurs d'un schisme qui rendait tout incertain, qui troublait toutes les consciences, qui attirait des anathèmes sur toutes les têtes, avait fort à cœur de travailler à la pacification de l'Eglise. Son crédit lui inspirait une extrême confiance. Elle exhorta le roi à faire cesser le scandale; elle présenta un mémoire sur cet objet; elle écrivit à Clément une lettre hardie et forte, dont il fut si indigné, qu'il mourut de chagrin trois jours après (1394). Les cardinaux d'Avignon signèrent un acte par lequel ils s'obligeaient avec serment, chacun en particulier, à renoncer au pontificat quand l'élection aurait été faite, si le plus grand nombre d'entre eux jugeait cette voie utile pour finir les troubles. Le cardinal Pierre Luna, Arragonais, fut élu, et prit le nom de Benoît XIII. Il ratifia aussitôt l'acte qui devait donner la paix à l'Eglise, et faire cesser le

Benoît XIII  
nouvel  
antipape.

scandale. Ses premières démarches n'annonçaient que l'esprit de modération et de concorde; apparence trompeuse, qui voilait une ambition ardente et une inflexible opiniâtreté. En vain le roi lui envoya son frère et deux de ses oncles pour le déterminer à la cession; en vain les cardinaux déclarèrent qu'elle était aussi nécessaire que convenable. La tiare lui avait inspiré d'autres sentimens. Il tergiversa d'abord, et finit par des refus formels, sans égard pour un serment qui exigeait le sacrifice de sa dignité. Boniface IX n'était pas moins résolu de mourir pape.

On prit enfin le parti qu'on aurait peut-être dû prendre dès le commencement du schisme. Un concile national, assemblé à Paris, décida la neutralité entre les deux compétiteurs. Conformément à cette décision, le roi déclara qu'il renonçait à l'obédience de Benoît, et défendit de faire passer à Avignon l'argent du royaume. Le fier pontife ne céda point. Il appela des troupes arragonnaises, il soutint un long siège contre le maréchal de Boucicault. Nous re-

---



---

 1598.

La France  
ne recon-  
naît plus de  
pape.

prendrons le fil de cette affaire, malheureusement propre à diminuer le respect pour la puissance spirituelle, si l'on avait l'injustice de confondre les usurpations de l'homme avec les droits de l'Eglise.

---

1399.  
Richard II, détrôné.

Le mariage du roi d'Angleterre et d'Isabelle de France; Brest et Cherbourg vendus à Charles VI, et évacués; les dépenses ruineuses de Richard II, qui foulait les peuples et dissipait leurs richesses, soulevèrent contre lui un peuple toujours terrible dans ses révoltes. Le jeune Henri, duc de Lancaster, son cousin-germain, profita des circonstances pour le détrôner. Richard vaincu se montra le plus lâche des hommes. On lui fit son procès; il se reconnut lui-même indigne du sceptre. L'usurpateur le tint en prison, où il mourut assassiné; et cette violence ne parut aux Anglais qu'un acte de justice.

Henri IV, roi d'Angleterre.

Henri IV (c'est le nom du nouveau roi) s'assura d'abord par sa politique, ensuite par sa cruauté, la jouissance d'un royaume acquis par le crime. La cour de France se hâta de négocier avec lui. Elle fit quelques tentatives

secrètes pour recouvrer la Guienne. Henri le sut, et ne s'en inquiéta point. « Jamais, dit-il, les Bordelais ni les « Bayonnais ne se tourneront contre « nous : ils sont avec nous francs et « quittes ; et si les Français les domi- « naient, ils seraient taillés et retail- « lés deux ou trois fois l'an. » Il confirma la trêve, moins par crainte que par prudence, pour affermir sa nouvelle domination.

La France voyait se multiplier chaque jour les sujets, d'alarmes et de douleurs. Deux augustins s'étaient vantés de guérir le roi. Après des remèdes inutiles, et des opérations magiques encore plus vaines, ayant fait à la tête du malade quelques incisions qui redoublèrent ses accès, leur conduite excita des soupçons. On les observa; on reconnut leur fourberie mêlée de débauche. Interrogés d'où provenait la maladie du roi, ils l'attribuèrent à des maléfices, et accusèrent même le duc d'Orléans. L'imposture fut découverte par leur propre aveu. Ils l'expièrent à la Grève. Le supplice de ces moines qui avaient abusé la cour pendant six

Imposture  
de deux  
religieux.

mois, prouve que la démence de Charles VI n'était pas la seule à craindre dans le royaume. Si la magie et la superstition troublaient les esprits, des passions frénétiques dominaient les cœurs, et produisirent des maux sans remède.

Soupçons  
sur  
la duchesse  
d'Orléans.

synthèse  
sur le  
sujet

Quelques années auparavant, le bruit s'était déjà répandu que la duchesse d'Orléans avait non-seulement causé la maladie du monarque, mais tenté d'empoisonner le dauphin. Charles parut le croire, et la fit éloigner de la cour. Galéas Visconti, père de cette princesse, envoya des chevaliers milanais défier à *outrance* les accusateurs. Ses chevaliers ayant été renvoyés sans réponse, il défia le roi lui-même. Les crimes les plus noirs ne devenaient que trop communs.

---

1401.  
Division  
à la cour.

Le duc d'Orléans, accusé ridiculement d'avoir ensorcelé le roi, avait réellement enlevé au duc de Bourgogne une grande partie de son crédit. La jalousie divisa ces princes : ils devinrent ennemis mortels. Le premier obtint de son frère l'administration des finances, bientôt après

le gouvernement de l'état. Une nouvelle imposition qu'il établit, dans le temps où l'on aurait dû soulager le peuple, le rendit aussi odieux que ses débauches le rendaient méprisable. Il fallut supprimer l'impôt, tant les murmures éclatèrent de toutes parts. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne prirent les armes à cette occasion; mais on prévint la guerre civile, et l'on décida dans le conseil que, tant que le roi serait malade, le duc de Bourgogne gouvernerait. Son âge, son expérience, l'étendue de ses domaines, décidèrent en sa faveur.

Quoique le duc d'Orléans eût souscrit à cette délibération, confirmée par le souverain, son ressentiment n'en fut que plus vif. Les liaisons suspectes de ce prince avec la reine, Isabelle de Bavière, contribuaient à entretenir la défiance de son rival. Isabelle maîtrisait un époux qu'elle trahit bientôt ouvertement. Elle obtint de sa stupide complaisance le pouvoir d'annuler et de révoquer les donations qu'il avait faites ou pourrait faire dans la suite. Le tenant ainsi enchaîné, elle oublia

Conduite  
odieuse  
de la reine.

Indignités à l'égard du roi. tous les devoirs. Ses propres enfans manquaient du nécessaire. Leur gouvernante ayoya au roi que souvent ils n'avaient ni habits ni nourriture. *Hélas!* dit-il, *je ne suis pas mieux traité.* Nous frémissons d'horreur, en lisant qu'il resta plus de cinq mois sans se coucher ni changer de linge. A peine daignait-on penser qu'il existât. Que pouvait attendre le peuple de l'humanité des grands, si le roi malade était privé de secours?

La mort de Philippe, duc de Bourgogne, laissa le champ libre à l'ambition du duc d'Orléans. Maître du cœur de la reine, il le fut bientôt de tout l'état, sous le titre de lieutenant-général du royaume. Le peuple, impitoyablement vexé, vomissait contre l'un et l'autre les injures et les malédictions. Mais ce qu'il y avait de plus à craindre pour le frère du roi, c'était la haine profonde et cruelle du nouveau duc de Bourgogne, Jean *Sans-Peur*, prince qui se faisait un jeu de la religion et de la morale, méchant par goût et par système. Il demanda d'être admis au conseil, où il eut bientôt occa-

---

1404.  
Jean Sans-Peur opposé  
au duc  
d'Orléans.

sion de se signaler. Le duc d'Orléans, qui semblait regarder tous les biens de la nation comme la proie de sa cupidité, proposa une nouvelle taille générale. Personne n'osait le contredire. Le duc de Bourgogne prit la parole, et voulant gagner l'estime et l'amour du peuple, il représenta vivement la misère publique, les vices de l'administration, le mauvais emploi des finances; il s'offrit à défendre le royaume, si les ennemis venaient l'attaquer; il déclara de plus, qu'il saurait bien empêcher dans ses états la levée de cet impôt. N'ayant rien gagné par ses conseils, il se retira, et fut dès-lors l'idole des Parisiens. Sa présence devient nécessaire; on le rappelle pour le consulter, ainsi que les autres princes. L'état du roi étant devenu plus fâcheux, le duc ne laisse pas de se mettre en marche, mais avec des troupes. La reine et le duc d'Orléans quittent Paris, et veulent enlever le dauphin. Jean *Sans-Peur* court après lui, le ramène, reçoit les remerciemens de la ville et de l'université.

---

 1405.

Il arme.

Crédit de  
l'université:  
abus de ce  
crédit.

Ce dernier corps avait plus de pouvoir que jamais; et ayant été admis aux conseils à l'occasion du schisme, il s'arrogeait une sorte d'inspection sur les affaires d'état. Le duc d'Orléans avait dit un jour à ses députés: *Retournez à vos écoles, et ne vous mêlez que de votre métier.* Aussi l'université se déclara-t-elle contre lui. Il est surprenant que des hommes voués à la culture des lettres, et respectables par des lumières alors peu communes, ne pussent eux-mêmes se défendre de ce vertige, qui, tirant les hommes de leur sphère, offusque un mérite réel par de chimériques prétentions. Quelques années après, dans une assemblée des états, le député de l'université attaqua nommément plusieurs personnes considérables, sans épargner même le chancelier. *Il est bien impertinent,* dit un homme de la cour, *que des gens qui font trafic de doctrine, étendent l'autorité des classes jusqu'au gouvernement du royaume.*

---

1407.

Le duc  
d'Orléans  
assassiné.

Les deux princes, sur le point

d'en venir aux armes, parurent se réconcilier de bonne foi. Mais le duc de Bourgogne méditait la perte de son rival. Celui-ci joignait aux pratiques de dévotion le libertinage le plus effréné, mélange monstrueux par lequel on se rassure dans le vice, en y mêlant une apparence de vertu. Il se vantait des faveurs qu'il avait reçues des dames de la cour, et nommait, parmi ses maîtresses, la duchesse de Bourgogne, femme d'une haute réputation. Ce fut peut-être ce qui avança ses jours. Jamais scélérat ne sut mieux voiler que le duc de Bourgogne le plus infâme dessein. Il avait couché dans le même lit avec le duc d'Orléans; il venait de communier à la même messe, et de signer un acte de confraternité inviolable. Il se préparait cependant de longue main à l'assassiner. Le crime fut exécuté le lendemain de cette cérémonie. Les satellites attendirent le frère du roi dans une rue où il devait passer la nuit. On l'enveloppa, on l'assomma. *Je suis le duc d'Orléans!* s'écria le prince. *Tant mieux,* répondirent

les meurtriers, *c'est ce que nous demandons.*

Conduite  
du duc de  
Bourgogne.

Il triomphe  
après  
son crime.

Le duc de Bourgogne, en scélé-  
rat hypocrite, affecte d'abord l'in-  
dignation et la douleur. Mais le pré-  
vôt de Paris ayant rapporté au con-  
seil, qu'un des meurtriers s'était  
réfugié dans l'hôtel de ce prince;  
celui-ci, déconcerté et tremblant,  
tira le duc de Berri à l'écart, lui  
avoua son crime, en disant que *le*  
*diable l'avait tenté et surpris.* Le  
lendemain il vint encore au conseil.  
On l'empêcha d'entrer; il prit la  
fuite, tandis que la crainte suspen-  
dait les esprits, et que le duc de  
Bourbon opinait seul à la punition  
du coupable. Le frère unique du roi  
assassiné presque sous ses yeux, l'as-  
sassin reconnu, l'assassinat impuni:  
c'était un événement digne de ce  
siècle d'horreurs. Les suites n'en  
furent ni moins étranges ni moins  
funestes. Loin de consentir aux sa-  
tisfactions que l'on demandait, le  
duc de Bourgogne osa faire trophée  
de son crime. Il revint à Paris avec  
un appareil de guerre; il y entra  
aux acclamations du peuple, qui

cria *noël*, comme on faisait à l'entrée du souverain ; enfin, il arracha la permission de faire publiquement son apologie.

Dans une grande assemblée, en présence du dauphin et des autres princes, le cordelier Jean Petit, docteur de l'université, vendu au Bourguignon, prononça, avec effronterie, un long discours, où, après avoir prouvé par douze argumens, *en l'honneur des douze apôtres*, qu'il était permis à chaque particulier de tuer un tyran, il fit l'application de cette maxime au prince assassiné, lui imputant tous les forfaits imaginables. Il conclut qu'on devait récompenser l'auteur de l'assassinat, *à l'exemple des rénumérations qui furent faites à monseigneur saint Michel l'archange pour avoir tué le diable, et au vaillant homme Phinéès qui tua Zambri*. Chaque mot de ce discours devait révolter : il ne fallait qu'une lueur d'humanité et de raison pour en découvrir l'absurde et exécrationnable fanatisme. Cependant personne n'ouvrit la bouche, ne contredit le docteur.

---



---

 1408.

Apologie  
absurde de  
ce prince.

Le duc  
assassin,  
maître de  
tout.

Le duc triomphant, muni de lettres d'abolition que le roi fut contraint de lui donner, marcha contre les Liégeois, qui faisaient la guerre à Jean de Bavière, son beau-frère, leur évêque, parce qu'il ne voulait point se faire prêtre. Il les battit, et ramena son armée victorieuse. On avait révoqué les lettres d'abolition; la reine et le dauphin avaient été chargés du gouvernement pour le temps où le roi serait malade. Mais Jean *Sans-Peur* n'eut qu'à se montrer. Les Parisiens l'adoraient; la cour trembla. Alors, comme la politique demandait quelque réparation pour un crime dont le souvenir ne s'effaçait pas, il consentit à faire des excuses de pure cérémonie, et affermit par cette légère soumission un pouvoir capable de bouleverser le royaume.

---

1409.  
Il fait exé-  
cuter  
Montagu.

Son pouvoir était si absolu, qu'il fit arrêter, juger illégalement, et décapiter Jean de Montagu, grand-maître de la maison du roi, surintendant des finances, premier ministre, homme tout puissant, mais enrichi par d'infâmes déprédations. Charles VI, manquant de tout, forcé

de mettre en gage sa vaisselle, ses bijoux et ses meubles, l'avait chargé d'emprunter sur ces effets : on les trouva tous à Marcoussi, recelés dans la maison de Montagu. Le supplice d'un tel criminel n'annonçait que les violences du Bourguignon. Maître de la personne du roi, maître de Paris qu'il cessa bientôt de ménager, plus il croissait en puissance, plus la haine des princes du sang s'irritait contre son ambition indomtable.

Le jeune duc d'Orléans, secondé  
 par son beau-père le comte d'Arma-  
 gnac, entreprend de venger la mort  
 de son père. Il envoie un cartel au  
 duc de Bourgogne, en ces termes :  
 « Charles, duc d'Orléans, à toi Jean,  
 « qui te dis duc de Bourgogne, pour  
 « l'homicide horrible par toi prodi-  
 « toirement, de guet-à-pens, et par  
 « tes assassins ordinaires, commis  
 « en la personne de notre très-re-  
 « douté seigneur et père, etc. » La  
 France est partagée entre les Bour-  
 guignons et les Armagnacs. On se  
 bat en plusieurs endroits. Les bou-  
 chers de Paris armés pour Jean *Sans-  
 Peur*, signalent leur audace sangui-

1411.

Guerre ci-  
vile.

naire contre ses ennemis. Plusieurs des principaux bourgeois prennent la fuite. Mêmes désordres dans les provinces. Les deux partis avaient mendié honteusement les secours de l'Angleterre : l'intérêt public n'était rien pour eux. Un accommodement parut éteindre l'incendie : les Anglais furent renvoyés ; mais la fureur des factions , l'insolence des bourgeois (qu'on appelait *Cabochiens*, du nom de Caboché leur chef), les manèges d'une foule d'ambitieux ennemis de la paix , sur-tout le caractère du duc de Bourgogne, qui sacrifiait tout à l'envie de dominer, firent bientôt évanouir les espérances de calme.

---

1419. Ce prince entreprit d'enlever le roi. Son projet ayant été découvert, la cour et une partie du peuple changèrent subitement à son égard. Ceux dont il était l'idole ne le regardèrent que comme un traître et un homicide. On le déclare ennemi de l'état. Charles VI marche contre lui en personne. Le duc, trop faible pour résister à l'armée royale, revient aux négociations. Sa fierté plia dans cette

Le roi contre le duc de Bourgogne.

Il plie cette fois.

conjoncture. Le comte de Brabant son frère, et la comtesse de Hainaut, vinrent trouver le roi, lui protestèrent que le duc serait un sujet fidèle. « Si cela est, répondit Charles, qu'il se présente comme il convient à un sujet ; s'il demande justice, on la lui fera ; s'il demande pardon, il l'obtiendra. » La paix se fit, telle que la cour pouvait la souhaiter, ou plutôt telle qu'on pouvait l'espérer entre des princes qui, en paraissant se réunir, conservaient toujours les mêmes sentimens de jalousie et de haine. On la conclut trois fois à Chartres, à Bourges, à Auxerre ; et ces traités ne furent en quelque sorte que des préparatifs de guerre et de trahison.

Les Français et les Anglais avaient souvent violé la trêve de vingt-huit ans. Mais Henri IV ne profita point des calamités de la France. Environné d'ennemis domestiques, il se borna prudemment à réprimer leurs complots. Ce prince étant mort en 1413, son fils Henri V lui succéda. C'est à lui qu'il était réservé d'ébranler les fondemens de la monarchie française. Les conditions de paix

La guerre recommence avec les Anglais.

qu'il offrit d'abord, étaient si dures et si honteuses, qu'on les rejeta avec indignation. Il voulait toutes les provinces enlevées à l'Angleterre. On promit de lui céder la Guienne, la Saintonge, etc. Il les dédaigna. Une lettre menaçante écrite au roi, dans laquelle il l'appelait *le prince Charles, notre cousin et adversaire de France*, servit de déclaration de guerre.

---

1415. Henri V  
en France.

Henri s'embarqua, vint assiéger Harfleur, et prit cette ville. Ne pouvant plus rien entreprendre, parce que les maladies avaient ruiné son armée, et que sa flotte avait été dissipée par la tempête, il se mit en route pour Calais. Rien n'était plus facile que de lui fermer le passage. Une armée quatre fois plus forte que la sienne devait le forcer à se rendre ou à périr de famine. Mais trop de confiance est souvent pire que la faiblesse. On lui laisse passer la Somme; on le poursuit dans la plaine d'Azincourt; on préfère les risques d'une bataille à l'avantage de vaincre sans combat. Les mêmes fautes qu'on avait commises à Créci

Bataille  
d'Azincourt

et à Poitiers produisent le même désastre. L'avantage du terrain, l'adresse des archers anglais, l'habileté et le courage du jeune roi d'Angleterre, la nécessité de vaincre ou de périr, lui procurèrent une victoire éclatante. Sept princes et plus de huit mille gentilshommes français restèrent sur le champ de bataille. Les ducs d'Orléans et de Bourbon furent prisonniers. C'est à la témérité des chefs, et à l'ignorance du connétable d'Albret, qu'on doit attribuer ce malheur public. Ils semblaient conduire l'armée à la boucherie. Henri V repassa la mer, manquant de troupes et d'argent. Mais la France avait dans son sein des ennemis plus redoutables, les princes ambitieux et les mauvais citoyens.

Le comte d'Armagnac, devenu con-  
 nétable et surintendant des finances,  
 voulut gouverner en despote. Nou-  
 velles exactions, nouveaux supplices.  
 Chaque changement dans le ministè-  
 re était une plaie mortelle pour le  
 royaume. Toutes les démarches des  
 grands ne tendaient qu'à le déchirer.  
 Tandis qu'on proscrivait les partisans

Etat affreux  
 du  
 royaume.

du duc de Bourgogne, il se lia par un traité secret avec Henri V, le reconnaissant déjà pour roi de France. Le duc de Berri mourut, prince cruellement avare, qui avait ruiné l'état, et qui n'avait fait d'autre bien que de bâtir des églises. Deux dauphins étaient morts presque en même temps. Le comte d'Armagnac, uni au nouveau dauphin (depuis Charles VII), enleva un trésor que la reine Isabelle de Bavière avait amassé aux dépens du peuple.

---

1417. Cette princesse vivait à Vincennes dans un désordre public. Le roi surprit un de ses amans et le fit noyer. On la transféra ensuite à Tours; on l'y tint comme prisonnière. Isabelle, jusqu'alors ennemie déclarée de Jean *Sans-Peur*, n'hésita point à se liguier avec lui contre l'état. Le duc l'ayant tirée de sa prison, elle établit un parlement à Troyes, et envoya par-tout ses ordres en qualité de régente, prétendant que ce titre, dont elle avait joui quelque temps, était irrévocable. Alors tout fut double dans la monarchie; c'était l'image du chaos.

---

1418. Un traître introduit le duc de Bour

La reine  
liguée avec  
le duc de  
Bourbon.

Massacre à  
Paris.

gogne dans Paris; sa faction reprend le dessus, et fait un massacre horrible. Le connétable, le chancelier, plusieurs évêques, plusieurs magistrats, sont égorgés avec une foule de citoyens. On en précipita quelques-uns du haut des tours, sur les piques des soldats. Les anciens Saxons n'auraient pas fait plus de mal dans une ville prise d'assaut. C'est ainsi que Jean *Sans-Peur* aimait à se venger. Le bourreau s'était mis à la tête de la populace. On vit le duc conférer avec lui, le traiter amicalement, et le bourreau lui donner la main en signe d'amitié. Il fallait s'avilir avec tant d'orgueil, pour satisfaire la vengeance et l'ambition.

Le dauphin s'était évadé, suivi d'une grande partie du parlement, et ne voulait point revenir dans une ville dont le Bourguignon était maître. La guerre civile ravageait les provinces. Henri V profitait seul de ces divisions. Il s'empara de la Normandie. Un légat fit en vain tous ses efforts pour lui inspirer des sentimens de paix. « Ne voyez-vous pas, répondit-il, que Dieu m'a conduit ici

Henri V  
s'empare de  
la Normandie.

« comme par la main ? Il n'y a plus  
 « de roi en France ; j'ai des droits lé-  
 « gitimes sur ce royaume ; tout y est  
 « en désordre ; on ne songe pas à se  
 « défendre. N'est-ce pas une preuve  
 « que le ciel m'a destiné cette cou-  
 « ronne ? » Tout usupateur heureux  
 pourrait tenir à-peu-près le même  
 langage, et les plus grands crimes  
 seraient regardés souvent comme des  
 ordres du ciel, s'il fallait juger par  
 le succès, de la justice des actions.  
 Le roi d'Angleterre, en proposant  
 un traité, le rendait toujours impos-  
 sible. On lui accordait trop, et il exi-  
 geait davantage.

---

1419.  
 Le duc de  
 Bourgogne  
 assassiné.

Cependant le duc de Bourgogne  
 se réconcilia, ou parut se réconcilier  
 avec le dauphin. Leur entrevue sur  
 le pont de Montereau, qui semblait  
 annoncer une paix solide, occasionna  
 un nouveau crime plus funeste que  
 les précédens. A peine les deux prin-  
 ces s'étaient approchés, avec chacun  
 dix chevaliers, que Jean *Sans-Peur*,  
 l'assassin du duc d'Orléans, tomba  
 percé de coups. Il n'est pas possible  
 d'éclaircir cet affreux mystère. Soit  
 que le meurtre eût été commandé

par le dauphin, encore jeune, d'un caractère doux, mais facile et trop souple aux impressions qu'on lui donnait; soit que les meurtriers n'eussent écouté que leur propre haine, ce qui est peu vraisemblable; soit qu'une querelle imprévue les eût transportés de fureur; un tel attentat devait produire d'étranges effets. On l'imputa généralement au dauphin. La reine se livra contre lui au ressentiment le plus barbare. Elle se joignit au jeune duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon; et le roi d'Angleterre vint les trouver à Troyes.

Là se fit le fameux traité par lequel on régla que Henri V épouserait Catherine, fille de Charles VI; qu'après la mort du roi il succéderait à la couronne; qu'en attendant, il gouvernerait la France en qualité de régent, vu l'incapacité de Charles; que celui-ci, en lui écrivant, emploierait cette formule: *A notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre, héritier de France*; et que l'on poursuivrait vivement Charles *soi-disant dauphin*, regardé comme l'ennemi de l'état. C'était violer et les droits de la na-

---



---

 1420.

 La France  
livrée  
à l'Anglais.

ture et les droits de la nation ; c'était renverser les lois fondamentales du royaume. Mais un roi imbécille suivait aveuglément les volontés d'une femme furieuse. Le faux parlement qui résidait à Paris (on ne peut guère lui donner d'autre nom, puisque les anciens magistrats, ou avaient été massacrés, ou s'étaient enfuis la plupart avec le dauphin, et que le duc de Bourgogne, sous le nom du roi, avait mis à leur place d'autres officiers dévoués à son parti) ; cet indigne parlement déclara criminels de lèse-majesté, et par conséquent indignes de succession, le dauphin et ses complices, meurtriers du duc de Bourgogne.

Cour du roi  
d'Angle-  
terre à Paris.

Les deux rois, la reine et le fils de Jean *Sans-Peur* avaient été reçus dans la capitale avec une magnificence extraordinaire. La cour de Henri V éclipsait tout ; Charles VI était abandonné. Le fier Anglais demandant un jour au maréchal de l'Isle-Adam, qui lui parlait avec franchise, comment il osait le regarder au visage : « Très-redouté seigneur, » répondit le maréchal, c'est la guise

« de France; et si aucun n'ose regarder celui à qui il parle, on le tient pour mauvais homme et traître. » Quelque temps après ce seigneur fut conduit à la Bastille. On voit ce que pouvaient gagner les Français à prendre un maître étranger.

Au milieu de ce bouleversement, il restait des citoyens fidèles à la patrie. Les pays au-delà de la Loire soutenaient le parti du dauphin. Beaucoup de seigneurs, les uns par zèle, les autres par politique, se rangèrent sous ses drapeaux. En qualité de régent, il avait transféré à Poitiers le parlement et l'université de Paris. Plusieurs magistrats et plusieurs docteurs s'y étaient rendus, au risque de perdre leur fortune. Quelques avantages remportés sur les Anglais ranimèrent le zèle patriotique. Le maréchal de la Fayette, joint au comte de Buchan, Ecossais, les défit à la bataille de Baugé. Mais Henri V, avec une habileté et des forces trop supérieures, aurait peut-être réuni les deux couronnes sur sa tête, si une fistule, maladie qu'on ne savait pas encore guérir, ne l'eût enlevé à

Parti  
du dauphin.

Mort de  
Henri V.

Vincennes, âgé de trente-trois ans. Sa veuve, Catherine de France, épousa Owen Tudor, gentilhomme gallois, dont le petit-fils monta sur le trône d'Angleterre.

---

1422.  
Mort de  
Charles VI.

Charles VI mourut âgé de cinquante-quatre ans, deux mois après Henri. Aucun prince du sang n'assista à ses funérailles. Le peuple y versa des torrens de larmes, assez juste pour ne pas lui attribuer les maux publics. Son surnom de *Bien-aimé* prouve l'idée qu'on avait de son ame. On rapporte un trait qui fait honneur à ses sentimens. Un délateur ayant accusé quelqu'un d'avoir mal parlé du roi: *Cela ne se peut*, répondit Charles, *je lui ai fait du bien*. Il faut avoir un excellent caractère, mais bien peu connaître le cœur humain, pour croire les hommes incapables d'ingratitude. Le fils de Henri V, encore au berceau, fut proclamé roi de France et d'Angleterre.

Fin du  
grand schisme  
d'Occident.

Le cours des affaires politiques nous a fait perdre de vue le grand schisme d'Occident, dont la fin est un événement mémorable de ce

règne. Par une bizarrerie digne du plus mauvais gouvernement, le royaume était rentré dans l'obéissance de Pierre Luna, Benoît XIII, qui promettait toujours d'abdiquer, et persistait toujours à retenir la tiare. Son ambitieuse opiniâtreté aliéna de nouveau les esprits, et l'on revint au système de la neutralité absolue. Les papes de Rome, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, ne furent pas moins intraitables. De part et d'autre on affectait autant de zèle pour la paix qu'on avait d'éloignement pour la cession, l'unique moyen de la procurer. Le concile de Pise, convoqué par les cardinaux des deux partis, déposa en 1409 Grégoire et Benoît, et proclama Alexandre V. Mais l'empereur n'ayant pas voulu reconnaître ce concile, il se trouva un troisième pape pour disputer aux deux autres les dépouilles de l'Eglise. Alexandre mourut en 1410; on mit à sa place Jean XXIII, qui avait été corsaire : il prit aussitôt les armes et exigea des décimes. Enfin, l'empereur Sigismond fit assembler

Concile de  
Pise.

Concile de en 1414 le concile de Constance.  
 Constance. L'empereur et plusieurs princes de

Déposition  
 du pape.

l'empire, vingt-sept ambassadeurs de souverains, un nombre prodigieux de prélats et de docteurs formaient la plus nombreuse assemblée qu'on ait vue en ce genre. Jean XXIII s'y trouva. Il était regardé comme le seul pape légitime. On l'obligea pourtant d'abdiquer. Il se repentit bientôt de cette démarche, et s'enfuit de Constance, déguisé en postillon. Sigismond l'ayant fait arrêter, le concile instruisit son procès. Ce malheureux pontife, convaincu de crimes énormes, fut déposé solennellement, et la supériorité du concile général sur le pape, établie par un décret immuable. Il ne restait qu'à donner à Jean un successeur. On élut le cardinal Otton Colonne, Martin V. Grégoire avait envoyé sa renonciation. Benoît se roidit jusqu'à la fin, et alla ensevelir sa dignité dans une petite forteresse d'Espagne, située sur un roc inaccessible.

Jean Huss  
 et Jérôme de  
 Prague.

Le supplice de Jean de Huss et

de Jérôme de Prague, que l'on fit mourir dans les flammes, malgré un sauf-conduit de l'empereur, parce qu'ils soutenaient quelques opinions de Wicléf, a excité de violentes et justes déclamations contre les Pères de Constance.

Wicléf, docteur d'Oxford, dont les sectateurs furent nommés Lollards en Angleterre, avait attaqué, comme les Albigeois, mais avec plus de science, et les dogmes de l'Eglise et la puissance de ses ministres. L'Ecriture, selon lui, était la seule règle de foi; la confession, la présence réelle dans l'eucharistie, la primauté du pape, les vœux monastiques, etc., étaient des inventions humaines; l'Eglise ne pouvait posséder les biens temporels, et ses richesses devaient toutes s'appliquer aux besoins du peuple et de l'état. Cette hérésie contagieuse tirait principalement sa force des abus qu'on reprochait au clergé, et qui disposaient les esprits à la révolte.

Si l'on avait eu égard aux explications que donnait Jean Huss de ses sentimens, moins hardis que

Hérésie  
de Wicléf.

Hussites  
animés par  
la rigueur.

Doctrine du  
tyrannicide  
condamnée.

ceux de Wiclef; si l'on avait usé de ménagemens avec ce docteur opiniâtre, et qu'on n'eût pas employé le feu pour punir sa fausse doctrine, on aurait évité la guerre sanglante des Hussites, qui annonça de loin les guerres plus fatales du protestantisme. Le concile ne montra au contraire que de l'indulgence pour la mémoire du cordelier Jean Petit. Ce ne fut pas sans peine que le célèbre Gerson fit condamner son apologie du duc de Bourgogne, ou plutôt la doctrine homicide qu'elle renfermait; car on ne parla ni de l'ouvrage ni de l'auteur. Les ambassadeurs du duc de Bourgogne étaient chargés de distribuer deux cents écus d'or aux théologiens, de la vaisselle et des bijoux aux cardinaux. Ces présens firent leur effet.

Demandes  
inutiles  
de réforme.

Plusieurs voix s'élevaient avec force pour demander une réforme dans l'Eglise. Les exemptions, les annates, les réserves, les expectatives, tous les moyens par lesquels les papes étendaient leur juridiction, et attiraient à eux les revenus ecclésiastiques, fournissaient une

matière inépuisable aux plaintes de l'université, dont le zèle, un peu intéressé sans doute, s'appuyait sur de très-fortes raisons. Mais la réforme ne s'accordait point avec l'intérêt des principaux membres du concile. Il finit, en 1418, par l'extinction d'un schisme funeste, laissant d'ailleurs subsister de grands abus qui devaient encore produire de grands maux. Les hommes consacrés à Dieu étaient alors moins exempts des faiblesses de l'humanité; et l'esprit du siècle s'opposait aux changemens que désirait un petit nombre de sages.

---

Comme nous touchons à l'époque d'une révolution dans les mœurs et dans le gouvernement, il importe de se tracer une peinture générale du triste état de la monarchie. Pendant toute la durée de ce règne, la cour changea perpétuellement de face, et le bien public fut sacrifié aux passions de ceux qui s'emparaient du pouvoir. Déprédation dans les finances, mépris des lois,

Tableau  
de la cour.

trahisons, violences et injustices; c'est par-là que les princes et les seigneurs signalaient leur autorité; et pendant que le peuple mourait de faim et qu'on lui arrachait le nécessaire, ils étalaient un faste qui semblait inviter à la révolte.

Gens de  
guerre, vrais  
brigands.

Les gens de guerre, sans frein, sans discipline, étaient des voleurs de grands chemins, encore plus à craindre que les ennemis. Presque tous ressemblaient à ce fameux brigand, nommé Aimerigot Tête-noire, qui possédait plusieurs châteaux dans le Limousin et l'Auvergne. Son testament fera connaître son caractère. « Je laisse, dit-il, à la chapelle de « Saint-Georges, pour les réparations, mille et cinq cents francs; « *item*, à ma mie, qui loyaument « m'a servi, deux mille et cinq cents « francs; et le surplus (ajouta-t-il « en s'adressant à ses officiers), vous « êtes compagnons et devez être frères, partagez entre vous tout bellement; et si vous ne pouvez être d'accord, et que le diable se mette entre vous, vous voyez là une hache, bonne, forte et bien tran-

« chante ; rompez l'arche (*le coffre-fort*) ; et puis en ait qui en avoir « pourra. »

Le peuple, livré à la rapacité de ces barbares, qui renonçaient souvent à leur paye pour exercer impunément leurs brigandages (1), écrasé d'ailleurs par des impôts dont les grands et les financiers profitaient seuls, tandis que le roi manquait même du nécessaire ; désespéré de plus par la famine et les maladies contagieuses : le peuple, dis-je, avait perdu tout sentiment de patriotisme et de vertu ; tantôt stupide sous le poids de la douleur, tantôt furieux dans l'ardeur des factions.

Misère  
du peuple.

S'il y avait eu quelque remède aux maux publics, dans le bouleversement total des choses, on aurait pu l'espérer du parlement, devenu perpétuel sous ce règne. « La faiblesse « de cerveau du roi et les partialités « des princes, dit Pasquier, furent

Parlement  
devenu  
perpétuel.

---

(1) Ils y étaient souvent autorisés, car les princes, faute d'argent ou de sagesse, donnaient des lettres par lesquelles il était permis aux gens d'armes, archers et arbalétriers de *vivre sur le peuple*.

« cause qu'ayant leurs esprits bandés  
« ailleurs, on ne se souvint plus d'en-  
« voyer nouveaux rôles de conseil-  
« lers, et par ce moyen le parlement  
« fut continué. » Les magistrats de-  
meurant les mêmes, les séances n'é-  
tant plus interrompues, il eut des  
principes, des règles fixes, un plan  
que les états-généraux n'eurent ja-  
mais. Son autorité croissait rapide-  
ment, soit par le droit précieux de  
juger, soit par les mœurs et les lu-  
mières des juges. On voyait dans le  
parlement un modèle de désintéres-  
sement et de frugalité. Les honorai-  
res des conseillers-clerics étaient de  
cinq sous par jour ; les laïques n'a-  
vaient pas dix sous. Pour écarter jus-  
qu'au plus léger soupçon, les juges  
ne recevaient ni visites, ni lettres,  
ni messages, relatifs aux procès dont  
ils étaient rapporteurs ; et les parties  
ne pouvaient leur parler qu'à l'au-  
dience. Ce corps jouissait de la con-  
sidération attachée au mérite ; mais  
il céda pour un temps à la violence ;  
et c'eût été un prodige singulier,  
que plusieurs de ses membres n'é-  
prouvassent point le vertige général.

L'université oublia de même ses devoirs. Au zèle du bien public, dont elle parut souvent animée, se mêlait alors un esprit de sédition et d'indépendance. Philippe Auguste l'avait exemptée de la juridiction séculière; privilège qui s'étendait non-seulement aux maîtres et aux disciples, mais à leurs serviteurs. Ardente à défendre ces droits abusifs, dès qu'on y donnait la moindre atteinte, elle menaçait de fermer les classes, de suspendre les prédications; et son crédit, joint au nombre infini des étudiants, devenait une source de désordre. Les seigneurs, les magistrats, en furent quelquefois les victimes.

L'université abusait de son pouvoir.

Tignouville, prévôt de Paris, ayant fait faire le procès à deux écoliers voleurs de grand chemin, l'université demanda juridiquement au roi qu'il fût condamné à retirer lui-même du gibet les deux criminels, à les baiser à la bouche, à remettre ensuite leurs cadavres entre les mains des juges ecclésiastiques, en leur demandant pardon, enfin à être dépouillé de son office, sans pouvoit en posséder

Elle poursuit le prévôt de Paris.

aucun autre. Elle obtint presque tout cela en 1408.

Egaremens  
de quelques  
docteurs.

Les docteurs firent retentir la chaire de maximes meurtrières et de sanglantes invectives, quoique le plus grand nombre se montrât fidèle aux lois de l'état et aux principes de la religion. Les sciences étaient encore noyées dans un océan d'erreurs; l'amour de la dispute tenait lieu de philosophie. Faut-il s'étonner que la France, corrompue, agitée, malheureuse, ait été alors sur le penchant de sa ruine? Comparons notre état à celui de nos ancêtres, et sentons ce que le ciel a fait pour nous.

Le surintendant  
Montagu  
décapité par  
commission.

Juvénal des Ursins, illustre magistrat, parlant du supplice de Montagu, surintendant des finances, que le duc de Bourgogne fit décapiter aux halles, observe qu'on l'exécuta quoiqu'il fût *clerc marié*. Chacun aspirait aux privilèges de la cléricature. Ils furent inutiles à Montagu, qui joignait à la confiance du roi la qualité de frère de l'évêque de Paris. Le duc de Bourgogne ne lui accorda pas même d'être jugé par le parlement. Dans la suite, François I

voyant son tombeau à Marcoussi, dit que c'était dommage qu'un tel homme fût mort *par justice*. Un moine lui répondit : « Sire, il ne fut « pas condamné par justice, mais par « commissaires. » Frappé de ces paroles, le roi jura de ne jamais faire mourir personne *par commission*. C'est le trait qu'on a cité le plus souvent, dans le cas de commissions semblables, pour juger des affaires criminelles.

Autres particularités intéressantes. La femme de Carrouge ayant accusé le Gris, auprès de son époux, d'avoir attenté à son honneur, et le Gris ayant nié le fait, un arrêt du parlement, rendu sur la plainte du premier, déclara qu'il *échéait gage*, et ordonna le duel. Le Gris fut tué. On reconnut dans la suite son innocence. Le duel judiciaire avait été aboli : comment un tribunal si respectable pouvait-il renouveler cet énorme abus ?

L'empereur Sigismond, qui avait fait les fonctions de diacre à l'ouverture du concile de Constance, qui courait l'Europe pour mettre fin au

Duel ordonné par le parlement.

L'empereur Sigismond au parlement de Paris.

grand schisme, arriva en 1415 à Paris, voulut assister à une séance du parlement. Il y siégea au-dessus du premier président, comme s'il eût été roi de France. Il fit chevalier un homme à qui l'on disputait un office, parce qu'il n'était pas chevalier. Cet acte d'autorité, en plein parlement, parut fort étrange, dit Juvénal des Ursins ; mais on n'était occupé que des factions de la cour, et l'on ne pensait point à soutenir les droits de la couronne. Cependant à Lyon, où l'empereur voulut ériger le comté de Savoie en duché, les gens du roi firent entendre que c'était agir en souverain, et que *le roi ne veut et ne doit reconnaître autre supérieur que Dieu*. Sigismond partit alors extrêmement indigné. Il exécuta son dessein à Montuel, en 1416.

La Savoie  
érigée en  
duché.

Bataille  
de Nicopolis  
contre  
Bajazet I.

Ce prince, n'étant que roi de Hongrie et électeur de Brandebourg, perdit, en 1396, la bataille de Nicopolis contre Bajazet I. Il avait dans son armée la fleur de la noblesse française, commandée par Jean *Sans-Peur*, alors comte de Nevers, qui fut fait prisonnier avec le comte

de la Marche-Bourbon, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, etc. La manie d'aller se battre contre les Turcs ne quittait point les Français, même dans ces temps orageux. Peu s'en fallut qu'on ne recommençât les croisades.

Les cartes, jeu très-peu connu auparavant, commencèrent sous ce règne à être en vogue. Il fallait amuser le roi malade; elles y furent employées. Cette invention, favorable à la paresse, est devenue pernicieuse à la société, en dégoûtant des exercices de corps, en procurant aux gens oisifs une ressource contre l'ennui, souvent pire que l'ennui même, et en facilitant les moyens de ruiner tout à-la-fois sa santé et sa fortune.

Jeu  
de cartes.

On vit aussi se former les premières troupes d'acteurs de théâtre. Les plus graves, nommés *Confrères de la passion*, représentaient burlesquement les mystères; les *Enfans sans soucis*, dont le chef était le *prince des sots*, mirent sur la scène des aventures bizarres et ridicules; les clercs de procureurs, ou clercs de la *Bazoche*, commencèrent par des moralités

Acteurs  
de théâtre.

allégoriques, et s'attachèrent aux farces; les *cornards* en Normandie, sous un chef qu'on appelait l'*abbé des cornards*, et qui portait la crosse et la mitre, jouaient des pièces également satiriques et impertinentes. Tous ces théâtres étaient une école de superstition, d'indécence et de grossièreté. Ils étaient dignes du goût et des mœurs de la nation. Les Français ne manquaient pas de génie; mais le génie sans culture enfante des monstres.

Docteurs célèbres.  
Connecte, prédicateur brûlé.

Pierre d'Ailli, Nicolas Clémengis, Jean Gerson, Jean de Courtecuisse, célèbres docteurs de Paris, jouèrent un grand rôle dans les affaires de l'Eglise. Un carme breton, nommé Thomas Connecte, ne se rendit pas moins célèbre dans un autre genre. Prédicateur enthousiaste, il entraînait des milliers d'auditeurs. Les modes des femmes, sur-tout leurs coiffures, irritaient tellement son zèle, qu'après ses sermons il amenait les enfans et la populace contre celles qui ne se conformaient point à ses desirs de réforme. Il voulut réformer son ordre en Italie; mais le

pape le fit livrer à l'inquisition, et il fut brûlé comme hérétique. On l'accusait, selon d'Argentré, d'avoir soutenu qu'en servant Dieu il ne fallait pas craindre les excommunications du pape, et qu'il serait à propos d'accorder le secours du mariage aux ecclésiastiques incontinens.

Quoique les religieux mendiens perdissent beaucoup de leur crédit, les idées monastiques devaient conserver encore long-temps une force prodigieuse. On voit dans le livre des *Antiquités de Paris*, qu'au commencement du quinzième siècle, François-Gilles, dauphin d'Auvergne, devenu général des Franciscains, accorda aux membres du parlement la permission de porter l'habit de cordelier à l'article de la mort.

CHARLES VII.

LE royaume était, après la mort de Charles VI, plus malheureux qu'il ne l'avait été après celle du roi Jean. L'étranger régnait dans la capitale.

1422.  
Faiblesse  
du roi et de  
l'Etat.

Tous les corps avaient prêté serment au duc de Bedford, frère de Henri V, déclaré régent de France pendant la minorité de Henri VI. Le roi légitime, qu'on appelait *soi-disant dauphin*, prince de vingt ans, aussi faible que doux, aussi voluptueux que brave, gouverné par ses ministres, préférait le plaisir aux affaires, dont il devait s'occuper avec ardeur. Le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Berri, le Poitou, la Saintonge, la Touraine, l'Orléanais, et une partie de l'Anjou et du Maine, composaient tout son état; le reste était entre les mains de l'Anglais, dont l'alliance avec le duc de Bourgogne semblait présager encore ces conquêtes également promptes et solides. Le duc de Bretagne avait embrassé son parti, entraîné par le torrent contre sa propre inclination.

---

1324.  
Bataille  
de Verneuil.

Charles VII, qui avait été couronné à Poitiers en 1422, en prenant le sceptre eut à combattre des factions intestines et des troupes étrangères. Le sort des armes sembla d'abord favoriser les Anglais; mais le roi prit quelques places, et la bataille de

Verneuil, que gagna Bedford, l'affaiblit extrêmement. La témérité française éclata encore dans cette journée. On s'exposa follement à une défaite, pour n'avoir pas la fausse honte de reculer devant l'ennemi supérieur en force. Tant de malheurs n'avaient pu instruire les généraux. Ils savaient se battre, et négligeaient les moyens de vaincre. Le connétable de Buchan, de la maison de Stuart, fut tué dans l'action.

Une brouillerie survenue entre le duc de Bourgogne et le régent d'Angleterre, laissa respirer les royalistes. On en profita pour négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Le comte de Richemont, son frère, accepta l'épée de connétable, mais en exigeant que le roi disgraciât ses favoris. Le monarque, abattu par l'adversité, oubliant ses devoirs au sein des plaisirs, ne pouvait se passer de ministres adulateurs qui abusaient de sa confiance. Ceux qu'il renvoya malgré lui, furent remplacés par d'autres moins dignes de le gouverner. Le connétable en fit mourir deux (le président Louvet et Giac), sans

Le comte  
de  
Richemont  
connétable.

égard pour la faveur du souverain, qui gémissait de s'être donné un maître. Les orages de sa cour augmentaient le danger de sa situation.

La  
Trémouille  
favori.  
Indolence  
du roi.

Georges de la Trémouille, nouveau favori, le brouilla bientôt avec Richemont, trop absolu, trop fier, mais zélé pour l'état. Amis et ennemis, tout conspirait à la ruine d'un roi qui semblait ne vouloir pas régner. Un jour qu'il s'occupait de préparatifs de fête, le brave la Hire vint prendre ses ordres. Charles lui ayant demandé ce qu'il pensait de cette fête: *Je pense*, répondit-il, *qu'on ne peut perdre son royaume plus gaiement.*

1427.  
Le comte  
de Dunois.

Un héros, né pour le salut de la France, le bâtard d'Orléans, si célèbre sous le nom du comte de Dunois, fit lever le siège de Montargis après avoir battu les Anglais. Mais Bedford, qui avait repassé en Angleterre, arriva bientôt avec de nouvelles troupes, força le duc de Bretagne à se soumettre, et résolut de s'ouvrir, par la conquête d'Orléans, l'entrée des provinces méridionales.

Le siège d'Orléans allait décider  
 du sort de la monarchie. Les Anglais  
 pressaient vivement cette place. La  
 vigoureuse défense des assiégés ne  
 rassurait point le roi. Son trésor,  
 selon un ancien manuscrit, se ré-  
 duisait à quatre écus. Il pensait à  
 se retirer en Dauphiné. Les remon-  
 trances et les prières de la reine  
 Marie d'Anjou, princesse d'une rare  
 vertu, le détournèrent de cette  
 lâche résolution. Agnès Sorel, sa  
 maîtresse, ranima encore plus son  
 courage languissant. Ces vers de  
 François I sont pour elle un témoi-  
 gnage bien glorieux :

1428.  
 Siège  
 d'Orléans.

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérites,  
 La cause étant de France recouvrer,  
 Que ce que peut dedans un cloître ouvrir  
 Close nonain, ou bien dévot ermite.

Mais Jeanne d'Arc, connue sous La pucelle  
 d'Orléans. le nom de la Pucelle d'Orléans, était  
 le principal instrument destiné au  
 salut de sa patrie. Cette fille, née  
 de parens pauvres à Domremi, vil-  
 lage du diocèse de Toul, n'avait que  
 dix-sept ans lorsqu'elle parut sur la  
 scène. Sa dévotion, sa simplicité,

une imagination vive, échauffée par le récit des horreurs de la guerre, la rendaient fort susceptible de ces mouvemens qui mettent une ame hors d'elle-même. Elle se crut inspirée. Saint Michel, sainte Marguerite, sainte Catherine, lui avaient apparu dans ses extases, disait-elle, pour lui annoncer les desseins de Dieu. Elle devait délivrer Orléans et faire sacrer le roi à Reims : sa mission ne s'étendait pas plus loin.

1429. Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, à qui elle confia ce secret, la traita d'abord de visionnaire. Enfin on la présenta au roi; il la fit examiner. Prélats, docteurs, magistrats, après beaucoup d'interrogations, reconnurent du merveilleux dans cette fille. Elle était fortement persuadée, et persuada les autres. On résolut de profiter d'une ressource si imprévue. La pucelle, armée de pied en cap, une bannière à la main, conduisant les Français de la part de Dieu, les remplit de la même ardeur et de la même confiance dont elle était pénétrée. Elle combattait en héroïne, mais en fai-

Elle paraît à la tête des troupes.

sant scrupule de donner la mort. Dirigée par les conseils de Dunois, elle entre dans Orléans, y introduit des renforts, y rend la garnison invincible. Elle avait écrit aux généraux anglais une lettre menaçante, avec cette inscription : *Entendez les nouvelles de Dieu et de la pucelle. Au duc de Bedford, qui se dit régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre.*

Sa lettre aux Anglais.

Une terreur panique frappe les Anglais. Toujours battus, ils lèvent le siège. On ne peut guère douter que les généraux, comme les soldats, n'attribuassent cette révolution à quelque cause surnaturelle. Le duc de Bedford dit, dans une de ses lettres, que la pucelle, *vraie disciple de sâtan*, s'est servie d'enchantemens et de sortilèges. Aux yeux des Français, c'était un ange tutélaire; c'était une sorcière aux yeux des Anglais. Les uns et les autres pouvaient se tromper, sans que l'opinion fût moins propre à produire un grand effet sur des hommes extrêmement crédules.

Ils lèvent le siège.

La pucelle fait sacrer le roi à Reims.

Cette héroïne, après la délivrance

d'Orléans, pressa le roi de venir se faire sacrer à Reims. Il fallait traverser environ quatre-vingts lieues de pays dont les Anglais étaient maîtres; on n'avait ni argent ni vivres, peu de troupes, des obstacles prodigieux; tout était perdu si l'on échouait: l'autorité de la pucelle entraîna les esprits irrésolus. Les Anglais furent battus à Parai, malgré les efforts héroïques du fameux Talbot, leur général. Auxerre refusa d'ouvrir ses portes, et fournit néanmoins des provisions; Troyes et Châlons se soumirent; Reims reçut Charles VII; il fut sacré, et la pucelle assista en habits de guerre à une cérémonie si glorieuse pour elle.

Elle est  
prise par les  
ennemis.

Alors, croyant sa mission accomplie, elle voulut se retirer. Les ordres du roi et les instances des seigneurs la retinrent. Quoique sa gloire fût des jaloux, on sentait combien sa présence était utile. Mais le ciel parut l'abandonner tout-à-coup. Blessée et prise dans une sortie, en défendant Compiègne qu'assiégeait le duc de Bourgogne, elle fut livrée

aux Anglais, qui chantèrent le *Te Deum*, et qui se déshonorèrent pour la punir de leurs défaites.

On devait la traiter comme prisonnière de guerre : on la condamne au feu comme sorcière et hérétique. Le jacobin qui faisait l'office d'inquisiteur à Paris, et l'université en corps, par un honteux fanatisme, ou par une bassesse plus honteuse, sollicitèrent vivement les Anglais à l'abandonner au jugement d'un tribunal ecclésiastique. Les ennemis n'y étaient que trop disposés. Cauchon, évêque de Beauvais, leur partisan, homme exécration, d'autres lâches évêques français, auxquels on joignit l'évêque de Winchester, un grand nombre d'ecclésiastiques et de docteurs, furent les ministres de la barbarie. La pucelle leur fit une réponse célèbre. Interrogée pourquoi elle avait assisté au sacre de Charles VII avec sa bannière : *Il est juste, dit-elle, que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

Sa sentence rendue et exécutée à Rouen, est un des plus honteux

1431.

On lui fait son procès.

On la brûle comme sorcière.

monumens de la folie et de la méchanceté humaine. Après plusieurs interrogatoires captieux, conformes au génie de l'inquisition, ces cruels théologiens n'avaient pu convaincre l'héroïne que d'avoir ajouté foi à ses visions, et de s'être crue inspirée. On lui avait arraché une rétractation juridique, à force de la menacer du feu (1); on l'avait condamnée seulement à une prison perpétuelle. Mais ayant été surprise en habits d'homme, contre la défense des juges, et vraisemblablement par un artifice de ses oppresseurs, ils la jugèrent *relapse*, et l'abandonnèrent au bras séculier, c'est-à-dire, aux flammes. Le roi, dans la suite, rétablit la mémoire de Jeanne d'Arc, assez honorée,

---

(1) *Tu abjureras présentement ou tu seras brûlée*, lui criait le docteur Erad. Ce même docteur lui avait dit dans une *prédication charitable* (selon les termes du procès): *C'est à toi, Jeanne, que je parle, et te dis que ton roi est hérétique et schismatique.* Elle eut le courage de lui répondre: *Par ma foi, sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et n'est point tel que vous le dites.*

comme l'observe Voltaire, par son supplice même.

Le bâtard d'Orléans, ce brave comte de Dunois, qui l'avait presque toujours accompagnée, affirmait avec serment, dans un âge mûr, que toutes ses actions portaient un caractère surnaturel, et n'avaient jamais donné lieu au moindre reproche. Il fallait sans doute à la pucelle, pour exécuter de grandes choses, un siècle tel que le sien. La France aurait subi le joug, si l'on eût été alors assez raisonneur pour ne pas croire ses révélations. Mais avec une raison plus éclairée, on eût peut-être évité les fautes et les malheurs qui rendirent cette ressource nécessaire.

Observations sur cette héroïne.

Bientôt le roi d'Angleterre, Henri VI, fut couronné à Paris. Charles VII, obsédé par la Trémoille et par ses maîtresses, languissait toujours dans l'indolence. Le courage de la noblesse faisait tout pour lui. Le connétable de Richemont n'était pas le moins zélé, quoique dans la disgrâce. Malgré les défenses de la cour, il avait secouru Orléans. On dit qu'après la pucelle fut d'avis de

Richemont zélé dans la disgrâce.

le repousser, et que les seigneurs, plus prudens, la déterminèrent à le recevoir en ami. Selon l'histoire de Bretagne, Richemont lui adressa ces paroles: « Jeanne, on m'a dit que vous  
 « voulez me combattre. Je ne sais de  
 « par qui vous êtes envoyée, si c'est  
 « de par Dieu ou de par le diable. Si  
 « vous êtes de par Dieu, je ne vous  
 « crains point; car Dieu connaît mon  
 « intention comme la vôtre. Si vous  
 « êtes de par le diable, je vous crains  
 « encore moins.» Quoi qu'il en soit de cette anecdote curieuse, le connétable, en 1432, osa faire saisir la Trémoille dans un château où le roi était logé. C'était le troisième ministre qui éprouvait ses violences. Charles, dégoûté de ce favori, avoua l'entreprise, et rendit ses bonnes grâces à Richemont. En manquant par faiblesse à sa dignité, il se donna du moins un illustre défenseur.

Il fait arrê-  
 ter la  
 Trémoille.

---

1435. Après quelques années de guerre, où la fortune balançait entre les royalistes et les Anglais, sans aucune action décisive qui pût la fixer, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, rendit enfin à la maison de France cette

Traité  
 d'Arras avec  
 le duc de  
 Bourgogne.

supériorité que son alliance avec les ennemis de l'état lui avait fait perdre. Les hauteurs du duc de Bedford le blessaient vivement ; l'assassinat de son père n'était que trop vengé par les malheurs de la monarchie ; sa générosité naturelle le rendit sensible au désastre des citoyens ; le concile de Bâle sollicitait sa religion à sacrifier un cruel ressentiment. La paix ne pouvait que lui être avantageuse ; et que pouvait-il gagner à dépouiller sa propre maison de la couronne en faveur de l'étranger ? Il embrassa le parti qu'il aurait dû prendre d'abord. Les Anglais ayant rejeté les offres du roi, qui voulait bien céder la Normandie avec la Guienne, le duc fit son traité particulier à Arras, où les ambassadeurs de tous les princes chrétiens s'étaient rassemblés. Le plus fort impose les conditions au plus faible. On peut dire que Charles VII reçut la loi de son vassal. Il le déchargea de tout hommage ; il désavoua le meurtre de Jean *Sans-Peur*, et promit de poursuivre les assassins ; il accorda plusieurs places, en un mot, tout ce

qu'on voulut, heureux d'acheter à ce prix une paix si desirable.

Mort de la  
reine Isa-  
belle et du  
duc de  
Bedford.

La reine-mère Isabelle de Bavière, qui avait conspiré avec le duc de Bourgogne la ruine du roi et de l'état, mourut cette année à Paris, maltraitée par les Anglais, réduite au pur nécessaire, couverte de honte et dévorée de chagrins. Epouse infidèle, mère dénaturée, ennemie de l'état, esclave de ses passions, elle est un des plus grands exemples de malheur auquel on s'expose en foulant aux pieds les devoirs. Le duc de Bedford mourut vers le même temps. Il avait souillé sa gloire par le supplice de la pucelle; et en se flattant de dissiper l'illusion, il n'avait fait qu'augmenter la haine des Français pour les ennemis du royaume.

Les Parisiens, très-mécontents de la domination anglaise dont ils sentaient l'ignominie et la rigueur, désiraient de rentrer sous celle du légitime souverain. Le connétable entretenait des correspondances parmi eux. Il leur promit une amnistie générale et la conservation de leurs privilèges. On lui livra une porte.

1436.

Paris recon-  
naît enfin  
Charles VII.

Les Anglais, qui n'avaient presque plus de partisans, furent aisément chassés. Le roi venait de signaler sa valeur par la prise de Montereau. On l'avait vu monter à l'assaut comme un soldat, et sauter un des premiers sur le rempart. C'était trop s'exposer ; mais il fallait peut-être une action de cette nature pour effacer le souvenir de sa mollesse. Depuis près de vingt ans il n'était point entré dans Paris. Le peuple l'y reçut en triomphe, et comprit enfin que son bonheur dépendait de sa fidélité (1).

Les désordres en tout genre demandoient de prompts remèdes. Charles donna sa première attention aux affaires ecclésiastiques. Il assembla le clergé à Bourges. C'est là que fut faite la célèbre pragmatique-sanction, conforme aux décrets du concile de Bâle, commencé en

1438.

Pragmatique-sanction.

---

(1) Sur le passage, depuis la porte de Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, les rues étaient pleines de théâtres où l'on jouait les mystères. Il trouva d'abord une mascarade qu'on n'imaginerait pas aujourd'hui. C'étaient les sept péchés capitaux combattus par les trois vertus théologiques et les quatre vertus cardinales.

1431, qui s'efforçait alors de limiter la puissance des papes, et de rétablir la liberté des églises. Par cette pragmatique, on abolit les réserves, les expectatives, les annates, c'est-à-dire le droit que les papes s'étaient attribué de se réserver la collation d'un grand nombre de bénéfices, d'y nommer avant qu'ils fussent vacans, d'en percevoir les revenus d'une année ; on remit en vigueur l'usage des anciennes élections que faisait le clergé avec l'agrément du roi ; on supprima l'abus d'appeler au pape sans passer par les tribunaux ordinaires ; et en cas que l'appel eût lieu, le pape devait nommer des commissaires dans le royaume ; enfin la supériorité des conciles généraux sur les pontifes fut authentiquement reconnue. Le parlement enregistra la pragmatique. Autant elle était chère aux Français, autant parut-elle odieuse à la cour de Rome. Il n'était guère possible de concilier des intérêts si opposés.

Concile de  
Bale.

Les démêlés du concile de Bâle avec Eugène IV, la déposition de ce pape, la nomination d'Amédée, duc

de Savoie, sous le nom de Félix V, le schisme scandaleux qu'elle produisit et qui dura jusqu'à la mort d'Eugène, tous ces faits appartiennent à l'histoire ecclésiastique. Contentons-nous d'observer que le concile, après avoir fait de bons réglemens, dégénéra en conciliabule; qu'il poursuivit avec passion Eugène, pontife légitime, digne de gouverner l'Eglise, et qu'il abusa de son autorité, lorsqu'il eut donné des bornes à l'autorité pontificale. L'extrême désordre ramène l'ordre, mais rarement sans de violentes secousses et des effervescences dangereuses.

Il n'était pas moins important de contenir les gens de guerre, qui ruinaient les peuples par leurs brigandages. Charles VII voulut diminuer leur train, régler leur paye, et rétablir la discipline militaire. Une pareille réforme gênait l'avidité des chefs, ainsi que la licence des soldats. Plusieurs seigneurs formèrent un parti, dont la Trémoille était l'ame. Le duc d'Alençon inspira au dauphin (depuis Louis XI) des sentimens de révolte, auxquels il n'était

---



---

 1440.

 Révolte du  
dauphin.

que trop porté par son caractère. Ce jeune prince parut à la tête des factieux. Le comte de Dunois, jaloux du connétable, trahit lui-même son devoir. Mais le repentir le ramena bientôt auprès de son maître, et il montra qu'un grand homme doit faire oublier ses fautes en les réparant.

Les rebelles  
sont  
réprimés.

La vigueur avec laquelle le roi poursuivit les rebelles, arrêta promptement le cours de leurs entreprises. Cette guerre, appelée la *Praguerie*, ne fut qu'un petit orage. Louis demanda pardon, et l'obtint. Il menaçait de s'en retourner, si l'on ne pardonnait de même à la Trémoille et à quelques autres de ses partisans. « Les portes sont ouvertes, lui dit le roi ; et si elles ne sont pas assez grandes, je ferai abattre vingt toises de mur pour vous laisser passer. Partez : nous trouverons des princes de notre sang qui nous serviront mieux que vous n'avez fait. » Le dauphin méritait cette réprimande. Il se tut, et ne partit point alors. Le bâtard de Bourbon, un des chefs de la révolte, fut condamné à

être renfermé dans un sac et jeté dans la rivière.

Parmi une infinité d'objets lugubres, l'histoire présente ici un trait de générosité digne des plus beaux siècles. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, étouffant la haine qui divisait sa maison et celle d'Orléans, délivra le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Non content d'avoir payé sa rançon et d'être son bienfaiteur, il devint son ami. Ce prince opulent, magnifique, voluptueux, instituteur de l'ordre de la Toison-d'Or, se distingua parmi tous les princes de son temps, moins par sa puissance et ses richesses, que par le grand mérite de faire du bien. La rançon du duc d'Orléans fut de trente-six mille livres sterling de la monnaie d'aujourd'hui; somme presque égale aux deux tiers des subsides extraordinaires que le parlement d'Angleterre avait accordés dans l'espace de sept ans.

Cependant Charles VII marchait à la tête de ses troupes, et soutenait sa supériorité sur les Anglais. Il prit d'assaut Pontoise, que Talbot s'effor-

Philippe-le-Bon paye la rançon du duc d'Orléans.

Le roi continue de vaincre.

ça en vain de secourir. Le détail uniforme des autres expéditions serait ennuyeux et inutile. On avait souvent entamé des négociations de paix : elles ne produisirent qu'une trêve , pendant laquelle le roi exécuta son projet de réforme militaire.

---

1445.  
Réforme  
militaire :  
troupes ré-  
glées.

Il forma quinze compagnies d'ordonnance , chacune de cent hommes d'armes. L'homme d'armes devait servir avec six chevaux ; sa paye fut de trente francs par mois. On établit un corps de quatre mille archers ou fantassins ; car la mousqueterie n'était pas encore d'un fréquent usage , et l'infanterie continuait à se servir d'arcs. Ces troupes furent toujours tenues sous le drapeau. En congédiant le reste de la milice , on prit de bonnes mesures pour en faire des ouvriers et des laboureurs ; on ordonna , sous peine de mort , à ceux qui étaient renvoyés , de se retirer sans délai dans leur pays , avec défense de s'attouper et de commettre aucun désordre dans les campagnes. Outre les compagnies d'ordonnance , chaque village , en temps de guerre , de-

vait fournir un franc-archer exempt de taille.

Les principales villes, les campagnes d'alentour, s'étaient d'abord chargées de fournir à la subsistance des gens d'armes qu'on y mettait en quartier. Mais, s'il en faut croire Mézerai, un peu suspect en matière de finance, le peuple, toujours affecté du mal présent, et nullement inquiet du mal à venir, préféra une taille en argent pour paiement des troupes, *sans considérer que, lorsqu'elle serait une fois établie, elle ne dépendrait plus de lui, ni pour la durée, ni pour l'augmentation.* Je n'examine point la justesse de cette pensée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la taille perpétuelle (1) fut alors établie pour l'entretien des gens de guerre. Les peuples gagnaient beaucoup à n'être plus exposés aux vexations intolérables de ces brigands : ils

Taille  
perpétuelle  
établie.

---

(1) Les anciennes impositions étaient ainsi appelées, parce que les collecteurs marquaient sur une petite taille de bois ce qu'ils avaient reçu des contribuables : tant l'usage d'écrire était alors peu commun.

ne méritaient guère d'autre nom. Les rois gagnèrent davantage par la supériorité qu'une milice réglée et toujours subsistante leur donna sur leurs vassaux. L'autorité royale s'affermi, les campagnes se repeuplèrent, le commerce se ranima, et l'on ne craignit plus d'être dépouillé ou massacré par les défenseurs de la patrie. Du reste, les impositions, devenues perpétuelles sous ce règne, ne montèrent qu'à dix-huit cent mille francs par an (1).

---

1449. Conquête de la Normandie.

Les Anglais, affaiblis par tant de pertes, privés du duc de Bedford, l'un des plus grands hommes de son siècle, divisés à Londres par des factions, n'en étaient pas moins intraitables. Ils rompirent la trêve en s'emparant d'une ville du duc de Bretagne, attaché sincèrement au roi. Cette imprudence, soutenue avec hauteur, leur coûta cher. On leur enleva bientôt la

---

(1) Il y avait des francs d'or, monnaie difficile à bien évaluer. Sous ce règne, en 1456, le marc d'argent était à huit livres dix sous. Si on le compare au nôtre, sur le pied de cinquante livres, la livre d'alors était à celle d'aujourd'hui comme dix-sept est à cent.

Normandie toute entière. Jacques-Cœur, qui s'était enrichi par le commerce, contribua peut-être autant que le courage des guerriers à une conquête si importante. L'argent qu'il fournit à Charles VII, le mit en état d'entreprendre et d'exécuter. Peu d'années après, ce fameux négociant, devenu ministre des finances (*argentier du roi*), fut condamné à l'exil et dépouillé de ses biens. Telle est quelquefois la récompense des services. La plupart croient qu'il fut opprimé par les jaloux. Villaret laisse des doutes sur son innocence, et donne lieu de penser que les deniers de l'état avaient grossi ses trésors. En le supposant coupable de quelques malversations, on peut encore le compter parmi les illustres victimes de l'ingratitude et de l'envie. Nous verrons ailleurs quelques particularités de son procès.

Services et  
disgrace de  
Jacques-  
Cœur.

La Guienne fut reprise en moins de temps que la Normandie. Les Anglais y rentrèrent, mais furent chassés une seconde fois. Le général Talbot, qu'ils appelaient leur Achille, perdit la vie dans une bataille. Bor-

1451.

Les Anglais  
chassés  
de France.

deaux et les autres places se soumi-  
rent sans retour. Il ne resta aux enne-  
mis dans tout le royaume, que Calais  
et Guine. Les rois d'Angleterre n'en  
ont pas moins retenu le titre de rois  
de France. Les rois de France n'a-  
vaient-ils pas autant de droit à celui  
de roi d'Angleterre, depuis le règne  
de Philippe Auguste?

Zèle de  
la nation.

Cette révolution inespérée, sous  
un prince qui négligeait trop les af-  
faires pour les plaisirs, fut l'effet non-  
seulement de l'habileté des généraux,  
du courage de la noblesse, de la dis-  
cipline établie parmi les troupes, du  
bon ordre remis dans les finances, des  
troubles d'Angleterre, où la maison  
d'Yorck disputait le trône à celle de  
Lancaster, mais encore du zèle de la  
nation française, instruite par ses  
égaremens et ses malheurs, im-  
patiente de secouer le joug funeste  
qu'elle s'était donné, et plus cons-  
tante à soutenir la cause de l'état,  
qu'elle n'avait été légère pour la  
trahir.

Les Anglais  
pouvaient-  
ils régner en  
France?

D'ailleurs les Anglais, en général,  
quelque vive que fût leur animosité  
contre la France, n'ambitionnaient

point cette dangereuse conquête. Ils craignaient avec raison que l'Angleterre ne devînt une province. Edouard III et Henri V n'avaient obtenu du parlement que des subsides fort médiocres. Le défaut d'argent et de commerce était un obstacle à de longues expéditions. Et quand même les factions de la *rose blanche* et de la *rose rouge* n'auraient pas allumé la guerre civile; quand même la France aurait succombé, peut-on croire que la nation française, avec tant de ressources, avec tant d'attachement pour ses maîtres, avec des princes capables de la gouverner ou de la défendre, aurait pu souffrir longtemps un joug odieux? C'est une vérité constatée par les événemens, qu'il est des bornes que la nature semble fixer aux états, et que la vraie politique ne permet pas de franchir.

L'unique chose qui pût troubler le bonheur de Charles VII, c'était la conduite du dauphin. Ce jeune prince, plein d'esprit et de valeur, déjà célèbre par ses exploits, ternissait toutes ses belles qualités par l'inquiétude et la dureté de son caractère.

Retraite  
du dauphin.

Dès l'an 1446, il s'était retiré de la cour, mécontent du roi et des ministres, et ne pouvant souffrir Agnès Sorel qui jouissait de la plus grande faveur, mais qui du moins la faisait servir au bien de l'état. Nulle considération ne put l'engager à revenir. Il s'était marié sans le consentement de son père, avec la fille du duc de Savoie. Il gouvernait le Dauphiné en souverain : il établit le parlement de Grenoble.

Le duc de  
Bourgogne  
lui donne  
un asile.

Sachant que le roi voulait s'assurer de sa personne, il demanda un asile à Philippe-le-Bon, et se retira dans le Brabant, où il vécut assez tranquille. Philippe pourvut généreusement à son entretien; mais il n'entra point dans ses projets séditions. « Monseigneur, lui dit-il, tous mes soldats et toutes mes finances sont à votre service, excepté contre monseigneur le roi votre père; et pour ce qui est d'entreprendre de réformer ses conseils, cela ne convient ni à vous ni à moi : je le connais si sage et si prudent, que nous ne saurions faire mieux que de nous en rapporter à lui. » Charles disait, en

parlant de la retraite de son fils : *Le duc de Bourgogne nourrit un renard qui mangera ses poules.*

Le duc d'Alençon, prince du sang, coupable de la première révolte du dauphin, traita encore avec l'Angleterre. Le roi résolut d'éteindre, par une juste sévérité, ces premières étincelles de faction; il fit faire le procès au duc, et commua la peine de mort en une prison perpétuelle. Charles VII avait proposé cette question au parlement: Si le roi peut assister au jugement d'un procès intenté à un pair de France? On répondit que non-seulement il le pouvait, mais que sa présence y était nécessaire. La décision portait sur l'ancienne coutume; « coutume, » dit Voltaire, qui parut depuis indigne de la majesté royale, puis-que la présence du souverain sem- blait gêner les suffrages, et que dans une affaire criminelle, cette même présence, qui ne doit annoncer que des grâces, pouvait commander des rigueurs. »

Cependant le duc de Bretagne, Pierre II, languissait d'une maladie

1457.  
Procès  
du duc  
d'Alençon.

Richemont  
devient duc  
de Bretagne.

inconnue aux médecins. Leur ignorance fit croire qu'on l'avait ensorcelé; car la crédulité multipliait prodigieusement les sorciers et les sortilèges. Quelques-uns voulaient qu'on fît venir des magiciens pour détruire le charme. Il s'y opposa, disant qu'*il aimait mieux mourir de par Dieu que de par le diable.* Sa mort fit passer la Bretagne à son frère le connétable de Richemont. Ce grand capitaine conserva la dignité de connétable, *parce qu'il voulait, dit-il, honorer dans sa vieillesse une place qui l'avait honoré dans sa jeunesse.* Il fit hommage au roi, *tel que l'avaient fait ses prédécesseurs*, déclarant que ce n'était point un hommage lige. Charles VII, plein de reconnaissance, crut devoir s'en rapporter à lui. La France et la Bretagne perdirent bientôt après Richemont.

---

1461. Mort de Charles VII. Quoique le duc de Bourgogne, en recevant par générosité le dauphin dans ses états, eût observé avec sagesse les égards dus au souverain, des plaintes réciproques annonçaient une prochaine rupture.

Elle aurait peut-être éclaté, si le roi avait vécu davantage. La crainte et le chagrin causèrent sa mort. On lui persuada que le dauphin voulait le faire empoisonner. Cette idée lui troubla tellement l'esprit, qu'il s'obstina plusieurs jours à refuser toute nourriture. Il mourut âgé de cinquante-huit ans. Tanguy du Chastel, qu'on croit avoir tué le duc de Bourgogne, Jean *Sans-Peur*, fit tous les frais des funérailles du roi, pour qui il avait constamment signalé son zèle.

Le père Daniel prétend que c'est faire injure à Charles VII que de ne pas le regarder comme un de nos plus grands rois. M. Hénault observe cependant, qu'il ne fut en quelque sorte que le témoin des merveilles de son règne. « On eût  
« dit, ajoute-t-il, que la fortune,  
« en dépit de l'indifférence du mo-  
« narque, et pour faire quelque  
« chose de singulier, s'était pluë à  
« lui donner à-la-fois des ennemis  
« puissans et de vaillans défenseurs.  
« C'en'est pas qu'il n'eût beaucoup de  
« courage; mais s'il paraissait à la

Jugement  
sur  
ce prince

« tête des armées, c'était comme  
 « guerrier, et non comme chef. Sa  
 « vie était employée en galanteries  
 « et en fêtes. » Ces reproches ne  
 sont-ils pas exagérés? Charles de-  
 vint un autre homme, quand il com-  
 mença à jouir de sa puissance. Peu  
 de rois ont gouverné, avec plus de  
 sagesse, et travaillé avec plus de  
 succès au bonheur de la nation. Il  
 en était adoré; ce qui n'arrive qu'aux  
 bons princes. Un auteur contem-  
 porain rend témoignage de son as-  
 siduité au conseil et de son appli-  
 cation aux affaires. S'il n'eut que des  
 talens médiocres, on doit recon-  
 naître son mérite dans la confiance  
 qu'il donna aux grands hommes qui  
 secondèrent ses vues. Il sut récom-  
 penser les services, moyen infailli-  
 ble d'exercer l'émulation.

Crédit d'A-  
gnès Sorel.

Mais si Agnès Sorel n'avait pas  
 aimé l'état, comme elle aimait le  
 monarque, les Richemont et les  
 Dunois auraient peut-être échoué  
 dans leurs entreprises. Une maî-  
 tresse de Charles partagea la gloire  
 de son règne, tandis que Marie  
 d'Anjou, sa femme, princesse ac-

complie, était réduite au mérite obscur de souffrir patiemment les infidélités de son époux. Agnès Sorel mourut en 1450. Les ennemis de Jacques Cœur l'accusèrent de l'avoir fait empoisonner pour plaire au dauphin. Ce fut l'occasion de son procès. L'empoisonnement était une fable si mal inventée, qu'on abandonna ce chef d'accusation.

Sa mort.

Sous Jean et sous Charles VI, nous avons vu la France prête à retomber dans l'anarchie; nous l'avons vue se relever promptement sous Charles V et sous Charles VII. Elle avait un principe interne de vigueur, depuis que le gouvernement féodal ne faisait plus au sein de l'état une infinité de petits états isolés, depuis qu'on connaissait des lois à la place des coutumes barbares, depuis que le sceptre, entre des mains habiles, pouvait réprimer les désordres et réparer les malheurs. On se formait des principes, on voyait mieux les choses, tout

Le gouvernement devenu plus rigoureux.

devenait insensiblement sortir du chaos.

La puissance pontificale moins despotique,

Le concile de Constance, celui de Bâle, et la pragmatique-sanction, prouvent que le clergé même, plus difficile à revenir de ses préjugés, parce qu'ils tiennent à des objets plus respectables, avait changé d'opinion sur des matières fort importantes. L'appel au pape, inconnu dans la primitive Eglise, fut maintenu, mais avec des restrictions; et le despotisme de la cour de Rome fut réprimé, du moins à quelques égards, par ceux qu'elle regardait comme ses sujets.

Procès de Giac.

On était néanmoins encore éloigné des vraies connaissances, seules capables, avec la réflexion, de conduire au bonheur de la société politique. Plusieurs procès de ce règne en sont la preuve. Sans parler de la pucelle d'Orléans, Pierre de Giac, un des ministres que Richemont fit exécuter, avoua qu'il *avait donné au diable une de ses mains, afin de le faire venir à ses intentions.*

Procès de Jacques Cœur.

Jacques Cœur, accusé sur-tout d'avoir envoyé de l'argent aux Sarra-

sins, avec lesquels il trafiquait, répondit qu'il avait obtenu de deux papes une permission en bonne forme de trafiquer avec les infidèles. Il réclama les privilèges de la cléricature, quoique marié; et l'évêque de Poitiers demanda en vain qu'il fût jugé par l'Eglise. Son plus grand ennemi présidait à la commission établie pour le juger; les commissaires ne parurent avoir d'autre soin que de le trouver coupable; ils partagèrent sa dépouille. On le condamna à restituer cent mille écus, et à en payer trois cent mille d'amende; ce qui serait aujourd'hui plus de quatre millions. Les services qu'il avait rendus à l'état furent oubliés; mais des particuliers qui lui devaient leur fortune eurent de la reconnaissance. Ils le tirèrent de prison, et lui fournirent les moyens de se mettre en sûreté hors du royaume. On rendit à ses enfans une partie de ses biens; faible réparation de l'injustice à son égard.

L'imprimerie fut inventée en Allemagne vers le milieu de ce siècle. Ceux qui vinrent vendre à Paris les

Invention  
de l'im-  
primerie.

premiers livres imprimés, passèrent, selon quelques auteurs, pour magiciens. Où ne trouvait-on pas de la magie ? Quelques personnes du plus haut rang connaissaient pourtant déjà le prix des lettres. Le duc d'Orléans était le meilleur poète qu'eût la France. Marguerite d'Ecosse, première femme du dauphin (Louis XI), ayant trouvé un jour le savant Alain Chartier endormi, lui donna un baiser. L'extrême laideur de Chartier augmenta la surprise des spectateurs. Elle s'en aperçut. *Je ne baise pas la personne, dit-elle, mais la bouche d'où sont sortis tant de beaux discours.* Ces beaux discours admirés alors, sont pleins de mauvais goût et de choses triviales. Chartier était secrétaire du roi.

Reforme  
de  
l'université.

L'université comptait alors vingt-cinq mille étudiants (1). La plupart

---

(1) Celle de Prague avait été infiniment plus nombreuse, puisqu'en 1409, les étudiants étrangers, croyant qu'on blessait leurs privilèges, se retirèrent au nombre de quarante mille. Les privilèges attiraient cette multitude de jeunes gens, dont la plupart ne cherchaient que la licence, et devenaient inutiles ou dangereux à la société.

n'y apprenaient que de mauvais latin et de vaines subtilités. Charles VII réforma une partie des abus, qui rendaient ce corps quelquefois aussi dangereux que nous l'avons vu utile. En restreignant ses privilèges, il le soumit davantage aux lois. Croirait-on qu'en 1453, après un arrêt du parlement en faveur de la juridiction de l'évêque de Paris sur l'université, elle décida dans une assemblée générale, qu'on n'obéirait plus désormais aux injonctions du parlement, ni à celles d'aucune autre cour séculière? Mais en même temps elle retrancha de son corps les religieux mendiants, parce qu'ils avaient obtenu une bulle qui les autorisait à confesser, au préjudice des curés. Combien d'exemples de l'abus des exemptions et des privilèges!

On abrogea le statut ridicule par lequel des hommes mariés étaient exclus des chaires de médecine : comme si les clercs avaient pu seuls enseigner un art qu'il ne leur convenait guère de pratiquer!

Malgré le luxe et l'extravagance des modes de ce temps-là, on igno-

Statut  
ridicule sur  
la médecine.

Tonneaux  
en guise de  
carrosses.

rait tellement les commodités de la vie, que durant l'hiver rigoureux de 1457, les seigneurs et les dames de qualité qui n'osaient monter à cheval, se faisaient traîner dans des tonneaux.

## L O U I S X I.

1461. **Commence-  
mens de  
mauvais au-  
gure.** L O U I S X I s'était assez fait connaître, pour qu'on dût s'attendre à un gouvernement dur, bizarre et despotique. Il commença par affecter une conduite tout opposée à celle de Charles VII. La cour fut presque entièrement renouvelée. On vit reparaître le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, justement condamnés sous le dernier règne pour des révoltés. Le peuple et les grands sentirent bientôt que le système du nouveau roi était de gouverner avec un empire absolu, et qu'il ne serait point scrupuleux sur les moyens d'accroître son autorité.

Pie II  
demande  
l'abolition  
de la prag-  
matique.

Pie II (Ænéas Sylvius), qui, étant

secrétaire du concile de Bâle, s'était montré le plus ardent défenseur des libertés de l'Eglise, et qui, devenu cardinal et pape, avait changé publiquement d'opinion comme d'intérêts, homme assez fin pour tromper la finesse même de Louis XI, Sa finesse. voulait, à quelque prix que ce fût, faire abolir la pragmatique-sanction. Il sut prendre ce prince par son faible, en flattant sa passion dominante, l'amour de l'autorité arbitraire. Il lui écrivit : « Vous vous montrez un « grand roi, qui ne se laisse point « gouverner, mais qui gouverne par « lui-même. Vous ne voulez point « mettre en délibération si l'on doit « faire ce que vous savez devoir être « fait. C'est-là véritablement être roi « et bon roi. » En conséquence, il fallait bien abolir la pragmatique sans prendre conseil, et au mépris des vœux de la nation.

Le roi était intéressé à maintenir Le roi dupe du pape. cet ouvrage de son prédécesseur. Mais dans l'espérance de remettre la maison d'Anjou sur le trône de Naples, usurpé par Ferdinand d'Aragon, il sacrifia au pape une loi si

précieuse à la France. Il eut beau insister ensuite sur les droits de la maison d'Anjou: Pie II soutenait Ferdinand, et ne marqua sa reconnaissance que par des éloges. Le parlement s'opposa avec vigueur à l'abolition de la pragmatique, qu'on regardait comme le rempart de l'Eglise gallicane. Louis XI lui permit de la faire exécuter encore, excepté en quelques points. On ne pouvait se mieux venger des artifices du pape. Le parlement excommunié à ce sujet méprisa les censures et les rendit inutiles.

Intrigue du  
cardinal  
de Jouffroi.

Jean de Jouffroi, évêque d'Arras, Franc-Comtois, aussi habile qu'ambitieux, avait négocié l'affaire en qualité de légat, et avait obtenu du pontife, pour récompense, le chapeau de cardinal et le riche évêché d'Albi. C'était de quoi le consoler de la perte des bonnes grâces du roi. Il voulait encore l'archevêché de Besançon. Pie le lui ayant refusé, il quitta Rome, revint en France, s'insinua de nouveau à la cour, et y travailla par vengeance à réparer le mal qu'il avait fait au royaume par intérêt.

La pragmatique fut un des prétextes que saisirent les principaux seigneurs pour se liguier contre le roi. Plus il voulait abaisser les grands, dont la puissance lui faisait ombrage, plus il s'était attiré leur haine. Le duc de Bourgogne lui avait envoyé Chimai pour se plaindre de plusieurs infractions du traité d'Arras. Louis XI, dans un mouvement d'humeur, demanda à Chimai, si le duc était d'un autre *métal* que les autres princes? *Il le faut bien*, répondit l'envoyé, *puisqu'il vous a reçu et protégé quand personne n'osait le faire.* Philippe-le-Bon était trop pacifique pour troubler l'état. Mais Charles, comte de Charolois, son fils, violent, impétueux, haïssant le monarque, à qui le duc avait restitué pour quatre cent mille écus d'or les villes de Picardie cédées par le traité d'Arras; Charles, dis-je, cherchait avec ardeur l'occasion d'éclater. Le duc de Bretagne, aussi mécontent, parce qu'on s'opposait à ses injustes prétentions, excitait ce jeune prince à la révolte. Ils entraînèrent dans leur parti le duc de Bourbon, et enfin le

duc de Berri, frère du roi, dangereux par la faiblesse de son caractère, qui le rendait souple aux impressions de la cabale. Tout-à-coup les rebelles se déclarèrent ouvertement, sous le prétexte ordinaire de réformer l'état et de soulager les peuples, couvrant leurs desseins ambitieux du beau nom de *ligue du bien public*. Le fameux Dunois entra lui-même dans cette ligue. L'eût-il fait sous un gouvernement équitable? Et quel est le malheur des mauvais princes, s'ils fournissent des prétextes de révolte à ceux qui sont l'appui de leur trône!

---

1465. On armait de tous côtés. Le roi prit de si bonnes mesures, que le comte de Charolois tenta en vain de surprendre la capitale. Les deux armées se rencontrèrent près de Montlhéri; la bataille fut sanglante. Louis et le comte y signalèrent également leur bravoure, sans pouvoir décider la victoire. Les rebelles vinrent assiéger Paris, mais désespérèrent bientôt d'y entrer. Cependant le roi suivit le conseil de François Sforce, duc de Milan, qui lui manda que pour

Bataille  
de  
Montlhéri.

Politique  
artificieuse  
du roi.

dissiper la ligue, il fallait tout promettre, et voir ensuite ce que les circonstances obligerait de tenir : maxime très-conforme à sa politique artificieuse. Il signa donc un traité honteux, par lequel il céda la Normandie à son frère, et plusieurs terres du domaine aux principaux chefs. On parla ensuite du bien public, sans autre fruit que de fouler davantage les peuples; de sorte que cette ligue, après l'événement, fut appelée avec raison la *ligue du mal public*. Que de fois ce prétendu bien public n'a-t-il pas occasionné de grands maux !

Des brouilleries survenues entre les ducs de Berri et de Bretagne, fournirent au roi l'occasion de revenir contre le traité. En même temps qu'il négociait avec le Breton, il enleva la Normandie à son frère. Toujours agité d'inquiétudes et de défiances, dépouillant les uns de leurs charges, faisant des informations contre les autres, il aigrissait chaque jour le mécontentement des seigneurs; mais il sut prévenir leurs entreprises, en les divisant.

Il reprend  
la Norman-  
die à  
son frère.

1468. Pour justifier sa conduite à l'égard du duc de Berri, il résolut même de convoquer les états, et de leur remettre la décision d'une affaire si importante, persuadé qu'ils soutiendraient les droits de la royauté. Les états répondirent à sa confiance : ils déclarèrent que la Normandie était inséparablement unie à la couronne ; que le roi pouvait s'en tenir à la déclaration de Charles V, qui fixait l'apanage des enfans de France à douze mille livres de rente (1), en fonds de terres qu'on érigerait en duché ou comté ; que puisqu'il avait offert à son frère jusqu'à soixante mille livres de rente, il serait supplié de mettre la clause, que ce serait sans tirer à conséquence. Ils lui promirent toute sorte de secours en cas de guerre ; et l'on vit dans cette assemblée le plus grand zèle pour le souverain.

Le roi  
prisonnier à  
Péronne.

Philippe-le-Bon était mort l'année précédente. Le comte de Charolois, Charles-le-Téméraire, son fils et son

(1) Ce serait aujourd'hui environ 124,000 livres.

successeur, ennemi irréconciliable de Louis XI, se préparait à de nouvelles hostilités. Le roi, comptant plus sur sa politique que sur ses armes, préférait toujours les négociations aux batailles. Sa confiance pour le cardinal Balue, évêque d'Evreux, dont il éprouva bientôt la perfidie, lui fit faire une démarche imprudente qui pensa le perdre. Tandis que ses envoyés travaillaient à soulever les Liégeois contre la trop grande puissance du duc de Bourgogne, Balue lui persuade de s'aboucher avec ce prince. Il va le trouver à Péronne, accompagné seulement de quelques seigneurs. A peine est-il arrivé, qu'on apprend la révolte des Liégeois. Louis n'imaginait pas qu'elle pût être si prompté : ses agens avâient trop bien réussi, avant que d'être informés de l'entrevue. A cette nouvelle, le duc est transporté de fureur. Maître de la personne du roi, il se livre d'abord aux plus violentes résolutions. De sages conseils le calment enfin. Il propose un traité à Louis, exigeant qu'il le suive contre les Liégeois. Louis avait tout à craindre,

et ne pouvait rien refuser. Il accompagne donc son vassal ; il devient le ministre de sa vengeance. Liège succombe, le duc y fait mettre le feu, et justifie en quelque sorte les rebelles par des cruautés barbares.

Le roi desirait de s'accommoder avec son frère, comme il avait fait avec le Bourguignon. Il lui offrait la Guienne pour apanage, et voulait lui faire épouser Isabelle, sœur et héritière du roi de Castille. L'homme dont il se défiait le moins travaillait à rompre ses mesures. C'était ce cardinal Balue, né dans la fange, élevé par la souplesse, sans vertu, sans mœurs, à qui, selon l'observation ingénieuse de M. Duclos, il ne manquait que l'hypocrisie pour avoir tous les vices. Il avait acheté la pourpre romaine (Paul II venait de donner ce distinctif aux cardinaux) en obtenant des lettres-patentes pour abolir entièrement la pragmatique, lettres que le parlement refusa d'enregistrer (1). Il oubliait les bienséances

---

1469.

Trahison  
du cardinal  
Balue.

---

(1) C'est alors (1466) que le parlement fit ses fameuses remontrances sur cet objet. Il y est dit :

de son état jusqu'à faire la revue des troupes en habit d'évêque, ce qui donna lieu à un seigneur de dire au roi : *Sire, je vous supplie de m'envoyer à Evreux ordonner des prêtres, puisque l'évêque vient ici passer en revue des soldats.* Uni à l'évêque de Verdun par la conformité de caractère et d'intérêts, Balue trahissait le maître dont il possédait toute la faveur. Une de leurs lettres découvrit la perfidie. Louis XI les fit arrêter, les fit enfermer dans des cages de fer inventées par l'évêque de Verdun. On devait poursuivre leur procès en France selon les lois de l'état. Les oppositions du pape, quoique fortement combattues par les ambassadeurs du roi, arrêterent le cours de cette affaire, et les coupables en furent quittes pour la prison. Le duc de Berri s'accommoda

---

Qu'on ne voyait plus qu'huissiers et appariteurs, armés de citations en cour de Rome, traînant à ce tribunal ecclésiastiques et séculiers indistinctement; que depuis l'abrogation de la pragmatique, on comptait, outre les rétributions ordinaires, deux millions huit cent quarante mille écus sortis de France et transportés à Rome, etc. (Voy. Villaret.)

de l'apanage qu'on lui offrit; mais Isabelle de Castille épousa Ferdinand d'Arragon, qui devint maître de l'Espagne par ce mariage.

Les deux frères contestaient encore sur plusieurs articles. La mort du nouveau duc de Guienne termina le différend; il fut, dit-on, empoisonné par un moine bénédictin, son aumônier. « On ne douta guère dans « l'Europe que Louis n'eût commis « ce crime, lui qui, étant dauphin, « avait fait craindre un parricide à « son père. L'histoire ne doit point « l'en accuser sans preuves; mais « elle doit le plaindre d'avoir mérité « qu'on le soupçonnât; elle doit sur- « tout observer que tout prince cou- « pable d'un attentat avéré, est cou- « pable aussi des jugemens téméraires « qu'on porte sur toutes ses actions.» Voltaire, de qui j'emprunte cette remarque, donne ici une leçon vraiment utile aux accusateurs téméraires des grands, et aux grands dont la conduite semble provoquer la médisance.

1472.

Empoisonnement du frère du roi; le roi soupçonné.

Manifeste du duc de Bourgogne.

Personne ne contribua plus que le duc de Bourgogne à répandre ces in-

jurieux soupçons. La fougne de son caractère, sa haine pour le roi, et leurs défiances mutuelles, avaient bientôt rompu la paix de Péronne. Il publia dans un manifeste que Louis venait de faire mourir son frère par *poison, maléfices et sortilèges*; qu'il était parricide, hérétique, idolâtre, et que tous les princes devaient s'unir contre lui. Ce roi, qu'on dénonçait à l'Europe comme idolâtre et hérétique (accusations contradictoires), était dévot, zélé pour la religion. Une telle absurdité prouve également l'injustice de la haine et l'ignorance qui régnait encore.

Charles-le-Téméraire reprit les armes, fit la guerre en furieux, et vint échouer au siège de Beauvais. Les femmes combattirent sur les remparts avec une valeur héroïque, et contribuèrent beaucoup à repousser les ennemis. Louis XI ordonna qu'en mémoire de cet événement, on ferait tous les ans une procession où elles auraient le pas sur les hommes; qu'elles porteraient ce jour-là leurs habits de noces, et que les autres jours elles se pareraient à leur

Siège de Beauvais, où les femmes se signalent.

fantaisie, sans que personne pût y trouver à redire.

---

1475. Les troubles d'Angleterre avaient long-temps garanti la France des invasions de ses plus redoutables ennemis. Henri VI détrôné, rétabli après une longue prison, vaincu de nouveau et massacré avec son fils, par les ordres d'Edouard IV, chef de la maison d'York, n'eut pas plus tôt laissé à ce prince une couronne souillée de sang, qu'on vit l'Anglais renouveler ses anciennes prétentions. Edouard menaça Louis de passer en France, s'il ne restituait la Normandie et la Guienne. *Dites à votre maître que je ne lui conseille pas*, répondit le roi à son héraut. Cette réponse annonçait une forte résolution de combattre. Mais Louis, fidèle à ses maximes, se débarrassa de l'ennemi, sans rien hasarder. Voyant les Anglais dans le royaume, il négocia avec Edouard; il s'engagea par le traité de Pecquigni à lui payer cinquante mille écus d'or par an; il acheta ainsi une trêve de sept années, et gagna les ministres anglais à force de pensions et de ca-

Louis  
achète une  
trêve avec  
les Anglais.

resses. Heureusement le duc de Bourgogne, en guerre avec le duc de Lorraine, n'avait pas secondé les ennemis, quoiqu'il eût vivement sollicité leur entreprise. Leur armée formidable aurait pu rouvrir les plaies du royaume, si Louis n'avait sacrifié la gloire à la sûreté.

Tout ce qu'il y eut d'honorable pour lui, fut la délivrance de Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI, héroïne qui avait livré plusieurs batailles pour la défense de son mari, et qui était prisonnière d'Edouard. Celui-ci témoigna au roi quelque envie de voir Paris; mais Louis en éluda la proposition; il craignait une pareille visite. « Edouard est un beau prince fort galant, dit-il à Commines, quelque maîtresse qu'il aurait à Paris pourrait l'engager à y revenir: je l'aime mieux en Angleterre qu'en France. » Le duc de Bourgogne, privé de l'alliance des Anglais, fit à son tour un traité avec le roi: Les conventions, les sermens ne coûtaient rien, parce qu'on se jouait des engagements les plus inviolables.

Suites du traité.

Exécutions des princes et des grands.

Une illustre victime fut sacrifiée à

la justice et à la vengeance. Le comte de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, connétable, beau-frère du roi, l'avait trahi, outragé, et s'était jeté dans le parti du duc de Bourgogne. Celui-ci l'abandonna. On poussa son procès avec vigueur, et il périt sur un échafaud. Louis XI, pour contenir les grands, aimait à faire tomber les premières têtes de l'état. Le comte d'Armagnac et le duc d'Alençon, condamnés sous Charles VII, et rétablis dès le commencement de ce règne, avaient déjà subi la peine de leurs nouvelles cabales. On vit encore, en 1477, le duc de Nemours, de la maison d'Armagnac, enfermé dans une cage de fer, exécuté aux halles de Paris, après avoir été mis à la question; on vit ses enfans trainés sous l'échafaud par ordre du roi, pour être arrosés du sang de leur père: horrible cruauté, plus propre à faire haïr un tyran que respecter un monarque!

Procès  
du roi René.

Peu s'en fallut que le roi titulaire de Sicile, René d'Anjou, comte de Provence, oncle de Louis, ne fût une des victimes de sa haine. René

ayant des sujets de mécontentement, négocia avec le duc de Bourgogne, et lui promit de l'adopter, de lui abandonner même ses provinces. Le roi consulta le parlement. La matière mise en délibération et longtemps discutée, l'avis de la cour fut, qu'on *pouvait en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps ; mais qu'ayant égard à sa parenté avec le roi, à son grand âge et autres considérations, et le roi ne voulant point qu'on procédât par prise de corps, René devait être ajourné à comparaître en personne, sous peine de bannissement du royaume, de confiscation de corps et de biens, etc.* Le vieux prince sentit la nécessité de fléchir devant son neveu. Ses démarches furent bien reçues. On régla sa succession ; on convint que Charles du Maine, dernier mâle de cette province, aurait la Provence, et que l'Anjou serait réuni à la couronne.

Charles-le-Téméraire ne pouvait ni vivre en repos, ni parvenir au but de son ambition. L'imprudenc

Guerre du duc de Bourgogne contre les Suisses.

et la fureur le précipitaient dans les extrêmes. Depuis long temps animé contre les Suisses, soit parce qu'ils étaient alliés de Louis XI (c'est la première alliance avec eux), soit parce qu'il se proposait de les asservir, le prétexte le plus frivole lui servit pour les attaquer. Cette nation belliqueuse, après avoir secoué le joug de la maison d'Autriche, et affermi sa liberté par des prodiges de constance et de valeur, toujours prête à se défendre, n'ambitionnait que la paix avec ses voisins. Elle s'efforça de fléchir le duc; elle lui représenta que les mors de ses chevaux valaient mieux que toute la Suisse. Sourd aux prières et aux raisons, il se met en campagne. Les Suisses le battent dans un défilé. Tout son bagage tombe entre leurs mains. Telle était la simplicité de ce peuple, que la vaisselle d'argent du duc fut vendue comme vaisselle d'étain, et que son plus beau diamant, estimé aujourd'hui dix-huit cent mille liv., fut donné pour un florin, et passa de main en main pour le même prix. Cette bataille de Granson irrita la

1476.  
Il est battu à  
Granson  
et à Morat.

fureur de Charles, sans éclairer son  
 imprudence. Il en perdit bientôt une  
 seconde à Morat, où le duc de Lor-  
 raine combattit avec les Suisses.  
 L'année suivante il fut encore défait  
 sous les murs de Nanci. C'est là que  
 périt ce malheureux prince. Peu de  
 souverains l'égalaiant en richesses et  
 en puissance; mais ce qui fait le  
 bonheur lui manqua toujours, la mo-  
 dération et la sagesse. Il ne cessa de  
 se tourmenter pour être un des  
 fléaux du monde.

Mort de  
 ce prince.

Le roi ne dissimula guère la joie  
 que lui causaient ces événemens. Son  
 dernier traité avec le duc ne l'avait  
 pas empêché de proposer un cas de  
 conscience qui dévoile son peu de  
 droiture : *S'il pouvait, selon Dieu  
 et sa conscience, permettre, souf-  
 frir ou tolérer, qu'aucuns princes,  
 seigneurs ou communautés qui  
 avaient ou pouvaient avoir que-  
 relle contre le duc de Bourgogne,  
 lui fissent la guerre et portassent  
 dommage?* Les deux princes s'é-  
 taient engagés par serment à se ser-  
 vir envers et contre tous, à s'avertir  
 même mutuellement de tout ce qui

Mauvaise  
 foi de  
 Louis XI:

se tramerait contre eux. Il fut décidé néanmoins que, « vu la conduite « que le duc avait tenue à l'égard du « roi et du royaume, le roi pouvait « laisser agir les autres princes, et « même leur faire entendre que s'ils « voulaient faire la guerre au duc « de Bourgogne, il en serait content, et ne s'y opposerait pas; « mais qu'il ne devait ni les solliciter, « ni leur donner aucun secours. » Qu'admirer ici davantage, ou les scrupules d'un roi qui cherche à pouvoir violer ses promesses en sûreté de conscience, ou l'adresse de ces casuistes, qui lui en ménagent subitement les moyens? De tout temps on a connu le secret d'accommoder la morale aux passions des grands.

---

1477. Marie de Bourgogne étant l'unique héritière de Charles, une partie de ses états devait retourner à la couronne, faute d'héritiers mâles, selon la loi des apanages. Le roi ne perdit pas un instant. Il envoya de toutes parts des négociateurs et des troupes. La Bourgogne se soumit sans résistance; quelques places furent prises ailleurs; mais la Flandre

L'héritière  
de Bourgo-  
gne épouse  
Maximilien  
d'Autriche.

et l'Artois étaient déclarés pour la princesse. On reproche communément à Louis XI de ne l'avoir pas fait épouser au dauphin. Rien ne pouvait être plus avantageux. Il souhaitait ce mariage; Marie n'en était pas éloignée d'abord, quoique le dauphin n'eût encore que sept ans, et qu'elle en eût près de vingt; mais une fausse démarche du roi lui inspira de la défiance, et redoubla l'aversion des Flamands: tant il est vrai que la finesse est souvent opposée à la politique. Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, fut préféré; événement funeste qui a produit plus de deux siècles de guerre et de destruction. L'époux de l'héritière de Bourgogne devenait nécessairement l'ennemi de la France. A peine marié, il prit les armes. Il était encore faible; et Louis n'aimait point la guerre. Une trêve suspendit les hostilités.

Ce monarque rusé, qui rappor-  
 tait tout à ses intérêts, se montra  
 généreux en soutenant des opprimés  
 contre un pape violent et vindicatif.  
 Les Médicis gouvernaient Florence,

1478.

Le roi sou-  
 tient les  
 Médicis con-  
 tre le pape.

enrichie par leur commerce, heureuse par leurs bienfaits. La jalousie des Pazzi forma contre eux une horrible conspiration, à laquelle Sixte IV n'eut que trop de part, et dont le chef était un Salviati, archevêque de Pise. Laurent et Julien, petits-fils du grand Côme de Médicis, furent attaqués dans l'église pendant la messe. Le second mourut sur la place, l'autre échappa aux meurtriers. Le peuple vengea aussitôt ses bienfaiteurs, et l'archevêque de Pise lui-même fut pendu à une fenêtre. C'était pour le pape un prétexte spécieux pour se livrer au plus cruel ressentiment. Il le poussa aux derniers excès. Les Florentins implorèrent le secours de Louis XI. Son ambassadeur parle fortement à Sixte, qui affecte de traiter les Médicis de marchands, lui qu'on disait être de la plus vile extraction. Malgré les détours de la politique romaine, le roi défend tout commerce avec la cour de Rome, et convoque un concile national pour renouveler la pragmatique. Le pape n'aurait pas été le plus fort : il fit la paix avec la

Excès de  
Sixte IV.

république de Florence, leva les excommunications, et prévint toutes les suites de cette affaire.

Louis, de son côté, venait de signer avec le roi d'Angleterre une trêve qui devait durer cent ans après leur mort, lorsque Maximilien d'Autriche, quoique privé du secours qu'il aurait pu attendre des Anglais, rompit la trêve conclue l'année précédente. On lui enleva la Franche-Comté en une seule campagne; on se battit à Guinegate en Artois, avec une perte à peu-près égale de part et d'autre. Le roi intrigua pour faire excommunier son ennemi par le pape. Les trêves, les hostilités se multiplièrent à l'infini jusqu'à la mort de Marie de Bourgogne en 1482. Cet événement imprévu changea la face des affaires. Les indociles Gantois, moins soumis encore à un étranger, qu'à leurs princes naturels, s'étaient saisis de deux enfans qu'elle avait eus de Maximilien. Ils le forcèrent de conclure avec Louis XI le traité d'Arras, par lequel il donnait en mariage au dauphin Marguerite sa fille, qui aurait

=====

1479.

Guerre avec Maximilien d'Autriche.

=====

1482.

Traité d'Arras.

l'Artois et la Franche-Comté pour dot. Cette princesse fut amenée dans le royaume; mais le mariage n'eut pas lieu, comme nous le verrons sous le règne de Charles VIII. On avait promis à Edouard IV que sa fille épouserait le dauphin. Le chagrin de se voir trompé avança ses jours.

Dernières  
années de  
Louis XI.

Les dernières années du roi se passèrent dans l'agitation et les intrigues qui avaient rempli tout son règne. Miné par les maladies, il n'en était que plus jaloux de l'autorité, et plus attentif aux affaires. La crainte de la mort ébranlait cependant son ame. Un légat sut lui inspirer des scrupules sur la détention du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. L'évêque obtint sa liberté; le cardinal fut remis entre les mains du légat, sous promesse de le faire punir à Rome. Balue ne reçut à Rome que des honneurs. Combien de princes moins coupables que lui avaient péri sur l'échafaud!

La Provence  
réunie à  
la couronne.

Tandis que le roi perdait ses forces de jour en jour, la fortune augmenta ses domaines. Charles, comte

du Maine, dernier prince de la maison d'Anjou, lui laissa par testament la Provence, avec ses droits sur les royaumes de Naples et de Sicile. La Provence fut aussitôt réunie à la couronne. Louis était trop circonspect pour étendre plus loin son ambition. La conquête d'un royaume étranger lui parut une entreprise aussi vaine que dangereuse. Ses successeurs pensèrent autrement et eurent tout lieu de s'en repentir.

Nous n'avons point parlé de diverses négociations avec l'Espagne, parce qu'il n'en résulta presque rien de mémorable. En 1462, Jean, roi d'Arragon, attaqué par les Navarrois que soutenait le roi de Castille, emprunta de Louis trois cent cinquante mille écus, et lui engagea les comtés de Cerdagne et de Roussillon. Le mariage du prince Ferdinand d'Arragon avec Isabelle, sœur et héritière du malheureux Henri IV, roi de Castille (1469), devint, par les suites qu'il devait avoir, un des plus grands événemens de l'Europe. Louis parut d'abord très-opposé à Ferdinand et à Isabelle, les recon-

Affaires  
d'Espagne.

nut ensuite pour les empêcher de soutenir Maximilien, et ménagea adroitement un nouveau traité avec eux, au sujet du Roussillon et de la Cerdagne.

Terreurs et  
soupçons  
du roi.

Ce prince si redoutable, dévoré de soupçons aux approches de la mort, enfermé dans le château du Plessis-les-Tours qu'il avait rendu inaccessible, agité de plus de terreur qu'il n'en inspirait, craignant son propre fils, changeant de domestiques tous les jours, commandant sans cesse de nouvelles exécutions, était l'esclave de Jean Coitier, médecin avide et insolent, qui menaçait de l'abandonner, qui osait lui dire: « Je sais qu'un beau matin  
« vous m'envoyerez comme vous  
« faites d'autres; mais je jure Dieu  
« que vous ne vivrez point huit  
« jours après. » En cinq mois il donna près de cent mille écus à ce médecin.

Il est esclave  
de son  
médecin.

Ses  
dévotions.

Il redoublait ses dévotions, se chargeait le corps de reliques, achetait une petite image d'argent soixante livres, faisait des profusions aux églises et aux moines, dans

l'espérance de prolonger sa vie malheureuse.

S. François de Paule, ermite de Calabre, fondateur de l'ordre des minimes, est appelé du fond de l'Italie à son secours. On le demande au roi de Naples, qui ne peut le déterminer à partir. On le demande au pape dont les ordres le décident enfin. On envoie courriers sur courriers pour hâter sa marche. Le saint arrive. Le roi se jette à ses pieds, le conjure humblement de le guérir. François tâche de le disposer à la mort, en lui suggérant des sentimens dignes de la religion; mais Louis craignait plus de perdre la vie, qu'il ne desirait de mourir chrétiennement. Toujours livré aux affaires par esprit de domination, toujours inspirant la terreur par ses cruautés, il mourut âgé de 60 ans. Nous allons recueillir quelques particularités également utiles et curieuses.

St. François  
de Paule  
appelé pour  
le guérir.

---

1483.

Sa mort.

---

Louis XI affectait dans ses habits une simplicité mesquine et indé-

Particularités.

cente. Dans une entrevue avec le roi de Castille, en 1463, il parut en habit de gros drap, la tête couverte d'un vieux chapeau, sur lequel était une Notre-Dame de plomb; tandis que le Castillan étalait une magnificence fastueuse. Ce contraste le rendit méprisable aux yeux des Espagnols; mais il avait gagné les ministres à force d'argent, il réussit dans ses desseins. Dans sa maladie, il affecta, au contraire, de s'habiller magnifiquement, pour empêcher qu'on ne s'aperçût de son état, qui n'en devenait que plus visible. La grande dépense de sa maison était pour la table. De 12,000 livres, elle fut portée jusqu'à 37,000 livres. Il faisait manger avec lui, non-seulement les seigneurs pour les attacher à la cour, mais les étrangers qui pouvaient l'instruire, quelquefois même des marchands; car il donnait au commerce une attention particulière.

Table de  
Louis XI.

Leçon qu'il  
donne  
à un mar-  
chand.

Un marchand, nommé Maître-Jean, flatté de cette distinction, s'avisa de lui demander des lettres de noblesse. Le roi les lui accorda,

et dès-lors ne daigna plus le regarder. Maître-Jean témoigna sa surprise. « Allez, monsieur le gentil-homme, lui dit Louis, quand je vous faisais asseoir à ma table, je vous regardais comme le premier de votre condition. Aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferais injure aux autres si je vous faisais la même faveur. » Excellente leçon pour ceux qui préfèrent de vains titres au mérite personnel.

On le voyait se mêler avec les bourgeois, s'informer de leurs affaires, se faire inscrire dans les confréries d'artisans ; et il répondait au reproche de ne pas soutenir sa dignité : *Quand orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près.* Il aurait dû savoir qu'un prince peut être affable avec dignité, grand sans orgueil ; et que c'est en faisant du bien au peuple, qu'il se concilie son affection.

Le desir d'abaisser les grands, un des principaux objets de la politique de Louis XI, fut sans doute

Sa familiarité avec les bourgeois.

Sa politique artificieuse.

le motif qui lui fit employer, préférablement à eux, des hommes de basse naissance qu'il pouvait anéantir d'un mot (1). Il vint à bout, selon l'expression de François I, de *mettre les rois hors de page*, mais autant par cruauté que par adresse; et il éprouva plus d'une fois combien il est dangereux de donner sa confiance à des ames viles, qui n'ont que de l'intrigue sans honneur, et qui ne flattent que pour tromper. Du reste, sa propre habileté était souvent une finesse mal entendue. Il disait sans cesse: « Qui ne sait  
« pas dissimuler, ne sait pas régner:  
« si mon chapeau savait mon secret,  
« je le brûlerais. » A force de répéter cette maxime, il pouvait, comme le remarque M. Duclou, en perdre le fruit.

Sa cruauté. On ne pense qu'avec horreur aux exécutions cruelles que le prévôt

---

(1) Le fameux Olivier le Daim, son barbier, devenu grand seigneur et ministre, joua un des premiers rôles. Au commencement du règne de Charles VIII, il fut pendu pour un crime infâme.

Tristan l'Hermite, honoré de son amitié, faisait par ses ordres; aux cages de fer, aux chaînes énormes, aux supplices recherchés, qui devinrent si communs les dernières années de son règne. Aussi le nom de Louis XI rappelle-t-il toujours quelque idée de tyrannie.

Il voulait du moins (et c'est un mérite rare) que chacun remplît son devoir. Ayant fait un jour la revue des officiers de sa maison, dont il trouva les équipages en mauvais état, il leur fit distribuer des écritoires, en disant que *puisque'ils ne pouvaient pas le servir de leurs armes, ils le serviraient de leurs plumes.* Correction utile pour des hommes sensibles à l'honneur.

Traits de  
prudence.

S'il ne s'était pas fait un système de tromper en négociant, on le louerait davantage d'avoir préféré la voie de la négociation à celle des armes. Mais il montrait une prudence réelle, par le soin qu'il eut toujours d'éviter les guerres éloignées. Gênes s'était soumise à la France sous Charles VI; cette république volage, après de fréquentes révoltes, offrit encore à

Gênes  
refusée.

Louis XI de le reconnaître pour souverain. Il répondit : *Vous vous donnez à moi, et moi je vous donne au diable.* Les infidélités des Génois justifient cette réponse.

Superstitions.

Quand on voit ce prince parjure et méchant, le premier de nos rois qui porta toujours le titre de *Très-chrétien*, se livrer à toutes les pratiques d'une dévotion superstitieuse, aller de tous côtés en pèlerinage, porter à son chapeau des images de plomb ou d'étain, donner le comté de Boulogne à la sainte Vierge, demander au pape le corporal *sur quoi chantait monseigneur saint Pierre*, la permission de se faire frotter de l'huile de la sainte ampoule, le droit d'assister à l'office avec le surplis et l'aumusse, établir la coutume de réciter à midi l'*Angelus*, etc. ; on ne sait comment concilier tant de marques de piété avec tant de vices que l'humanité seule réprouve et proscriit. Mais des contrastes étranges se trouvent dans la nature. Il avait le cœur mauvais et l'esprit bizarre. « Cette bizarrerie, dit le père Daniel, « lui faisait négliger l'essentiel de la

« dévotion, pour se contenter de ces  
 « pratiques extérieures, et le rendait  
 « scrupuleux sur des bagatelles, tan-  
 « dis qu'il n'hésitait pas dans les cho-  
 « ses les plus importantes. » Une de  
 ses superstitions était de ne vouloir  
 point jurer sur une certaine croix de  
 Saint-Lo, qu'on disait avoir la vertu  
 de faire mourir dans l'année ceux qui  
 se parjuraient sur elle. Il ne man-  
 quait pas d'obliger les autres à jurer  
 sur cette croix.

Croix de  
 Saint-Lo.

La superstition et la crédulité vont  
 toujours ensemble. Il entretenait des  
 astrologues à la cour. Irrité contre  
 un de ces imposteurs qui avait prédit  
 la mort de sa maîtresse, il le fit venir,  
 bien résolu sans doute de ne le point  
 épargner. *Toi qui prévois tout*, lui  
 dit-il, *quand mourras-tu ?* L'habile  
 astrologue se sauva par cette ré-  
 ponse : *Je mourrai trois jours avant*  
*votre majesté.* On prit grand soin de  
 sa personne.

Astrologues  
 à la cour.

Les esprits étaient encore si loin  
 de la saine philosophie, que l'extrava-  
 gante dispute des *réalistes* et des *no-*  
*minaux* devint une affaire de reli-  
 gion, et même d'état. Il s'agissait de

Réalistes  
 et  
 nominaux.

savoir si les choses ou les mots étaient l'objet de la logique. Cette grande question divisait toutes les écoles, s'étendait jusqu'aux mystères de la foi. On se traitait mutuellement d'hérétique; on sollicitait les puissances. Le roi se déclara pour les réalistes, et fit enchaîner les livres des nominaux; il rendit ensuite la liberté à ces rhapsodies, que personne ne lit plus depuis long-temps. Les mémoires de Philippe de Comines sont au contraire entre les mains de tout le monde. Cet historien, homme d'état, semblait né pour donner à son siècle le goût de l'histoire, et pour le dégoûter des chimères dont on accablait la raison. Il serait encore plus estimé, s'il n'avait pas trahi le duc de Bourgogne son maître. Le roi lui donna la principauté de Talmond. Plusieurs, en louant son esprit, lui reprochent un mauvais cœur.

Comines.

Etablissemens de Louis XI.  
Postes.

Quoique Louis XI ait foulé le peuple et opprimé la noblesse; quoique sa fourberie, ses injustices, ses cruautés, rendent sa mémoire odieuse, il avait d'excellentes vues de politique, et on lui doit des établissemens très-

louables. Il établit les postes ; mais comme tout est imparfait dans l'origine, les courriers ne devaient servir que pour les affaires du roi et celles du pape. C'était une charge pour l'état. Les postes sont devenues une des principales branches du revenu de la couronne, quand elles ont porté les lettres des particuliers.

Le commerce, jusqu'alors extrêmement négligé en France, fixa l'attention du roi. Il voyait avec chagrin que l'industrie des étrangers enlevait l'argent du royaume. Pour remédier à ce mal, il fit venir de Grèce et d'Italie plusieurs ouvriers qui pussent fabriquer des étoffes précieuses ; il exempta de tous droits, taxes et impôts, les étrangers et les Français employés dans ces manufactures, même leurs femmes, leurs veuves et leurs enfans ; il permit par une ordonnance à tous ecclésiastiques, aux nobles et à toute autre personne de faire, sans déroger, le commerce par terre et par mer. Ces encouragemens excessifs pouvaient tirer la nation de sa langueur ; mais une bonne théorie du commerce ne pou-

Encouragement au commerce.

vait être que le fruit de beaucoup d'expérience et de sagacité.

Soins de  
la justice,  
malgré bien  
des actions  
injustes.

Une déclaration de Louis XI porte qu'on ne donnera aucun office, s'il n'est vacant par mort, résignation ou forfaiture. C'était le moyen d'exciter davantage l'émulation à mériter les offices, pourvu qu'on ne les accordât point à l'intrigue et à la faveur. Il se proposait de faire rassembler toutes les lois et coutumes, afin d'en composer un code fixe et d'abrégé les procès. Enfin, il veilla exactement à l'administration de la justice, quoiqu'il n'eût pas scrupule de la violer pour satisfaire sa haine contre les grands. Une foule de seigneurs furent condamnés par des commissaires, qui n'étaient que les exécuteurs des volontés du prince. Trois conseillers ayant opiné à civiliser l'affaire du duc de Nemours, il les priva de leurs offices sans aucune forme de procès; il fit une réponse cruelle au parlement, qui hasarda des remontrances en leur faveur. Sur la fin de sa vie, il déposa de même le procureur-général Saint-Romain, parce qu'il le trouvait trop peu do-

cile, sur-tout au sujet des fréquentes aliénations du domaine.

Cependant il mit à la tête du parlement, en 1482, Jacques de la Vacquerie, digne d'une telle place. On dit que ce magistrat ayant bientôt reçu des édits qu'il trouva contraires au bien public, se présenta au roi avec les députés de son corps. Louis leur demanda ce qu'ils voulaient : *Laperte de nos charges, ou même la mort, plutôt que de trahir nos consciences*, répondit la Vacquerie. Cette réponse, ajoute-t-on, frappa tellement le roi, qu'il retira les édits.

La Vacquerie, premier président.

Il voulait qu'il n'y eût qu'un poids et qu'une mesure uniformes dans le royaume ; projet utile dont on voit aujourd'hui l'exécution. Il institua l'ordre de chevalerie de Saint-Michel, d'abord aussi brillant que celui de la Toison d'or, institué par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Ces ordres contribuèrent beaucoup à faire tomber l'ancienne chevalerie, déjà fort déchue depuis l'établissement des compagnies d'ordonnances, et sur-tout depuis qu'on avait trop multiplié les chevaliers, sans égard

Poids et mesures.

Ordre de St.-Michel.

à la naissance ni au mérite. C'était une sage politique, de faire valoir des titres d'honneur qui attachaient les sujets au souverain.

Impôts.

Il avait augmenté la taille de trois millions, et levé pendant vingt ans quatre millions sept cent mille livres par an ; au lieu que Charles VII, comme nous l'avons vu, n'avait levé que dix-huit cents francs chaque année. Avare par goût et prodigue par politique (selon le président Hénault), il faisait de l'argent le ressort de toutes les affaires. Quoiqu'il n'en tirât, disait-il, de ses sujets que pour épargner leur sang, il exhorta son fils à diminuer les impôts, conseil souvent donné par les rois mourans, et rarement exécuté après leur mort.

Mot singulier d'un évêque au roi.

Il plaisantait volontiers avec l'évêque de Chartres. Le voyant un jour sur une mule magnifiquement enharnachée : « Ce n'est point dans cet équipage, lui dit-il, que marchaient les anciens évêques ; ils se contentaient d'un âne qu'ils menaient par le licou. » Le prélat répondit : « Cela est vrai, sire ; mais c'était dans le temps que les rois étaient bergers

« et n'avaient qu'une houlette. » La réponse, quoique fausse, pouvait être une leçon sur les devoirs de la royauté. Louis XI ne se regarda comme pasteur que pour tondre ses brebis.

Il fit élever son fils à Amboise, Education du dauphin. dans la retraite. Il ne voulut pas qu'on lui apprît d'autre latin que cette maxime : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* (*Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner.*) Les uns prétendent qu'il ménageait la mauvaise santé de ce jeune prince; les autres, qu'il craignait qu'élevé avec plus de soin, il ne lui causât de l'inquiétude. Le caractère ombrageux du roi, le souvenir des chagrins qu'il avait causés lui-même à son père, le rendaient susceptible de ce sentiment.

## CHARLES VIII.

1483.

LE dernier roi avait contenu les grands et le peuple par sa politique

Troubles dans le royaume.

et ses rigueurs. Cette tranquillité ne pouvait guère se maintenir sous un roi de treize ans, faible de corps, dont l'esprit, très-mal cultivé, était incapable de soutenir le poids des affaires. Aussi les commencemens de Charles VIII furent-ils troublés par une guerre civile. Anne de France, sa sœur aînée, épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, princesse d'un rare mérite, devait gouverner le royaume pendant la jeunesse de son frère : c'était la dernière volonté de Louis XI. Elle trouva un compétiteur dans le duc d'Orléans (depuis Louis XII), héritier présomptif de la couronne, qui fut, par ambition, le perturbateur du royaume, avant que d'en être le père par sa bonté. Jean, duc de Bourbon, aîné du mari de la princesse, prétendait aussi au gouvernement. Les états-généraux furent convoqués à Tours pour décider la dispute ; ils confirmèrent le choix de Louis XI.

---

 1484.

Etats-généraux. Discours d'un député.

Ces états méritent une attention particulière, soit par les discours qu'on y prononça, soit par l'import-

tance des objets qui y furent agités.  
 Le député de la noblesse de Bour-  
 gogne, Philippe Pot, seigneur de la  
 Roche, dit entre autres choses har-  
 dies : « S'il s'élève quelque contes-  
 « tation par rapport à la succession  
 « au trône ou à la régence, à qui  
 « appartient-il de la décider, sinon  
 « à ce même peuple qui a d'abord  
 « élu ses rois, qui leur a conféré  
 « toute l'autorité dont ils se trou-  
 « vent revêtus, et en qui réside  
 « foncièrement la souveraine puis-  
 « sance? Car un état ou un gouver-  
 « nement quelconque est la chose  
 « publique, et la chose publique est  
 « la chose du peuple. Quand je dis  
 « le peuple, j'entends parler de la  
 « collection ou de la totalité des ci-  
 « toyens, et dans cette totalité sont  
 « compris les princes du sang eux-  
 « mêmes, comme chefs de l'ordre  
 « de la noblesse. Vous donc qui êtes  
 « les représentans du peuple, et  
 « obligés par serment de défendre  
 « ses droits, pourriez-vous encore  
 « douter que ce ne soit à vous de  
 « régler l'administration et la forme  
 « du conseil etc.? » Son discours

fut applaudi ou blâmé, selon les différens intérêts ou les différentes idées de chacun; mais les états proposèrent un réglemeut pour le conseil, et le roi y mit le sceau par son approbation.

Le clergé  
et la  
noblesse.

Le clergé demandait le rétablissement de la pragmatique. Les archevêques de Lyon et de Tours, qui étaient cardinaux, s'y opposèrent; quelques prélats se joignirent à eux; et l'affaire tomba, parce qu'on voulait ménager la cour de Rome. On remit la noblesse en possession du droit de chasse; on lui promit de ne plus convoquer le ban et l'arrière-ban, sans nécessité, et d'avoir beaucoup d'égard à ses remontrances sur quelques autres articles.

Plaintes  
sur les  
exactions de  
Rome.

Dans le cahier du tiers-état, qu'on appelait le *commun*, était fortement dépeinte la pauvreté du royaume, attribuée sur-tout à la cour de Rome qui s'enrichissait à ses dépens. Deux papes, selon le tiers-état, en avaient tiré, dans l'espace de quatre ans, plus de deux millions d'or; il n'y avait aucun évêché dont la va-

cance, depuis la mort de Charles VII, n'eût valu au moins six mille ducats à la chambre apostolique; la vacance de chaque abbaye ou prieuré (et l'on en compte plus de trois mille), lui valait, l'un portant l'autre, cinq cents ducats, sans parler de ce qu'il en coûtait pour indulgences, décimes, dispenses, pour les légats en particulier qui étaient venus trois ou quatre fois sous le dernier règne; *et voyait-on mener après eux des mulets chargés d'or et d'argent.* Cet article et quelques autres très-importans tombèrent sans réponse positive.

On se plaignait, dans ce même cahier, d'une multiplication d'offices, *qui est augmentation de gages*; on donnait à entendre qu'il s'en vendait plusieurs à prix d'argent; on demandait que les tribunaux élussent librement, comme autrefois, pour remplir chaque place vacante, trois hommes de mérite, parmi lesquels le roi en nommerait un; et qu'aucun officier ne pût être privé de sa charge, sans avoir été convaincu de prévarica-

Demander  
sur les  
offices et sur  
les impôts.

tion; en conséquence, que ceux qui avaient été destitués sans cause, du temps de Louis XI, fussent rétablis. Enfin, le tiers-état hasardait cette demande: « Que toutes tailles  
 « et autres impositions arbitraires  
 « soient abolies; et que désormais,  
 « en suivant la naturelle franchise  
 « de France, aucunes tailles ni au-  
 « tres impositions équivalentes ne  
 « puissent être levées dans le royaume,  
 « sans la participation et le  
 « consentement libre des états-géné-  
 « raux. » C'était vouloir établir en France le système d'Angleterre.

Débats  
 sur l'impôt.

Les débats sur l'impôt furent longs et vifs. Un personnage de grande autorité, qu'on ne nomme point, et qui vraisemblablement était un prince, parla ainsi en colère: « Je connais les *vilains*; s'ils ne  
 « sont opprimés, il faut qu'ils oppri-  
 « miment. Otez-leur le fardeau des  
 « tailles, vous les rendrez insolens,  
 « mutins et insociables: ce n'est  
 « qu'en les traitant durement qu'on  
 « peut les contenir dans le devoir. »  
 Maxime trop souvent pratiquée à l'égard du peuple, et aussi contraire

au bien général qu'aux droits de l'humanité.

Masselin, official de Rouen, orateur des états, se plaignit, dans un discours éloquent, de l'injure que des hommes lâches leur faisaient, en les accusant de *vouloir rogner les ongles au roi, et de lui compter les morceaux.* « Cette atroce imputation, dit-il, ne peut déshonorer que son auteur. Convaincus que le bien et l'avantage du royaume sont le bien et l'avantage du roi, en cherchant à soulager le peuple, nous avons cru servir le roi, et remplir le devoir de fidèles sujets, etc. »

Discours de l'orateur.

On lut alors les articles fixés pour l'impôt, le même que sous Charles VII, auquel étaient ajoutées trois cent mille livres pour l'heureux avènement du roi à la couronne. Le chancelier Guillaume de Rochefort répondit: « Le roi est content de votre conduite. Comme nous avons rendu justice à vos intentions, vous ne devez pas vous offenser s'il nous est échappé des expressions trop fortes, et si nous avons fait usage de quelques principes peut-être

Les impôts diminués et le roi content.

« outrés. Vous connaissez la méthode des orateurs ; ils se servent de tous les moyens qui peuvent favoriser leur cause , sans s'assujettir à une exactitude scrupuleuse. » Les impôts furent considérablement diminués. La Normandie, qui payait 996,700 l., ne fut taxée qu'à 363,910 liv. Encore ses députés se plaignant, on réduisit la somme à 350,000 liv. M. l'abbé Garnier rapporte dans un grand détail toutes les opérations de l'assemblée. Elle étendit ses regards et ses remontrances sur les principales parties du gouvernement, en conservant toujours le respect pour l'autorité royale.

Le parlement soumis à la cour.

Quelque temps après, le duc d'Orléans, toujours occupé de ses projets d'ambition, s'adresse au parlement, exagère les désordres de l'état, se plaint de madame de Beaujeu, comme si elle tenait le roi captif et qu'elle voulût régner seule. Le premier président la Vacquerie, répond que le parlement a été institué par le roi pour administrer la justice ; que le gouvernement, la guerre, les finances, ne sont point de son

ressort ; que si le roi lui ordonne de s'en mêler, on obéira ; mais que de pareilles remontrances ne doivent pas se faire à une cour de justice, sans le bon plaisir et exprès commandement de sa majesté. L'université, dont ce prince rechercha les suffrages, ne se montra pas plus favorable à ses intérêts.

Bientôt il se livre au ressentiment ; il passe en Bretagne pour lever l'étendard de la révolte. La noblesse du pays s'était soulevée contre le duc François II, ou plutôt contre Landois, son ministre, homme de néant, devenu le maître de tout, et qui exerçait le plus odieux despotisme ; elle avait arraché Landois d'entre les mains du prince, et l'avait fait pendre par arrêt. Le duc de Bretagne, plus tranquille après sa mort, se ligua avec le duc d'Orléans ; Maximilien d'Autriche, élu roi des Romains, se joint à eux ; la guerre s'allume et tourne à l'avantage du roi. Enfin la bataille de Saint-Aubin achève de réduire les rebelles. Le duc d'Orléans fut fait prisonnier. Mézerai remarque qu'un combat de

Révolte  
du duc  
d'Orléans.

---

1488.

Bataille  
de  
St-Aubin.

geais et de pies, sembla présager la bataille de Saint-Aubin. Comment un historien estimable, qui pensait même librement, n'a-t-il pu se garantir dans le dernier siècle de cet amour du merveilleux, si contraire à la vérité historique ?

Conduite de  
Henri VII,  
roi d'Angle-  
terre.

Henri VII régnait alors en Angleterre. Issu par sa mère de la maison de Lancaster, quoique petit-fils d'Owen Tudor, simple gentil-homme gallois, il avait détrôné Richard III, qui avait détrôné Edouard V; et la maison de Plantagenet, si long-temps redoutable à la France, était comme noyée dans le sang répandu par les guerres civiles. Henri fut d'abord neutre dans la guerre de Bretagne, que la cour de France lui avait représentée comme entreprise uniquement pour punir les rebelles. Persuadé ensuite qu'on voulait se rendre maître du duché, il envoya quelques troupes qui ne firent que du dégât.

---

1491. Le roi épouse l'héritière de Bretagne.

Le duc de Bretagne étant mort sans enfans mâles, on pensa d'abord à faire valoir les prétentions du roi sur ce grand fief, qu'il était essentiel de réunir à la couronne. Maximilien

d'Autriche se flattait de l'acquérir en épousant Anne de Bretagne. Le mariage était déjà fait par procureur. Il fallait le rompre, et l'on résolut de faire épouser la princesse à Charles VIII. Elle avait autant d'aver- sion pour lui que de penchant pour Maximilien. Sa conscience d'ailleurs se révoltait à l'idée d'un engagement incompatible avec le premier qu'elle avait pris. Mais la Bretagne étant exposée aux armes françaises, le conseil d'Anne entra dans les vues de la cour. Il représenta si bien les avantages de la paix, les raisons d'état supérieures à des vues particulières, la nécessité de se plier aux conjonctures, qu'elle sacrifia enfin ses répugnances. Par le traité de paix et de mariage, Charles et Anne se cédèrent mutuellement leurs droits sur la Bretagne; mais la princesse, en cas de second mariage, s'obligeait à n'épouser que l'héritier de la couronne.

Le duc d'Orléans, que le roi avait généreusement tiré de sa prison, le servit avec zèle dans cette affaire, quoique amoureux lui-même d'Anne

Le duc d'Orléans libre et fidèle.

de Bretagne. Il devint dès-lors aussi bon sujet qu'il avait été ambitieux chef de parti. Les belles âmes peuvent quelquefois s'égarer, mais elles ne peuvent être ingrates, et la reconnaissance les ramène bientôt au devoir.

1492. Guerre avec Maximilien d'Autriche. Ce mariage était un double affront pour Maximilien. Il se voyait enlever son épouse ; sa fille Marguerite qui devait épouser le roi, selon le traité d'Arras, allait être renvoyée de France. Il éclata en invectives, il eut recours aux armes, aux négociations ; et tandis que ses ambassadeurs agissaient en Angleterre et en Espagne, il se rendit maître d'Arras. Charles ayant acheté la paix avec l'Angleterre, pouvait écraser un ennemi faible, à qui l'empereur son père ne donnait presque aucun secours, que les Gantois même avaient tenu en prison. Jamais on n'avait eu d'occasion plus favorable pour saisir les dépouilles de la maison de Bourgogne. La manie des conquêtes étrangères aveugla le jeune roi. Héritier des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, qu'elle avait

Le roi veut conquérir Naples.

perdu, il ne pensait qu'à les faire valoir : après quoi il prétendait s'emparer de Constantinople. Il sacrifia un avantage certain à une espérance trompeuse. D'une part, il rendit à Ferdinand-le-Catholique (1) le Roussillon et la Cerdagne engagés à Louis, sans exiger autre chose que la neutralité dans la guerre d'Italie. On prétend que deux cordeliers vendus à l'artificieux Ferdinand, contribuèrent beaucoup à ce traité, et qu'ils en firent au roi et à la duchesse de Bourbon sa sœur, une obligation de conscience. D'autre part, il restitua la Franche-Comté et l'Artois à Maximilien, en lui renvoyant sa fille. Tous ses desirs se portaient vers Naples. De jeunes flatteurs excitaient son impétuosité. Ce qu'il voulait bien perdre en France, il comptait le regagner au centuple en Italie.

Malgré les représentations de sa sœur et des meilleures têtes du conseil, il part presque sans argent, avec

---



---

 1494.

 Il passe en  
 Italie.

---

(1) Le fameux Ferdinand, roi d'Arragon, était devenu puissant par son mariage avec Isabelle, reine de Castille.

peu de troupes , pour cette dangereuse expédition. Le pape Alexandre VI qui l'y avait exhorté d'abord, s'était ensuite ligué, ainsi que Pierre de Médicis, avec Alphonse d'Arragon, roi de Naples. Mais l'intrigue était mieux connue en Italie que l'art de la guerre. Les Français n'eurent qu'à se montrer pour répandre la terreur. Florence ouvrit ses portes, Rome ne put se défendre, le pape enfermé dans le château Saint-Ange, se hâta de capituler.

Alexandre  
VI. Zizim.

Il remit entre les mains du roi, Zizim, fils du fameux Mahomet II, qui s'était emparé de Constantinople en 1453. Zizim ayant disputé l'empire à son frère Bajazet, et ayant été vaincu, avait cherché un asyle à Rhodes dans sa disgrâce. Les chevaliers l'avaient donné au roi, et le roi au pape. Alexandre VI, l'homme du monde le plus indigne de la tiare, s'était adressé au sultan des Turcs, pour lui demander du secours contre les Français. Zizim devait être sans doute le prix du marché. Charles VIII voulut le ravoïr, se flattant de devenir par-là redoutable à Bajazet, qu'il se

proposait d'attaquer après la conquête de Naples. Le prince turc lui fut remis empoisonné, s'il en faut croire quelques auteurs, et l'on soupçonna le pape d'avoir donné le poison.

Qu'on se représente le roi de France, Charles VIII aux pieds d'Alexandre VI. maître de Rome, baisant les pieds d'Alexandre VI, ce monstre souillé de tous les crimes des Tibère, lui donnant à laver à la messe, et se plaçant après le doyen des cardinaux ! il est peu d'exemples plus singuliers, soit de la force des usages, soit du respect que la religion peut inspirer pour ses ministres.

Cependant Alphonse d'Arragon, 

---

 1495. 

---

 Vaine conquête de Naples. roi de Naples, voyait l'orage prêt à l'écraser. Sa cruauté l'avait rendu odieux, et il ne craignait pas moins ses sujets que ses ennemis. Les tyrans sont ordinairement lâches. Il céda le royaume à Ferdinand son fils, et disparut aussitôt. Charles s'avance vers Naples comme s'il n'eût fait que voyager ; rien ne l'arrête ; il entre dans cette capitale cinq mois après son départ de France. La rapidité de ses progrès ne

fait qu'augmenter son imprudence. Tandis qu'il se livre aux plaisirs, qu'il donne des tournois et des fêtes, le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, les Vénitiens, le duc de Milan Ludovic Sforce, forment une ligue pour lui enlever sa conquête mal affermie. Au lieu de prendre des mesures contre leurs desseins, il quitte brusquement Naples, ne laissant que trois à quatre mille hommes sous les ordres du comte Montpensier, prince courageux, mais dont les talens ne répondaient point à l'importance de sa commission.

Retour du  
roi.

Le retour du roi n'était pas facile. Il fallut traverser l'Apennin, et transporter l'artillerie par des lieux où jamais voiture n'avait passé. Les Suisses la traînèrent eux-mêmes, réparant ainsi une faute qu'ils venaient de faire, et qui avait irrité contre eux le monarque. Les confédérés l'attendaient à Fornoue, près de Parme. Là il semblait devoir périr. Avec sept à huit mille hommes, il défit en moins d'une heure l'armée italienne, de trente

Bataille  
de  
Fornoue.

mille combattans. Comines assure que cette victoire étonnante avait été prédite par Jérôme Savonarole, Savonarole. dominicain enthousiaste, qui faisait l'inspiré à Florence, qui déclamaient contre Alexandre VI, et qui fut condamné, en 1499, à être pendu comme un fourbe et un séducteur. Ses prédictions ressemblaient à tant d'autres, hasardées avec confiance par des imposteurs ou des fanatiques, et quelquefois vérifiées par l'événement, parce qu'il est impossible que quelques-unes ne le soient pas.

Alexandre VI voyant le roi éloigné de Rome, osa lui envoyer un ordre de sortir incessamment d'Italie, de retirer ses troupes du royaume de Naples, et en cas de désobéissance, de venir en personne rendre compte de sa conduite, sous peine d'excommunication. Cette bravade fut reçue à Trino avec mépris. Bravade  
d'Alexandre  
VI. Charles n'opposa que la raillerie à l'insulte; mais la raillerie ne convenait plus à l'état de ses affaires. Il perdit son nouveau royaume en 

---

 aussi peu de temps qu'il l'avait con-

quis. Les Napolitains, soit par antipathie nationale, soit par de justes sujets de plaintes, se montrèrent bientôt ennemis des Français, qui de leur côté ne s'empressaient point à montrer leur affection.

Mauvaise  
foi de  
Ferdinand  
le  
Catholique.

Le roi d'Espagne, ce fameux Ferdinand-le-Catholique, le plus rusé politique de son siècle, à qui l'on avait rendu le Roussillon et la Cerdaigne, pour qu'il ne se mêlât point de cette guerre, s'en était mêlé dès le commencement de l'entreprise; moins jaloux de sa parole que des intérêts de sa maison établie sur le trône de Naples. Gonsalve de Cordoue, son général, eut bientôt chassé les Français. Ils ne rapportèrent de cette expédition que cette maladie honteuse, appelée improprement *morbis gallicus*, qui était venue d'Amérique en Espagne sur la flotte de Christophe Colomb, et qui avait pénétré en Italie avec les Espagnols.

Le cardinal  
Briçonnet.

L'imprudence de Charles VIII, son inapplication, ses amusemens, sa légèreté, furent la principale cause d'un revers si accablant; mais

le cardinal Briçonnet, son ministre, est soupçonné de l'avoir trahi en faveur du pape. Personne n'avait été plus ardent que lui pour l'expédition d'Italie, lorsque Alexandre VI la desirait. Le pape changeant de parti, le cardinal changea peut-être de sentimens. Quoi qu'il en soit, les malheurs devinrent une leçon pour le roi. Il connut ses fautes, et pensait à les réparer. La mort ne lui en laissa pas le temps. Un accident d'apoplexie l'enleva dans sa vingt-huitième année. Il avait eu quatre enfans d'Anne de Bretagne, tous morts en bas âge. Le duc d'Orléans fut son successeur.

---

 1498.

 Mort de  
Charles  
VIII.

---

Quoique Charles VIII, par son imprudence, ait fait beaucoup de mal au royaume, *il était si bon*, dit Comines, *qu'il n'est point possible de voir meilleure créature*. Il avait cependant porté la taille à deux millions cinq cent mille livres; c'était plus du double de ce que les états avaient accordé. Il se propo-

 Projet de  
diminuer la  
taille.

sait de la réduire à douze cent mille livres; et au rapport de Comines, *il voulait vivre de son domaine; ce qu'il pouvait faire, car le domaine est grand, et en y comprenant les aides et gabelles, il passe un million de francs.* Cet historien était homme d'état, bon juge en pareille matière. Quelle prodigieuse différence il y a eu depuis, soit dans la quantité d'espèces, soit dans la manière de vivre!

Frais de  
perception.

Dans la relation des états-généraux de Tours, on voit une preuve certaine que les frais de perception devenaient ruineux pour l'état comme pour le peuple. En Bourgogne, du temps de Philippe-le-Bon, un seul trésorier percevait tous les revenus du duché et du comté, et n'avait que six cents livres de gages. On donnait à son clerc pour les écritures et les voyages deux cents livres. C'est à quoi montait toute la dépense. « Aujourd'hui il y a dans la « même province, dit l'orateur des « états, un trésorier à deux mille « neuf cents livres de gages; un « receveur-général aux mêmes ap-

« pointemens; un receveur particu-  
 « lier à douze cents livres, et un  
 « contrôleur à six cents. Ainsi une  
 « partie considérable des revenus de  
 « la province est une pure perte pour  
 « l'état. »

Charles sentait le besoin d'une ré-  
 forme ecclésiastique, et en cher-  
 chait les moyens. Il proposa cette  
 question, avec deux autres de même  
 espèce, à la faculté de théologie:  
 « En cas de *nécessité urgente*, et  
 « après dix ans révolus depuis la  
 « tenue du dernier concile, si le  
 « pape, ayant été prié et sommé  
 « d'en convoquer un nouveau, dif-  
 « fère de le convoquer, les princes,  
 « tant ecclésiastiques que séculiers,  
 « et autres membres de l'Eglise,  
 « ont-ils le droit de s'assembler eux-  
 « mêmes, et formeront-ils, sans  
 « l'aveu du pape, un concile repré-  
 « sentant l'Eglise universelle? » Les  
 docteurs répondirent affirmative-  
 ment. Le peu de fruit des derniers  
 conciles n'ôtait pas l'espérance du  
 succès.

Question  
 du roi sur  
 les conciles.

Au reste, les mœurs des ecclé-  
 siastiques ne pouvaient se réformer,

Défaut des  
 lois  
 ecclésiasti-  
 ques.

tant que les lois seraient en quelque sorte favorables à leur licence. La défense du concubinage regardait également les laïques et les prêtres; mais un prêtre concubinaire ne perdait qu'une partie de ses revenus, au lieu que les canons condamnaient un laïque à des peines corporelles: c'était un renversement de l'ordre. (*Voyez le Concile de Paris de 1432.*)

Rédaction  
des  
coutumes.

Jusqu'alors on n'avait eu que des compilations informes et sans autorité des coutumes établies dans les provinces. Les deux derniers rois avaient formé le projet de les réédifier; mais Charles VIII en commença le premier l'exécution, qui ne fut achevée que sous Charles IX. Elle était absolument nécessaire pour abrégier les procès, puisque les coutumes servaient de règle dans les jugemens, et qu'il fallait sans cesse les vérifier sur les lieux.

Découverte  
d'un nou-  
veau monde.

Sous ce règne, la découverte d'un nouveau monde, que l'on regardait comme une chimère, confondit l'ignorance présomptueuse de ceux qui niaient les antipodes.

Christophe Colomb, Génois, avec trois petits vaisseaux espagnols, eut le courage de chercher et la gloire de trouver l'Amérique. Il en découvrit les premières îles l'an 1492; il fonda la colonie de Saint-Dominique; il découvrit ensuite le continent. Cette partie du monde porte cependant le nom d'Amérique Vespuce, Florentin, beaucoup moins digne de célébrité. D'un autre côté, les Portugais s'ouvrirent une route inconnue jusques aux Indes-Orientales, en faisant le tour de l'Afrique. Ces prodiges de navigation furent le fruit de la boussole, inventée par un Napolitain, vers la fin du quatorzième siècle. Qui aurait pu croire qu'une aiguille aimantée conduirait les flottes au-delà des bornes qu'on supposait à l'univers? Et qui osera dire que la nature ne renferme pas encore quelque phénomène capable de produire d'aussi grands effets? Le commerce des Européens embrassa bientôt le tour du monde. On peut douter si l'Europe y a plus gagné que perdu. Les besoins ont augmenté en proportion

La boussole.

des richesses, et les vrais biens ont été souvent sacrifiés à des fantaisies ruineuses.

## LOUIS XII.

1498. **Commence-  
mens  
heureux.** LOUIS XII, auparavant duc d'Orléans, semblait né pour le bonheur de la France. Humain, généreux, équitable, il avait de plus l'expérience que donnent les années et les revers. Il était âgé de trente-six ans. Sa longue prison, après la bataille de Saint-Aubin, avait beaucoup tempéré la fougue de sa jeunesse. S'il aimait la guerre et les plaisirs, il aimait encore plus son peuple. Dès la première année, il diminua les impôts d'un dixième, ensuite d'un tiers; il sacrifia ses ressentimens contre les seigneurs qui lui avaient été le plus contraires. « Le roi de France, disait-il, ne venge pas les injures du duc d'Orléans. » Il rétablit la discipline militaire, qui tend toujours à se relâcher. Il prit un soin particulier de perfectionner l'administration de la justice, d'abrèger

les procédures, de maintenir le bon ordre, de réprimer les excès des étudiants de l'université.

Ce corps, malgré la réforme faite par Charles VII, conservant la passion de ses privilèges abusifs, se roidit contre de sages réglemens, et ferma la bouche, selon l'ancienne coutume, aux professeurs et aux prédicateurs. Ceux-ci en faisant leurs adieux à leur auditoire, ne manquèrent pas d'invectiver contre le roi. *Ils m'ont blâmé par leurs prédications*, dit-il; *je les enverrai prêcher ailleurs*. De pareilles révoltes étaient déjà moins dangereuses que ridicules. L'université fut bientôt réduite à demander humblement pardon.

La reine Anne, depuis la mort de Charles VII, était rentrée en possession de la Bretagne. Il importait extrêmement à Louis XII de ne pas perdre cette province. Son ancienne inclination pour la princesse fortifiait la raison d'état, qui lui inspirait le desir de l'épouser. Mais il était marié depuis long-temps avec Jeanne de France, fille de Louis XI, aussi dif-

Le roi réprime l'université.

Divorcé de Louis XII favorisé par Alexandre VI.

forme que vertueuse. Sous prétexte que ce mariage avait été forcé, qu'il n'avait point été consommé et ne pouvait l'être, trois commissaires du pape, après un examen juridique, prononcèrent la sentence de divorce, et le roi épousa Anne de Bretagne. Alexandre VI, en le favorisant dans une affaire si délicate, consultait moins l'équité que la passion; il procurait à César Borgia, son bâtard, le duché de Valentinois, et un établissement avantageux. Toutes les démarches de ce pontife eurent pour but son propre intérêt ou l'agrandissement de sa famille. Il trahit le roi, dès qu'il crut pouvoir profiter de la trahison.

Si le goût des conquêtes n'eût pas séduit Louis XII, le royaume serait devenu plus florissant et plus heureux que jamais. Malheureusement il avait des droits sur Milan, par Valentine Visconti, sa grand'mère, et il ne voulait pas renoncer à la couronne de Naples. Des espérances chimériques l'engagèrent comme son prédécesseur dans une guerre funeste, où la rapidité de succès fut sui-

---

1500.

Le roi  
entreprend  
la con-  
quête de Na-  
ples et  
de Milan.

vie de prompts disgraces. S'étant uni aux Vénitiens pour dépouiller Ludovic Sforce, qui s'était emparé de Milan, il envoya une petite armée au-delà des Alpes. En vingt jours le Milanais et l'état de Gênes furent conquis. Il alla faire son entrée à Milan. Après son départ, une faction s'éleva contre les Français : Ludovic les chassa en très-peu de temps ; mais Louis répara bientôt cette perte ; on rentra dans le Milanais, on prit Ludovic, on l'amena en France, où il mourut.

Ce premier pas devait conduire à la conquête de Naples. Pour en assurer l'exécution, Louis XII offre à Ferdinand-le-Catholique de partager avec lui. Ils font un traité secret de concert avec le pape qui devait en profiter. Gonsalve de Cordoue, aussi rusé que Ferdinand son maître, arrive à Naples, sous prétexte de s'opposer aux Français. Tout-à-coup on publie le traité. Le roi d'Espagne, selon sa coutume, colore d'un motif de religion l'injustice la plus manifeste : s'il veut dépouiller un parent, c'est pour faire ensuite la guerre au

1501.

Conquête  
inutile  
du royaume  
de Naples.

Gonsalve  
de Cordoue.

---

1503.

Faute  
du cardinal  
d'Amboise.

Turc. Le malheureux Frédéric, roi de Naples, accablé par les Français et les Espagnols, demande un asyle en France, et s'y retire, tandis que les vainqueurs partagent entre eux ses états. Ce partage fut une occasion de dispute qui produisit une guerre ouverte. Gonsalve, vraiment digne, malgré sa mauvaise foi, du surnom de grand capitaine, battit les Français à Cérignole, où fut tué le duc de Nemours, prince de la maison d'Armagnac; il les poussa de poste en poste, et leur enleva enfin toutes leurs conquêtes.

Le roi pouvait rétablir ses affaires en Italie. Une armée nombreuse qu'il y envoyait donna de grandes espérances. Elles s'évanouirent par la faute du cardinal d'Amboise, son premier ministre. Cet homme, d'ailleurs recommandable, zélé pour le roi, ami de l'état, *ministre sans orgueil et sans avarice, cardinal avec un seul bénéfice*, comme le dit Mézerai, ne put résister à l'ambition d'être pape; ou peut-être aspira-t-il à la papauté dans la vue de servir la France. Alexandre VI ve-

nait de mourir empoisonné dans un festin, s'il en faut croire l'opinion commune, du même poison qu'il destinait à plusieurs cardinaux. Le conclave allait s'assembler, l'armée française était aux portes de Rome.

D'Amboise l'y retint trop long-temps. Il est dupe des Italiens.

Le cardinal de la Rovère, ingrat et infidèle envers la France, lui persuada frauduleusement d'éloigner ces troupes, afin de rendre son élection plus libre. Alors la terreur se dissipa, et l'on élut pour pape un Italien, Pie III, qui ne régna pas un mois, et dont le successeur fut la Rovère, célèbre sous le nom de Jules II. Ainsi le cardinal eut le chagrin d'être dupe et d'avoir négligé les intérêts de son maître. La saison pluvieuse empêcha les expéditions militaires. Gonsalve vainquit encore les Français au passage de Carillan. On vit alors le célèbre chevalier Bayard arrêter lui seul deux cents Espagnols à la barrière d'un pont; mais les exploits d'un particulier ne décident pas du succès de la guerre.

Il y eut quelques négociations infructueuses. Le roi congédia les am- Perfidie de Ferdinand.

bassadeurs espagnols, après leur avoir fait des plaintes de la perfidie de leur maître. L'un deux ayant dit à Ferdinand que Louis l'accusait de l'avoir trahi deux fois : « Deux fois ? » « répondit-il ; pardieu il a menti, « l'ivrogne, je l'ai trompé plus de « dix. » Ce trait, rapporté par Daniel, s'accorde très-bien avec la conduite du roi d'Espagne. Jamais on ne se joua des traités d'une manière plus adroite. Il s'était agrandi par les armes sur les ruines des Maures mahométans, à qui il avait enlevé le royaume de Grenade ; il employa la fraude contre les princes chrétiens, affectant toujours ce zèle de religion qui rend les fourbes si dangereux.

Traité de  
Blois ;  
grande faute  
de  
Louis XII.

Louis XII, plus sincère, était beaucoup moins prudent. On ne peut excuser ni concevoir le traité de Blois, par lequel il promit (en 1504) sa fille aînée à Charles d'Autriche, petit-fils de l'empereur Maximilien. La Bretagne, la Bourgogne, Milan et Gênes devaient faire la dot de cette princesse, en cas que le roi mourût sans enfans mâles. Un tel démembrement aurait été pour la France une plaie

mortelle. Les états-généraux assemblés à Tours, prévinrent ce malheur. Après avoir déferé au roi le titre de *Père du peuple*, ils lui représentèrent les inconvéniens du traité, l'atteinte qu'il portait aux lois du royaume par l'aliénation du domaine. Ils dirent que le roi n'ayant pu faire un traité pareil, il ne pouvait et ne devait être exécuté. Louis se repentait déjà de sa démarche; plusieurs même croient qu'en engageant sa parole, il voulait ne la point tenir; car la mauvaise foi des autres princes semblait autoriser l'artifice. Il se rendit aux représentations des états, et donna sa fille à François, comte d'Angoulême, l'héritier présomptif de la couronne.

Gênes, tant de fois rebelle, se révolta de nouveau. Le pape Jules II y avait soufflé le feu de la discorde. Ce pontife ambitieux et guerrier ne pensait qu'à étendre l'état du saint siège. Après avoir dépouillé César Borgia, le héros de Machiavel, des terres qu'Alexandre VI son père lui avait procurées à force de crimes, ou dont il s'était lui-même emparé par la même voie, il voulait chasser d'Italie

Jules II opposé.

tous les princes étrangers ; et la puissance de Louis XII excitait sa haine ainsi que sa jalousie. Le roi marcha en personne pour châtier les mutins. Gênes se rendit à discrétion ; il y entra l'épée à la main avec tout l'appareil d'un vainqueur qui respire la vengeance ; mais la clémence le désarma, et il se fit adorer en pardonnant.

---

1508.

Ligue  
de Cambrai  
contre Venise.

Cette expédition rapide fut suivie de la fameuse ligue de Cambrai, qui arma presque toute l'Europe contre une seule république d'Italie. Venise, autrefois peuplée de pêcheurs, était devenue par l'industrie et le commerce un état puissant. Comme l'ambition croît avec les forces, elle s'était agrandie aux dépens de ses voisins. Le traité de Blois avait eu pour objet de lui enlever ses conquêtes sur le domaine de Milan. Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France et le roi d'Espagne, malgré leurs divisions particulières, se réunirent pour écraser cette république commerçante, qui avait l'avantage de se gouverner par des principes invariables, qui font la

force réelle des états. Chacun se plaignait de quelques usurpations, et voulait reprendre son bien. Le pape lança d'abord contre les Vénitiens des anathèmes terribles; il les déclara ennemis du nom chrétien, permettant à quiconque de leur courir sus, de les dépouiller, de les réduire en esclavage. Une bulle ne les effrayait point. Louis parut à la tête d'une armée formidable.

Il était impatient de combattre. On lui représenta qu'il avait affaire à des ennemis sages, contre lesquels il ne pouvait trop se munir de précautions. « Je leur donnerai, dit-il, tant de fous à gouverner, qu'avec toute leur sagesse ils n'en viendront pas à bout. » L'impétuosité française triompha effectivement à la journée d'Aignadel. Louis s'exposa aux plus grands périls. On le pria de s'éloigner. « Ce n'est rien, » dit-il; que ceux qui ont peur se mettent derrière moi. » Un mot de la Trémoille, *Enfans, le roi vous voit*, contribua beaucoup aussi à ranimer la valeur des troupes. Les

1509.

Le roi défait  
les  
Vénitiens.

Vénitiens furent défaits. On se saisit aussitôt de la plupart de leurs places. Ils semblaient perdus sans ressource; mais la politique du pape les sauva.

Le pape  
trahit le roi.

Dès qu'il se vit maître de la Romagne, ayant ce qu'il voulait, sa première résolution fut de dérober aux autres les fruits de leur ligue commune. Il pardonna aux Vénitiens, pour nuire à ses alliés. L'empereur, dont la négligence perdait toujours les occasions favorables, commença d'agir lorsqu'il n'était plus temps de vaincre. Le roi avait repris le chemin de France. Jules travailla par-tout à lui susciter des ennemis. Il détacha les Suisses de son alliance, avec d'autant moins de peine, que ce peuple avide d'argent et devenu nécessaire, n'avait pu obtenir qu'on augmentât ses pensions. Dans un mouvement de colère, Louis s'était exprimé à leur égard en termes peu mesurés : « Il est étonnant que de  
« misérables montagnards, à qui  
« l'or et l'argent étaient inconnus  
« avant que mes prédécesseurs leur  
« en donnassent, osent faire la loi à  
« un roi de France. » Les Suisses n'ou-

Les Suisses  
abandonnent  
la France.

blièrent pas ces paroles indiscrètes, et surent bien s'en venger. Jules II gagna aussi Ferdinand-le-Catholique, en lui donnant l'investiture pleine et entière de Naples. Peu importait à ce prince de violer sa foi, pourvu qu'il y trouvât son profit. Le seul Maximilien demeura fidèle au traité, parce que son intérêt l'exigeait.

Ferdinand  
uni au pape

Louis XII devait regarder le pape comme un prince armé contre lui. Jules était réellement plus jaloux de cette qualité que du gouvernement de l'Eglise : il faisait la guerre au duc de Ferrare, allié de la France ; il agissait en ennemi, non-seulement par les négociations, mais par toutes sortes d'hostilités. Cependant, plein de respect pour le saint siège, le roi ne voulut pas prendre les armes sans consulter le clergé de son royaume. L'ayant assemblé à Tours, il lui proposa, en forme de cas de conscience, différentes questions relatives à la conduite qu'il pouvait tenir envers le pape. Les réponses du clergé furent dictées par la raison et le droit des gens. On décida que la guerre était légitime ; qu'il

---

1510.

Guerre  
contre le  
pape.

Assemblée  
du clergé.

fallait observer la pragmatique, et ne plus envoyer d'argent à Rome. On accorda même un subside sur les biens ecclésiastiques, pour soutenir l'honneur de la couronne contre le pontife romain.

Intrépidité  
de  
Jules II.

Jules n'en devint pas moins fier ni moins opiniâtre. Il attendit avec courage l'armée française, assiégea lui-même la Mirandole, visitant les tranchées, s'exposant au feu du canon; il entra par la brèche dans cette place. Tandis qu'il soutient sa réputation de guerrier, le roi de France et l'empereur le font citer à un concile général convoqué à Pise. Il en convoque un de son côté à Rome; il jette l'interdit sur Pise, sur Florence, et excommunie tous les adhérens du concile qu'on lui oppose; il traite avec l'empereur, avec Ferdinand-le-Catholique, avec les Vénitiens, avec l'Angleterre; il anime les Suisses, il leur persuade d'envahir le Milanais. Le vieux pape donne le mouvement à toute l'Europe, et sans s'étonner de rien, presse vivement la guerre.

1512.  
Gaston de  
Foix tué à la  
bataille  
de Ravenne.

Gaston de Foix, duc de Nemours,

jeune prince aussi sage que vaillant commandait l'armée française. Il s'immortalisa par des exploits qui ne produisirent aucun fruit solide. La bataille de Ravenne qu'il gagna sur les Espagnols, fut même un malheur, puisqu'elle lui coûta la vie. Louis XII s'exprima sur cet événement en prince plein d'humanité. « Je voudrais, dit-il, n'avoir plus  
« un pouce de terre en Italie, et  
« pouvoir à ce prix faire revivre  
« mon neveu Gaston de Foix, et  
« tous les braves hommes qui ont  
« péri avec lui. Dieu nous garde  
« de remporter jamais de telles vic-  
« toires! »

Cependant les Suisses, outrés de l'affront qu'ils avaient reçu, venaient fondre sur le Milanais. Maximilien trahit la France, qu'il avait souvent trompée. Il fallut abandonner les places qu'on tenait alors, et bientôt évacuer entièrement le pays. C'est en vain que l'intrépide Bayard, surnommé le *Chevalier Sans-Peur et Sans-Reproche*, et plusieurs autres héros français, firent des prodiges de vaillance. Les généraux ne s'ac-

On évacue  
le Milanais.

cordaient point ; le roi épargnait l'argent ; il était trop éloigné pour prendre de bonnes mesures ; les confédérés avaient des forces supérieures. Une entreprise mal concertée échoue tôt ou tard malgré les premiers succès.

L'argent  
absorbé par  
la guerre.

Le principal inconvénient de ces guerres étrangères, et ce qui les rendit plus funestes de jour en jour, c'est qu'on ne pouvait y réussir sans épuiser les finances, au risque même de n'en tirer aucun avantage réel. Le maréchal de Trivulce, Milanais, consulté par Louis XII sur les moyens de faire heureusement la guerre, lui avait répondu qu'il fallait essentiellement trois choses, la première *de l'argent*, la seconde *de l'argent*, et la troisième *de l'argent*. Ce bon roi, qui craignait de fouler ses peuples, devait donc être pacifique par système ; mais il se laissa entraîner par les conjonctures. On peut aisément prévoir combien ses successeurs, n'ayant pas les mêmes vertus, feront de tort à la France pour satisfaire, tantôt de vaines animosités, tantôt le desir

presque toujours injuste des conquêtes.

Ferdinand, après tant d'usurpations, voulut encore enlever le royaume de Navarre à Jean d'Albret, parent et allié du roi de France. Une bulle, vraie ou supposée, de Jules II, qui excommunait et déposait Jean d'Albret, comme adhérent au concile de Pise, servit de prétexte à ce nouveau brigandage. Pour obtenir du secours des Anglais, Ferdinand les flatta frauduleusement d'une invasion en Guienne. La Navarre, conquise par ses armes et ses intrigues, est toujours restée depuis à l'Espagne. Voltaire dit qu'on l'appelait en Espagne *le Sage*, *le Prudent*; en Italie *le Pieux*; en France et à Londres *le Perfide*. Ses actions décident assez du titre qu'il méritait le plus.

On ne trouve point cette bulle par laquelle il se prétendit en droit d'usurper les états de son voisin. Mais Jules II était d'un caractère à renouveler les entreprises des Grégoire VII et des Innocent III. Non-seulement il avait jeté un interdit

La Navarre  
usurpée  
par  
Ferdinand.

Fin de Jules  
II.

sur le royaume, et anathématisé la pragmatique, mais il sollicitait le roi d'Angleterre Henri VIII à tourner toutes ses forces contre la France, lui promettant le titre de roi *très-chrétien*. Enfin il se fit céder Parme, Plaisance et Reggio par l'empereur, avec cette clause seulement, *sauf les droits de l'empire*. L'Europe fut délivrée, en 1513, de ce pape audacieux, « homme né avec « de grands talens, dit Daniel, « pour le gouvernement de tout autre état que celui de l'Eglise. » Le cardinal de Médicis lui succéda sous le nom de Léon X, n'ayant encore que trente-sept ans.

---

1513.  
Nouveaux  
revers  
en Italie.

Les Français, devenus les alliés des Vénitiens, et commandés par Louis de la Trémoille, rentrent dans le Milanais, et en font une nouvelle conquête aussi rapide et aussi infructueuse que les précédentes. Les Suisses, sans artillerie, sans cavalerie, attaquent la Trémoille à Novare, combattent avec une valeur prodigieuse, remportent la victoire. Milan est repris; Gênes se révolte, comme elle avait toujours

fait en pareilles circonstances. Machiavel, cité par Hénault, observe que Louis XII fit cinq fautes capitales en Italie. « Il ruina les faibles, « il augmenta la puissance d'un puissant, il y introduisit un étranger « trop puissant, il n'y vint point de « meurrier, et il n'y envoya point de « colonies. » Le politique Machiavel suppose peut-être trop légèrement que des colonies pussent s'établir en si peu d'années, et dans des conjonctures si orageuses.

Tous ces revers, en affaiblissant le royaume, augmentèrent l'audace des ennemis. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui s'était ligué avec le pape, fit une irruption en Picardie, ayant avec lui l'empereur Maximilien, dont il payait les troupes, à qui même il donnait un écu par jour pour sa table: tant le besoin ou l'avarice dégradait cet empereur. Les Français furent mis en déroute à Guinegate. C'est ce qu'on appelle *la journée des éperons*, parce que l'on y fit peu d'usage des armes.

Les  
Français  
battus à  
Guinegate.

Dans cette journée, Bayard ne

Bayard  
prisonnier.

pouvant plus résister au nombre ;  
 attaqua brusquement un gendarme  
 de l'armée ennemie, le força à se  
 rendre, et se rendit aussitôt à lui.  
 Quelques jours après, il demanda  
 sa liberté. *Et votre rançon ?* dit le  
 gendarme. *Et la vôtre ?* répondit  
 Bayard, *car je vous ai fait mon*  
*prisonnier.* Henri VIII et l'empereur  
 décidèrent la dispute en faveur  
 du héros français.

Les Suisses  
 en  
 Bourgogne.

La Trémoille  
 sauve Dijon.

La bataille de Guinegate fit per-  
 dre Térovanne et Tournai. Mais le  
 plus grand danger était en Bour-  
 gogne. Les Suisses assiégeaient Di-  
 jon, la terreur se répandait déjà  
 jusque dans Paris. Dijon ne fut sauvé  
 que par l'adresse de Louis de la Tré-  
 moille, gouverneur de Bourgogne,  
 qui vint à bout d'engager les Suisses  
 à lever le siège, en leur promettant  
 tout ce qu'ils voulurent, et plus  
 qu'on ne pouvait leur accorder. Ils  
 se disaient avec fierté les protec-  
 teurs du duc de Milan et du saint  
 siège ; ils exigèrent, outre quatre  
 cent mille écus de leurs anciennes  
 pensions, que le roi renoncât au  
 Milanais, fit dissoudre le concile de

Pise, et s'en rapportât au jugement des jurisconsultes sur une partie de la Bourgogne, que l'empereur revendiquait pour Charles d'Autriche. En recevant la loi, on se délivra du plus grand péril. Le roi affecta de se plaindre du gouvernement, et refusa de ratifier le traité. Les Suisses étaient partis, l'hiver approchait; on avait le temps de se précautionner contre une autre invasion.

---



---

 1514.

 Mort  
de la reine.

Sur ces entrefaites mourut la reine Anne de Bretagne. Par un scrupule aussi naturel à son sexe qu'à sa piété, elle avait souvent inquiété le roi au sujet de la guerre avec le pape; et, selon quelques auteurs, ses représentations importunes avaient nui aux affaires d'Italie. L'espérance d'avoir un fils, et la nécessité d'affaiblir une ligue trop formidable, déterminèrent Louis à un nouveau mariage. Il obtint la sœur de Henri VIII, promise au prince d'Espagne; mais au lieu de recevoir une dot, il lui en coûta un million d'écus. Le roi d'Angleterre, indigné contre Ferdinand-le-Catholique, son

 Traité avec  
l'Angle-  
terre.

beau-père, qui l'avait souvent trahi, se vengea par cette alliance. Une ligue offensive et défensive avec l'Anglais, mettait Louis XII en état de réparer ses malheurs. Il s'était raccommodé avec le pape en renonçant au concile de Pise, transféré à

---

1515. *Mort du roi.* Lyon. Il faisait de grands préparatifs de guerre, lorsqu'une maladie violente l'emporta dans sa cinquante-quatrième année. Sa passion pour la jeune reine abrégéa ses jours.

« Le bon roi, dit l'historien de Bayard, à cause de sa femme, avait changé de tout sa manière de vivre ; car où il soulait dîner à huit heures, il convenait qu'il dînât à midi ; où il soulait se coucher à six heures du soir, souvent se couchait à minuit. » On voit combien les usages de ce temps étaient différens des nôtres.

---

Le peuple heureux sous Louis XII.

Louis XII mérita et reçut de la nation le plus beau titre que les rois puissent porter, le nom de *Père du peuple*. Il diminua les impôts de

plus de moitié; jamais il n'exigea de nouveaux subsides pour les dépenses de la guerre. S'il employa une ressource dangereuse et jusqu'alors peu connue (1), la vénalité des charges, il ne l'étendit point aux offices de judicature, les moins susceptibles de vénalité. Les dignités de la robe ne se donnaient alors qu'au mérite. C'était l'usage que les parlemens présentassent trois sujets pour une place vacante, et que le roi en nommât un. Choisis entre les plus célèbres avocats, ils avaient en quelque sorte acquis le droit de juger, en se distinguant par leurs lumières et leurs vertus.

Charges  
données au  
mérite.

En tout genre, les récompenses allaient chercher le mérite, qu'il est honteux de réduire à les solliciter.

Distribution  
admirable  
des ré-  
compenses.

---

(1) Une ordonnance de S. Louis, en 1256, porte :  
*Que ceux qui tiendront nos prévôtés, vigueries, vicomtes, baillies ou autres offices, ne les puissent à autres vendre sans notre congé; et se plusieurs achètent ensemble les offices dessus nommées ou aucunes d'icelles, nous voulons que l'un des acheteurs fasse l'office pour les autres. On permettait donc quelquefois alors la vente des offices; ce qui annonçait de loin la vénalité au profit du roi.*

ter. Le roi avait deux listes exactes, l'une des grâces qui étaient à sa disposition, l'autre des personnes les plus recommandables dans chaque province. Vaquait-il un poste, un bénéfice, c'était pour le plus digne; et voilà peut-être le meilleur secret d'assurer le bonheur d'une monarchie.

*Economie.*

On a reproché à Louis XII une économie quelquefois mal entendue. Il eût mieux fait sans doute d'augmenter les pensions des Suisses, et d'envoyer plus d'argent en Italie; mais la crainte de fouler ses sujets le justifie glorieusement d'un pareil reproche. Avec treize millions de revenus, qui en valaient environ cinquante d'aujourd'hui, il soutint la majesté du trône, et fournit à tout. Il disait que « la justice d'un prince l'oblige à ne rien devoir, plutôt que sa grandeur à beau- coup donner. » Ce n'est pas le compte des courtisans. Aussi osait-on le jouer sur le théâtre. « J'aime mieux, dit-il à ce sujet, voir les courtisans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer

« de mes dépenses. » Quoiqu'il aimât tendrement le comte d'Angoulême, son successeur, il gémissait du penchant qu'il lui voyait à la prodigalité. « Hélas ! nous travaillons en vain, disait-il ; ce gros garçon gâtera tout. »

L'état n'était point endetté, l'abondance régnait dans les provinces, la justice se rendait promptement et presque sans frais. On payait quarante fois moins d'épices que maintenant. Les parlemens de Normandie et de Provence furent établis sous ce règne, et le grand conseil commença ses fonctions.

Par l'édit de 1499, il est ordonné « qu'on suive toujours la loi, malgré les ordres contraires à la loi, que l'importunité pourrait arracher au monarque. » Maxime admirable, qui, en assurant la tranquillité publique, ne peut qu'affermir l'autorité souveraine.

Les laboureurs furent mis à couvert des violences du soldat. On fit un exemple sur quelques gendarmes, et les autres restèrent dans le devoir. Si Louis XII ne fut ni un

Justice  
presque sans  
frais.

Suivre la loi,  
malgré  
des ordres  
contraires.

Le  
laboureur  
protégé.

grand héros, ni un grand politique, selon la remarque de Voltaire, « il eut donc la gloire plus précieuse d'être un bon roi; et sa mémoire sera toujours en bénédiction à la postérité. »

En un mot, il avait pris Trajan pour son modèle, et il faisait son étude des *Offices* de Cicéron. Il aimait les lettres, l'histoire en particulier, comme tout prince devait les aimer, soit pour sa propre instruction, soit pour celle de ses peuples.

Réforme des  
religieux.

Parmi les réformes qu'il avait à cœur, celle des religieux n'était pas la moins nécessaire. Pour en assurer l'exécution, il obtint au cardinal d'Amboise la qualité de légat à *lactere*. Ce ministre, ainsi revêtu de toute la puissance, tant spirituelle que politique, ne put vaincre les difficultés morales qui s'opposaient à son zèle. Les jacobins de Paris soutinrent deux assauts à main armée contre les commissaires; et les cordeliers, sans user de voies de fait, se montrèrent également indociles, (1500). Sous une apparence de réforme, les anciens

abus se perpétuèrent encore longtemps.

## FRANÇOIS I.

FRANÇOIS, comte d'Angoulême, était arrière-petit-fils de ce duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne. La couronne lui appartenait en qualité de premier prince du sang : son esprit, ses talens, son courage, sa grandeur d'ame, le rendaient digne de la porter. Il eut des défauts qui lui attirèrent de grands malheurs, un rival heureux et politique dont les succès obscurcirent sa gloire ; mais il ne laissa pas de briller jusque dans l'infortune ; et les événemens mémorables de son règne font une époque d'autant plus intéressante, qu'ils produisirent une révolution dans l'esprit humain.

1515.

Idée de ce règne.

Un roi de vingt-un ans, plein de Guerre d'Italie.  
feu et de confiance, avide de réputation, né avec le génie de la guerre, ayant l'extérieur et les sentimens d'un héros, devait naturellement se livrer au desir de vaincre et de conquérir.

Vénalité des  
charges  
de  
judicature.

Louis XII avait fait les préparatifs d'une nouvelle expédition dans le Milanais. François I résolut d'en profiter. Les conseils du chancelier du Prat lui fournirent encore une ressource pour amasser de l'argent, ressource qu'on croirait inventée par un traitant italien, plutôt que par le chef de la justice : ce fut de vendre les charges de judicature. On en créa plusieurs dans le parlement de Paris et dans les autres, et la plus importante des fonctions devint malheureusement vénale (1). Cet abus, joint à une augmentation d'impôts, présageait un règne moins équitable que celui de Louis XII.

Bataille  
de  
Marignan.

Après avoir signé des traités de paix avec Henri VIII, les Vénitiens, et Charles d'Autriche que nous verrons bientôt menacer la France, le jeune roi passa les Alpes et pénétra

---

(1) Cette vénalité des charges s'établit, comme l'observe M. Hénault, « par le fait plutôt que par le droit; car nous ne connaissons point de loi à ce sujet de ce temps-là; et même long-temps depuis François I, on faisait encore serment au parlement de n'avoir pas acheté son office. » Tant le nouvel usage était contraire aux principes de la magistrature.

dans le Milanais. Les Suisses, qui  
 vendaient leur sang, et qui n'en  
 étaient pas moins fiers, excités par  
 Matthieu Scheiner, cardinal de  
 Sion, dangereux légat du pape, vin-  
 rent au nombre d'environ trente-six  
 mille combattans, l'attaquer tout-à-  
 coup, quoiqu'il négociât avec eux.  
 Ils perdirent la fameuse bataille de  
 Marignan. La victoire fut disputée  
 deux jours. François, armé cheva-  
 lier par le célèbre Bayard, se fit ad-  
 mirer parmi une foule de héros. Il  
 passa la nuit sur un affût de canon,  
 à cinquante pas d'un bataillon en-  
 nemi. Le duc de Bourbon, conné-  
 table, acquit une gloire immortelle  
 que l'envie même devait respecter.  
 Jamais les Suisses ne se montrèrent  
 si acharnés au combat. Leurs lon-  
 gues piques formaient un rempart  
 presque inaccessible aux efforts de la  
 gendarmerie. Malgré cette défaite,  
 qui leur avait coûté plus de dix mille  
 hommes, ils offrirent au duc de Mi-  
 lan, Maximilien Sforce, de le défen-  
 dre jusqu'à l'extrémité, s'il payait  
 leur solde. L'impuissance où il était  
 de le faire, leur ayant fourni un pré-

Les Suisses  
 abandonnent le  
 Milanais,

texte pour se retirer, le Milanais subit en très-peu de temps la loi du vainqueur.

---



---

1516.

Négocia-  
tions avec  
Léon X.

Un *combat de géans* (c'est le nom que donnait à la journée de Marignano le vieux maréchal de Trivulce, qui s'était trouvé à dix-huit batailles (1), avait mérité à François I la réputation du plus vaillant prince de l'Europe. Léon X, aussi ambitieux, mais plus souple et plus ami de la paix que son fier prédécesseur, désira un accommodement : il eut une entrevue à Bologne avec le roi ; il le gagna par des apparences trompeuses de cordialité, et feignit d'approuver son dessein de conquérir Naples. Un des grands objets de la politique romaine était d'anéantir la pragmatique-sanction. On convint de la supprimer ; on chercha des tempéramens. Les intérêts des deux cours furent ménagés avec art

---

(1) Une maîtresse du roi fit disgracier ce seigneur italien. Il en tomba dangereusement malade. François I se repentit, et l'envoya visiter de sa part. *Il n'est plus temps*, dit Trivulce, *son dain et mon dépit ont déjà fait leur opération ; juis mort.*

dans le concordat, par lequel la nomination aux évêchés et aux abbayes était accordée au roi, qui devait présenter au pape les sujets nommés, les réserves et les expectatives abolies d'une part; et de l'autre, la supériorité du concile général sur le pape passée sous silence. Ce traité, l'unique moyen peut-être de rétablir la bonne intelligence avec la cour de Rome, éprouva en France les plus vives oppositions. Un grand nombre de gens sensés étaient indignés de voir les conciles de Bâle et de Constance anéantis, les élections canoniques supprimées de nouveau, et les annates rendues à la cour de Rome; car on était convenu de ce point sans l'insérer dans le concordat, et il a toujours subsisté depuis. Le clergé, le parlement, l'université, s'élevèrent de concert contre une loi si opposée aux maximes françaises. Le roi parla en maître absolu; on obéit, et le concordat fut enregistré en 1518, avec plusieurs jussions. Si la politique pouvait disputer au pape l'argent du royaume, on était certainement moins

fondé à disputer au roi la nomination des grands bénéfices. Lorsque les rois de la première race en disposèrent, ce ne fut jamais avec l'obligation de faire passer à Rome cette espèce de tribut ; mais les papes n'étaient alors que chefs de l'Eglise.

Alliance  
avec  
les Suisses.

Les Suisses traitèrent aussi avec François I, et s'obligèrent à ne servir aucun état contre le royaume. Ce fut un traité de paix perpétuelle. Ils vendirent cher leur alliance ; ils n'avaient que trop prouvé combien leur inimitié était à craindre.

Charles-  
Quint.

Cependant Charles d'Autriche commençait à exciter la jalousie du roi, plus âgé que lui de six ans. Il devait succéder à ses deux grands-pères, Ferdinand-le-Catholique, et l'empereur Maximilien. Avec un esprit solide, cultivé par l'éducation, il se livrait déjà aux affaires, et se rendait capable des plus grandes choses. Ferdinand mourut en 1516. Observons ici qu'un historien d'Espagne le loue, malgré ses parjures et ses perfidies, d'avoir su mieux que tous les autres princes, allier la loi de Dieu avec la raison.

Mort de  
Ferdinand.

d'état. C'est ainsi que les préjugés des nations démentent quelquefois la vérité de l'histoire, et blessent la morale. Le jeune Charles, déjà possesseur des Pays-Bas, devint par cette mort roi d'Espagne, de Naples et de Sicile.

Maximilien, beaucoup moins puissant, qui avait eu l'ambition d'être pape, qui n'avait cessé d'entreprendre sans avoir les moyens d'exécuter, finit aussi sa laborieuse carrière en 1519, et lui laissa l'Autriche avec l'espérance de se faire élire empereur. François brigua cette dignité; il employa l'intrigue et l'argent pour s'assurer les suffrages. Le pape le favorisait en apparence, et travaillait sous main à faire exclure les deux concurrens, dont il redoutait également le pouvoir en Italie.

Les électeurs, craignant de donner un maître à l'Allemagne, avaient peine à se décider pour l'un ou pour l'autre. Mais il fallait un empereur qui pût réprimer les Turcs. Charles-Quint fut préféré, parce que l'éloignement de ses états, quoique plus vastes, faisait moins d'ombrage à la

Mort de  
Maximilien

Charles  
parvient à  
l'empire.

liberté germanique. On ne prévint point assez que l'empire deviendrait héréditaire dans sa maison, et qu'elle pourrait aspirer à une sorte de monarchie universelle.

Inimitié du  
roi et de  
l'empereur.

Avant l'élection, les deux rivaux avaient affecté de paraître cordialement unis. François I disait que la concurrence de Charles ne l'offensait point ; qu'ils faisaient la cour à une même maîtresse ; que le plus heureux l'emporterait, et qu'il faudrait bien que l'autre s'en consolât.

Ce généreux sentiment céda néanmoins ou au chagrin ou à la politique. Le premier soin du monarque fut de s'attacher le roi d'Angleterre, et de s'en faire un allié contre l'empereur. Il y réussit d'abord en flattant le cardinal Wolsey, tout-puissant dans cette cour, et qui même lui fit rendre Tour-

---

1520.  
Entrevue  
de  
François I  
et de  
Henri VIII.

nai. Il eut avec Henri VIII une entrevue près de Calais, où l'on étala de part et d'autre toute la magnificence possible. Cette entrevue, appelée *le champ de drap d'or*, parce que François avait une tente de drap d'or, ne produisit que des fêtes et d'inutiles dépenses. Charles-Quint sut en pré-

venir les effets. A peine les deux rois s'étaient séparés, qu'il passa lui-même en Angleterre. Il vint à bout de gagner Wolsey, ministre ambitieux et avide, qui, se vendant toujours au plus offrant, oublia les largesses du roi, dès qu'il espéra d'être mieux payé par l'empereur. Ce cardinal gouvernait Henri, et enleva bientôt à la France un allié nécessaire.

Wolsey  
gagné par  
Charles-  
Quint.

D'un autre côté, Léon X, moins occupé des devoirs de père commun, que de ses plaisirs et des intérêts temporels de son siège, loin d'inspirer la concorde à ces deux princes, jetait des semences de division, et voulait qu'ils s'affaiblissent mutuellement par la guerre. D'abord il promit à Charles-Quint l'investiture du royaume de Naples, malgré l'ancienne loi des papes, que jamais roi de Naples ne pourrait être empereur. Ensuite, par un traité secret, il promit à François I de refuser cette investiture, et le laissa maître d'attaquer Naples, sous des conditions qui tendaient à l'agrandissement de l'état ecclésiastique.

Politique  
frauduleuse  
de Léon X.

Quelque temps après il se déclara pour l'empereur, dont les offres étaient plus avantageuses. Le roi commença sans doute à se repentir d'avoir fait le concordat.

---

1521.  
Suites  
malheureu-  
ses de la  
guerre.

Causes  
de la perte  
du Milanais.

Les Français profitèrent de l'éloignement de Charles-Quint pour reprendre la Navarre; ils la perdent presque aussitôt. La guerre s'allume à toutes les extrémités du royaume; les Impériaux prennent Mouzon, assiègent Mézières. Bayard sauve cette place; et le roi écrit à sa mère que pour le coup *Dieu s'est montré bon Français*. Mais le Milanais est encore enlevé à la France; le pape et l'empereur y rétablissent la maison de Sforce. Cette révolution paraissait inévitable. Lautrec, gouverneur du pays, s'était attiré la haine du peuple et de la noblesse par des excès de sévérité et de hauteur; le roi n'envoyait point d'argent, et dissipait en vaines dépenses les revenus de l'état. Autant Louis XII avait ménagé ses sujets, et veillé à l'administration des finances, autant négligeait-il cette partie essentielle du gouvernement. Avec une

pareille conduite, pouvait-il se soutenir dans une conquête exposée à tant d'orages?

On prétend que Léon X mourut de joie en apprenant nos malheurs. Les fautes de ce pontife voluptueux n'ont pu ternir la gloire qu'il a méritée, en faisant fleurir, par sa protection, les sciences et les beaux-arts. Son successeur fut Adrien VI, précepteur de Charles-Quint, homme dur, sans génie, sans goût, à qui l'on reproche d'avoir dédaigné les lettres, après s'être élevé par leur moyen à la plus haute fortune.

Mort  
de Léon X.

Lautrec, abandonné des Suisses faute d'argent, voyant les affaires désespérées en Italie, revint à la cour. François I lui reprocha la perte du Milanais. Il répondit avec fermeté que le roi en était lui-même la cause; que la gendarmerie avait servi dix-huit mois sans toucher un sou de l'épargne; que les Suisses, dont on connaissait le génie, n'avaient point été payés; que le gouvernement enfin devait s'imputer leur défection et tous les malheurs de la guerre. Le roi, qui avait donné ordre à Sem-

1523.

Fautes du  
gouvernement

blançai, surintendant des finances, d'envoyer quatre cent mille écus à ce général, le fit aussitôt arrêter.

Procès  
du surinten-  
dant  
Semblançai.

Semblançai protesta en vain que la duchesse d'Angoulême, mère du monarque, s'était saisie de cet argent. On choisit des commissaires pour le juger. Son procès traîna en longueur; mais enfin il fut condamné à être pendu, et la sentence exécutée à Montfaucon. Quelques surintendans avaient subi autrefois le même sort. Celui-ci était un respectable vieillard, peut-être victime innocente de l'avidité de madame d'Angoulême, et de la jalousie du chancelier du Prat, qui le haïssait mortellement. L'innocent est toujours faible contre de tels ennemis.

---

1524.  
Confiance  
du roi.

Le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins et les Génois, étaient ligués contre la France. « Tous les princes conspirent contre moi, dit le monarque à un Espagnol; mais j'ai de quoi leur répondre à tous. Je m'embarrasse peu de l'empereur, parce qu'il n'a point

« d'argent ; et du roi d'Angleterre ,  
 « parce que ma frontière de Picar-  
 « die est bien fortifiée ; et des Fla-  
 « mands , parce que ce sont de mau-  
 « vaises troupes. Pour l'Italie , je  
 « m'en charge moi-même ; j'irai à  
 « Milan , je le prendrai , et je ne  
 « laisserai pas à mes ennemis un  
 « pouce de terre de ce qu'ils m'ont  
 « enlevé. » Cette extrême confiance  
 venait du courage , mais ne suppo-  
 sait pas beaucoup de sagesse.

Une confédération si formidable fut réellement moins funeste que la révolte du connétable de Bourbon. Ce prince avait eu la principale gloire de la journée de Marignan. Les plus grands services sont quelquefois des sujets de haine ou de défiance. Loin de le récompenser comme il méritait , on saisit toutes les occasions de le mortifier. Pour comble de malheur , Louise de Savoie , mère du roi , devint amoureuse de lui ; elle fit des propositions de mariage , et essuya un refus. Une femme vindicative , toute puissante à la cour , ne pouvait guère modérer son ressentiment. On dis-

Révolte du  
 connéta-  
 ble de Bour-  
 bon.

puta au connétable tous les biens de la maison de Bourbon, sous prétexte qu'il ne descendait pas des aînés en ligne directe: ce procès, fondé sur la chicane, fut jugé à son désavantage. Les sollicitations de madame d'Angoulême arrachèrent un arrêt du parlement pour mettre les biens du connétable en séquestre. C'était réduire au désespoir l'homme qu'il importait le plus de ménager. Il traita aussitôt avec l'empereur.

Il se réfugie  
auprès de  
l'empereur.

Le roi, en ayant eu avis, pouvait s'assurer de sa personne; mais par une franchise outrée, dont il fut souvent la dupe, il se fia au connétable, qui lui donnait de belles paroles, et qui saisit la première occasion de s'enfuir. Guichardin raconte qu'un seigneur espagnol ne voulut point prêter son palais pour loger cet illustre transfuge. « Je ne  
« puis rien refuser à votre majesté,  
« dit-il à Charles-Quint; mais je lui  
« déclare que si le duc de Bourbon  
« loge dans ma maison, je la brû-  
« lerai dès qu'il en sera sorti, comme  
« un lieu infecté de la perfidie, et  
« par conséquent indigne d'être ja-

« mais habité par des gens d'honneur. »

Tant d'ennemis ligués contre François I n'ébranlaient point son courage. Il avait employé, pour se procurer des ressources, tous les moyens que la dissipation des finances rendait nécessaires, jusqu'à enlever une grille d'argent massif d'environ sept mille marcs, dont la dévotion prodigue de Louis XI avait orné le tombeau de S. Martin. Il voulait passer en Italie; mais craignant que la révolte du connétable ne causât quelque soulèvement dans le royaume, il se contenta d'y envoyer l'amiral de Bonnivet, qui, n'ayant guère que le mérite d'un courtisan, échoua par-tout. Heureusement les ennemis ne réussirent guère mieux en Picardie, en Flandre, et du côté de l'Espagne. Ils avaient cependant pénétré jusqu'à onze lieues de Paris. Les Français se défendirent chez eux, et furent battus au-delà des Alpes.

Bonnivet, trop inférieur par le nombre aux confédérés, et par le génie au marquis de Pescaire, à Jean

Le roi  
se défend  
par-tout.

Bonnivet  
battu  
en Italie.

Mort  
de Bayard.

de Médicis et au connétable, leurs généraux, abandonné des Suisses, attaqué dans sa retraite de Biagrasa ou de Rebec, blessé dès la première charge, perdit toute espérance de vaincre. Le chevalier Bayard reçoit aussi une blessure mortelle. On le met au pied d'un arbre; il se confesse à un gentilhomme de sa suite, faute de prêtre. Le duc de Bourbon arrive, lui témoigne son estime et sa compassion. « Ce n'est pas moi qui suis à  
« plaindre, lui dit Bayard; je meurs  
« en homme de bien. Mais j'ai pitié de  
« vous, qui combattez contre votre  
« roi, votre patrie et vos sermens. »  
Ainsi mourut ce grand homme, aussi habile que vaillant capitaine, digne de commander les armées, et qui cependant ne commanda jamais en chef, parce qu'il était trop peu courtisan pour unir la gloire et la fortune.

Siège de  
Marseille.

Charles-Quint, après l'avantage qu'il avait eu en Italie, voulut tenter une irruption en France. Bourbon en avait inspiré le dessein; l'empereur et Henri VIII étaient convenus par un nouveau traité, qu'après la conquête, il posséderait la Pro-

vence, avec titre de roi, à condition d'en faire hommage au monarque anglais, comme au véritable roi de France. Son avis était de pénétrer jusque dans le cœur du royaume; mais on s'attacha au siège de Marseille. Ses efforts et ceux de Pescaire ne purent emporter cette place. Ils décampèrent très-mécontents l'un de l'autre, la fierté de l'Italien ayant plusieurs fois humilié le Français rebelle. Celui-ci avait assuré que trois coups de canon épouvanteraient les Marseillais, au point qu'ils viendraient la corde au cou apporter les clefs de la ville. Un boulet de canon tua un jour quelques personnes dans la tente même de Pescaire. Bourbon accourut au bruit de cet accident, et demanda ce que c'était. *Ce sont,* répondit Pescaire, *les consuls de Marseille qui nous apportent les clefs de la ville.*

Si François I eût écouté les conseils des meilleures têtes de la cour, il aurait évité le malheur qui l'attendait en Italie. Bonnivet le déterminait, selon Brantôme, à y retourner, principalement pour voir une

François I  
repassé  
en Italie.

Son  
imprudence. belle Milanaise dont il vantait les charmes. Quel qu'en fut le motif, l'imprudence l'entraîna au-delà des monts, et lui fit commettre des fautes irréparables. Toujours dirigé par Bonnivet, dont les avis étaient toujours pernicioeux, il assiége Pavie, contre le sentiment des vieux capitaines, et il affaiblit son armée pour faire une diversion du côté de Naples. Tandis que Pavie lui résiste vigoureusement, Bourbon rassemble des troupes en Allemagne. Comme Charles-Quint, avec toute sa puissance, n'avait pas d'argent, et ne pouvait exiger de nouvelles impositions, ce général engage ses propres joyaux pour avoir une petite armée. Il amène douze mille hommes. Les ennemis présentent la bataille.

1525. Une fausse honte empêcha le roi de lever le siège, et Bonnivet le confirma dans la résolution de combattre. Cette funeste bataille ressemble à celles de Poitiers et d'Azincourt. Le roi, après avoir tué de sa main sept ou huit hommes, fut sauvé de la fureur du soldat par Pompéran, le seul officier français qui eût suivi

Bataille de Pavie.

le connétable. Il se rendit prisonnier Le roi  
prisonnier. au comte de Lannoi, viceroy de Naples. Bonnivet se fit tuer de désespoir. Le duc de Bourbon, qui le regardait comme son ennemi personnel, dit en le voyant mort : *Ah, malheureux ! tu es cause de la ruine de la France et de la mienne.* François I accueillit avec bonté ce prince victorieux, qui se jeta à ses pieds, mais dont la vue seule était un cruel reproche de ses imprudences. Il écrivit à la duchesse d'Angoulême, régente du royaume : *Madame, tout est perdu, hormis l'honneur ;* lettre digne d'un héros vaincu. Selon Guichardin, les Impériaux ne perdirent que sept cents hommes, et les Français en perdirent huit à neuf mille, sans compter les prisonniers. Selon la relation envoyée à Charles-Quint, il resta sur le champ de bataille vingt-cinq mille hommes de l'armée française, et les Impériaux n'en avaient perdu que cinq cents. Guichardin est évidemment plus croyable.

L'empereur, en apprenant les détails de cette victoire, affecta une Fausse modestie  
de Charles-  
Quint.

modération moins réelle qu'imposante. Il ne voulut point permettre qu'on fît des réjouissances publiques; il dit qu'une victoire remportée sur des chrétiens ne devait exciter que la douleur. Ce voile de modestie couvrait mal l'orgueil et l'ambition de Charles-Quint. L'évêque d'Osma, son confesseur, eut beau lui représenter la gloire qu'il pouvait acquérir, en traitant avec le roi à des conditions supportables: il en proposa de si dures, que l'honneur ne permettait pas de les accepter.

Ses propositions.  
odieuses.

Il voulait que François lui restituât la Bourgogne, comme un bien usurpé sur sa maison; qu'il cédât la Provence et le Dauphiné au duc de Bourbon, pour les posséder à titre de royaume; qu'il renoncât à toutes ses prétentions sur l'Italie; qu'il satisfît le roi d'Angleterre par rapport aux provinces de France, dont Henri VIII prétendait recouvrer la possession. La réponse du roi fut conforme à sa grandeur d'ame. Il protesta qu'il finirait plutôt ses jours en prison, que de démembrer ses états; ajoutant que s'il était assez lâche pour le faire,

Réponse du  
roi.

ses sujets n'auraient pas la faiblesse d'y consentir. Charles-Quint, avec ses ambitieuses prétentions, aurait dû fondre sur la France, et engager l'Anglais à y porter le fer et le feu ; mais au lieu de profiter de la victoire, il resta tranquille à Madrid ; il cessa même d'avoir pour Henri et pour Wolsey les mêmes égards qu'auparavant ; il blessa leur vanité dans les minuties, et les détacha entièrement de ses intérêts.

Fautes de  
l'empereur.

Cependant l'ennui de sa prison et les dangers de la France avaient rendu François I moins inflexible. Il voulait enfin, à quelque condition que ce fût, se retirer des mains de son ennemi, persuadé qu'il pourrait en conscience et en honneur ne pas tenir des promesses arrachées par la violence. L'empereur, qui demandait à être mis en possession de la Bourgogne avant la délivrance du roi, se relâcha sur ce point qu'on n'avait garde d'accorder. Par le traité de Madrid, François céda la Bourgogne et ses droits de suzeraineté sur l'Artois, la Flandre, etc. ; il s'engageait à revenir dans sa prison,

1526.

Traité  
de Madrid.

en cas que la Bourgogne ne fût pas remise dans six semaines. Ses deux fils aînés devaient servir d'otages, ou le dauphin avec un nombre des premières têtes du royaume. En un mot, l'empereur s'assurait tous les avantages qu'il pouvait tirer des conjonctures. Ils se prodiguèrent mutuellement des marques d'amitié, dont la fausseté éclata bientôt. Au même instant que l'illustre prisonnier entra sur les terres de France, ses deux fils furent livrés aux Espagnols. La régente, par un courage d'esprit extraordinaire, aima mieux les exposer l'un et l'autre, que de donner en otage avec le dauphin des hommes qui étaient la ressource de l'état. Elle gouvernait avec une prudence qui pouvait faire oublier ses anciennes fautes; elle négociait de toutes parts, et dissipait la ligue en divisant les ennemis.

Le traité  
ne s'exécute  
point.

Avant de signer le traité, François avait pris la précaution inutile de faire une protestation secrète. Il ne tarda guère à montrer publiquement ses intentions. Sommé d'exécuter sa promesse, il répondit que cette af-

faire intéressait tout le royaume ; qu'il ne pouvait la finir que de concert avec les états-généraux, et surtout avec les états de Bourgogne. Les Bourguignons lui représentèrent qu'il n'avait pas le droit d'aliéner le domaine de la couronne ; que le serment de son sacre le liait à cet égard ; qu'en pareil cas, les sujets n'étaient point tenus à l'obéissance ; que si le roi persistait dans sa résolution, ils en appelleraient au jugement des états-généraux de la monarchie, et qu'ils périraient plutôt que de passer sous une domination étrangère. L'ambassadeur de Charles-Quint, voyant qu'on le jouait, insista sur la parole que le roi avait donnée de retourner en Espagne. Mais François éluda cette demande, en se plaignant des injustices et des violences de l'empereur ; il offrit néanmoins deux millions d'or, au lieu du duché de Bourgogne, pour la rançon de ses enfans.

Il venait déjà de faire une ligue avec Clément VII, avec le roi d'Angleterre et les Vénitiens, pour rendre la liberté à l'Italie, et pour ré-

Ligue contre Charles.

tablir François Sforce dans le Milanaïs. Ainsi tout change dans les événemens ; celui qui avait dépouillé Sforce, devient tout-à-coup son défenseur.

---

1527.  
Rome  
saccagée par  
les  
Impériaux.

Par une fatalité singulière, le pape fut la victime de cette ligue ; Bourbon, à qui l'empereur avait promis l'investiture du duché de Milan, en achevait la conquête. L'argent lui manquait pour payer ses troupes, qui se mutinaient sans cesse, qui même pillèrent ses équipages. Il les conduisit à Rome, sans découvrir son projet, et les flatta d'un riche butin. Transportés de joie, les soldats jurèrent de le suivre, *quelque part qu'il voulût aller, fût-ce à tous les diables*. Il donna l'assaut à cette ville, monta lui-même sur une échelle, et fut tué à l'âge de trente-huit ans ; héros dont la gloire aurait été pure, si des injustices criantes ne l'avaient poussé à la révolte. Il ordonna en expirant que l'on couvrît son corps d'un manteau, pour cacher sa mort aux soldats. Rome fut inhumainement saccagée. Clément VII se trouva prisonnier de Charles-Quint,

qui prit le deuil de cette victoire, mais qui demanda néanmoins quatre cent mille ducats pour rendre la liberté au pontife.

Le roi avait un extrême besoin d'argent, soit qu'il fallût payer Charles-Quint, ou continuer la guerre. Il convoqua une assemblée de notables. Il harangua en héros, en père du peuple; il se montra résolu de retourner à Madrid, à la place de ses enfans; fit lire un acte d'abdication de la couronne, qu'il avait fait dans sa prison. Les députés des trois ordres firent éclater leur zèle. Le cardinal de Bourbon dit que le clergé, *sans attendre la permission du pape*, offrait treize cent mille livres, en demandant la conservation de ses privilèges, et la destruction de l'hérésie. Le duc de Vendôme, au nom de la noblesse, offrit la moitié des biens, la totalité, si même la moitié ne suffisait pas, *et par-dessus*, dit-il, *nos épées, et jusqu'à la dernière goutte de notre sang*. Il assura que dans les provinces, tout gentilhomme penserait de même. Le tiers-état offrit avec la même ardeur sa vie et

Assemblée  
des  
notables.

ses biens. La réponse du roi fut digne de ces sentimens patriotiques ; et il déclara qu'il pouvait rester parmi ses sujets, sans donner la moindre atteinte à son honneur, puisque les engagemens qu'on lui avait arrachés étaient nuls. Dans son discours, ces paroles méritent sur-tout d'être conservées : « Je suis né gentilhomme, « et non pas roi ; et mes enfans n'ont « pas de plus beau titre que celui de « chefs de la noblesse ». Il dit au sujet de la cession de la Bourgogne : « Si l'on demandait mon avis, je « répondrais comme gentilhomme, « qu'il faudrait me passer cent fois « sur le ventre avant d'obtenir mon « consentement : jugez de ce que je « dois penser comme roi ! »

---

1529. La guerre recommence en Italie.

Défis des deux monarques.

Cependant les négociations au sujet du traité de Madrid étant inutiles, François I et Henri VIII déclarèrent solennellement la guerre à l'empereur. Celui-ci accuse le roi de France de lui avoir manqué de parole, et déclare qu'il le lui soutiendra seul à seul. Son rival, dans un écrit signé de sa main, répond qu'il en a menti par la gorge, et le somme

d'assurer le camp pour un combat singulier. On s'en tint à ces défits mutuels, indignes de la majesté de deux grands princes. Mais la guerre se fit en Italie avec un nouvel acharnement. Lautrec assiégea Naples, qui se défendit plus de trois mois. La peste se mit dans l'armée, et enleva le général. La défection du célèbre André Doria acheva de tout perdre. Avec les galères de Gênes, il avait rendu des services essentiels : il passa tout-à-coup du côté des Impériaux, parce qu'on le payait d'ingratitude. Naples fut délivrée. Le Milanais ne fut point conquis. Ces malheureuses guerres d'Italie, entreprises par l'ambition, ne servirent jamais qu'à désoler le royaume.

La paix se fit enfin à Cambrai. Les plénipotentiaires furent deux femmes, la duchesse d'Angoulême pour François I ; pour Charles - Quint, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays - Bas, cette même Marguerite que Charles VIII avait dû épouser, et qu'il renvoya en Flandre. L'empereur se désista de ses poursuites sur la Bourgogne, en se

Traité  
de Cambrai;

réserveant de soutenir ses prétentions par les voies de justice : le roi renonça à toute souveraineté sur la Flandre, sur l'Artois, et promit deux millions d'écus d'or pour la rançon de ses enfans. Les finances étaient épuisées, autant par les plaisirs que par la guerre. Henri VIII fournit de l'argent.

Divorce  
de  
Henri VIII.

Le divorce qu'il voulait faire avec Catherine d'Arragon, tante de l'empereur, pour épouser Anne Boleyn, fille d'un simple gentilhomme, était un motif des'unir plus étroitement à François I. Il avait besoin de son secours contre Charles-Quint, et on lui faisait espérer les suffrages de l'université en faveur de ce divorce. La Sorbonne décida en effet que son mariage était nul, malgré une dispense de Jules II, parce que, suivant le Lévitique, un homme ne peut pas épouser la veuve de son frère : ce qui pourtant est ordonné en certains cas par d'autres lois mosaïques. Catherine avait été mariée d'abord à Arthur, frère aîné de Henri, mort peu de mois après ; et le mariage n'ayant pas été consommé (on le

supposait du moins), le pape avait permis à Henri d'épouser la veuve. Ils vivaient ensemble depuis vingt ans. Les enfans nés de leur union, semblaient la mettre hors d'atteinte; mais rien ne pouvait modérer les passions du roi d'Angleterre. Résolu au divorce, il tenta tous les moyens d'y faire consentir Clément VII. Déjà la bulle qu'il sollicitait était arrivée à Londres. Charles - Quint rompit toutes ses mesures. Le légat eut ordre de brûler cette bulle, et l'affaire fut évoquée à Rome. Les délais et les difficultés du pape irritèrent les desirs du prince amoureux. Il épousa Anne Boleyn.

Clément, prêt à lancer les foudres de l'autorité spirituelle, lui fixa un terme pour répondre, et pour déclarer sa dernière résolution. Henri VIII, qui avait écrit contre Luther, qui se glorifiait du titre de défenseur de l'Eglise, craignait fort de rompre avec Rome. On lui faisait espérer un jugement favorable: il se détermine à le subir; mais son courrier n'arrivant point au jour marqué, on se hâte de fulminer l'excom-

---

 1534.

 Schisme  
d'Angle-  
terre.

munication. Deux jours après arrive une réponse qui pouvait calmer le pontife. Le coup était porté, le mal fut sans remède. Henri se sépara pour toujours de l'Eglise romaine, et s'établit chef de la religion en Angleterre.

Naissance  
du lu-  
théranisme.

Cette précipitation de Clément VII était d'autant plus imprudente, que l'hérésie de Luther avait déjà enlevé au saint siège une partie de l'Europe. Il importe d'ébaucher ici le tableau d'une révolution qui embrasse tant d'objets intéressans, et qui a des rapports essentiels avec notre histoire. Léon X, en 1517, ayant besoin d'argent, soit pour la guerre qu'il méditait contre les Turcs, soit pour la construction de la magnifique église de Saint-Pierre, eut recours à un expédient dont on avait souvent abusé; il fit prêcher des indulgences. Les dominicains furent chargés de cette commission en Allemagne, en dépit des augustins, qui la regardaient comme un privilège de leur ordre. La manière dont on distribua les grâces spirituelles, ressemblait à une vente publique. Il y eut des bureaux d'in-

Vente d'in-  
dulgences.

indulgences jusque dans les cabarets. L'avarice des collecteurs ne dissimulait point ses basses manœuvres ; le pape lui-même était soupçonné de détourner à son profit une partie des aumônes. Cet abus n'aurait peut-être excité que des murmures, si les augustins ne s'étaient pas cru offensés.

Luther.

Un d'eux, homme ardent, audacieux, éloquent, théologien altier et indomtable, Luther entreprit de venger son ordre. Il invectiva contre les dominicains, n'épargna pas les désordres de la cour de Rome et du clergé, attaqua sur-tout le trafic scandaleux des indulgences. Les premiers éclats d'une guerre théologique en amènent toujours de plus grands, lorsqu'un enthousiaste trouve des sectateurs zélés, et de puissans adversaires. Luther avait commencé par les abus ; il passa bientôt jusqu'aux dogmes. Le libre arbitre, la justification, les indulgences, le purgatoire, les sacremens, l'autorité du pape et de l'Eglise, etc., exercèrent sa témérité. Des discussions hardies le conduisirent à des assertions hérétiques, et les conjonctures

Progrès des  
nouvelles  
opinions.

étaient favorables pour les répandre, Son parti grossissait de jour en jour. Comme la superstition, jointe au dérèglement des mœurs, avait introduit dans l'Eglise beaucoup de désordres palpables, qui faisaient depuis long-temps demander une réforme, il était aisé de confondre avec la religion catholique ces abus mêmes, encore défendus par de superstitieux apologistes. D'ailleurs, l'appât séduisant de la liberté attirait les peuples; on flattait l'amour-propre, en soumettant à l'examen les dogmes reçus; l'imprimerie avait multiplié les exemplaires de l'Ecriture, et l'on se prévalait contre l'Eglise de plusieurs textes dont elle pouvait seule fixer le sens. Quoique Luther rejetât la confession, l'abstinence, les vœux monastiques, il étalait des idées de perfection et de rigorisme toujours capables de donner du poids aux nouveautés. Enfin, les princes trouvaient un grand avantage à s'emparer des biens ecclésiastiques, et à ne plus enrichir Rome aux dépens de leurs états.

Léon X aurait pu étouffer ces se-

mences de schisme en gagnant Luther. Il le méprisa, et l'excommunia en 1520. Ce fougueux théologien, soutenu par Frédéric, duc de Saxe, devint alors l'ennemi irréconciliable de la papauté. La Saxe, la Hesse, Brunswick, le Danemarck, la Suède, secouèrent le joug. Zuingle ajouta aux erreurs de Luther, et entraîna la plus grande partie de la Suisse. Peu de temps après, Genève embrassa les nouvelles opinions. Un moine fut l'auteur de ce prodigieux changement.

Plusieurs états se séparent du saint siège.

Quand on voit la grossièreté de ses injures contre Léon X, qu'il appelait le *petit papelin*, le *petit ânon de pape* ; quand on réfléchit à la manière absurde dont il abolit les messes privées, assurant que le diable lui était apparu, et lui avait prouvé que ces messes étaient une idolâtrie, il n'est pas possible d'attribuer la naissance du protestantisme aux progrès de la littérature. Il semble plutôt que c'est le fruit de la barbarie et du fanatisme. Malheureusement presque tout le clergé avait fourni matière aux fougueu-

C'était le fruit du fanatisme.

ses déclamations de Luther, et ses excès mêmes font assez sentir le tort que la superstition et l'ignorance avaient fait à la vérité.

Charles-  
Quint ne  
peut répri-  
mer les  
protestans.

Charles-Quint voulut d'abord réprimer les luthériens, et profiter de ces troubles pour asservir les princes d'Allemagne. Mais la diète de Spire, en 1529, rendit inutilement un décret en faveur de l'ancienne religion. Les réformés protestèrent contre ce décret, et prirent de là le nom de Protestans. Ils se liguèrent à Smalkalde, contre l'empereur qui voulait les perdre. Craignant alors qu'ils ne s'unissent aux Turcs, dont les armes menaçaient l'empire, il leur accorda la liberté de conscience en 1531, et défit Soliman II avec leur secours.

Conduite  
du roi  
à leur égard.

Par un contraste bizarre, François faisait ou laissait brûler les hérétiques de son royaume, et se liguaient avec les hérétiques d'Allemagne. Le schisme de Henri VIII lui donnant occasion de se plaindre de Clément VII, il témoigna un jour au nonce qu'on pourrait bien suivre en France l'exemple de l'Angleterre. « Franchement, sire, répondit le

« nonce , vous en seriez marri le  
 « premier. Une nouvelle religion  
 « mise parmi un peuple , ne de-  
 « mande après que le changement du  
 prince. » Si cette maxime nés'est pas  
 toujours vérifiée, du moins éprouva-  
 t-on bientôt tout ce qu'un change-  
 ment de religion peut produire de  
 cabale et de fureurs.

Quoique par les traités de Madrid  
 et de Cambrai, le roi eût renoncé au  
 duché de Milan, il prétendait tou-  
 jours faire revivre ses droits quand  
 il en trouverait le moyen. François  
 Sforce lui fournit un sujet de guerre,  
 en faisant couper la tête à Merveille,  
 ministre secret du monarque auprès  
 de lui. Les domestiques de Merveille  
 avaient tué un gentilhomme italien  
 qui les insultait. Ce fut la cause de  
 son supplice. Le duc commit cette  
 violence pour dissiper les soupçons  
 de Charles-Quint. François, résolu  
 de l'en punir, demanda le passage  
 au duc de Savoie; celui-ci le refuse;  
 on lui enlève presque tous ses états.  
 Sforce venait de mourir. Le roi,  
 n'ayant cédé le Milanais qu'en sa fa-  
 veur, ne balança plus à déclarer hau-

1535.

Nouvelle  
 brouillerie  
 par rapport  
 au Milanais.

tement ses desseins. Il demanda l'investiture pour Henri, duc d'Orléans, son second fils. L'empereur promit d'abord, biaisa ensuite, traîna l'affaire en longueur, et offrit enfin d'accorder l'investiture au duc d'Angoulême, le dernier des fils de France. Il prétendait que l'Italie serait en danger, si le Milanais appartenait au duc d'Orléans, qui, du chef de Catherine de Médicis, sa femme, avait des prétentions sur d'autres états (1).

Orgueil  
de Charles-  
Quint.

Fier de son expédition d'Afrique, où il venait de battre le célèbre Barberousse, général de Soliman, il affectait une hauteur injurieuse à l'égard de François I. Il déclama contre lui dans la salle du consistoire; il porta l'insulte jusqu'à dire que si ses capitaines et ses soldats ressembaient à ceux du roi, il irait la corde

---

(1) Clément VIII, qui avait établi son neveu, Alexandre de Médicis, souverain de Florence, avait encore eu le bonheur de marier sa nièce Catherine avec le duc d'Orléans, sous promesse de lui donner Reggio, Modène, Pise, Livourne, Parme, Plaisance, etc., et d'unir ses armes à celles du roi, pour mettre Catherine en possession du duché d'Urbain.

au cou lui demander miséricorde. Il employa l'artifice pour rendre odieux cet ennemi qu'il se flattait d'accabler. Toute l'Allemagne fut remplie de manifestes, où le roi était accusé d'avoir traité avec Barbe-rousse contre l'empire. L'Italie retentit de prédictions qui promettaient le royaume de France à l'empereur. Il se le promettait lui-même, et avant de partir pour cette conquête, il dit à Paul Jove, son historien, de faire provision de papier et d'encre, qu'il allait lui tailler bien de la besogne. Le vertige de la prospérité lui fermait les yeux sur les vicissitudes de la fortune. Prêt à entrer en Provence, dont la perfidie du marquis de Saluces lui ouvrait les portes, il demande à un gentilhomme français, combien il y avait de journées jusqu'à Paris? « De journées? répond le Français: si vous entendez par ce mot des batailles, je vous assure qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à moins que les agresseurs ne soient battus dès la première. »

Il veut conquérir la France.

Mot remarquable d'un Français.

Cependant le roi était privé du secours sans secours.

cours de ses alliés. Il venait d'affecter un zèle violent propre à irriter contre lui les protestans d'Allemagne. Après une procession solennelle, où ses enfans portèrent le dais, il avait harangué chez l'évêque de Paris ; il avait dit que « si un de ses membres était infecté d'hérésie, il le donnerait à couper ; qu'il sacrifierait même son propre fils. » Six luthériens avaient été ensuite brûlés à petit feu de la manière la plus cruelle. La ligue de Smalkalde ne dissimula point son ressentiment, et refusa les secours qu'il sollicitait.

---

1536. Le maréchal de Montmorenci, dirigé par les ordres du roi, sauva la Provence. Il avait fait ravager tout le pays, ne laissant que les vignes et les arbres, dont les fruits pouvaient causer des maladies aux Impériaux. Retranché dans un camp près d'Avignon, il ne devait point hasarder de batailles douteuses. Rien n'était plus sage que ces mesures. La belle armée de Charles-Quint fut bientôt ruinée par la disette et les maladies. Il se présenta devant Marseille et devant Arles, sans pouvoir en for-

Invasion  
en France,  
sans succès.

mer le siège. Enfin il repassa les Alpes, vivement harcelé par les paysans provençaux, qui lui tuèrent beaucoup de monde. Les Impériaux ne réussirent pas mieux en Picardie. Ils levèrent le siège de Péronne, après plusieurs assauts soutenus avec une valeur admirable.

Dans le cours de ces heureux événemens, le dauphin mourut empoisonné. On arrêta son échanson Montécuculli, qui était Italien. Mis à la torture, il s'avoua coupable de ce crime, et les soupçons s'étendirent sur l'empereur même. Une haine violente peut inspirer de pareilles accusations, et les rend toujours suspects. Charles insinua que la duchesse d'Orléans, Catherine de Médicis, dont le génie dangereux ne se fera que trop connaître, offrait plus de matière aux soupçons, puisque la qualité de dauphin passait à son mari.

Il n'y avait guère d'apparence que le souverain le plus puissant de l'Europe pût être cité à Paris, comme un vassal coupable de félonie. C'est ce qui arriva pourtant. Sous prétexte

Le dauphin  
empoisonné.

1537.

Le parle-  
ment  
condamne  
l'empereur.

que l'empereur avait violé le traité de Cambrai, que par conséquent la cession des droits de suzeraineté sur l'Artois et la Flandre devenait nulle, le parlement, où se trouvèrent les princes et les pairs, déclara *Charles d'Autriche atteint notoirement de rébellion et de félonie*, et ses comtés de Flandre et d'Artois confisqués et réunis à la couronne. Cet acte d'autorité ressemblait trop aux dernières bravades de Charles-Quint, qu'on tournait en ridicule depuis son expédition de Provence. Que pouvait produire un arrêt contre l'empereur? Et la couronne n'était-elle pas intéressée à effacer jusqu'aux moindres vestiges du gouvernement féodal?

Alliance  
avec le Turc.

Le roi fit une démarche plus utile en se procurant un allié redoutable, tel que Soliman. Ces sortes d'alliances avaient jusqu'alors paru indignes du nom chrétien, malgré l'exemple qu'avait donné Alexandre VI. François s'était plaint amèrement lui-même des bruits semés en Allemagne, pour le rendre odieux comme ami du Turc. Mais la politique

l'emporta sur l'opinion. Chrétiens, mahométans, catholiques, hérétiques, devraient certainement être unis par les seuls liens de la nature. Le grand mal est de ne s'unir avec les uns que pour la ruine des autres. Si la religion ne peut désarmer les princes chrétiens, faut-il s'étonner que l'intérêt les rapproche des princes infidèles ? En conséquence du traité, Barberousse devait attaquer Naples, tandis que l'armée française fondrait sur Milan. Le Turc tint parole ; mais le roi arriva trop tard pour le seconder. L'Italie touchait au moment d'une fatale révolution, si les deux puissances eussent agi de concert. Alors l'empereur se montra moins éloigné de la paix, et conclut avec le roi une trêve de dix ans. Ils se virent à Aigues-Mortes, s'y donnèrent toutes les marques d'une réconciliation parfaite. L'essentiel était de la prouver par les effets ; l'occasion s'en présenta bientôt.

Les Gantois s'étant révoltés contre l'empereur, pour une taxe qu'ils prétendaient contraire à leurs pri-

---



---

 1538.

 Trêve de  
dix ans.

---



---

 1539.

 Le roi dupé  
par Charles-  
Quint.

viléges, offrirent au roi de se donner à lui, et de le rendre maître des Pays-Bas. François refusa généreusement. Il fit plus; il accorda le passage en France à Charles-Quint, à condition d'obtenir l'investiture du Milanais; il le reçut avec les plus grands honneurs, sans demander même sa promesse par écrit. Une franchise mal entendue multiplia ses fautes. Il eut l'imprudence d'agir en ami avec un ennemi rusé, dont le caractère était si connu; il lui confia les secrets du roi d'Angleterre; il lui fournit les moyens de le brouiller, non-seulement avec l'Anglais, mais avec le Turc. L'empereur, à peine arrivé en Flandre, sommé de sa parole pour le Milanais, répond hardiment qu'il n'a rien promis. La colère du roi se décharge sur le connétable de Montmorenci, qui avait été d'avis de se fier à la parole de l'empereur: le connétable est disgracié. Une promesse par écrit eût été vraisemblablement aussi peu solide; mais elle eût servi à constater

Bon mot du la perfidie.

fou  
de la cour.

Un bon mot du fou de la cour,

nommé Triboulet, mérite d'être rapporté. Il avait écrit sur ses tablettes, que Charles-Quint était plus fou que lui de s'exposer à passer par le royaume. « Mais, lui dit le roi, si je  
 « le laisse passer sans lui rien faire,  
 « que diras-tu ? Cela est bien aisé,  
 « reprit Triboulet ; j'effacerai son  
 « nom, et j'y mettrai le vôtre. » Plusieurs pensaient secrètement comme ce bouffon, qui avait seul le privilège de tout dire.

La comtesse d'Etampes, maîtresse du roi, lui avait conseillé de tirer parti de la circonstance. « Voyez-  
 « vous, mon frère, cette belle dame ?  
 « dit-il à l'empereur ; elle est d'a-  
 « vis que je ne vous laisse point par-  
 « tir, que vous n'ayez révoqué le  
 « traité de Madrid. » Charles répondit, sans paraître ému : *Si l'avis est bon, il faut le suivre.* Mais le lendemain, devant la comtesse, il laissa tomber une bague de grand prix ; et comme elle s'empressait de la lui rendre, après l'avoir ramassée :  
 « Non, madame, dit-il ; ce diamant  
 « est en trop belle main pour le re-  
 « prendre ; je vous prie de le garder

Adresse  
 de  
 l'empereur.

« pour l'amour de moi » (1). Charles tendait à son but ; François ne pouvait manquer aux lois de l'honneur : il aurait dû seulement se précautionner contre la fraude et la trahison.

1542. Nouvelle guerre. Cette nouvelle brouillerie des deux princes annonçait une nouvelle guerre. Le roi, furieux de se voir indignement joué, reçut un autre affront. Deux ambassadeurs qu'il envoyait à Venise et à la Porte, furent assassinés en chemin par l'ordre du marquis de Guasto, gouverneur du Milanais. C'était une raison plus que suffisante de rompre la trêve. Tout fut bientôt en combustion. Cinq armées françaises semblaient devoir écraser l'ennemi. Le duc d'Orléans fit des conquêtes en Flandre, et les abandonna pour voler à l'autre ex-

---

(1) Tel était le crédit de cette femme, que le chancelier Poyet fut sacrifié pour lui avoir déplu. Elle ne cessa de le poursuivre, jusqu'à ce qu'enfin on lui fit son procès. Un arrêt de 1545 le dégradait de sa dignité, et le condamna à cent mille livres d'amende. Il était coupable de plusieurs malversations ; mais, s'il ne s'était pas attiré la haine de la comtesse d'Etampes, il aurait sans doute bravé toute autre poursuite.

trémité du royaume, où il espérait de partager avec le dauphin Henri la gloire d'une bataille. Son espérance fut cruellement trompée. Le dauphin échoua au siège de Perpignan; le comte d'Enguien, frère du roi de Navarre et du prince de Condé, ne réussit pas mieux à celui du château de Nice.

Les galères du roi, jointes à celles de Barberousse (car les manéges de Charles - Quint n'avaient pu empêcher une nouvelle alliance avec les Turcs), revinrent à Toulon après ce siège inutile. C'était un spectacle étrange pour l'Europe, que de voir des chrétiens et des musulmans réunis en corps d'armée; c'était aussi pour l'empereur une belle matière d'invectives. Le roi se justifia par un manifeste, et alléqua l'exemple d'Abraham, de David, et des Machabées. Toutes ses raisons furent moins fortes que l'autorité de Charles-Quint, qui vint à bout de le faire déclarer ennemi de l'empire et du nom chrétien par la diète de Spire.

Cependant les Français remportèrent à Cérizoles, en Italie, une

---



---

 1543.

Les  
Français et  
et les Turcs  
à Toulon.

---



---

 1544.

Bataille de  
Cérizoles.  
Montluc.

victoire mémorable. Le comte d'Enguien commandait l'armée, sans avoir la permission de hasarder une bataille. Jugeant qu'elle était nécessaire, il dépêche à la cour le brave Montluc, pauvre gentilhomme gascon, alors officier subalterne, mais déjà connu par ses talens militaires, qui l'élevèrent à la plus haute fortune. Le roi daigne le faire assister au conseil. On y propose l'affaire; le comte de Saint Paul s'élève contre le projet du comte d'Enguien: Montluc l'emporte par ses raisons et par la vivacité de son esprit. Saint-Paul, au sortir du conseil, dit à ce guerrier: « Fou, enragé que tu es! « tu vas être cause du plus grand « bien ou du plus grand mal qui « puisse arriver au roi. — Monsieur, « répondit-il, soyez en repos, et assurez-vous que la première nouvelle que vous recevrez, c'est que nous les aurons fricassés, et en mangerons si nous voulons. » En effet, les ennemis laissèrent sur le champ de bataille dix à douze mille morts; on assure que les Français n'en perdirent que deux cents. Le

comte d'Enguien essaya cependant deux fois, selon Montaigne, de se donner de l'épée dans la gorge, désespérant de la fortune du combat qui tournait mal de son côté. Ce jeune héros fut tué deux ans après, par un coffre qu'on lui jeta d'une fenêtre.

Il est affreux pour le genre hu- Henri VIII.  
main, que les querelles des princes ligué avec  
fassent couler des fleuves de sang, l'empereur.  
qui souvent ne servent qu'à illustrer  
un petit nombre de guerriers. Cette  
grande victoire ne produisit aucun  
avantage, parce qu'on rappela une  
partie de l'armée, nécessaire pour  
la défense du royaume. Henri VIII,  
irrité contre le roi, sur-tout à cause  
des confidences qu'il avait faites in-  
discrètement à l'empereur, s'était  
ligué avec ce dernier malgré leurs  
ressentimens mutuels. La politique  
faisait oublier à Charles-Quint, et  
sa tante répudiée, et l'Eglise persé-  
cutée en Angleterre. Henri assiégea  
et prit Boulogne; l'empereur péné-  
tra jusqu'à Soissons. On négocia de  
nouveau avec lui. Craignant de ne  
remporter de son entreprise que les

Paix  
de Crépi.

fruits de celle de Provence, il consentit à la paix, signa le traité à Crépi en Laonois, et promit au duc d'Orléans, second fils du roi, les Pays-Bas ou le Milanais avec sa fille. La mort de ce jeune prince le déchargea d'une obligation qu'il eût peut-être violée sans scrupule. Henri VIII ne fit la paix qu'en 1546. Boulogne qu'il conserva devait être rendue à la France dans huit ans, pour cent mille écus d'or.

Progrès de  
l'hérésie  
en France.

Les disputes de religion excitaient déjà en France une fermentation dangereuse. L'amour de la nouveauté, si vif parmi les Français; le goût des lettres, propre à aiguillonner la hardiesse de l'esprit; les raisons spécieuses dont quelques habiles protestans couvraient leurs faux systèmes; la protection que leur accordait Marguerite, reine de Navarre et sœur du roi, princesse d'un génie distingué; les feux même où l'on jetait les hérétiques, contribuèrent au progrès rapide de l'hérésie. L'horrible exécution de Mérindol et de Cabrières, ne servit qu'à échauffer cet esprit de secte, qui aime à se

---

1545.

Horrible  
exécution en  
Provence.

roidir contre la rigueur. Cabrières, petite ville du Comtat, et Mérindol, gros bourg de Provence, conservaient les erreurs des anciens Vaudois, peu différentes de celles des protestans. Luther y avait envoyé des ministres, et ces Vaudois ne dissimulaient plus leurs opinions. Le parlement de Provence rendit contre eux un arrêt barbare, qui condamnait au feu les pères de famille de Mérindol, confisquait tous les biens des habitans, ordonnait de raser toutes les maisons, de déraciner tous les arbres des vergers, et même ceux des forêts voisines. L'exécution en fut suspendue quelques années. On aurait dû en abolir la mémoire; mais le premier président d'Oppède ayant peint ces hérétiques comme des séditeux, le cardinal de Tournon, grand zéléteur, engagea le monarque à ordonner l'exécution de l'arrêt. Ni l'un ni l'autre, sans doute, ne prévoyaient les atrocités qu'Oppède et l'avocat-général Guérin allaient commettre. Unis au baron de la Garde, qui ramenait des troupes d'Italie, ils se jetèrent sur ces

malheureux. Trois mille personnes, sans distinction d'âge ni de sexe, furent massacrées pour l'honneur de la foi chrétienne ; Mérindol, Cabrières, vingt-deux bourgs ou villages, furent mis en cendres. Quel moyen d'honorer la religion ! Le roi en eut horreur ; mais on ne punit cette barbarie que sous le règne suivant, par le supplice de Guérin, accusé de plusieurs autres crimes. Oppède, plus accrédité à la cour, ne parut point criminel.

Calvinisme :  
ce qui  
le rendait  
séduisant.

Nous verrons bientôt le calvinisme s'enraciner dans le royaume, et y enfanter la guerre civile. Calvin, ecclésiastique de Noyon, avait déjà fait bien des prosélytes, quand il se vit contraint de s'expatrier, quoique son livre de *l'Institution chrétienne* fût dédié au roi. Il devint le chef de la religion à Genève ; il régla le dogme et le culte. Sa doctrine, différente en quelques points de celle de Luther, était encore plus incompatible avec la foi et les usages de l'Eglise, sur-tout par rapport à la présence réelle et au culte extérieur, qu'il dépouilla presque de toute cérémo-

nie. Cette simplicité de culte, sans pratique de dévotion, était séduisante pour les gens d'esprit, avantageuse en apparence pour le peuple, commode pour les tièdes, très-propre néanmoins à enflammer l'enthousiasme des fervens, que des idées mystiques de perfection ravissaient en extase; enfin d'autant plus favorable à l'esprit républicain, déjà répandu par-tout, qu'elle bannissait toute hiérarchie, et laissait aux *anciens* le gouvernement des Eglises. Les réformés de France, de Suisse, de Hollande et d'Angleterre, suivirent le système de Calvin, préférablement au luthéranisme. Observons en général que les dogmes des protestans sur la prédestination et la justification, devaient inspirer le fanatisme, indépendamment de leur animosité contre l'Eglise romaine, et que leurs fréquentes variations sur plusieurs points essentiels, sont une preuve du peu de solidité de leurs principes.

Henri VIII ne jouit pas long-temps de la paix qu'il venait de conclure avec François. Il mourut tranquille,

---



---

 1547.

 Mort de  
 Henri VIII.

après avoir régné en tyran. De six femmes qu'il épousa, deux furent répudiées; deux autres, Anne Boleyen elle-même, décapitées. Le zèle qu'il avait d'abord montré contre Luther, devint fureur et contre les hérétiques et contre les catholiques. Il employa également les supplices pour soutenir son schisme, et pour étouffer les nouvelles opinions. Un prince qui se piquait tant de catholicité, ne se fût jamais séparé de Rome, si le pape avait eu la prudence de consulter les intérêts de l'Eglise, plutôt que le ressentiment de Charles-Quint.

Mort du roi.

Le roi de France lui survécut peu de mois. Son libertinage l'avait exposé à cette maladie honteuse apportée d'Amérique par les Espagnols. Il en mourut, âgé de cinquante-deux ans. Selon le président Hénault, *il ne lui manqua, pour être le premier prince de son temps, que d'être heureux; on pourrait ajouter, et d'être sage.* Sa témérité, sa négligence, son goût pour la dépense et les plaisirs, ne contribuèrent pas moins à ses malheurs, que

la finesse et la duplicité de son rival. Dans ses dernières années, mûri par l'expérience, délivré de l'amour, il s'appliqua plus sérieusement aux affaires. Ses grandes qualités, soit du cœur, soit de l'esprit, parurent vraiment solides, dès que l'ivresse des passions fut dissipée. Mais il est des fautes qui ne se réparent jamais bien.

---

Des guerres continuelles avec de puissans ennemis, entraînent tous les genres de malheurs. Les désordres de l'état, la misère des peuples, l'épuisement des finances, les expédiens pernicioeux, les manéges politiques, en sont une suite nécessaire. Si François I, au lieu de l'ambition des conquêtes et de la gloire des armes, avait eu la passion de bien gouverner son royaume, assez vaste par soi-même, ses talens, ses vertus, auraient fait sans doute le bonheur de la nation; il ne fit que perpétuer ses maux.

Effets de la guerre.

Sous ce règne, les tailles augmentèrent de plus de neuf millions, et

Impôts :  
puissance du  
roi.

les états-généraux ne furent point assemblés. C'est une preuve frappante du progrès de l'autorité royale. Au contraire, Henri VIII et Charles-Quint, malgré leur despotisme, avaient peine à obtenir des subsides. Quels avantages une telle autorité ne donnait-elle pas au roi de France! mais aussi que d'abus dans l'administration, puisque ses coffres étaient toujours vides!

Fraude  
du chance-  
celier  
Duprat.

Le chancelier Duprat, depuis cardinal, ministre intéressé et peu jaloux du bien public, introduisit de grands abus par la vénalité des charges, et attira de grands périls par l'injuste procès du connétable de Bourbon. Il avait si peu de droiture qu'il fit affaiblir la valeur intrinsèque des écus qu'on devait payer à l'Espagne pour la délivrance des deux princes enfans du roi. Les Espagnols s'aperçurent de la fraude: on en essuya l'affront; il fallut leur envoyer quarante mille écus d'indemnité, sur douze cent mille qu'on avait payés comptant.

La politique  
devenue  
artificieuse  
et difficile.

Les finesses, les détours, les protestations secrètes contre les traités,

les promesses sans bonne foi, les injustices colorées avec art, étaient depuis Louis XI une sorte de science, ajoutée au fléau de la guerre pour la désolation de l'Europe. On cherchait par-tout des alliances contre des princes aussi redoutables qu'ambitieux. La France s'unit avec le célèbre Gustave Vasa, roi de Suède; premier exemple de confédération avec les souverains du Nord. Le système politique devait naturellement s'étendre, dès qu'une puissance menaçait d'accabler les autres. Mais combien de millions d'hommes ont été massacrés, et le seront peut-être encore avant que la politique se tourne à l'intérêt commun des princes et des peuples, au soin d'entretenir la paix!

L'art de la guerre n'était plus le même que sous le gouvernement féodal. On sentait mieux la nécessité de l'infanterie. Depuis Louis XI, elle avait été presque toute entière composée de Suisses et d'Allemands, les derniers connus sous le nom de *Lansquenets* ou de *Bandes noires*. François I établit une nouvelle infanterie, divisée en sept légions de

six mille hommes, sur le modèle des anciennes légions romaines. Elles étaient divisées chacune en six compagnies, sous un capitaine, deux lieutenans et deux enseignes. Cette milice ne subsista point. On en revint au système des bandes, qui n'étaient que de cinq à six cents hommes.

Union de la  
Bretagne  
à la  
couronne.

L'union de la Bretagne à la couronne, en 1532, fut un plus grand ouvrage de politique. Les Bretons demandèrent eux-mêmes cette union, nécessaire à la tranquillité du royaume. Ils ne renoncèrent pas sans beaucoup de peine au desir d'avoir leur prince chez eux. Mais en se rendant au vœu de la cour, ils se garantirent des guerres qui auraient pu naître dans la suite au sujet de cette province.

Renaissance  
des lettres.

Rien ne fait tant d'honneur à François I, que le titre de restaurateur des lettres. Si elles fleurirent avec plus d'éclat en Italie par les soins de Léon X et des Médicis, elles furent cultivées en France avec assez de succès pour annoncer les prodiges qu'elles devaient un jour y faire éclore. Arioste, Guichardin, Ma-

chiavel, Sadolet, etc., semblaient rendre à l'Italie le siècle d'Auguste. La France n'eut guère que des savans, et c'était beaucoup, après tant de siècles barbares. On vit des hommes de qualité, le cardinal du Bellai, Guillaume et Martin de Langei, ses frères, devenir aussi respectables par leur science que par leurs places. Budé, du Chastel, Lascaris (un de ces savans échappés des ruines de Constantinople, auxquels on a fausement attribué la gloire d'avoir éclairé l'Europe), ouvrirent les sources de la bonne littérature. Mais Erasme, par la beauté de son génie et l'étendue prodigieuse de son savoir, donnait en quelque sorte le ton aux gens de lettres. Le roi voulut l'attirer, le fixer dans le royaume : ses offres furent inutiles.

Cet illustre Hollandais, estimé à la cour de Rome, que Paul III voulait faire cardinal, et que l'on a peint comme un partisan de l'hérésie, avait fait en France une partie de ses études. Sa critique fine et hardie s'exerça sur les docteurs, toujours attachés en général à leur ancien pédantisme,

Erasme  
contre les  
docteurs.

toujours armés de censures contre ce qui heurtait leurs opinions. Il les couvrit de ridicule. Leur caractère ombrageux, l'esprit de chicane et de hauteur enraciné dans les écoles, et les plates rapsodies qu'elles publiaient souvent comme des oracles, ne contribuèrent que trop au progrès du protestantisme, dont les principaux chefs joignaient l'érudition, la littérature, à leurs systèmes théologiques.

Théologiens  
trop  
ombrageux.

On voyait l'hérésie par tout ; on ne voulait point entendre raison sur aucun point. L'évêque de Mâcon ayant dit, dans l'oraison funèbre du roi, qu'il y avait lieu d'espérer que son ame était allée tout droit au ciel, la faculté de théologie s'imagina que ces paroles donnaient atteinte à la foi du purgatoire : elle envoya faire des remontrances. Un plaisant de la cour trouva moyen d'arrêter la députation. Après avoir retenu à dîner les docteurs : « J'ai bien connu le  
« feu roi mon maître, leur dit-il ;  
« il ne s'arrêtait guère en un lieu,  
« lors même qu'il y était bien. Sup-  
« posé donc qu'il soit allé en purga-

« toire, je crois qu'il n'y aura fait  
 « que passer. » Ils comprirent que  
 les rieurs seraient contre eux; et ils  
 abandonnèrent la partie.

Sous le règne suivant, la Sorbonne, après avoir censuré un catéchisme de l'évêque d'Oléron, et un bréviaire de l'évêque d'Orléans, (tant elle ménageait peu l'épiscopat même), condamna par un décret l'ancien usage des comtes de Lyon, de ne point se mettre à genoux à l'élévation de l'hostie, parce que les sectaires en tiraient un argument contre le dogme de l'Eglise. Un arrêt du conseil, sous Henri II, ordonna que la délibération doctorale serait rayée et annullée. Les comtes de Lyon n'ont abandonné leur usage que sous Louis XIV.

Usage  
 de l'église de  
 Lyon  
 condamné  
 par la  
 Sorbonne.

L'opposition violente de l'université au concordat fut une suite de cette roideur avec laquelle on traitait généralement toutes les affaires ecclésiastiques. Elle fit afficher des placards, elle défendit à ses libraires d'imprimer la loi du prince. Le concordat maintenait cependant les grands privilèges que le concile de

Opposition  
 violente  
 de l'université au  
 concordat.

Bâle donne au gradués. Ils avaient droit au tiers des bénéfices ; droit qui devait produire des abus, lorsque les grades ne seraient pas une preuve du mérite et de la doctrine. Depuis le concordat, les décimes ont pu se lever sur le clergé sans l'agrément du pape. C'est ce qu'on appelle *don gratuit*. La méthode que l'on suit pour le payer, les assemblées et les emprunts, le rendent peut-être plus onéreux à l'Eglise que ne le seraient des taxes ordinaires.

Fondations  
savantes.

François I fonda le Collège Royal, principalement pour les langues savantes ; car le goût de l'érudition dominait. Il fonda aussi l'imprimerie royale, et enrichit des meilleurs livres sa bibliothèque, où ils étaient rares avant lui. Il ordonna que les actes publics seraient écrits en français, les arrêts en particulier : le motif de cette ordonnance fut qu'il naissait souvent des difficultés pour l'intelligence des mots latins. Quelle étrange coutume, d'écrire en langue étrangère, ou plutôt en barbarismes inexplicables, ce que tout le monde aurait dû entendre !

Ordonnan-  
ce pour  
écrire les ac-  
tes en  
français.

On prétend qu'un seigneur fit sentir au roi l'absurdité de cet abus, en lui rendant compte d'un grand procès qu'il venait de perdre. « J'étais « venu en poste, dit-il, pour assister « au jugement ; à peine suis-je ar- « rivé, que votre parlement m'a débotté. » Comment, *débotté* ? reprit le roi. « Oui sire, m'a débotté ; car « voici les termes de l'arrêt : » *Dicta curia debotavit et debotat dictum actorem.* L'ordonnance parut la même année, 1539.

Anecdote  
singulière.

Les beaux-arts marchent à la suite des lettres. L'architecture déploya sa magnificence. Fontainebleau et plusieurs autres édifices sont des monumens de François. I. Il commença le palais du Louvre. Les femmes appelées à la cour, adoucirent insensiblement la rudesse des mœurs naturelle à une nation guerrière ; mais les intrigues de cour en devinrent plus vives et plus dangereuses. Du reste, le luxe avait des bornes encore si étroites, faute d'industrie, que les plus grands seigneurs menaient leurs femmes en croupe à la campagne. Tout ce qu'on étalait de magnifique,

Beaux-arts.

Mœurs.

même dans les cérémonies d'éclat, était peu de chose en comparaison des objets qui nous frappent sans cesse les yeux.

Les cheveux  
courts  
et la barbe  
longue.

La mode de porter les cheveux courts et la barbe longue, fut introduite par une aventure singulière. Le roi, en 1521, assiégeant une maison avec des boules de neige, divertissement peu convenable, fut blessé à la tête, d'un tison que le capitaine de Lorges jeta pour se défendre. Il en perdit les cheveux. De là vint cette nouvelle mode, qui ne changea que sous Louis XIII.

## HENRI II.

**H**ENRI II, fils de François I, monta sur le trône à l'âge de vingt-neuf ans. Il avait toutes les qualités d'un guerrier, plutôt que celles d'un roi; beaucoup d'adresse et de courage, trop de penchant à se laisser gouverner, et une passion aveugle pour Diane de Poitiers, sa maîtresse, qu'il fit duchesse de Valentinois;

1543,  
etc.

Caractère  
du roi.

La duchesse  
de  
Valentinois.

femme intrigante, spirituelle, assez habile pour subjuguier, malgré son âge de quarante-sept ans, un jeune roi sous le nom de qui elle régna en souveraine. Le connétable de Montmorenci fut rappelé à la cour, et plusieurs des principaux officiers de François I furent disgraciés.

On travaillait en Angleterre à marier Edouard VI avec Marie Stuart, reine d'Écosse. L'union de ces deux royaumes eût été funeste à la France, puisqu'on avait toujours profité de leurs divisions. Henri II prévint le danger, et fit épouser cette princesse au dauphin.

Marie  
Stuart mariée au  
dauphin.

Les Anglais furent forcés à rendre Boulogne pour quatre cent mille écus. Une violente sédition en Guienne, au sujet des rigueurs de la gabelle, fut sévèrement punie par le connétable, qui dépouilla Bordeaux de ses privilèges. Il y eut une petite guerre en Italie, par rapport aux duchés de Parme et de Plaisance, donnés par Paul III à Louis Farnèse son fils, et que Jules III voulait enlever à Ottavio Farnèse, protégé par Henri II. Cette guerre fut stérile

---

---

1551.

Guerre  
contre Char-  
les-Quint.

en événemens. Tous les efforts de la France devaient se tourner contre Charles - Quint. Son despotisme révoltait l'Allemagne. Il tenait prisonnier le duc de Saxe et le landgrave de Hesse, qu'il avait vaincus à la bataille de Muhlberg. Le fameux règlement ou *interim* de 1548, par lequel il prétendait assoupir les disputes de religion jusqu'au jugement du concile général, étant favorable en quelques points aux luthériens (1), excitait l'indignation des catholiques. Dans ces conjonctures, Henri II se ligue avec les protestans d'Allemagne pour défendre la liberté germanique.

Conquête  
des trois évé-  
chés.

Il passe en Lorraine, il s'empare rapidement de Metz, Toul et Verdun. Mais ses alliés font la paix avec l'empereur, qui avait fui d'Insprach devant eux, et qui accorde une entière liberté de conscience. Ce contre temps arrête les progrès de Henri. Il rentre malgré lui dans le royaume, bien résolu de conserver sa conquête.

---

(1) Il permettait le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.

Les peuples l'avaient achetée en quelque sorte, par un impôt de vingt-cinq liv. sur chaque clocher, et par un autre sur l'argenterie des églises, impôts dont la duchesse de Valentinois détourna, disait-on, une grande partie à son profit.

Impôts.

Charles-Quint, tranquille du côté de l'Allemagne, vint assiéger Metz avec la plus formidable armée qu'il eût jamais mise en campagne. Cette grande ville était mal fortifiée. François de Lorraine, duc de Guise, se chargea de la défendre (1). Une noble émulation y attira presque toute la haute noblesse du royaume. La prudence, l'activité et le courage du duc triomphèrent des forces de l'empereur, qui abandonna son entreprise après soixante-cinq jours de siège. Charles se vengea sur Térouane, ville forte des Pays-Bas. Elle fut prise d'assaut, rasée de fond en comble, et il n'en est resté depuis

1553.

Metz  
défendu par  
le duc de  
Guise.Villes  
rasées : ba-  
tailles.

(1) Claude, duc de Guise, son père, second fils de René, duc de Lorraine, était venu s'établir en France, après avoir voulu faire exclure son aîné, Antoine de la succession paternelle.

que le nom. Hesdin subit le même sort. Faut-il que ce soit sur des ruines et dans des fleuves de sang que les princes ambitieux établissent leur grandeur ! Leur histoire offre partout des sujets de larmes. L'année suivante, Henri II ravagea le Brabant, le Hainaut, le Cambresis, remporta une victoire à Renti sur l'empereur, et en tira peu d'avantages. On se battait en Italie comme en Flandre. Les Français y perdirent la bataille de Marciano ; mais ils se firent admirer à Sienne, où le brave Montluc (dont nous avons les Commentaires, que Henri IV appelait la *Bible des soldats*) soutint un siège de dix mois.

Enfin le système politique de l'Europe changea tout-à-coup, par un de ces événemens qui sont au-dessus de la prévoyance humaine. Charles-Quint, après avoir agité si violemment les nations, voulut vivre en solitaire. Soit dégoût, soit chagrin, ou sentiment de piété, il abandonna ses Etats à Philippe II son fils, que Marie, reine d'Angleterre, venait d'épouser malgré les Anglais. Ce prince,

Retraite  
de Charles-  
Quint  
dans un cou-  
vent.

1555, 56.

âgé de vingt-huit ans, ambitieux, hypocrite et cruel, se trouva en possession de l'Espagne, des royaumes de Naples et de Sicile, du Milanais, des Pays Bas et de la Franche-Comté. Son père souhaitait d'y joindre l'empire. Mais Ferdinand, frère de l'empereur, déjà élu roi des Romains, n'eut garde, quelque instance qu'on lui en fît, de renoncer à ce titre en faveur de son neveu. Ainsi la maison d'Autriche fut divisée en deux branches. Il est vraisemblable que Charles-Quint, dans le monastère où il vécut deux ans, réduit à lui-même, sans autorité et sans affaire, se repentit, comme le bruit en courut, de s'être volontairement dépouillé. Les douceurs de la solitude ne sont pas faites pour les ambitieux. On peut juger de l'activité de ce prince par ses voyages continuels, neuf en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, quatre en France, dix aux Pays-Bas, deux en Angleterre, et deux en Afrique. Il mourut en 1558. L'inquisition, qui le croirait? le soupçonna d'hérésie, et commença un procès contre sa mé-

moire; et son confesseur, Pierre Ponce, fut condamné au feu comme hérétique.

Philippe II,  
roi  
d'Espagne.

Philippe, du fond de son cabinet, mit toute l'Europe en mouvement. Les trésors immenses qu'il tira du Mexique et du Pérou, découverts sous le règne de son père, le mirent en état de tout oser. L'Amérique, noyée dans le sang de ses peuples, allait, pour ainsi dire, se venger de la cruelle avarice des Européens, en leur fournissant les moyens de s'entre-détruire. Sans faire ici des réflexions affligeantes, mais déplacées, sur la conquête du nouveau monde, observons seulement que les conquérans, sous prétexte d'y planter la foi, y firent abhorrer le nom chrétien par leurs barbaries. Il est vrai que ces premiers conquérans étaient la plupart des bandits, la lie de leur nation.

1557.  
Guerre d'Italie excitée par Paul IV.

A l'exemple des papes de la maison de Médicis, qui avaient établi leurs parens ducs de Toscane, et de Paul III, qui avait donné Parme et Plaisance à son fils Farnèse; Paul IV, Caraffa, voulant mettre une prin-

cipauté dans sa maison, proposa au roi la conquête de Naples, pour la partager avec lui. En vain le connétable de Montmorenci représenta les dangers de l'entreprise : le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, son frère, l'un et l'autre par des vues d'ambition, inspirèrent au monarque des espérances trompeuses dont il se laissa éblouir. En voulant conquérir un royaume, il exposa le sien aux plus grands malheurs. Le duc de Guise, chargé du commandement de l'armée, ne trouva point en Italie les secours que le pape avait promis, et soutint mal sa brillante réputation.

Tandis qu'il faisait une guerre malheureuse dans ce pays, qui ne fut que trop souvent l'écueil de la nation française, Emmanuel Philibert, duc de Savoie, l'un des premiers généraux de son siècle, assiégea Saint-Quentin pour le roi d'Espagne. Le vieux connétable commandait une armée en Picardie. Il voulut secourir la place, que défendait courageusement l'amiral de Coligni, son neveu. Il s'opiniâtra, contre

Bataille  
de  
Saint-Quen-  
tin.

l'avis du maréchal de Saint-André, à faire marcher toutes ses troupes, au risque d'être attaqué par une armée fort supérieure. Le duc de Savoie profita de l'occasion, et mit en déroute les Français. Cette bataille de Saint-Quentin peut se comparer à celles qui avaient rendu les Anglais maîtres de la moitié du royaume. Le comte d'Enguien, frère du prince de Condé, y fut tué avec une foule de seigneurs; un plus grand nombre, le connétable entre autres, restèrent prisonniers. Quelques jours après, Philippe II se rendit au camp. Le duc de Savoie voulut lui baiser la main; il la retira: *C'est à moi, dit-il, à baiser les vôtres, qui m'ont procuré une si belle victoire.* Ce monarque n'était point guerrier, et ne pouvait mieux faire que de s'attacher de grands capitaines.

Suites de  
cette ba-  
taille.

La terreur se répandit par toute la France. Si le roi d'Espagne eût marché droit à Paris, il s'en serait peut-être emparé. Mais soit que les expéditions hardies ne convinsent point à son caractère, soit que la

prudence lui fît craindre les ressources d'une nation puissante et belliqueuse, il se contenta de prendre Saint-Quentin, le Catelet, Hain et Noyon. Les chanoines de Saint-Quentin se retirèrent, quoiqu'on leur laissât la jouissance de leurs bénéfices. *Nous ne voulons pas, dirent-ils, demeurer dans une ville où il ne nous serait pas permis de prier Dieu publiquement pour la prospérité de la France.*

Cependant la noblesse accourait de tous côtés pour la défense du royaume; les principales villes s'empressaient à fournir de l'argent. Le roi connut bien alors, selon la remarque de Mézerai, la vérité de ce que son père lui avait dit en mourant: « *Que les Français étaient le meilleur peuple du monde, et qu'il y avait tout ensemble de la dureté et de la mauvaise politique de les tourmenter par des impôts extraordinaires, puisqu'ils se saignaient si libéralement pour les besoins de l'Etat.* »

Les Français signalent leur zèle.

Le duc de Guise lieutenant-général du royaume.

Il était de la bonne politique, comme François l'avait aussi recom-

mandé, de ne pas trop élever les princes de la maison de Lorraine, si considérables par leur naissance et leur mérite. Mais on pensa plus aux besoins présens qu'aux inconvéniens à venir. Le duc de Guise fut promptement rappelé d'Italie. Henri II lui confia toute son autorité, avec le titre de lieutenant-général du royaume.

---

1558.

Il prend  
Calais.

Le duc n'eut pas plus tôt rassemblé ses troupes, qu'il forma une entreprise décisive, dont l'impossibilité apparente facilita le succès. La reine d'Angleterre, Marie, épouse du roi d'Espagne, ayant déclaré la guerre à la France, il résolut d'assiéger Calais, et de rendre à la couronne une place qu'on regrettait depuis plus de deux cents ans. La garnison était peu nombreuse pendant l'hiver. C'est le temps qu'il prit pour l'attaquer. Après avoir trompé les ennemis par des marches feintes, tout-à-coup il paraît devant cette ville, regardée comme imprenable. En huit jours, au mois de janvier, il force Calais, qui avait coûté onze mois de siège à Edouard III; Guines

fut aussi emportée d'assaut. La prise de Thionville mit le comble à la gloire du général. On le célébrait par-tout comme le sauveur de la patrie. Ses vertus aimables lui gagnaient les cœurs, tandis que ses armes faisaient trembler ses ennemis. La défaite du maréchal de Termes, battu par le comte d'Egmond à Graveline, donna un nouveau relief au prince lorrain.

Défaite de  
Graveline.

Plus il acquérait de réputation et de crédit, plus les envieux s'efforçaient de le ruiner à la cour. La duchesse de Valentinois, toujours maîtresse de l'esprit et du cœur de Henri II, mécontente du cardinal de Lorraine, se tournait du côté des Montmorenci, rivaux des Guise. Le connétable fut employé à négocier la paix avec le roi d'Espagne, dont il était encore prisonnier. Ce monarque venait de perdre sa femme. Elisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn, régnait en Angleterre, et refusait de l'épouser. L'un et l'autre traitèrent séparément avec la France à Catau-Cambresis. Elisabeth ne pouvant céder

Paix avec  
l'Angle-  
terre.

Calais sans choquer toute sa nation le laissa au roi pour huit ans, au bout desquels il s'engageait à le rendre, ou à payer cinq cent mille écus si la restitution ne se faisait pas au terme fixé, pourvu qu'Elisabeth n'entreprît rien contre la France et contre l'Ecosse. On prévoyait bien sans doute que Calais demeurerait à la France, à moins qu'on ne l'enlevât par force. Mais cette habile princesse avait besoin de la paix pour s'affermir sur le trône. Philippe II fit son traité d'une manière infiniment plus glorieuse. Le duc de Savoie fut rétabli dans ses états, excepté Turin, Pignerol, etc. La France rendit un très-grand nombre de places. Metz, Toul et Verdun lui restèrent, malgré l'empereur Ferdinand, dont les intérêts touchaient peu le roi d'Espagne.

Traité avec  
Philippe.

=====  
1559. Ce dernier, par le traité de Catambresis, devait épouser une fille de Henri II. Les fêtes du mariage se changèrent bientôt en deuil. L'usage des tournois, si commun du temps de la chevalerie, subsistait encore, quoique défendu par diffé-

Henri II est  
tué dans  
un tournoi.

rens papes. Le roi excellait dans ces dangereux exercices. Après avoir rompu plusieurs lances avec succès, il voulut joûter de nouveau avec le comte de Montgomeri; il fut blessé à l'œil d'un éclat de lance, et en mourut, âgé de quarante-un ans. Les tournois avaient souvent produit des malheurs. Un envoyé de la Porte, assistant, sous Charles VII, à ce spectacle militaire, dit en homme sage : *Si c'est tout de bon, ce n'est pas assez; si c'est un jeu, c'est trop.* Mais une noblesse guerrière aimait à braver le péril, même en s'amusant.

La reine Catherine de Médicis ne pardonna jamais à Montgomeri la mort de son époux. Elle le fit condamner à mort en 1573, sous un autre prétexte. L'arrêt déclara roturiers ses enfans. « S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever, » dit-il au moment de l'exécution, « je consens à l'arrêt. »

Sort de  
Montgom-  
meri.

Les combats singuliers étaient encore si autorisés, que Henri, au

Fameux  
duel.

commencement de son règne, fut spectateur d'un duel où la Chateigneraie, son favori, fut blessé à mort par Chabot, baron de Jarnac. Celui-ci, après sa victoire, se mit à genoux, remercia Dieu, et se frappant la poitrine, s'écria: *Domine, non sum dignus*. Les deux champions avaient juré, selon l'ancienne coutume, « qu'ils n'avaient « sur eux ni sur leurs armes aucuns « charmes ou incantations pour gre- « ver leur ennemi, parce qu'ils ne « voulaient s'aider qu'en Dieu, en « leur droit, et en la force de leur « corps et de leurs armes. » Touché de la mort de son favori, le roi fit serment de ne plus permettre ces sortes de combats, et les défendit par une ordonnance. Il s'en trouve cependant encore quelques exemples tragiques.

Rigueurs  
contre les  
protestans.

Un édit enregistré par force en 1557, établissait dans le royaume un tribunal de l'inquisition; heureusement on n'eut pas le temps de le former. L'édit d'Ecouen, en 1559, condamnait à mort tous les protestans, avec défense aux juges de di-

minuer la peine. On les faisait brûler sans miséricorde. Quelques membres du parlement furent arrêtés pour avoir été d'avis qu'on modérât la rigueur des ordonnances. Leur esprit de douceur, que le P. Daniel taxe ridiculement de *compassion hors de saison*, aurait produit de meilleurs effets que les supplices. Plus les religionnaires étaient tourmentés, plus leur haine contre l'Eglise les attachait à l'erreur. Ils se comparaient aux premiers chrétiens, persécutés par les empereurs païens. On avait de quoi les confondre en leur opposant l'exemple de leur apôtre Calvin, qui, en 1553, fit brûler à Genève le fameux Michel Servet, accusé de ne pas croire la trinité: on pouvait même assurer que, pour devenir persécuteurs, il ne leur manquait que d'être les plus forts. Mais il n'est pas moins vrai que leur nombre et leur opiniâtreté augmentaient chaque jour au milieu de ces dernières exécutions. La cour, la ville, les provinces, tous les ordres de citoyens étaient infectés des erreurs courantes. D'Andelot, frère

Progrès de  
l'hérésie.

de l'amiral de Coligni, interrogé par le roi même sur ses sentimens, ne craignit point de blasphémer contre la messe. Une fermentation violente annonçait les orages qui éclatèrent bientôt. L'Angleterre venait de renoncer pour toujours à la catholicité. Marie avait employé pour la rétablir tous les genres de barbarie. Elisabeth se déclara protestante, et n'eut pas de peine à fixer la foi du parlement et du gros de la nation. Elle fut reconnue pour chef de la religion anglicane, titre qu'elle soutint constamment comme une des prérogatives de la couronne.

Renée de France, fille de Louis XII, duchesse de Ferrare, suivait la doctrine de Calvin. Sa cour était l'asile des sectaires. Le poète Marot, poursuivi comme tel sous François I, s'y réfugia et devint secrétaire de la princesse. Henri II envoya au duc de Ferrare un docteur dont l'instruction, signée de sa main, porte « que si  
« la duchesse persiste opiniâtrément  
« dans l'erreur, on ait à la séparer de  
« toute conversation ; qu'on lui ôte

Henri II  
veut faire  
punir  
la duchesse  
de Ferrare  
comme hé-  
rétique.

« même ses enfans, et généralement  
 « tous ses domestiques qui seraient  
 « extrêmement suspects d'hérésie ;  
 « qu'on leur fasse ensuite leur pro-  
 « cès; qu'à l'égard de la princesse, le  
 « roi s'en rapporte à la prudence de  
 « son mari, pour faire procéder con-  
 « tre elle comme il le jugera à pro-  
 « pos, en évitant néanmoins ce qui  
 « pourrait causer trop de scandale. »

Par les ordonnances du roi, il était  
 enjoit aux juges de faire arrêter,  
 comme coupables d'hérésie, tous  
 ceux qui les solliciteraient en faveur  
 des hérétiques. Ainsi les sentimens  
 d'humanité devenaient un crime  
 contre la religion.

Ordonnan-  
 ces  
 atroces

A côté de ces mœurs atroces, on  
 doit admirer un bel exemple de vertu.  
 Le maréchal de Brissac, qui com-  
 mandait en Piémont depuis dix ans,  
 fut obligé de réformer ses troupes  
 après le traité de Cateau-Cambresis.  
*Où trouverons-nous du pain?* s'é-  
 criaient les soldats d'un ton séditieux.  
*Chez moi, autant qu'il y en aura,*  
 leur répond le général. Les mar-  
 chands du pays avaient fait sur sa pa-  
 role de grandes avances pour l'ar-

Vertu  
 du maréchal  
 de  
 Brissac.

mée. Il leur donne ce qu'il a, les mène à la cour, sollicite en vain le paiement. Il allait marier sa fille; mais pour réparer l'injustice de la cour, il propose à sa femme de différer le mariage, et de donner aux marchands la somme qui devait servir de dot. La maréchale y consent. On livre la dot, on y joint de l'argent emprunté; la moitié de la dette est acquittée de cette manière, et Brissac donne des cautions pour le reste.

La  
magistra-  
ture  
aux états.

En 1558, il y eut une assemblée d'états tenue au parlement, afin d'obtenir des subsides extraordinaires. La magistrature y prit séance, et forma un quatrième ordre. C'est la première fois qu'elle était entrée aux états; elle n'y a jamais reparu depuis en corps. On consentit à un emprunt de trois millions.

Finances.

La recette montait, en 1548, à 8,547,577 livres (environ trente millions de notre monnaie actuelle); et la dépense à 9,000,487 livres. On s'endettait déjà beaucoup, et la guerre n'était pas commencée. Elle augmenta d'autant plus les charges de

l'état, qu'on connaissait moins l'économie.

Au commencement du règne, par une loi somptuaire qui ne servit qu'à exciter des murmures, et qui fut méprisée publiquement. Une ordonnance plus sage, mais peut-être aussi mal exécutée, eut pour objet la suppression de la mendicité dans Paris. Le parlement défendit de mendier dans les rues et aux portes, sous peine du fouet, et condamna à dix livres d'amende ceux qui donneraient l'aumône aux mendiants. Il crut avoir pourvu à l'entretien des pauvres infirmes, par une taxe modique établie sur les bourgeois aisés. Mais on dut sentir bientôt l'insuffisance de pareils moyens.

Ordonnance  
contre  
le luxe et la  
mendicité,

---



---

## FRANÇOIS II.

DANS la courte durée de ce règne, qui fut de dix-sept mois, on vit éclore les semences des guerres de religion, le plus terrible fléau qu'ait éprouvé le royaume. L'ambition des grands

1559.  
Epoque  
des guerres  
de  
religion.

Trois  
factions à la  
cour.

arma le fanatisme des peuples. Il en résulta des maux infinis, dont la mémoire doit inspirer une vive horreur pour cet esprit de cabale, que le faux zèle change quelquefois en frénésie. Un roi de seize ans, infirme, incapable de gouverner, montait sur le trône dans un temps où trois factions puissantes divisaient la cour ; celle des princes du sang, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et son frère Louis I, prince de Condé, l'un et l'autre indignés depuis long-temps de n'être pour rien dans les affaires ; celle des Guise, à qui la qualité d'oncles du roi (la reine Marie Stuart étant leur nièce) devait donner plus de crédit qu'ils n'en avaient eu sous le dernier règne ; enfin celle des Montmorenci, dont le chef, par ses longs services et par sa dignité de connétable, se croyait en droit de prétendre à tout.

Catherine  
de  
Médicis.

La reine-mère, Catherine de Médicis, princesse d'un génie souple et artificieux, tellement maîtresse de ses sens, qu'elle avait eu tous les dehors de l'amitié à l'égard de la duchesse de Valentinois, sa rivale,

balança d'abord entre ces différens partis. Elle se déclara bientôt pour les Guise, qu'elle haïssait, mais dont elle crut avoir besoin. François II avait mis à la tête du gouvernement le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Le connétable de Montmorenci fut disgracié, et le roi de Navarre adroitement éloigné de la cour.

Si d'une part il était impossible de concilier tant d'intérêts opposés, de l'autre, en offensant des hommes illustres, on s'attirait de redoutables ennemis. Le prince de Condé, aussi vif, aussi entreprenant que son frère était flegmatique et irrésolu, ne tarda point à comploter avec Coligni et d'Andelot, neveux du connétable, partisans déclarés du calvinisme. C'est à Coligni qu'on attribue le projet de soulever les protestans. Tout les portait à la révolte. Les exécutions ne discontinuaient point. Un inquisiteur exerçait encore l'autorité du tribunal sanguinaire que la nation détestait. Anne du Bourg, conseiller-clerc au parlement de Paris, magistrat distingué par sa naissance, ses mœurs et son intégrité,

Les protestans disposés à la révolte.

Suppliee  
d'Anne du  
Bourg.

venait d'être pendu et brûlé à la Grève, comme hérétique. Sa mort avait paru un martyre. L'enthousiasme et le désespoir échauffaient violemment les esprits. L'expérience prouva bientôt que les Guise, en affectant pour la religion un zèle trop rigide, n'avaient bien entendu ni leur intérêt, ni celui de la religion même.

1560. Conjuration d'Amboise. La fameuse conjuration d'Amboise fut le premier fruit de la haine qu'ils inspiraient. Un gentilhomme périgourdin, nommé la Renaudie, en était le chef; le prince de Condé, sans paraître, en était l'ame. Plusieurs corps de protestans, conduits par de braves capitaines, devaient se rendre des différentes provinces à Amboise, où était la cour, enlever ou tuer les Guise, arracher un édit pour la liberté de conscience, et faire passer entre les mains des Bourbon toute l'autorité du gouvernement. Du reste, ils avaient juré de ne rien entreprendre contre le roi, les deux reines, et les princes. Le secret de la conspiration fut heureusement trahi par un avocat protestant, nommé Ayenelles, à qui la

Renaudie eut l'imprudence de le confier. Aussitôt le duc de Guise est fait lieutenant-général du royaume. Il prend des mesures admirables pour laisser éclater le complot, et pour en prévenir l'exécution. Au jour marqué, les rebelles arrivent par diverses routes. Ils étaient attendus; il furent défaits. Plusieurs, avec la Renaudie, périrent les armes à la main. Ceux qu'on saisit n'échappèrent pas aux supplices.

Amboise devint une espèce de boucherie; on y compta environ douze cents victimes de la plus cruelle vengeance. L'illustre Castelnau, à qui le duc de Nemours avait promis, avec serment, qu'il pourrait en sûreté parler au monarque en faveur des calvinistes, fut enveloppé dans la proscription générale. Villemongei, autre gentilhomme, prêt à être décapité comme lui, trempa ses mains dans le sang déjà versé par les bourreaux: *Père céleste, s'écria-t-il, voilà le sang de tes enfans; tu en seras le vengeur.* Les reines et toute la cour contemplèrent ces horribles exécutions. Une seule femme, la duchesse

Supplices.

de Guise, de la maison d'Est, s'y montra vivement sensible. Catherine de Médicis lui en demandant la cause : *Hélas !* dit-elle, *quel tourbillon de haine et de sang s'élève sur la tête de mes enfans !* Le chancelier Olivier, mourut de chagrin de ces horreurs, auxquelles il n'avait pu s'opposer. Ami de la paix, ennemi de la violence, on eut l'injustice de le soupçonner d'être de la conjuration.

La cour use  
de mé-  
magemens.

Le prince de Condé était venu à la cour attendre l'effet du complot. Arrêté sur des soupçons vagues, sans pouvoir être convaincu, il se justifia en plein conseil avec beaucoup d'éloquence, et finit par déclarer que, malgré son titre de prince du sang, il défiait au combat quiconque oserait l'accuser. Le duc de Guise, que ce défi regardait, se posséda parfaitement ; il soutint l'innocence du prince, il lui offrit même son épée, si la preuve du duel était admise. On lui rendit la liberté ; on écrivit au roi de Navarre et à l'amiral de Coligni des lettres pleines de confiance, quoique l'on se défiât d'eux autant que du

prince ; on commença même à modérer les édits contre les calvinistes ; il fut ordonné qu'on punirait seulement ceux qui seraient convaincus de violence et de sédition. Rien n'était plus juste , et la politique s'accordait en cela avec l'esprit du christianisme.

Michel de l'Hôpital , que son mérite venait d'élever à la dignité de chancelier , avait des principes fort différens de ceux du cardinal de Lorraine et de presque tout le clergé. Ce cardinal voulait exterminer les novateurs , et établir la tyrannie de l'inquisition. C'eût été mettre le feu au royaume. Pour éviter un tel malheur , le chancelier consentit à interdire aux parlemens , par l'édit de Romorantin , la connaissance du crime d'hérésie , et à l'attribuer aux évêques ; édit qui , selon les vues du cardinal , devait rendre les recherches contre les hérétiques plus exactes et plus rigoureuses.

Cette rigueur même leur inspirait des sentimens de révolte. En Dauphiné , en Provence , en Normandie , ils excitèrent des séditions. « C'est

Michel  
de l'Hôpital,  
chancelier.

Les suppli-  
ces révol-  
tent les pro-  
testans.

« ainsi, dit Daniel, qu'un feu caché  
« sous la cendre, produisit tout-à-  
« coup un incendie par-tout le royau-  
« me, et que ceux des catholiques  
« qui avaient souvent blâmé la ri-  
« gueur des édits de François I et de  
« Henri II, apprirent, par une fu-  
« neste expérience, qu'on ne peut  
« prendre trop de précautions contre  
« les nouveautés en matière de reli-  
« gion, et qu'indépendamment du  
« zèle que tout catholique doit avoir  
« pour la vraie foi, il suffit d'aimer  
« l'état pour ne rien négliger de ce qui  
« peut contribuer à les étouffer dans  
« leur naissance. » Il est sans doute es-  
sentiel d'étouffer dans leur naissance  
les pestes publiques ; mais l'historien  
pouvait observer que les supplices  
avaient produit un effet contraire ;  
qu'ils avaient allumé le feu, bien  
loin de l'éteindre ; que plus il faut  
réprimer les perturbateurs de l'état,  
plus on doit avoir de compassion  
pour des malheureux qui n'ont d'au-  
tre crime que l'erreur. Le zèle de la  
religion est-il donc contraire à l'hu-  
manité ? Est-ce par les tourmens que  
l'on détrompe les esprits ? Fallait-il

brûler des milliers de citoyens, uniquement parce qu'ils ne pensaient pas comme l'Eglise? Et que pouvait-il y avoir de plus dangereux, dans les circonstances, que d'envenimer la haine, et d'exciter le fanatisme des sectaires, multipliés de toutes parts? La bonne politique, comme le vrai zèle, devait opposer des barrières aux progrès du calvinisme, sans fournir aux calvinistes des prétextes de révolte.

Elisabeth, par une conduite également ferme et prudente, réussissait beaucoup mieux à maintenir son autorité et sa nouvelle religion. Elle soutenait les protestans fanatiques d'Ecosse, révoltés contre Marie Stuart, qui voulait lui disputer la couronne d'Angleterre. Les Guise avaient envoyé des troupes françaises en Ecosse, sous prétexte de défendre les catholiques, et réellement pour former des entreprises contre Elisabeth. Mais elle força la cour de France à faire un traité par lequel Marie s'obligeait à ne plus porter dans son écusson les armes d'Angleterre, et le roi à rappeler ses troupes.

Traité avec  
la reine  
d'Angle-  
terre.

Assemblée  
de Fon-  
tainebleau.  
Requête  
des  
protestans.

Deux  
évêques  
pour la tolé-  
rance.

On tint une grande assemblée à Fontainebleau, selon l'ancienne coutume, afin de chercher des remèdes aux divisions intestines. C'est là que Coligni présenta une requête, au nom des protestans, pour obtenir la liberté de conscience et l'exercice public de leur religion. L'évêque de Valence, Jean de Montluc, conseiller d'état, ne craignit point de parler en leur faveur. Il attribua en partie les maux publics à l'ignorance et aux désordres du clergé, n'épargnant ni le pape, ni les évêques, dont quarante, disait-il, avaient été vus en même temps à Paris, où ils croupissaient dans la mollesse et dans l'oubli de leurs devoirs. Il représenta que les rebelles, parmi les calvinistes, devaient être sévèrement punis; mais que ceux qui étaient de bonne foi, et qui le prouvaient par leur soumission et leur patience, méritaient d'être tolérés. Il conclut à les laisser tranquilles dans leur croyance, et à empêcher seulement les assemblées dangereuses. L'archevêque de Vienne, Charles de Marillac, fut du même avis, et

l'appuya par de très-fortes raisons.

Coligni harangua avec plus de véhémence ; il ne ménagea point les Guise , auxquels il reprochait surtout de détruire la confiance des peuples envers le souverain , par la nombreuse garde qu'ils mettaient autour de sa personne ( depuis la conjuration d'Amboise , on l'avait augmentée de deux cents hommes.) Il demanda que la garde fût supprimée , qu'on rassemblât les états-généraux , et qu'on travaillât à l'extirpation des erreurs. Le duc de Guise et le cardinal son frère parlèrent , selon leurs principes , en maîtres du gouvernement. Le résultat de cette assemblée fut la convocation des états-généraux.

Les Guise espéraient d'y attirer le roi de Navarre et le prince de Condé , que la crainte de quelque violence avait empêchés de venir à Fontainebleau. Le dernier s'était déclaré ouvertement calviniste , s'était retiré à Nérac , à la cour de son frère , et avait tramé une nouvelle conspiration , découverte comme celle d'Amboise. Le roi de Navarre , quoique toujours

Plaintes de Coligni.

Sécurité aveugle des princes.

flottant, ne paraissait guère moins suspect ni moins redoutable. François II les mande à Orléans pour les états, leur promettant sûreté entière. Ils se la promettaient eux-mêmes. Sept ou huit cents gentilhommes, offrant leurs services au roi de Navarre, ce prince les remercia. Il ajouta même qu'il demanderait leur grace, si l'on voulait procéder contre eux. *Notre grace, monseigneur, dit un des gentilshommes; vous serez bien heureux si vous obtenez la vôtre, en la demandant avec beaucoup d'humilité.*

Procès de  
Condé.

A peine les deux frères sont arrivés à Orléans, que le prince de Condé est mis en prison, et le roi de Navarre gardé à vue. On nomme des commissaires pour instruire le procès du prince. Toujours intrépide, il refuse de leur répondre; il demande à être jugé, selon le privilège de sa naissance, par la cour des pairs. On ne laisse pas de dresser l'arrêt de mort. Cet arrêt ne fut point signé, selon de Thou; d'autres disent, qu'excepté le chancelier, le comte de Sancerre et un autre, tous le si-

gnèrent. On se préparait sans doute à l'exécuter. Les Guise, devenus Mort du roi. plus audacieux depuis qu'ils tenaient leurs ennemis, se croyaient sûrs d'un triomphe complet, lorsque le roi mourut, après quelques jours de maladie, d'un abcès dans la tête. Il était âgé de dix-sept ans. Quelques-uns l'appelaient, à cause de l'innocence de ses mœurs, *le roi sans vice*; titre plus glorieux que tout autre, dit judicieusement Mézerai, quand il a pour fondement, non pas l'imbécillité de l'esprit, mais la sagesse et la vertu.

---

Dans un ouvrage publié sous le nom de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, on assure que les Guise avaient formé contre le roi son époux un complot d'assassinat d'autant plus affreux, qu'il devait s'exécuter dans la chambre de François II, et de concert avec lui. Sur l'avis qu'en reçut le roi de Navarre, il dit au capitaine Ranti qu'il leur *vendrait sa peau bien cher*; mais qu'en cas de mort, il lui ordonnait de porter sa

Les Guise  
accusés  
d'un crime  
affreux.

chemise toute sanglante à sa femme et à son fils, pour les animer à la vengeance. Il entra ensuite dans la chambre du roi, qui, soit par hanté ou par faiblesse, changea tout-à-coup de résolution. *O le pauvre roi que nous avons-là!* dit le duc de Guise en voyant le coup manqué. Ce fait supprimé par Daniel, est raconté par de Thou; mais il ne le donne pas *comme certain et indubitable*. Le père Griffet y oppose des raisons que je voudrais trouver convaincantes. C'était malheureusement le siècle des crimes atroces, toujours colorés par des prétextes de religion ou de politique.

Despotisme  
du  
cardinal de  
Lorraine.

Au commencement de ce règne, la cour étant à Fontainebleau, où les affaires particulières attiraient une infinité de personnes, le cardinal de Lorraine, pour se délivrer des importuns, fit publier à son de trompe un édit portant ordre à toute personne venue en cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendue. Il y avait une potence dressée tout exprès. Quelle tyrann-

nie! Faut-il s'étonner de la haine qu'on portait aux Guise?

Le cardinal était archevêque de Reims, évêque de Metz, abbé de Saint-Denis, de Cluni, de Fécamp, de Marmoutiers, de Moustier, de dix autres abbayes moins considérables. Le haut clergé ne se faisait point scrupule d'accumuler ainsi les bénéfices. On conçoit par-là, qu'autant il devait hair la réforme, autant il prêtait matière à la haine et aux invectives des réformés. Les abus en ce genre étaient monstrueux. Un prélat de la cour de Rome, le cardinal de Ferrare, possédait en France les archevêchés d'Arles, de Lyon, d'Auch, l'évêché d'Autun, et plusieurs grosses abbayes.

Ses richesses.

---

C H A R L E S I X.

LA mort du dernier roi augmenta la chaleur des factions. Charles, son frère et son successeur, n'avait encore que dix ans. La reine-mère

---

1560.  
Politique de Catherine de Médicis.

voulait gouverner. Sa politique adroite ménageait tous les partis pour se servir des uns contre les autres. Elle n'eut garde d'abandonner le prince de Condé à la vengeance audacieuse des Guise. Pendant la maladie de François II, elle s'était réconciliée avec le roi de Navarre, après avoir exigé de lui une renonciation à la régence, et lui avoir promis la dignité de lieutenant-général de la couronne. Condé sortit de prison: un arrêt du conseil privé le déclara innocent. Ces princes et les Guise parurent déposer entre les mains de Médicis leur inimitié mutuelle. Plus ennemis que jamais au fond du cœur, ils affectèrent tous les dehors de la bienveillance. Le connétable de Montmorenci fut rappelé. En arrivant à Orléans, il demanda ce que faisaient là tant de gardes, et si le roi n'était pas en sûreté au milieu de ses sujets. Sans autre éclaircissement, il ordonna aux gardes de se retirer, et fut obéi. On voit ce que pouvait un connétable.

Trait hardi  
du  
connétable.

Etats  
d'Orléans.

Les états se tinrent dans cette

ville, pour ne produire aucun bien réel. Quoique le chancelier de l'Hôpital, qui en fit l'ouverture, eût blâmé le zèle violent des religieux et des catholiques; quoiqu'il eût désapprouvé les noms injurieux de *papistes* et de *huguenots* (1), et exhorté tout le monde à se réunir pour le bien commun, on s'occupait faiblement des intérêts du royaume. La noblesse et le tiers-état déclamaient contre le clergé; l'orateur du clergé invectiva contre les calvinistes; il demanda même que quiconque aurait présenté ou présenterait des requêtes pour leur obtenir l'exercice de leur religion, fût puni comme hérétique. Ce trait portait directement sur l'amiral Coligni, qui se fit faire réparation de l'injure.

---

(1) Selon quelques écrivains, le nom de *huguenots*, qu'on donnait en France aux réformés, vient d'un mot allemand, qui signifie *alliés par serment*. Selon M. l'abbé Garnier, il vient d'une porte antique de Tours, nommée la porte *Hugon*, qu'on disait avoir été construite sous Charlemagne, et où les réformés s'assembloient de nuit. Dans un voyage que la cour fit en cette ville, le nom de *huguenaux* ou *huguenots* lui parut plaisant; dès lors il devint commun.

Les violences pour cause de religion furent défendues sous peine de mort; mais la défense ne produisit rien.

Mauvais état  
des  
finances.

Il était essentiel de rétablir les finances. Les dettes montaient à quarante-deux millions, quoique Henri II eût trouvé dix-sept cent mille écus dans l'épargne. On proposa de faire rendre compte à ceux qui avaient administré les revenus du roi. C'était en particulier le cardinal de Lorraine; aussi la demande tomba-t-elle sans effet.

Ordonnance  
sur la  
pragmati-  
que.

Tout le fruit des états d'Orléans se réduisit à une célèbre ordonnance, par laquelle l'administration de la justice fut entièrement réservée aux gens de robe, et la pragmatique rétablie par rapport aux élections. Pie IV (chose étonnante) avait fait annuler le concordat, comme trop avantageux au roi, afin de s'emparer de la collation des bénéfices. Mais la cour de Rome, privée des annates, ne tarda point à redemander le concordat. Il fut rétabli en 1562.

Montmo-  
renci retenu  
à la cour.

Catherine de Médicis devait gouverner le royaume *conjointement et*

par le conseil du roi de Navarre. Elle n'eut pas le titre de régente. Quelque habile que fût cette princesse, il lui était impossible de manier tellement les cœurs, que le choc de tant de passions et d'intérêts inconciliables ne produisît bientôt de funestes changemens. Le roi de Navarre, déjà mécontent, se préparait à quitter la cour, et le connétable devait le suivre. Leur retraite eût augmenté la puissance des Guise. Le roi, que sa mère faisait parler et agir comme elle voulait, ordonna au connétable de demeurer. Ce vieux guerrier céda, malgré les sollicitations de ses neveux. Il haïssait les nouveautés en matière de religion, autant que les Coligni les favorisaient. C'est ce qui le détermina peut-être à s'unir enfin au duc de Guise, contre le vœu de sa maison, et contre le penchant de son cœur. Son changement retint le roi de Navarre.

Celui-ci sollicitait toujours la reine-mère en faveur des protestans. Soit politique, soit bonté ou préjugé, il les protégeait sans être ouvertement

Projet de  
conférence  
avec les  
protestans.

de leur parti. Catherine avait grande envie de les satisfaire, quoique toujours déclarée pour les catholiques. Elle proposa le dangereux expédient d'une conférence publique entre les uns et les autres. Rien ne paraissait plus contraire aux intérêts de l'Eglise romaine, dont on allait compromettre la doctrine, ni plus conforme aux desirs de ses adversaires, qui se trouveraient en quelque sorte de niveau avec leurs juges. Mais la vanité du cardinal de Lorraine fit adopter ce projet, malgré le cardinal de Tournon. Il se flatta de briller dans la dispute, et de confondre les plus fameux ministres de la réforme.

=====  
 1561. Ces conférences, si connues sous le nom de colloque de Poissi, ne servirent, comme on pouvait le prévoir, qu'à rendre chacun plus ferme dans ses sentimens. Le cardinal de Lorraine d'une part, et de l'autre, Théodore de Beze, disciple de Calvin, aussi aimable que son maître était dur, y signalèrent leur éloquence et leur savoir. Pie IV, n'ayant pu empêcher une assemblée

Colloque de  
 Poissi.

dont il appréhendait les suites, y avait envoyé un légat, accompagné du P. Lainez, second général des jésuites, et le principal auteur de leur institut. Celui-ci, dans une des séances, harangua avec une hardiesse qui choqua la reine. Il dit, en lui adressant la parole, que ni elle, ni aucun prince, ne devait traiter des affaires de religion; que de pareilles conférences étaient capables d'altérer la foi des laïques, et qu'on devait s'en rapporter au jugement de l'Eglise, qui seule avait droit de prononcer.

Si Catherine eût écouté son sentiment, c'en était assez pour fermer aux jésuites toutes les portes du royaume. Mais le crédit de Lainez, les instances des cardinaux de Lorraine et de Tournon, firent passer l'acte de leur établissement en forme de collège, à charge qu'ils renonceraient au nom de *Société de Jésus*, et qu'ils seraient soumis à l'évêque diocésain. Tel fut le faible commencement d'une compagnie qui s'étendit bientôt par-tout le royaume, jusqu'à devenir un

Etablis-  
sement des  
jésuites.

corps aussi puissant que célèbre. Rome ne pouvait opposer à ses ennemis de plus zélés défenseurs.

Le roi  
de Navarre  
change  
de parti.

A en croire Daniel, le colloque de Poissi, où de part et d'autre on s'était attribué la victoire, affaiblit les préventions du roi de Navarre pour les calvinistes. Le légat agit plus efficacement sur son cœur, en lui faisant espérer la restitution de la Navarre, ou quelque chose d'équivalent. L'intérêt fixe bientôt un caractère indécis. Ce prince embrassa subitement le parti des catholiques, dont il avait été jusqu'alors très-éloigné. Il s'unit au duc de Guise et au connétable, qui, avec le maréchal d'Albon de Saint-André, formaient un parti appelé le *triumvirat*.

1562. La reine-mère, dont la grande mais fautive maxime était qu'il faut *diviser pour régner*, crut ne pouvoir balancer une faction si considérable, qu'en fortifiant la faction contraire. Ce fut le motif d'un édit, par lequel on accordait la liberté de conscience aux protestans, à condition qu'ils tiendraient leurs assemblées dans les faubourgs, et non dans les

Liberté de  
conscience,

viles. Une infinité de personnes, que la crainte retenait, commencèrent à lever le masque. Par-tout on courait au prêche, on désertait les couvens, on insultait les catholiques, comme ils insultaient les huguenots. Le peuple, toujours porté aux excès, devient aisément furieux dans les querelles de religion : moins il raisonne, plus il s'enflamme. Il fallait peu de chose pour causer un embrasement général. Le massacre de Vassi fut le signal des guerres civiles.

Le duc de Guise, passant par Vassi Massacre de Vassi. en Champagne, avec un nombreux cortège, plusieurs de ses valets et de ses soldats troublèrent la prêche qui se tenait dans une grange. Des injures, on en vint aux coups. Guise accourut pour appaiser le tumulte, et fut blessé d'une pierre. Ses gens, transportés de fureur, firent main-basse sur les huguenots ; ils en tuèrent plus de soixante. On prétend qu'à cette occasion, comme le juge du lieu lui rappelait l'édit de la liberté de conscience, il dit imprudemment, en portant la main à la garde de son épée : *Voilà celle qui*

*fera la rescision de ce détestable édit.* C'était un mot échappé dans la colère, et le massacre de Vassi, un accident arrivé contre l'intention du duc. Mais les protestans n'attendaient qu'un prétexte pour se révolter.

Déclama-  
tions pour  
et contre le  
duc  
de Guisc.

Tandis que les chaires catholiques retentissaient de l'éloge du prince lorrain, et que les prédicateurs le comparaient à Moïse et à Jéhu, *qui, en répandant le sang des impies, avaient consacré leurs mains et vengé la querelle du Seigneur*; on le représentait ailleurs comme le tyran de la nation et l'ennemi des lois. Les deux partis ne respiraient que la guerre.

[Guerre ci-  
vile.

Le roi de Navarre et le triumvirat, pour s'assurer de la personne du roi, le forcent de quitter Fontainebleau, et de les suivre à Paris. La reine-mère sollicite le prince de Condé à venir le tirer d'entre leurs mains. Ce motif spécieux colore sa rébellion. Les religionnaires accourent de toutes parts, forment une armée au prince, l'établissent leur chef; plusieurs villes considérables entrent dans la ligue; Condé s'empare d'Orléans, do

il fait sa place d'armes. Il négocie encore, il ne desire que la paix ; il promet de désarmer, pourvu que les triumvirs quittent la cour. On était sur-tout irrité du pillage et de la profanation de plusieurs églises. Il deplore ces excès de la licence militaire et du fanatisme ; mais il se plaint qu'on ait laissé impunis tant de meurtres de protestans. *Et ce ne sont pas, dit-il, des marbres, des statues inanimées ; ce sont les images vivantes de Dieu.* Les négociations ne produisant rien, trop faible contre les royalistes, il traite avec la reine d'Angleterre, et lui livre le Havre pour acheter son secours. Les hostilités se multiplient de part et d'autre avec une égale fureur. Condé avait à combattre son propre frère, qu'il s'était efforcé en vain de détacher et du triumvirat et de la cour. L'esprit des Guise semblait animer alors le faible Antoine de Bourbon : il était cruel, impitoyable à la tête de l'armée.

Rouen fut pris d'assaut et saccagé par les catholiques. Le roi de Navarre y reçut une blessure mortelle. Ce

Le roi de Navarre tué au siège de Bouca

prince, dit un auteur célèbre, ne mérite d'être placé dans l'histoire que parce qu'il fut le père de Henri IV. La faiblesse de son caractère, les variations de sa conduite, le firent mépriser des deux partis, malgré sa bravoure, sa bonté, et les qualités les plus aimables. La reine-mère avait amené le roi au siège de Rouen. Les assiégés n'en avaient eu que plus d'ardeur à se défendre, et les femmes en particulier s'étaient signalées dans tous les travaux. Le président Dubosc, personnage illustre, fut exécuté avec quelques gentilhommes et un ministre. Le prince de Condé, par représailles, fit pendre un conseiller-clerc et un abbé régulier.

---

1563.

Bataille de  
Dreux,

Comme s'il n'eût pas suffi des Français pour déchirer le royaume, on le livra en proie aux étrangers; on fit venir des troupes allemandes. Les deux armées combattirent enfin à Dreux, avec tout l'acharnement qui caractérise les guerres civiles, et surtout les guerres de religion (1); et le

---

(1) Pour en avoir une idée complète, il suffirait de lire en détail les cruautés du baron de

malheur est pour l'ordinaire, que les chefs de parti se servent d'un motif si respectable pour faire égorger des frères, des chrétiens ! Ce qu'il y eut de singulier dans cette journée, ce fut la prise des deux généraux, le prince de Condé et le connétable de Montmorenci. Le maréchal de Saint-André y périt. Les royalistes remportèrent la victoire. Elle augmenta la réputation du duc de Guise, qui la gagna sans avoir le commandement. Il ne se fit pas moins d'honneur, par la manière dont il traita le prince son prisonnier. Tous deux couchèrent dans le même lit. Condé assura ensuite qu'il n'avait pas fermé l'œil de la nuit, et que le duc avait dormi aussi tranquillement que s'ils eussent été amis intimes. Rarement une

Guise  
couche avec  
son ennemi.

---

Adrets contre les catholiques, et celles du fameux Montluc contre les protestans. Le premier inonda de sang le Dauphiné, le Lyonnais, le Languedoc, la Provence, etc. ; le second, la Guienne, dont il était gouverneur, et les provinces voisines ; l'un et l'autre se faisant un plaisir de la plus horrible barbarie. Montluc ne dissimule pas que sa fureur contre les religieux le mettait hors de lui-même, et qu'il aurait voulu les exterminer jusqu'au dernier.

pareille grandeur d'ame s'allie avec l'animosité et la haine ; mais il ne manquait au duc de Guise, pour être un modèle d'héroïsme, que de borner son ambition à la gloire des vertus.

Polrot  
l'assassiné.

Le siège d'Orléans, qu'il entreprit après la bataille de Dreux, semblait annoncer la ruine des rebelles. Un des faubourgs avait déjà été pris d'assaut, lorsque ce grand homme fut assassiné par Polrot de Méré, jeune gentilhomme protestant ; premier exemple du fanatisme affreux qui consacra le meurtre comme un acte de religion. On lit dans quelques historiens, qu'un gentilhomme fanatique avait voulu faire le même coup au siège de Rouen. Le duc, averti de son dessein, lui en demanda le motif. Vous ai-je fait quelque mal ? Non, répondit-il ; mais j'ai voulu venger ma religion, dont vous êtes l'ennemi mortel. *Eh bien*, reprit le duc, *si votre religion vous apprend à tuer qui ne vous a jamais offensé, la mienne m'apprend à pardonner. Je vous pardonne. Jugez par-là laquelle des deux religions est la meilleure.*

Il faut convenir que cette belle réponse n'est point concluante, puisqu'on aurait pu en dire autant à des assassins zélés pour la bonne cause. Les deux partis faisaient profession de l'évangile, et se livrèrent également aux excès du fanatisme : nous n'en verrons que trop d'exemples, malgré l'horreur que celui-ci devait inspirer.

D'ailleurs la politique, plutôt que la religion, dirigeait les démarches des Guise, puisque le duc et le cardinal, traitant avec les princes protestans d'Allemagne, en 1562, les avaient flattés de faire recevoir en France la confession d'Ausbourg. Mais quel que fût le mobile secret de leur conduite, sans eux la religion catholique eût vraisemblablement succombé dans le royaume.

Le lâche Poltrot, arrêté après son crime, accusa l'amiral de Coligni, Buzé, et quelques autres, de l'y avoir sollicité. L'amiral cria à l'imposture, et demanda instamment qu'on suspendît l'exécution de l'assassin, pour être confronté avec lui. On refusa. Comme la haine fortifie les préven-

Religion  
politique  
des Guise.

Coligni  
accusé par  
Poltrot.

tions les plus injustes, Henri de Guise, fils aîné du mort, conçut dès ce moment le dessein de perdre Coligni.

Paix qui  
dura peu.

Un traité de paix ayant enfin terminé la guerre civile, la liberté de conscience fut de nouveau confirmée par l'édit d'Amboise, qui déclarait que le prince de Condé et ses partisans n'avaient eu en vue que le service du roi. Catholiques et protestans paraissaient réunis de bonne foi pour le bien de la patrie. Ils forcèrent le Havre, qu'Elisabeth refusait de rendre au roi. En violant ainsi sa parole, elle fournit une raison plausible de ne point restituer Calais, comme on s'y était engagé par le traité de Cateau-Cambresis. Quoique l'Angleterre n'eût rien tant à cœur que la restitution de cette place, Elisabeth ne laissa pas de conclure la paix avec la France.

On reprend  
le Havre,  
et l'on garde  
Calais.

Concile de  
Trente.

Depuis les commencemens du protestantisme, les catholiques soupiraient pour un concile général, dans l'espérance qu'il dissiperait l'hérésie, en condamnant les novateurs. Tantôt les divisions des princes, tantôt la politique des papes, avaient mis obsta-

de à l'accomplissement de leurs desirs. Les papes craignaient une assemblée dont ils ne seraient pas les maîtres, et qui pourrait, à l'exemple de celles de Bâle et de Constance, exercer son autorité sur eux-mêmes. Cependant la crainte qu'on ne tint en France un concile national, plus dangereux peut-être à la cour de Rome, déterminâ Pie IV à rassembler le concile de Trente, commencé en 1545 sous Paul III, assemblé de nouveau en 1551 sous Jules III, et long-temps interrompu. Il finit en 1563, après avoir confirmé les dogmes, sans convaincre les sectaires.

Ceux-ci prétendaient devoir être admis au concile parmi leurs propres juges. Ils ne manquèrent pas de décrier l'ouvrage de l'Eglise, comme une production de scolastique et de cabale. Ils publièrent que la philosophie d'Aristote avait enfanté de nouveaux articles de foi; que le concile n'avait pas été libre; que la cour de Rome en avait dicté les décisions. Lansac, ambassadeur de France, ayant écrit qu'il ne fallait pas que *le pape envoyât de Rome le Saint-Es-*

Les  
protestans  
le mé-  
prisent.

*prit dans la malle du courrier*; cette expression, attribuée aussi à un évêque de Hongrie, fut un prétexte de satire pour les protestans, qui ne cherchaient qu'à colorer leur révolte. Mais les catholiques du moins furent affermis dans leur croyance.

Il n'est pas  
publié  
en France.

Disputes  
au concile  
sur  
des choses  
de cour.

On s'opposa dans le royaume à la publication du concile, soit à cause du dernier édit de pacification, soit parce qu'il y avait des décrets de discipline contraires à la juridiction séculière et aux libertés gallicanes. On regarda néanmoins ses points de doctrine comme autant d'articles de foi. Ce fameux concile fut troublé par de violentes contestations, au sujet de la préséance, entre les ambassadeurs de Charles IX et de Philippe II. Le pape décida malgré lui en faveur du roi de France (1). Des disputes sur le pas, et d'autres démêlés politiques, firent long-temps négliger les affaires de religion; car les hommes sont toujours prêts à perdre de vue le spirituel, dès qu'un objet sensible oc-

---

(1) François de Noailles, célèbre ambassadeur, avait obtenu à Venise, en 1558, la préséance sur l'ambassadeur d'Espagne.

cupe leur ambition et leur vanité.

Catherine de Médicis se flattait en vain de tenir la balance entre deux partis résolus à se détruire l'un l'autre. Elle ne pouvait ni les concilier ni les satisfaire. Son adresse et sa dissimulation excitaient leur défiance. Soupçonnée de calvinisme, indifférente sur la religion, elle affecta la plus grande exactitude aux cérémonies de l'église. En parcourant les provinces avec le roi, elle vit à Bayonne la reine d'Espagne, sa fille, et eut de fréquentes conférences avec le cruel duc d'Albe, général de Philippe II. Ce monarque se montrait extrêmement zélé pour le catholicisme, et ne l'était au fond que pour ses propres intérêts. Il ne cessait d'animer la cour de France contre les sectaires, afin de profiter des discordes et des malheurs du royaume. On crut que les conférences n'avaient pas d'autre but.

Un nouvel incident appuya cette conjecture. Les Pays-Bas, où l'hérésie avait pénétré comme ailleurs, s'étaient soulevés contre le roi d'Espagne, qui voulait les gouverner

Embarras  
de Catherine  
de  
Médicis.

---

1565.

Conférence  
de  
Bayonne.

Révolte des  
Pays-Bas  
contre l'Es-  
pagne.

despotiquement, anéantir leurs privilèges, et les soumettre à l'inquisition. Il envoyait le duc d'Albe à la tête d'une armée, pour exterminer les rebelles. Sous prétexte de précautions nécessaires, en cas que cette armée voulût attaquer la France, Catherine leva des troupes, et fit venir un renfort de six mille Suisses. Les protestans ne doutèrent point que ce ne fût à dessein de les opprimer. Depuis quelque temps ils se plaignaient amèrement de la cour: on restreignait leur liberté; *on leur ôta plus*, dit Pasquier, *par des édits pendant la paix, que par la force pendant la guerre*; on ne punissait pas les violences des catholiques à leur égard. Les barbaries que le duc d'Albe exerça en Flandre, leur firent craindre d'en essuyer de pareilles. Et ce n'était pas sans fondement, puisque le comte autorisa lui-même un complot pour les massacrer dans Paris, complot qui heureusement fut découvert. Ces sujets de plainte et d'inquiétude causèrent la seconde guerre civile.

Seconde  
guerre civile

Le prince de Condé, par le conseil de Coligni, entreprend d'enlever le roi à Meaux. En devenant maître de sa personne, ils l'eussent été du gouvernement. La cour éventa leur dessein, presque au moment de l'exécution. On se sert utilement des Suisses pour le délivrer d'un si grand péril. Ils reçoivent le monarque dans leur bataillon, le conduisent à Paris, sans que les rebelles puissent les enfoncer. Quelque temps après, le connétable attaque le prince de Condé à Saint-Denis, avec une armée trois fois plus forte que la sienne. Ce combat, où la victoire des royalistes fut presque douteuse, termina la carrière de l'illustre Montmorenci. Il y reçut huit blessures, et conserva jusqu'au bout sa fermeté. *Pensez-vous*, dit-il à un cordelier qui l'exhortait, *qu'un homme qui a vécu près de quatre-vingts ans avec honneur, ne sache pas mourir un quart d'heure?* Sa grande maxime était ces trois mots: *une foi, une loi, un roi*. Sa place ne fut point remplie, parce qu'elle donnait trop de pouvoir à un sujet.

1567.

Bataille de  
Saint-Denis.Mort du  
connétable  
de  
Montmo-  
renci.Personne  
ne le  
remplace.

*Je n'ai que faire de personne pour porter mon épée, disait Charles IX, je la porterai bien moi-même.*

Le duc  
d'Anjou.

On nomma lieutenant-général du royaume le duc d'Anjou, frère du roi, jeune prince de seize ans; on le mit à la tête de l'armée, dont les véritables généraux dépendaient de la reine. La guerre finit bientôt, par un traité moins honorable pour la cour, quoique avantageux pour les calvinistes, à qui l'on confirma la liberté de conscience; mais elle ne tarda point à se rallumer avec plus de violence.

Troisième  
guerre ci-  
vile.

Comme les griefs se multipliaient tous les jours malgré les conventions réciproques, Catherine s'imagina qu'il fallait couper racine au mal, en arrêtant les chefs de la faction. Condé et Coligni, informés de son dessein, se réfugièrent à la Rochelle, le boulevard des protestans. Cette entreprise de la reine fut regardée comme une déclaration de guerre. Elle occasionna la disgrâce du chancelier de l'Hôpital, *magistrat au-dessus de tout éloge*, comme le dit Hénault, mais trop ennemi

Disgrace du  
chancelier  
de  
l'Hôpital.

de tout excès pour ne pas déplaire aux deux partis. Il s'était toujours efforcé de les concilier par de sages tempéramens, *estimant* (ce sont ses propres termes) *qu'il n'y avait rien de si dommageable en un pays qu'une guerre civile, ni plus profitable qu'une paix, à quelque prix que ce fût.* Le connétable de Montmorenci lui disant un jour en colère dans le conseil, qu'il ne lui appartenait pas de se mêler de ce qui regardait les armes: *Il est vrai,* répondit l'Hôpital; *mais je puis fort bien savoir quand il est à propos de les prendre.* Combien de maux épargnés à la religion et au royaume, si la sagesse avait pu être écoutée de part et d'autre! Selon de Thou, l'occasion de sa disgrâce fut d'avoir parlé contre une bulle de Pie V, par laquelle il était permis au roi d'aliéner des biens ecclésiastiques pour cinquante mille écus de rente, à condition d'employer l'argent à exterminer ou subjuguier les calvinistes.

Bientôt ils reprennent les armes, secourus par les Allemands et par

---

1569.  
Bataille de  
Jarnac.

l'Angleterre. On révoque les édits pour la liberté de conscience. Les ravages, les hostilités, les massacres désolent la France, comme si elle eût été inondée de barbares. Deux grandes armées de Français se livrent bataille à Jarnac, vers la Saintonge. Le duc d'Anjou, dirigé par le maréchal de Tavannes, remporte la victoire. Montesquiou, son capitaine des gardes, tue lâchement le prince de Condé, qui, après avoir combattu en héros, ayant un bras en écharpe et la jambe cassée, s'était rendu enfin, et à qui on avait promis la vie. Prince aussi aimable que vaillant, capable, par son génie, des plus grandes entreprises, calviniste sans goût pour la réforme, rebelle par la seule impulsion des circonstances, digne d'être mis en parallèle avec le plus fameux de ses descendants, malheureux enfin d'avoir eu l'ambition d'un chef de parti, et de n'avoir pas eu le temps de réparer ses révoltes.

Mort du  
prince  
de Condé.

Ressources  
des  
Huguenots.

Coligni, l'homme du monde le plus fécond en ressources, sauva les

débris de l'armée, et se fit craindre après la défaite. A Condé, dont la perte semblait être la ruine de son parti, succéda un autre prince du sang, né pour servir de modèle aux rois. C'était Henri, prince de Béarn (depuis Henri IV), fils de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, aussi zélée protestante, que son mari avait été faible catholique. Au commencement de ce règne, Antoine de Bourbon, uni au triumvirat, voulant la forcer d'aller à la messe, et Catherine de Médicis l'y exhortant, elle avait répondu avec l'opiniâtreté du fanatisme, que *si elle tenait à la main son fils et son royaume, elle les jetterait dans la mer, plutôt que d'aller à la messe*. Elle-même vint présenter son fils aux vaincus; elle ranima leur courage et leurs espérances (1). On déclara le jeune Henri chef de la ligue. L'amiral et l'intrépide d'Andelot mirent tout en mouvement, tandis que le cardinal

Le prince de  
Béarn.

---

(1) Elle fit frapper une médaille avec cette légende: *Pax certa, victoria integra, mors honesta.* (Paix sûre, victoire entière, mort glorieuse.)

de Châtillon, leur frère (qu'on appelait le comte de Beauvais, du nom de son évêché, depuis qu'il avait abandonné l'Eglise romaine), travaillait en Angleterre pour l'intérêt du calvinisme.

Secours  
des protes-  
tans  
étrangers.

Les protestans d'Allemagne signalèrent aussi leur zèle. On vit le duc de Deux-Ponts, à la tête d'environ douze mille hommes, traverser presque toute la France pour joindre l'armée de l'amiral. Le fameux Guillaume de Nassau, prince d'Orange, eut beaucoup de part à cette entreprise, dont le succès fut en partie l'ouvrage de la mésintelligence des généraux catholiques. Tant de mesures et de ressources n'aboutirent qu'à de nouveaux revers. Coligni leva le siège de Poitiers, et fut défait à Moncontour par le duc d'Anjou. Il avait été forcé à combattre dans une position désavantageuse. Un coup de pistolet lui fracassa la mâchoire, et il se vit entraîné par les fuyards. Mais toujours ferme et redoutable dans le malheur, il fit en sorte que son parti, après quatre batailles perdues, fût encore en état de résister

Bataille de  
Mon-  
contour.

à la puissance royale. Le prince de Béarn, âgé de seize ans, le regardait comme son père, se formait à son école, et paraissait digne d'un tel maître.

Au lieu de poursuivre les rebelles dispersés, le duc d'Anjou s'arrêta imprudemment à faire des sièges; il profita peu de la victoire. Le Poitou, la Saintonge, le Béarn, la Guienne, furent inondés de sang. La fureur des deux partis croissait chaque jour, et les protestans ne voulaient mettre bas les armes qu'à des conditions satisfaisantes. Ils les obtinrent par le traité de Saint-Germain-en-Laye. On leur accorda non-seulement des prêches, mais quatre villes de sûreté, entre autres la Rochelle. On les déclara de plus capables de toutes les charges; on leur permit même de récuser, dans leur procès avec les catholiques, un certain nombre de juges, sans en apporter la raison. Cette paix inespérée était un triomphe pour eux. Dans les vues de Catherine de Médicis, ce n'était vraisemblablement qu'un piège fatal. Elle voulait détruire par la perfidie

1570.

Paix avantageuse aux protestans vaincus.

ceux qu'elle ne pouvait abattre autrement. Charles IX, imbu de ses maximes, exercé à la dissimulation, enclin à la cruauté, seconda parfaitement son dessein. La plus atroce méchancheté fut couverte des plus belles apparences.

Perfidie  
de la cour

Pour attirer à la cour les chefs du parti, le roi offrit sa sœur Marguerite en mariage au jeune prince de Béarn. La reine de Navarre, charmée de cette marque de réconciliation, vint conclure elle-même le traité. On la combla d'honneurs et de caresses. Après la première entrevue, Charles IX demande à sa mère s'il n'a pas bien joué son rôle. — *Oui*, répond Catherine ; *mais ce n'est rien faire que de commencer, si l'on n'achève*. Il réplique en jurant Dieu, *qu'il les mettra tous dans ses filets*. Le plus difficile était d'y mettre l'amiral. Cet homme sage se laissa entraîner par un appât séduisant.

Coligni  
donne dans  
le piège.

Les *Gueux* (on appelait ainsi les religionnaires des Pays-Bas) venaient encore de se révolter contre l'Espagne : le prince d'Orange profitait de la tyrannie de ce gouvernement

pour lui enlever des sujets, et pour fonder la république des Provinces-Unies. Dans ces conjonctures, le roi parut disposé à prendre les armes contre Philippe II. Le zèle violent de ce monarque, ses liaisons étroites avec les Guise, le rendaient infiniment odieux aux réformés. Proposer à Coligni une guerre de cette nature, et lui offrir le commandement, c'était le prendre par son faible. Malgré ses justes défiances, il se rendit auprès de Charles IX, qui reçut, avec de grands témoignages d'amitié, celui dont la tête, peu auparavant, avait été mise à prix avec opprobre.

Cependant une mort prématurée enlève la reine de Navarre. Le bruit se répand, sans aucune preuve, qu'elle a été empoisonnée. De tous côtés on exhorte l'amiral à se défier de la cour. Un capitaine calviniste prenant un jour congé de lui, et l'amiral voulant savoir pourquoi il se retirait en province : *C'est, dit-il, parce qu'on nous fait ici trop de caresses. J'aime mieux me sauver avec les fous, que de périr avec ceux qui se croient trop sages.* Co-

---



---

 1572.

Mort de  
la reine de  
Navarre.

ligni se moquait de ces prétendues terreurs paniques. Tant il est vrai que les plus habiles se laissent tromper par ceux qui flattent adroitement leurs passions!

Mariage de  
Henri  
son fils.

Enfin, le prince de Béarn, qu'on appelait le roi de Navarre depuis la mort de sa mère, arriva aussi avec le prince de Condé, son cousin, à-peu-près de même âge que lui. Le 17 août se fit la cérémonie de son mariage avec Marguerite de France. Les jours suivans se passèrent dans les plaisirs et les fêtes. Toutes les haines semblaient étouffées; mais le feu couvait sous la cendre. L'amiral se retirant à pied le 22, sur les onze heures du matin, après avoir vu jouer le roi à la paume, fut blessé d'un coup d'arquebuse. *Voilà, s'écria-t-il, le fruit de ma réconciliation avec le duc de Guise.* Ce duc avait effectivement juré de venger la mort de son père, dont il le croyait auteur. Charles IX, à la nouvelle de l'assassinat, paraît transporté de colère; il va voir l'amiral, il lui promet une vengeance d'éclat. *Mon père, lui dit-il, la blessure est pour*

Coligni as-  
sassiné.

*vous, et la douleur pour moi.* Etait-ce dissimulation ou sincérité ? Les mémoires du temps prouvent qu'on ne l'avait pas encore instruit de tout, et que la reine, fort inquiète de sa conversation avec l'amiral, le calma, en lui apprenant par le maréchal de Retz, qu'elle-même et le duc d'Anjou avaient eu part au complot.

Tandis que les protestans murmurent, menacent tout haut, Catherine de Médicis et le conseil secret du monarque méditent le massacre de la Saint-Barthélemi. Le duc de Guise est chargé de l'exécution, lui qu'on voulait arrêter après la blessure de l'amiral. Les ordres sont donnés aussitôt, sans que le secret transpire. La nuit du 23 au 24 août commence cette effroyable boucherie. Coligni est une des premières victimes. Son ennemi mortel, Guise, fait lui-même enfoncer sa porte, et Besme, domestique du duc, porte le premier coup. « Jeune homme, lui dit l'amiral d'un air tranquille, tu devrais respecter mes cheveux blancs ; mais fais ce que tu voudras, tu ne m'abrégeras la vie que de

---

 1572.

La Saint-Barthélemi.

Mort de Coligni.

Massacre gé-  
néral.

« quelques jours. » Il ajoute en expi-  
rant : Au moins si je mourais de la  
« main d'un honnête homme, et non  
» pas d'un goujat ! » Une foule de  
seigneurs et de gentilshommes sont  
égorgés jusque dans le Louvre. Les  
catholiques remplissent Paris de car-  
nage ; plusieurs, pour venger leurs  
querelles particulières, poignent  
d'autres catholiques, que la haine  
transforme à leurs yeux comme hu-  
genots. Enfans, vieillards, femmes  
grosses, tout est confondu sous le  
fer des assassins. Un orfèvre se van-  
tait d'avoir tué pour sa part quatre  
cents personnes. Le massacre dura  
plusieurs jours. On rapporte que le  
maréchal de Tavannes courait les  
rues, criant au peuple : « Saignez,  
« saignez ; les médecins disent que  
« la saignée est aussi bonne en tout  
« ce mois d'août, comme en mai. ».

Cruauté du  
roi.

Charles IX tira lui-même, avec  
une longue arquebuse, sur les mal-  
heureux qui prenaient la fuite. Le  
corps de Coligni, couvert d'opprobre  
par la populace, et pendu au gibet  
de Montfaucon, fut pour lui un  
agréable spectacle. Quelqu'un ayant

dit qu'il sentait mauvais : *Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon*, répondit le roi. Parole empruntée de Vitellius, et également odieuse dans la bouche de l'un et de l'autre.

On avait délibéré si le roi de Navarre et le prince de Condé seraient compris dans la proscription. La qualité de prince du sang leur sauva la vie. Charles leur commanda de renoncer au calvinisme. Le premier fit peu de résistance ; le second parut d'abord inflexible. *Messe, mort ou Bastille!* lui dit un jour le roi en en colère. La crainte décida la conscience ; mais ces conversions forcées durèrent autant que le motif qui les avait produites.

Paris ne fut pas le seul théâtre de cette horrible tragédie. L'ordre de massacrer les calvinistes, envoyé par tout le royaume, s'exécuta, en plusieurs endroits, avec la même fureur. Un historien célèbre compte environ soixante mille Français immolés sous prétexte de religion : d'autres en comptent cent mille. On bénit aujourd'hui les noms de quelques commandans de provinces, qui refusèrent cou-

Conversions  
forcées  
des Bour-  
bons.

Massacre  
dans les pro-  
vinces.

Refus de  
massacrer.

rageusement de se prêter au massacre. Le vicomte d'Orthe écrivit de Bayonne au roi : « J'ai communiqué  
« le commandement de votre ma-  
« jesté à ses fidèles habitans et gens  
« de guerre de la garnison ; je n'y ai  
« trouvé que bons citoyens et fermes  
« soldats , mais pas un bourreau.  
« C'est pourquoy eux et moi supplions  
« très-humblement votre majesté  
« vouloir employer en choses possi-  
« bles, quelque hasardeuses qu'elles  
« soient, nos bras et vies. » Précieux  
monument pour l'humanité!

On célèbre  
la Saint-Bar-  
thélemi.

Une chose presque aussi étrange que ce massacre, c'est que le roi n'eut pas honte d'en prendre sur lui tout l'odieux. Il déclara, dans un lit de justice, qu'il avait été fait par ses ordres; il en exposa les raisons. Le premier président, Christophe de Thou, termina sa gloire en louant sa prudence, en supposant une conjuration formée contre la maison royale. Le parlement flétrit la mémoire de Coligni, livra les restes de son cadavre au bourreau, et ordonna qu'on ferait tous les ans une procession pour remercier Dieu de la délivrance du royaume.

Les esprits trop échauffés n'avaient pas encore réfléchi sur l'atrocité de cette barbarie. Elle fut célébrée à Rome et en Espagne par de pompeux panégyriques, et en France par une médaille, dont l'inscription était : PIETAS ARMAVIT JUSTITIAM (*la piété arma la justice.*) Heureusement on sait de nos jours que la piété ne peut être sanguinaire, ni la justice barbare; et l'on ne craint point, à l'exemple d'un sage prélat français, de dépeindre la Saint-Barthélemi comme *une action exécrationnable, qui n'avait jamais eu, et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable.* (Pé-*réfixe.*)

Il se trouva dans les papiers de l'amiral un avis au roi de prendre garde, en assignant l'apanage à ses frères, de ne pas leur donner une trop grande autorité. La reine-mère fit lire cet article devant le duc d'Alençon, le dernier frère de Charles IX, qu'elle savait affligé de la mort de Coligni. Voilà votre bon ami, lui dit-elle; voyez le conseil qu'il donne au roi. « Je ne sais pas, répondit le duc, s'il m'aimait beaucoup; mais je sais

Observation  
sur l'amiral de Coligni, etc.

Digitized by Google

« qu'un semblable conseil n'a pu être  
 « donné que par un homme très-fidèle  
 « à sa majesté, et très-zélé pour l'é-  
 « tat. » Plus on doit admirer, à beau-  
 coup d'égards, cet illustre Coligni,  
 plus on doit gémir sur sa révolte. Un  
 grand homme, armé contre les lois,  
 est toujours un grand fléau. Il est af-  
 freux de voir la patrie déchirée par  
 ceux qui devaient être sa gloire et son  
 appui. Mais quelle terrible leçon la  
 Providence ne semble-t-elle pas don-  
 ner aux ambitieux, dans la personne  
 de tous ces chefs de parti, si distin-  
 gués par leur rang ou par le mérite !  
 Ils périrent de mort violente ; Fran-  
 çois de Guise, Louis de Condé, et l'a-  
 miral, indignement assassinés ; le  
 connétable de Montmorenci, le roi  
 de Navarre Antoine de Bourbon,  
 et le maréchal de Saint-André, tués  
 dans la guerre civile. Tous, en bou-  
 leversant l'état, avaient rendu leur  
 vie malheureuse, et s'étaient creusé  
 un tombeau.

Les  
 protestans  
 plus furieux  
 que  
 jamais.

Comme les persécutions augmen-  
 tent le nombre des prosélytes, l'effet  
 de la Saint-Barthélemi fut précisé-  
 ment le contraire de celui qu'on es-

pérait. Au lieu d'écraser le calvinisme, elle rendit ses partisans plus furieux et plus nombreux. L'expérience a prouvé cent fois que le zèle de tous les sectaires s'irrite par les persécutions sanglantes, et qu'on leur donne des forces en les réduisant au désespoir. Charles IX voulut se mettre en possession des places de sûreté accordées aux calvinistes. Ils refusèrent de les rendre; il protestèrent qu'après la trahison qu'on venait de faire au sein de la paix, ils ne pouvaient se fier à la cour, et qu'ils aimaient mieux périr en défendant leur religion et leur liberté, que par la main d'un hourreau. Ainsi, le massacre ne servit qu'à rallumer la guerre.

Elle ne fut point avantageuse aux catholiques. Le duc d'Anjou perdit près de vingt-quatre mille hommes au siège de la Rochelle. Cette place soutint neuf grands assauts, et une infinité d'autres attaques. Hommes et femmes travaillaient avec la même ardeur à repousser les assaillans. Les Rochellois obtinrent une capitulation qui les laissait maîtres

---

 1573.

Sièges de la  
Rochelle et  
de Sancerre.

chez eux, et dans laquelle ils firent comprendre Nîmes et Montauban. Il fut stipulé que le roi y mettrait des gouverneurs, mais sans garnison; les bourgeois devant se garder eux-mêmes. Ce siège mémorable fut moins étonnant que celui de la petite ville de Sancerre. Les assiégés, dépourvus de vivres, mangèrent tout ce qu'il y a de plus dégoûtant parmi les animaux, et dévorèrent enfin les os des morts, les cuirs, les parchemins, quelques-uns même, dit-on, leurs propres enfans. Ce n'étaient point des soldats, mais des bourgeois, des artisans, des vigneron, animés d'un fanatisme invincible. Après plus de sept mois de siège, ils ne se rendirent qu'en obtenant la liberté de conscience.

Le duc  
d'Anjou roi  
de  
Pologne.

On venait d'apprendre que le duc d'Anjou était élu roi de Pologne. La renommée, qui exagérait son mérite, l'habileté de Montluc, évêque de Valence, ambassadeur pour cet objet, lui avaient procuré les suffrages. Charles IX, extrêmement jaloux de son frère, fut ravi de cette

occasion de l'éloigner. Autant il pressait son départ, autant le duc craignait de quitter la France, où il espérait de régner bientôt. Cependant il fallut partir. La reine-mère, qui avait pour lui une affection particulière, se chargea de ses intérêts. Elle conservait toujours son autorité, quelque envie qu'eût le roi de s'en affranchir. Les troubles de l'état le tenaient dans la dépendance. Déjà le goût des factions se ranimait. Il s'en forma une nouvelle, <sup>Faction des Politiques.</sup> sous le nom de *Malcontens* ou de *Politiques*, qui, laissant la religion à l'écart, ne parlait que de réformer le royaume, et se proposait sur-tout d'abaisser les Guise, dont le pouvoir n'avait presque plus de bornes. Le duc d'Alençon, frère du roi, esprit inquiet, léger, inconsideré, se mit à la tête de cette cabale, excitée par les Montmorenci. Les protestans y entrèrent, ainsi que le roi de Navarre et le prince de Condé, très-mécontens. Un complot pour enlever ces princes de la cour, fut découvert. On arrêta le roi de Navarre et le duc d'Alençon. La

guerre se rallumait dans les provinces, lorsque le roi, toujours malade depuis la Saint-Barthélemi, mourut à l'âge de vingt-quatre ans, sans enfans mâles, après avoir déclaré régente Catherine de Médicis, jusqu'au retour du roi de Pologne, son frère et son successeur.

1574.  
Mort du roi.

Charles IX avait des qualités estimables, de l'esprit, du jugement, de l'activité, du courage. Peut-être serait-il devenu un grand roi, si l'éducation en eût fait un homme vertueux. Le maréchal de Retz, Florentin, abusa de sa faveur pour le corrompre, et sa mère lui inspira cette politique détestable que Machiavel avait enseignée en Italie. Né avec un caractère violent, il s'était endurci l'ame par la fureur de la chasse. Une dissimulation perfide, jointe à ce fonds de cruauté, le rendit capable de commander la Saint-Barthélemi, dont sa mère, le comte d'Anjou, Retz, Tavannes, Gonzagues, duc de Nevers, et quelques autres furent les premiers auteurs. Cependant il aimait les lettres, et cultivait même la poésie. Dorat,

Ronsard et Baif furent honorés de ses bonnes grâces. Il fit grand-aumônier son précepteur Amiot, le traducteur de Plutarque, dont le mérite aurait peut-être croupi dans l'indigence sous un autre règne. Ce n'est pas le premier exemple d'un prince sanguinaire qui ait eu du goût pour la littérature. Les plaisirs de l'esprit ne changent pas la trempe du cœur.

Une chose bien singulière, c'est que nos plus sages lois prirent naissance parmi tant de barbaries et de désordres. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, « qui fait l'honneur à la raison et à la justice, dit le président Hénault, de penser qu'elles étaient plus fortes que les armes mêmes, et que leur sainte majesté avait des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes, quand on savait les faire valoir. » Les ordonnances faites par ce grand homme sont pleines d'une profonde sagesse. Elles eussent établi solidement l'ordre et

La législation perfectionnée par Michel de l'Hôpital.

la paix, si la rage des factions avait pu souffrir un frein salutaire. C'était toujours un bien infini que les lois parlassent avec dignité, avec précision, et que de l'ancien chaos, mal débrouillé jusqu'alors, il sortît un plan régulier qui pût conduire à une législation encore plus parfaite.

Lois remarquables.

Tous les juges gens de robe.

Moins de juridiction.

Les actes signés.

Monitoires restreints.

Les baillis et les sénéchaux étaient gens de guerre. Louis XII avait ordonné qu'ils prissent des grades; mais les grades ne suppléaient point à la science. Par l'ordonnance d'Orléans, en 1560, il fut réglé qu'ils seraient tous de *robe-courte*; ce qui fit passer à leurs lieutenans l'administration de la justice, et établit une distinction entière entre la robe et l'épée. La même ordonnance veut qu'il n'y ait qu'un siège de justice dans les seigneuries qui ne sont pas royales, en conservant le droit d'appel; droit précieux, mais que les degrés de juridiction trop multipliés rendaient préjudiciable. Elle veut que les actes soient signés des parties: on n'avait pas encore senti la nécessité de ce règlement. Elle défend de publier des monitoires,

sinon pour crime et scandale. (Il était si facile d'abuser de ce moyen d'inquisition au gré de la haine, de l'intérêt, ou du préjugé et de l'ignorance!) En 1561, on ordonna, par des lettres-patentes, à tous les bénéficiers de faire une déclaration des revenus de leurs bénéfices; mais ces lettres furent révoquées; et quoique le bien de l'état semble exiger que le gouvernement connaisse les revenus de toutes les terres, les exemptions ecclésiastiques y ont toujours mis obstacle. L'ordonnance de Moulins, en 1566, réforma en plusieurs choses la justice, qui présente encore aujourd'hui bien des choses à réformer; elle régla qu'on punirait les crimes dans le lieu où ils auraient été commis. Un édit de 1567 porte que les mères ne succéderont point à leurs enfans, *ès biens provenans du côté paternel*; c'était pour que les terres ne sortissent pas des familles. Il fut ordonné par des lettres-patentes du même temps, que nul ne serait reçu dans un office de judicature, sans information de vie et de mœurs, et s'il

Déclaration  
du revenu  
des  
bénéfices.

Justice ré-  
formée.

Succession  
des mères li-  
mitée.

Information  
de vie et  
de mœurs.

L'année ne  
commence  
plus  
à Pâques.

n'est de la religion catholique. L'année commençait la veille de Pâques; usage sujet à beaucoup d'inconvéniens, cette fête étant mobile. L'ordonnance de Roussillon, en 1554, fixa le commencement de l'année au premier janvier. Le parlement ne consentit à cette réforme que trois ans après. Tant l'empire de la coutume prévaut quelquefois sur la raison!

Corruption  
de la cour.

Pour se former une idée des mœurs de la cour, qui influent nécessairement sur celles de la nation entière, il faut réunir tous les désordres portés aux plus grands excès, la superstition et l'athéisme, la méchanceté et la débauche, la fourberie et la cruauté. Catherine de Médicis avait accredité l'astrologie judiciaire. Rien n'était plus commun que les sortilèges, par lesquels on croyait se défaire de ses ennemis. On y joignait malheureusement un moyen plus efficace, le poison. Toutes ces pestes venaient principalement d'Italie. La renaissance des lettres, en raffinant les esprits, semblait avoir développé des talens per-

nicieux. L'impiété d'une part, l'hérésie de l'autre, en abusaient pour le malheur de la société. C'est que l'on ignorait encore les vrais principes qui doivent régler la conduite de chaque particulier et le gouvernement des états.

D'ailleurs, la noblesse en général était si ignorante, qu'on fit venir La noblesse ignorante. exprès deux gentilshommes pour converser en latin avec les ambassadeurs polonais. Cependant Michel Montaigne. Montaigne, gentilhomme gascon, également distingué par son esprit et par ses lumières, cultivait paisiblement la philosophie. On admire encore le style nerveux et les pensées fortes de ses *Essais*; ouvrage utile pour la connaissance du cœur humain, mais où la religion et les mœurs ne sont pas toujours respectées.

Quoique les femmes influassent plus que jamais dans les affaires, et que la galanterie régnât à la cour, les mœurs étaient aussi atroces que dépravées. Un amant se plaisait à Galanterie atroce. faire couler son sang pour sa maîtresse; il ne craignait pas de s'obli-

ger aux plus grands crimes : l'assassinat, l'empoisonnement, devenaient pour lui, en quelque façon, des devoirs. Les associations étroites entre les seigneurs ou les guerriers, tendaient souvent au même but. En un mot, on ne respectait plus rien. Les femmes se montrèrent barbares, ainsi que les hommes. Si le Louvre fut plusieurs fois un théâtre de meurtres et de scélératesse, jusqu'où devait se porter ailleurs une licence effrénée?

Les Français en Amérique.

Sous ce règne, il se passa en Amérique une chose mémorable. L'amiral de Coligni y avait envoyé une colonie qui s'établit dans la Floride. Les Espagnols ne voulaient point de voisins, s'imaginant avoir des droits exclusifs sur cet immense hémisphère. Ils surprirent les Français et les massacrèrent tous, quoiqu'il n'y eût point de guerre entre les deux nations. La cour de Madrid approuva cette injuste cruauté; celle de Paris ne pouvait ou ne voulait pas en tirer vengeance. Dominique Gourgues, gentilhomme gascon, entreprit de le faire sans secours. Il

Dominique Gourgues.

vendit son bien en 1567, équipa quelques navires, attaqua les Espagnols, s'empara de leurs forts, et fit pendre ceux qui tombèrent entre ses mains. On trouva un monument de leur expédition, où ils se vantaient d'avoir exterminé les habitans de l'ancienne colonie, *non comme Français, mais comme luthériens*. Gourgues fit graver de même le récit de sa victoire, en marquant qu'il avait ainsi traité les Espagnols, *non comme Espagnols, mais comme traîtres, brigands et meurtriers*. Loin d'être récompensé à son retour, il courut risque de perdre la vie. Les Guise, par ménagement pour Philippe II, demandèrent qu'on lui fit son procès. L'injustice ne fut pas poussée si loin. Elisabeth, qui savait mieux employer le mérite, offrit à ce brave capitaine le commandement d'une flotte anglaise. Il se disposait à partir, lorsqu'il mourut. Peut-on ne pas observer combien ce mot, *mais comme luthériens*, peint au naturel l'esprit d'un siècle où la religion fut le prétexte des plus monstrueuses horreurs?

Nos divi-  
sions favora-  
bles aux  
ennemis.

Au reste, les divisions des Français tournaient toutes à l'avantage de leurs ennemis. Les bons citoyens en gémissaient. Après la bataille de Saint-Denis, le maréchal de la Vieilleville dit au roi : « Ce n'est point votre majesté qui a gagné la bataille, « encore moins le prince de Condé. « — Et qui donc ? reprit Charles IX. « — Le roi d'Espagne. » La cour d'Espagne triomphait de son côté de nos malheurs. Le jeune duc de l'Infantado, ayant entendu la relation de la Saint-Barthélemi, s'écria avec la candeur de son âge : « Comment « se peut-il qu'étant les uns et les « autres Français et chrétiens, ils « s'assassinent comme des bêtes ? » L'amiral de Castille lui ferma la bouche par ces paroles : « Doucement, monsieur le duc ; ne savez-vous pas que la guerre de France « est la paix de l'Espagne ? »

---

---

## HENRI III.

IL est étonnant que Henri III, dans sa vingt-quatrième année, soit monté sur le trône après deux de ses frères, François II et Charles IX. Il l'est encore plus que ce prince, qui s'était fait une brillante réputation n'étant que duc d'Anjou, se soit rendu si méprisable étant roi. L'ennui le dévorait en Pologne. Impatient de revenir dans sa patrie, et prévoyant que les Polonais mettraient obstacle à son retour, il s'évada la nuit, comme un captif qui brise ses chaînes. L'empereur, les Vénitiens, les plus sages des Français, lui conseillèrent vainement de ménager les calvinistes, et de rétablir le calme dans un royaume agité de factions meurtrières. Il se déclara pour les voies de rigueur, comme il avait fait au temps du massacre; mais il ne tarda guère à s'en repentir. La petite ville de Livron, qu'il voulait forcer, lui résista avec insulte. *Approchez, assassins!* criait-t-on du haut des mu-

---

1547.

Henri quitte  
la Pologne.

Bons conseils qu'il ne  
suit pas.

railles, *vous ne nous trouverez pas endormis comme l'amiral.*

Vices de ce  
roi.

Dès le commencement de son règne, il se montra tel qu'il fut toujours, ennemi des affaires, occupé sérieusement de parure et de bagatelles, livré avec quelques jeunes seigneurs, ses mignons, aux plus infâmes débauches, et augmentant le scandale de ses mœurs par des grimaces de dévotion. Que devait-on augurer d'un roi qui, souillé de vices abominables, affectait d'aller en procession sous un sac de confrère pénitent, et de contrefaire le dévôt en vivant comme un impie (1)!

Factions, ré-  
voltes.

Le duc d'Alençon, à qui il avait rendu la liberté, ainsi qu'au roi de Navarre, conspira contre sa vie. Henri lui pardonna en frère; ensuite, sur quelques nouveaux soupçons, il conjura le roi de Navarre de le faire périr. Celui-ci serait devenu par ce

(1) On lit dans le journal de Henri III, non-seulement qu'il disait son chapelet de *têtes de morts* le long des rues, mais qu'il le marmottait jusque dans ses parties de débauche, et qu'il l'appelait en plaisantant, le *fouet de ses grandes laquenes*.

crime l'héritier présomptif de la couronne ; mais Henri était incapable d'une noirceur, et refusa d'y prêter la main. Des mécontentemens communs unirent les deux princes, quoique brouillés par antipathie et par intrigues galantes. Le duc d'Alençon s'enfuit de la cour. La confédération des politiques et des protestans acquit de nouvelles forces, ayant à sa tête le frère du roi. Il fut bientôt suivi du roi de Navarre, qui ne se vit pas plus tôt libre, qu'à l'exemple du prince de Condé, il rétracta l'abjuration qu'on lui avait arrachée sous le dernier règne. La Saint-Barthélemi aurait-elle pu faire de bons catholiques ? La guerre civile recommença dans les provinces.

Montbrun, chef des huguenots en Dauphiné, est fait prisonnier, et on lui tranche la tête. Il avait eu l'insolence de dire tout haut : « Le roi  
 « m'écrit comme roi, et comme si je  
 « devais le reconnaître ! Je veux qu'il  
 « sache que cela serait bon en temps  
 « de paix ; mais en temps de guerre,  
 « qu'on a le bras armé et le cul sur  
 « la selle, tout le monde est com-

Insolence  
 de  
 Montbrun.

« pagnon. » *Il verra s'il est mon compagnon*, dit le roi, en apprenant qu'il était maître de sa personne. Le gain d'une bataille ne lui eût pas causé plus de joie. Déjà les troupes allemandes étaient venues au secours des factieux. On sentit la nécessité de la paix. Il n'était plus temps de la faire avec honneur, on la fit telle qu'ils la voulurent.

---

1576. Les plus grands avantages furent accordés aux calvinistes, par l'édit de pacification ; liberté entière de conscience, exercice public de la religion prétendue réformée (ce sont les termes de l'édit), excepté à deux lieues de Paris et de la cour ; chambres mi-parties de catholiques et de protestans dans les huit parlemens du royaume (1) ; la mémoire

Les calvinistes triomphent.

---

(1) Depuis que le parlement avait eu une consistance fixe à Paris, et que l'on avait senti mieux que jamais la nécessité des lois et l'avantage des tribunaux chargés de rendre la justice, un parlement unique ne pouvant embrasser toutes les provinces dans son ressort, on en établit successivement plusieurs. Celui de Toulouse fut créé par Philippe-le-Bel, et les autres ensuite par différens rois. Leur sagesse s'est quelquefois démentie dans des temps de troubles et de vertiges ; mais leur

de l'amiral réhabilitée; les chefs de la confédération reconnus pour bons et fidèles sujets. On déclare que les prêtres ou moines mariés ne pourront être inquiétés à ce sujet, et que leurs enfans seront regardés comme légitimes. On augmente l'apanage du duc d'Alençon, qui devient dès-lors duc d'Anjou; et, pour comble d'opprobre, on achète le départ des Allemands, on leur donne des otages, on souffre qu'ils pillent les provinces en se retirant chez eux. Voilà les suites de la Saint-Barthélemi, à laquelle Henri III n'avait que trop contribué. Jamais l'hérésie ne parut si triomphante, ni le gouvernement si avili.

L'indignation et le zèle des catho-  
liques produisirent un mal encore  
plus funeste : la *sainte ligue* prit  
naissance. On appela ainsi cette dan-  
gereuse confédération, dont le mo-  
tif ou le prétexte était de défendre  
l'Eglise, le roi et l'état, mais dont

Naissance  
de la ligue

---

établissement, comme l'observe Loiseau, a sauvé le royaume d'un démembrement, et l'a maintenu en son entier. Les lois sont un des plus fermes remparts des états,

le principal effet fut de bouleverser l'état, d'assassiner le roi, et de déshonorer l'Eglise. Le cardinal de Lorraine (mort en 1574) passe pour en avoir ébauché le plan; ouvrage digne de son excessive ambition. Les huguenots, animés de l'esprit républicain, avaient formé de pareilles entreprises contre l'autorité souveraine. Celle des catholiques devint en quelque sorte une révolte générale.

C'était une  
révolte  
manifeste.

Dans un article de l'association, telle que la rapporte un auteur exact, il était dit que, pour la défense commune, on procéderait, *soit par la voie de justice ou des armes, sans nulle acception de personnes*. La formule dressée pour la Picardie, où la ligue prit naissance, porte que quiconque refuserait ou différerait d'y entrer, serait réputé *ennemi de Dieu, déserteur de sa religion, rebelle à son roi, traître et proditeur de sa patrie, abandonné de tous, et exposé à toutes les injures et oppressions qui lui pourraient survenir*. Enfin, il était dit qu'on élirait au plus tôt un chef, à qui

tous les confédérés seraient obligés d'obéir; *et ceux qui refuseront, seront punis selon sa volonté. . . .* Le chef seul décidera les contestations qui pourraient survenir entre les confédérés, *et ils ne pourraient recourir aux magistrats ordinaires sans sa permission.* Voilà un chef à la place du roi.

Henri, duc de Guise, surnommé le *Balafré*, à cause d'une blessure qu'il avait reçue au visage en combattant les calvinistes, animait sourdement la cabale, sans paraître encore en être le chef; elle fit des progrès rapides; les religionnaires furent insultés en plusieurs endroits; et la cour, malgré l'édit de pacification, ne pensa guère à réprimer ces violences. Ne pouvant contre-balancer un parti par l'autre, elle se déclara ouvertement aux états de Blois, contre celui qu'elle espérait le plus d'accabler, et révoqua l'édit accordé aux protestans. C'était peu que de leur fournir un nouveau prétexte de guerre: le roi, par une politique inconcevable, autorisa la ligue, s'en déclara le chef, se mit à

Henri, duc de Guise.

Etats de Blois. Le roi autorise la ligue.

la tête d'une faction formée contre lui-même. Tel fut le fruit des états de Blois : la guerre civile, et nul secours d'argent pour la soutenir.

1577.

Nouvelle  
paix.

A peine avait-on repris les armes, que le roi desira la paix. Il accorde un nouvel édit de pacification, conforme en plusieurs points au dernier, de nouvelles places de sûreté pour les calvinistes, « en attendant, dit-il, « qu'il ait plu à Dieu de lui faire la « grace, par le moyen d'un bon, « libre et légitime concile, de réunir « tous ses sujets à l'Eglise catholique. » ( Expressions singulières après le concile de Trente.) Cet édit de Poitiers annule *toutes ligue, associations faites et à faire*, contre les points qu'il renferme. Le massacre de la Saint-Barthelemi y est rappelé, comme *désordres et excès du 24 août et jours suivans, venus à notre très-grand regret et déplaisir*. On savait malheureusement le contraire.

Ordre du  
St.-Esprit.

Dans ce court intervalle de tranquillité, Henri III. institua l'ordre du Saint-Esprit. Celui de Saint-Michel, que les Guise avaient prodigué

pour se faire des créatures, était tombé dans un tel avilissement, qu'on l'appelaient le *collier à toutes bêtes*. Les catholiques seuls pouvaient être admis dans le nouvel ordre : c'était un appât pour attirer les protestans. Mais le roi méprisé des premiers, à cause de sa conduite scandaleuse, détesté des autres comme un des auteurs de la Saint-Barthélemi, connaissait peu les vrais moyens de ramener les esprits et de rétablir son autorité. En prodiguant tout à son luxe et à ses mignons, il manquait de tout pour les besoins de l'état. Les deux partis ne voyaient dans sa personne qu'un prince faible, débauché, et bassement hypocrite. Aussi le bravèrent-ils tour-à-tour.

Comme la cour était peu fidèle à ses engagements, le roi de Navarre crut ne pas devoir l'être davantage aux siens. Il recommença la guerre; il se signala au siège de Cahors. Cette guerre des amoureux, ainsi appelée parce que de petites intrigues la firent naître, fut bientôt terminée par une septième paix. D'un autre côté, le duc d'Anjou (auparavant

---



---

 1581.

 Le duc  
d'Anjou aux  
Pays-Bas.

République  
de  
Hollande.

duc d'Alençon), dont l'humeur ne pouvait sympathiser avec celle de Henri III, son frère, s'évada secrètement pour profiter des troubles des Pays-Bas, où la domination espagnole déclinait de plus en plus. Le sanguinaire duc d'Albe, après avoir livré à l'exécuteur dix-huit mille hérétiques en cinq ans, s'était retiré avec le chagrin de voir l'hérésie et la révolte plus audacieuses que jamais. Tout le sang versé par les ordres de Philippe II n'avait servi qu'à enflammer la haine des peuples contre lui, et celle des protestans contre l'Eglise. Le prince d'Orange, qu'il venait de proscrire, dont il avait mis la tête à prix, détermina enfin les états à le déclarer solennellement déchu de la principauté, pour avoir violé les privilèges des peuples, contre son serment. Pour cette cause, ajoute la proclamation, les états, suivant la permission que le roi Philippe leur en avait donnée lui-même lorsqu'il fut reconnu prince de Flandre, étant libres et dégagés de l'obéissance qu'ils lui avaient vouée, choisissent pour leur prince,

de leur bon gré et de leur propre mouvement, François de Valois, duc d'Alençon, frère du roi de France. Le roi approuva l'élection; mais il fallait, pour le soutenir, plus de génie et de prudence que n'en avait le duc d'Anjou.

Mécontent de ce que les Provinces-Unies gênaient son autorité, et jaloux du prince d'Orange, qui n'avait eu garde de se donner un maître absolu, il tenta de s'emparer des principales villes. Cette entreprise ruina ses affaires. Les bourgeois d'Anvers repoussèrent les Français, qui criaient par-tout: *Vive le duc et la messe!* Ils en firent un grand carnage. Ce malheureux prince fut obligé de revenir en France, ayant perdu, par sa faute, un état où il pouvait se maintenir, en respectant la liberté nationale. Il se flattait d'épouser la reine d'Angleterre; il en avait même reçu un anneau pour gage de son amour. C'était la coutume d'Elisabeth de nourrir l'espoir des princes qui voulaient régner avec elle. Elle trompa le duc d'Anjou, comme tant d'autres, quoi-

1583.

Mauvaise  
conduite du  
duc  
d'Anjou.

Malheurs et  
mort de  
ce prince.

qu'amoureuse de lui. Consumé de chagrin, il mourut en 1584. Le prince d'Orange ayant été assassiné par un fanatique, la nouvelle république offrit au roi de le reconnaître pour souverain. Une offre si avantageuse ne fut point acceptée. Sous un gouvernement faible, les occasions échappent sans retour.

Les Hollandais veulent se donner à la France.

1584.  
Projets des ligueurs.

Invectives contre le roi.

On vit enfin que la sainte ligue, colorée d'une apparence de zèle, n'était, dans les vues des principaux chefs, qu'une conspiration contre l'autorité royale et les lois fondamentales du royaume. La mort du duc d'Anjou fit éclater le vrai dessein des ligueurs. Comme le roi de Navarre était dès-lors l'héritier présomptif de la couronne, ils affectèrent, plus que jamais, de gémir sur les dangers de l'Eglise, sur les triomphes certains de l'hérésie, en cas qu'un prince hérétique vînt à régner. Henri III n'était point épargné dans leurs invectives. Les édits bursaux dont il écrasait le peuple, ses profusions pour d'indignes favoris, ses débauches monstrueuses, ses confréries, ses processions fré-

quentes, le sac dont il se couvrait, une discipline et un rosaire à sa ceinture, fournissaient ample matière de satire. Pour le décrier davantage, on le peignait comme fauteur de l'hérésie, ami secret du roi de Navarre, protecteur déclaré de Genève et des religionnaires flamands. Les ecclésiastiques et les moines, transportés la plupart d'un zèle aveugle, soufflaient à l'envi le feu de la rébellion. Ils entraînaient aisément un peuple crédule et enthousiaste.

Le duc de Guise faisait jouer tous les ressorts avec autant de prudence que d'activité. Un jésuite lorrain, nommé Matthieu, fut un de ses principaux agens. On l'appelait le courrier de la ligue. Grégoire XIII, qu'il avait commission de consulter sur ce cas de conscience, si le motif de maintenir la religion catholique pouvait dispenser de l'obéissance due aux souverains, décida verbalement, selon les anciennes maximes de Rome, que la guerre en ce cas était permise contre le roi. Les scrupules des ames droites étant

Le pape approuve la révolte.

levés par sa réponse, il n'y eut qu'une voix pour prendre les armes.

Le cardinal  
de  
Bourbon,  
chef  
de la ligue.

L'ambition effrénée de Henri de Guise aspirait au trône. Il sut la couvrir d'un voile imposant. Il persuada au vieux Charles de Bourbon, cardinal, oncle du roi de Navarre, que son neveu étant, comme hérétique, incapable de régner, c'était à lui que la couronne devait appartenir. Ce prélat crédule, facile, imbu d'ailleurs des préjugés dominans, se laissa éblouir d'une espérance chimérique, qui redoublait l'ardeur de son zèle. Tout-à-coup parut un manifeste où il se déclarait le chef de la ligue, en exposant ses intentions desligueurs. Les noms du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne, de presque tous les souverains catholiques, appuyaient cette déclaration. Elle portait que tous les confédérés avaient fait serment de *tenir la main-forte et armée* à ce que l'Eglise fût rétablie en sa dignité, et la religion catholique maintenue, le peuple soulagé, les nouveaux impôts abolis, etc.

Son  
manifeste.

Après ce signal de guerre, les li-

guez se mettent bientôt en campagne. Henri III, quoiqu'en état de les dissiper, se contente de faire son apologie. Il invite le roi de Navarre à renoncer au calvinisme, et à venir le seconder, pour leurs communs intérêts. Celui-ci répond qu'il faut auparavant le convaincre de la fausseté de sa religion; qu'il n'est point opiniâtre sur cet article; mais, qu'en attendant, il suivra les lumières de sa conscience. La cour n'avait ni prudence ni courage; et Catherine de Médicis, soit penchant pour la ligue, soit envie de temporiser, augmenta les frayeurs du roi.

Le roi ne  
montre que  
de la  
faiblesse.

On fit donc à Nemours un traité de paix, le plus avantageux aux ligueurs, et le plus capable de révolter les protestans. On dépouillait ces derniers de tout ce qui leur avait été accordé; on accordait aux autres tout ce que des rebelles peuvent desirer pour l'anéantissement de la puissance royale. Le cardinal de Bourbon et les Guise obtinrent des gardes, des villes de sûreté, de l'argent, et une approbation authentique de tout ce qu'ils avaient en-

---



---

1585.

Traité  
avec les li-  
guez.

trepris contre l'état. Cette nouvelle frappa tellement le roi de Navarre, qu'un côté de sa moustache, dit son historiographe Matthieu, en blanchit tout-à-coup.

Sixte-Quint  
excommu-  
nie le roi de  
Navarre.

Cependant la ligue perdait son crédit à Rome. Sixte-Quint, ce pape fier et entreprenant, né d'un vigneron, nourri dans un cloître, parvenu à force d'artifices au pontificat, mais capable de gouverner un empire, la regardait comme une cabale aussi dangereuse pour la religion que pour le royaume. Quoiqu'il en parlât avec mépris, il ne laissa pas de lui fournir des armes, en publiant une fameuse bulle, par laquelle il excommuniait le roi de Navarre et le prince de Condé, comme hérétiques, relaps, ennemis de Dieu et de l'Eglise, les appelant *génération bâtarde et détestable de l'illustre maison de Bourbon*, les déclarant privés de tous leurs droits, incapables de succéder à toute souveraineté, et déliant les sujets du roi de Navarre de leur serment de fidélité. Le parlement, indigné de cet attentat, en fit la ma-

tière des plus fortes remontrances. Un conseiller fut d'avis de faire brûler la bulle. Les deux princes en appelèrent à un concile libre.

Le roi de Navarre, dans sa protestation, donne un démenti à Sixte-Protestation vigoureuse de ce prince. Quint, et ajoute que : « si par le  
« passé les rois et princes, ses pré-  
« décesseurs, ont bien su châtier la  
« témérité de tels galans, comme  
« est ce prétendu Sixte, lorsqu'ils  
« se sont oubliés de leur devoir, et  
« passé les bornes de leur vocation,  
« confondant le temporel avec le  
« spirituel, il espère, lui qui n'est  
« en rien inférieur à eux, que Dieu  
« lui fera la grace de venger l'in-  
« jure faite à son roi, à sa maison,  
« à son sang, et à toutes les cours  
« du parlement de France, etc. »  
Selon lui, c'est le pape qu'on doit regarder comme hérétique; et il prétend le prouver dans un concile légitime. Il eut le courage de faire afficher ce placard dans Rome même. Le pape admira sa fermeté; mais les ligueurs ne manquèrent pas de se prévaloir de la bulle. C'était tout pour eux de paraître n'attaquer que

les ennemis de l'Eglise. Leur cause devenait ainsi, aux yeux du peuple, la cause de la religion.

1587. Henri III fut forcé à lever des troupes contre le roi de Navarre et les calvinistes, après avoir révoqué le dernier édit en leur faveur. Il manda le premier président, le prévôt des marchands, le cardinal de Guise, et leur dit avec ironie, « qu'il  
 « louait le zèle de la magistrature,  
 « de la bourgeoisie et du clergé pour  
 « la cause de la religion, mais que  
 « la guerre ne se faisait pas sans  
 « argent; qu'ainsi, tant qu'elle du-  
 « rerait, le parlement trouverait  
 « bon que ses gages fussent suppri-  
 « més; que les bourgeois fourni-  
 « raient volontiers deux cent mille  
 « écus d'or, dont il avait besoin;  
 « qu'il ne se ferait pas scrupule de  
 « toucher aux revenus ecclésiasti-  
 « ques; car c'était une guerre sainte,  
 « et le clergé devait la soutenir.»  
 Comme on voulait répliquer, « Il  
 « fallait donc m'en croire, ajouta-  
 « t-il brusquement, et conserver la  
 « paix plutôt que de décider la  
 « guerre dans une boutique ou dans

Plaintes  
 du roi sur la  
 nécessité  
 de recom-  
 mencer  
 la guerre.

« un chœur. J'appréhende fort que, « pensant à détruire le prêche, nous « ne mettions la messe en grand « péril. » Le roi laissa tout confus, dit Davila, ceux à la bourse desquels la guerre était ainsi déclarée.

Il venait d'ordonner par un édit, sous peine de crime de lèse-majesté, que les hérétiques abjurassent dans quinze jours. Le roi de Navarre avait ordonné à son tour, par une déclaration, que les catholiques fussent traités comme on traiterait les calvinistes. Cette guerre des *trois Henri* (elle est désignée sous ce nom) déchira les provinces, sans produire de grands événemens. On manquait de ressources; et le parlement rejetait les édits bursaux par lesquels on voulait épuiser la France, déjà trop malheureuse. Catherine de Médicis tenta encore les voies de négociation.

Il prend les armes contre les calvinistes.

Elle eut une conférence en Saintonge avec le roi de Navarre. Elle y avait mené les femmes galantes de sa cour, moyen de séduction qui lui réussissait souvent. Le prince, en les voyant, dit à la reine: « Il n'y a

Conférence de la reine-mère avec Henri IV.

« rien là que je veuille. — Quoi, ré-  
« pliqua-t-elle, aurais-je donc pris  
« une peine inutile, moi qui n'aime  
« que le repos? — Madame, je n'en  
« suis pas cause, répondit-il; ce n'est  
« pas moi qui vous empêche de cou-  
« cher dans votre lit; c'est vous qui  
« m'empêchez de coucher dans le  
« mien. La peine que vous prenez  
« vous plaît et vous nourrit; le repos  
« est le plus grand ennemi de votre  
« vie. » Le duc de Nevers lui repré-  
« sentant qu'il n'aurait pas même le  
« pouvoir de lever un impôt à la Ro-  
« chelle, il repartit fièrement : « Je  
« fais à la Rochelle tout ce que je veux,  
« parce que je n'y veux rien que ce  
« que je dois. » Cette parole devait  
« donner une haute idée de Henri IV.  
« Nous l'appellerons désormais ainsi,  
« puisque, selon la remarque de Vol-  
« taire, ce nom si célèbre est devenu  
« un nom propre. Comme il persis-  
« tait à ne vouloir point abjurer le  
« calvinisme par un pur motif d'inté-  
« rêt, la conférence suspendit à peine  
« quelque temps les hostilités. On  
« s'égorgeait impitoyablement les uns  
« les autres. « J'ai peur, disait le vi-

« comte de Turenne, que cette  
 « guerre ne nous mange tous, si  
 « Dieu n'y met la main. »

Un événement affreux augmenta la haine des catholiques contre les religionnaires, et acheva de manifester l'inertie du gouvernement. Marie Stuart, reine d'Ecosse, après la mort de François II, son époux, s'était retirée dans ses états. Elisabeth, qui voyait en elle une dangereuse rivale, fomenta soigneusement la révolte des protestans écossais, plus furieux que les autres, parce qu'ils étaient plus fanatiques. Les faiblesses de leur reine (car il est difficile de la justifier de galanterie, quand on pèse les témoignages pour et contre) servirent peut-être à irriter leur fanatisme. Chassée de son royaume en 1568, elle chercha un asile auprès de son ennemie. Elisabeth, moins généreuse que politique, la tint en prison dix-neuf ans, et lui fit trancher la tête, sous prétexte des soulèvemens qu'elle occasionnait dans l'état. Il est certain que les catholiques avaient formé quelques conspirations contre

---



---

 1587.

Supplice  
 de Marie  
 Stuart.

Elisabeth: mais quel droit la reine d'Angleterre pouvait-elle avoir sur les jours de la reine d'Ecosse? Celle-ci reçut la mort avec un héroïsme vraiment chrétien. Henri III ne pensa point à venger la veuve de son frère, ni les droits de la royauté. Il avait tout à craindre pour lui-même.

*Les Seize.* On découvrit en ce temps-là un nouveau foyer de cabales, la ligue des *Seize*, ainsi nommée, parce que ceux qui la composaient étaient distribués dans les seize quartiers de Paris. Elle existait depuis deux ans, étroitement unie à la grande ligue, et formant le dessein, non-seulement d'assujettir le roi, mais encore de le détrôner. Après avoir été averti de ce complot, il n'en fut ni plus actif, ni plus prévoyant. Les ligueurs, qu'il regardait avec raison comme ses ennemis mortels, l'obligent à continuer la guerre contre l'héritier présomptif de la couronne. Il confie le commandement de l'armée au duc de Joyeuse, l'un de ses favoris, dont les qualités brillantes couvraient les vices ordinaires de la

cour. Ce seigneur est défait par Henri IV à la journée de Coutras, en Guienne.

La différence des deux armées sem-  
blait annoncer l'événement. L'une  
était pleine de jeune noblesse, brave,  
impétueuse, mais sans discipline,  
amollie par le luxe, couverte d'ar-  
mes dorées et de magnifiques ajus-  
temens : l'autre, composée de vrais  
guerriers, simplement vêtus, en-  
durcis à la fatigue, et qui ne pen-  
saient à briller que par leurs exploits.  
Avant la bataille, Henri dit au prince  
de Condé et au comte de Soissons :  
« Souvenez-vous que vous êtes du  
« sang de Bourbon, et, vive Dieu !  
« je vous ferai voir que je suis votre  
« aîné. — Et nous, répondirent-ils,  
« nous vous montrerons que vous  
« avez de bons cadets. » De jeunes  
seigneurs libertins, voyant les cal-  
vinistes faire la prière, dirent d'un  
ton moqueur : « Ils sont à nous, les  
« poltrons ! ils tremblent et se con-  
« fessent. Quelqu'un plus sensé ré-  
« pondit : Ne nous y trompons pas ;  
« quand les huguénots font cette  
« mine, ils ont envie de se bien bat-

Bataille  
de Coutras.

« tre. » En moins d'une heure la victoire fut décidée.

Gloire  
du roi de  
Navarre.

Jamais le roi de Navarre n'avait montré tant de conduite ni tant de valeur. Il se distingua encore plus par sa modération, faisant soigner les blessés, renvoyant les prisonniers gratuitement, et paraissant aussi digne d'amour, que la ligue le peignait digne de haine. Il fit rendre les honneurs funèbres au duc de Joyeuse, qu'on avait tué de sang-froid après le combat. Ces sortes de meurtres, inspirés par le fanatisme, déshonoraient tour-à-tour les deux partis.

Succès  
du duc de  
Guise.

Le duc de Guise se signalait d'un autre côté contre les Allemands, qui venaient au secours des huguenots. Leur armée était de huit mille reitres et de cinq mille lansquenets, auxquels devaient se joindre seize mille Suisses. (On appelait *reitres* la cavalerie allemande, et *lansquenets* l'infanterie.) Ce général les dissipa aisément; car déjà effrayés du mauvais succès de leur entreprise, et le roi de Navarre ne marchant point à leur secours, ils ne pensaient qu'à

précipiter leur retraite. Guise en fit un grand carnage. Alors on vit redoubler l'enthousiasme et l'insolence des ligueurs. Tout Paris élevait leur idole jusqu'aux nues. Les chaires ne retentissaient que de ses louanges; les prédicateurs affectaient de rabaisser le roi en préconisant le duc. Ces paroles, qu'ils répétaient avec enthousiasme : *Saül en a tué mille ; mais David en a tué dix mille*, devinrent le cri universel de la populace. Les esprits étaient si étrangement fascinés, que la Sorbonne décida, dans une assemblée secrète, « qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvait pas capables, comme l'administration au tuteur que l'on avait pour suspect ; » maxime dictée par les Seize, et qu'ils prétendaient mettre en pratique. La mort de Henri I, prince de Condé, aussi vertueux que brave, empoisonné à Saint-Jean d'Angéli, augmenta leur confiance. Leur impunité même ne prouvait que trop combien ils étaient redoutables.

Cependant le duc de Guise, tou-

Décision  
de la  
Sorbonne.

Mort du  
prince  
de Condé.

---

1588.

Assemblée  
séditieuse à  
Nanci.

Demandes  
au roi.

jours occupé de ses grands desseins, tandis que le roi demeurait comme enseveli dans une stupide léthargie, assemble à Nanci les chefs de la ligue et les princes de sa maison. Ils conviennent entre eux de faire de nouvelles demandes à Henri III. On lui envoie un mémoire pour le prier d'éloigner de la cour les personnes suspectes; de faire publier le concile de Trente; d'établir le tribunal de l'inquisition dans les principales villes, et d'en commettre l'exercice à des étrangers; d'abandonner aux chefs de la ligue les places d'importance qu'on désignerait; de payer leurs troupes, etc., etc. De pareilles demandes mettaient le comble à la révolte. Le roi dissimula, résolu de faire un exemple sur les Seize. Dans cette vue, il assemble quelques troupes, et envoya défense au duc de Guise, qui était alors à Soissons, de revenir à Paris. Il fallait vingt-cinq écus au courrier chargé de la lettre; on ne les trouva point, et la lettre fut mise à la poste.

Il prend un  
parti  
de vigueur.

Journée des  
barricades.  
Guise  
maître de  
Paris.

Au moment qu'on s'y attend le moins, arrive le duc de Guise. Pré-

senté au roi, il jure qu'il n'a reçu aucun ordre. Deux jours après, Henri III fait entrer les Suisses, pour s'assurer de la ville. Les bourgeois séditieux prennent les armes, forment des barricades jusqu'au Louvre, enveloppent ou désarment les soldats. Le roi s'enfuit, et abandonne sa capitale au duc rebelle. Celui-ci aurait voulu se saisir de sa personne; mais il appréhenda peut-être de se rendre trop odieux par cette violence. Les Parisiens l'adoraient; Paris et la Bastille étaient à sa disposition; il eut bientôt rétabli l'ordre par-tout. Achille de Harlai, premier président, qu'il alla visiter, plus indigné qu'effrayé de son triomphe, lui dit: « C'est grand pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est à mon roi, et mon corps est entre les mains des méchans; qu'on en fasse ce qu'on voudra. » Ainsi, un magistrat illustre se montrait, par sa fidélité et sa vertu, bien supérieur à ce héros criminel. La plupart des membres du parlement partageaient les sentimens de leur chef, et l'état

Courage du  
premier  
président.

Procession  
bizarre  
des ligueurs.

n'avait plus guère d'autre ressource.

Les Parisiens rougirent bientôt de leurs excès, ou plutôt ils craignirent la vengeance. Une procession de capucins alla jusqu'à Chartres pour fléchir le roi. Frère Ange ( Henri de Joyeuse, un de ses mignons, devenu novice capucin ), marchait à la tête, portant sur ses épaules une grande croix, se faisait donner des coups de discipline par deux religieux, tandis que les autres chantaient le *Miserere*, et que le peuple criait d'un ton lamentable *miséricorde*. A cette bizarre cérémonie succéda une députation respectueuse, pour demander pardon; et le parlement sollicita la grace du peuple. Henri III s'expliqua d'abord avec assez de fermeté; il accorda ensuite, comme auparavant, tout ce que pouvaient souhaiter les rebelles.

Edit hon-  
teux  
d'union.

Un édit d'*union*, signé à Rouen, porte qu'il fait serment d'exterminer l'hérésie dans son royaume; de ne faire jamais ni paix ni trêve avec les hérétiques, ni aucun édit en leur faveur; que tous ses sujets jureront de ne recevoir pour roi après sa mort

aucun prince hérétique ou fauteur d'hérétiques ; que toutes les charges seront données aux catholiques ; que le roi aura deux armées pour exterminer l'hérésie ; que le concile de Trente sera publié au plus tôt, sans préjudice de l'autorité royale et des libertés de l'Eglise Gallicane ; que les sujets se départiront de toutes intelligences, ligues, associations, soit au dedans, soit au dehors : qu'il y aura amnistie générale pour le passé, et notamment pour la journée des barricades, attendu que tout s'est fait par zèle pour la religion, etc. Le seul article avantageux au roi, était de lui rendre la Bastille ; il ne fut point exécuté. Les autres le livraient, en quelque manière, à la discrétion des factieux. Ainsi, plus le gouvernement plie dans les orages, plus les chefs de partis savent profiter des circonstances.

L'armement prodigieux de Philippe II, auquel on donnait le nom de *flotte invincible*, déterminait peut-être la cour à céder avec tant de honte. Cette flotte, composée de cent trente gros vaisseaux, où le

Flotte  
*invincible*  
battu.

maître du Pérou avait déployé toutes ses forces, devait détrôner Elisabeth, et semblait menacer la France aussi bien que l'Angleterre; mais elle fut battue par les vents et par les Anglais, de manière que l'entreprise ne produisit absolument rien.

Etats  
de Blois.

Outré de l'avilissement où il se voyait réduit par les ligueurs, le roi résolut enfin de faire des coups d'autorité. Ceux qui lui avaient conseillé jusqu'alors les voies de douceur et de conciliation, perdirent sa confiance; la reine-mère en particulier, qui, indifférente pour tous les partis, sacrifiait tout à l'ambition de gouverner. Les états-généraux furent assemblés à Blois. Henri fit serment avec eux d'observer l'édit d'union comme une loi fondamentale du royaume. Les partisans des Seize, qui voulaient imposer le joug au souverain, proposèrent hardiment que les délibérations fussent publiées sans attendre les ordres du conseil, dont les longueurs et les modifications, disaient-ils, rendaient inutiles les remèdes les plus salutaires. On fit au roi de nouvelles demandes, propres à l'ai-

grir davantage. On voulut qu'il ex-  
lût nommément de la couronne le  
roi de Navarre, déjà exclu en qua-  
lité d'hérétique par le traité de  
Rouen. On insista sur la publication  
du concile de Trente; moyen infail-  
lible dont le duc de Guise se servait  
pour s'attacher la cour de Rome.

Cette proposition excita de vio-  
lentes disputes au sujet des libertés  
de l'Eglise Gallicane. L'archevêque  
de Lyon, Pierre d'Espinac, osa en  
parler comme de chimères inventées  
contre l'autorité du saint siège; mais  
l'avocat-général d'Espesses les dé-  
fendit en bon Français, comme l'an-  
cien droit commun que la France  
avait eu le bonheur de conserver. Il  
les réduisit à ces deux maximes; 1.<sup>o</sup>  
que le pape n'avait rien à comman-  
der dans le royaume, et ne pouvait  
rien statuer en matière civile; 2.<sup>o</sup>  
que quoiqu'il fût reconnu en France  
comme chef de l'Eglise, on n'y avait  
jamais admis cette puissance abso-  
lue qu'il exerçait ailleurs. Le cardi-  
nal de Gondis'écria, que ceux qui par-  
laient de la sorte *ne savaient guère*  
*de théologie*. D'Espesses lui ferma

Dispute sur  
les libertés  
gallicanes.

la bouche, en répondant qu'il s'avouerait vaincu, si celui qui le taxait d'ignorance pouvait seulement décliner son nom en latin. Cette dispute, humiliante pour les ligueurs, augmenta leur animosité, mais suspendit une délibération embarrassante.

Henri sent  
qu'il risque  
d'être  
détrôné.

Le marquisat de Saluces, envahi sous prétexte de zèle par le duc de Savoie qu'on croyait d'intelligence avec Henri de Guise; les desseins de ce dernier, dont le but était évidemment de détrôner le monarque; l'insolence des Seize qui lui étaient tous dévoués, et qui dominaient dans le tiers état; le ressentiment, la colère, la crainte, déterminèrent Henri III à faire périr un chef de parti, d'autant plus redoutable, qu'il effaçait par ses grandes qualités presque tous les princes de son temps. « Ce n'était  
« point une terreur panique, dit le  
« président Hénault, que la crainte  
« des entreprises qu'il pouvait for-  
« mer: il se trouvait dans les circons-  
« tances pareilles à celles dont Pepin  
« profita: Henri III ne ressemblait  
« pas mal aux derniers rois de la  
« première race, et le prétexte de la

« religion aurait fort bien pu susci-  
 « ter quelque pape de l'humeur de  
 « Zacharie. »

Il paraissait impossible, dans les  
 circonstances, de faire le procès au  
 duc de Guise, tout puissant dans le  
 royaume. Un assassinat était la voie  
 la plus sûre ; on ne pensa point que  
 c'était la plus odieuse. Henri pro-  
 posa au brave Crillon de s'en char-  
 ger. Crillon répondit qu'il promet-  
 tait de tuer ce héros dans un combat  
 singulier, mais que l'office de bour-  
 reau ne lui convenait point. Les  
 meurtriers furent choisis parmi les  
 gardes, appelés les Quarante-cinq.  
 Le roi, en leur distribuant des poi-  
 gnards : « C'est un acte de justice,  
 « dit-il, que je vous commande sur  
 « l'homme le plus criminel de mon  
 « royaume. Les lois divines et hu-  
 « maines me permettent de le punir.  
 « Ne pouvant le faire par les voies  
 « ordinaires de la justice, je vous au-  
 « torise à le faire par le droit que  
 « me donne ma puissance royale. »  
 Guise recut avis de plusieurs en-  
 droits qu'on tramait quelque chose  
 contre lui. Un billet qu'il trouva

Assassinat  
 du duc et du  
 cardinal  
 de Guise.

sous sa serviette, lui annonçait une prochaine catastrophe. Il écrivit sur ce billet avec un crayon, *on n'oserait*, et le jeta sous la table. Son intrépidité le perdit. Les satellites le percèrent de coups dans la chambre même du roi. On assassina le lendemain le cardinal de Guise, son frère, homme aussi violent, que l'autre était circonspect et mesuré dans ses démarches (1).

Mœurs du  
duc.

Ce fameux duc de Guise, Henri le Balafré, l'auteur de la *sainte ligue*, qui avait toujours la religion à la bouche, était si peu chrétien par les mœurs, qu'il ne dissimulait guère son libertinage, et que la jalousie pour une maîtresse lui fit appeler un jour en duel son troisième frère, le duc de Mayenne. On eut soin cependant de brûler son corps et celui du cardinal, de jeter leurs cendres au vent, de peur qu'il ne restât au peuple un objet de fanatisme, et qu'on

---

(1) Le cardinal disait souvent que son plaisir serait de tenir la tête du roi, quand on lui ferait une troisième *couronne* chez les capucins. Les deux premières étaient celles de Pologne et de France; il voulait y ajouter celle de moine.

ne rendît à leurs prétendues reliques le même culte qu'à celles des martyrs. « Ils avaient si bonne mine, « ces princes lorrains, disait la maréchale de Retz, qu'auprès d'eux « les autres princes paraissaient peu- « ple. » Un tel avantage ajoutait beaucoup au mérite, dans un pays où les femmes avaient déjà tant d'empire.

Au lieu de voler à Paris avec des troupes, et de profiter de la première consternation des ligueurs, le roi retombe dans son indolence ordinaire, ne prend aucune mesure, ne donne aucun ordre pour prévenir les séditeux. Bientôt tout Paris est en feu. Les Seize s'abandonnent aux derniers excès. Leurs prédicateurs changent la morale chrétienne en maximes de révolte et de vengeance. Quelques-uns exigent de leur auditoire un serment de venger les princes massacrés. Un de ces fanatiques, apostrophant le premier président de Harlai, l'oblige de lever la main comme les autres, sans quoi la populace l'eût mis en pièces. Un curé faisant l'oraison funèbre du duc de Guise, déclame en

---



---

 1589.

Tout Paris  
en  
combustion.

Fanatisme  
en chaire et  
ailleurs.

furieux ces vers dictés par la rage :

*Exoriare aliquis nostris ex ossibus, ultor,  
Qui face Valesios ferroque sequare tyrannos.*

« Qu'il sorte de ma cendre un vengeur, qui le fce  
« et la flamme à la main poursuive les Valois. »

La Sorbonne déclare les sujets déliés de leurs obligations envers le souverain ; soixante-dix docteurs signent ce décret, et on le donne pour le sentiment unanime du corps, quoiqu'il y eût quelques opposans parmi les anciens. La confession même sert à inspirer le crime. Point d'absolution dans la plupart des églises pour quiconque n'a pas les sentimens d'un rebelle.

Le parle-  
ment prison-  
nier  
des Seize.

Bussy-le-Clerc, procureur, à qui le duc de Guise avait confié la Bastille, comme un furieux des Seize, se rend au palais, suivi d'une troupe de satellites. Il présente une requête, pour que le parlement déclare, conformément au décret de la Sorbonne, que les sujets sont déliés du serment de fidélité. Ne trouvant pas cette compagnie dans les dispositions qu'il exigeait, il ordonne au premier président, et à quelques autres, de le

suivre. Tout le parlement se lève et marche à la suite de Harlai. On les conduit à la Bastille; on forme un nouveau parlement, composé des magistrats les moins suspects aux ligueurs. La requête de Bussy-le-Clerc y est entérinée, la ligue confirmée, et la résolution prise, avec serment de venger la mort du duc et du cardinal de Guise, contre tous ceux qui en avaient été les auteurs ou les complices.

A cette multitude d'attentats, le roi n'opposait que des manifestes, des apologies. Il venait de perdre sa mère, Catherine de Médicis, qui depuis trente ans avait, par son génie ambitieux et sa perfide politique, fomenté toutes les factions, pour les faire servir toutes au maintien de son autorité (1). Quoiqu'elle eût tou-

Mort de  
Catherine  
de  
Médicis.

---

(1) Ces anciens vers, en forme d'épithaphe, ne peignent pas mal le caractère et le gouvernement de Catherine de Médicis:

La reine qui ci-gît fut un diable et un ange,  
Toute pleine de blâme et pleine de louange.  
Elle soutint l'Etat, et l'Etat mit à bas.  
Elle fit maints accords, et pas moins de débats;

jours haï le roi de Navarre, elle recommanda en mourant à son fils de se réconcilier avec lui. Elle ajouta qu'on ne pouvait rétablir la paix dans le royaume qu'en accordant la liberté de conscience; les princes d'Allemagne, et plusieurs autres souverains, n'ayant jamais pu pacifier par les armes les troubles excités par la religion. La nécessité donnait du poids à ce double conseil, fondé sur des expériences palpables.

Le duc de  
Mayenne.

Un nouveau chef avait remplacé le duc de Guise; c'était le duc de Mayenne, moins audacieux, mais du reste digne successeur de son frère. Il se trouvait à Lyon pendant les états de Blois. Henri III n'ayant pu s'assurer de sa personne, tâcha inutilement de le gagner par les offres les plus avantageuses, qui tendaient à mettre le tiers du royaume entre les mains des princes lorrains. On devait bien s'attendre que le meurtre de ses frères exciterait sa

---

Elle enfanta cinq rois et cinq guerres civiles,  
Fit bâtir des châteaux et ruiner des villes,  
Fit bien de bonnes lois et de mauvais édits.  
Souhaite-lui, passant, enfer et paradis.

défiance, et autoriserait ses refus. Les ligueurs et leur parlement ( le roi venait de transférer à Tours celui de Paris ) le déclarèrent lieutenant - général de la couronne de France. Ils le faisaient roi sous un autre nom ; car ils supposaient le trône vacant, et ne pensaient qu'à le remplir. Plusieurs villes considérables embrassèrent hautement le parti du duc. A peine restait - il au roi quelques provinces, contenues par l'autorité des gouverneurs.

Dans ces fatales circonstances, il traite avec le roi de Navarre, dont on l'avait forcé d'être l'ennemi. Ce grand prince ne balance point à venir le joindre, malgré les inquiétudes qu'on tâche de lui inspirer. C'était une démarche hasardeuse, après tant d'exemples de perfidie ; mais la confiance d'un héros excité par l'amour du bien public, l'emporte sur les considérations personnelles. Les deux rois s'embrassent avec tendresse, et s'unissent étroitement contre la ligue.

Parmi des détails peu intéressans, nous trouvons un trait digne de res-

Henri III  
et Henri IV  
unis con-  
tre la ligue.

Générosité  
de la Noue.

ter dans la mémoire des hommes. La Noue, gentilhomme breton, le modèle des protestans, loué par les catholiques mêmes (tant la vertu a d'empire sur les cœurs ! ) devait secourir promptement Senlis, que l'armée des Seize allait emporter. Il fallait y conduire des munitions. Elles étaient toutes prêtes ; mais les marchands refusaient de les livrer sans argent, ou sans une caution sûre. La Noue s'adresse à quelques traitans enrichis au service du roi ; pas un ne veut ouvrir sa bourse. Indigné de leur avare ingratitude : « Oh bien, « dit-il, ce sera donc moi qui ferai « cette dépense. Garde son argent « quiconque l'estime plus que son « honneur ! Tandis que j'aurai une « goutte de sang et un arpent de « terre, je l'emploierai pour la dé- « fense de ma patrie. » Aussitôt il engage ses biens aux marchands, vole au secours de Senlis, défait les ligueurs, et sauve la place.

Monitoire  
de  
Sixte-Quint.

L'union des deux rois était un sujet d'alarmes pour la cour de Rome. Quoique Sixte-Quint n'estimât point la ligue, il la favorisait politique-

ment. Le massacre du duc de Guise lui avait paru un acte de justice nécessaire ; mais celui du cardinal, et l'emprisonnement de quelques prélats ligueurs, lui paraissaient des attentats crians contre l'Eglise et le saint-siège. En vain le roi demanda l'absolution, sans avoir été frappé d'anathême : ce pape altier, qui avait l'ambition de maîtriser les souverains, le voyant ligué avec un prince hérétique, fulmina contre lui un monitoire par lequel il lui ordonnait de mettre en liberté le cardinal de Bourbon, arrêté aux états de Blois, et le citait à comparaître devant lui dans soixante jours, ou en personne, ou par procureur, le déclarant excommunié, en vertu de la bulle *in cænâ domini*, s'il n'informait pas le saint-siège de son obéissance dans l'espace de trente jours.

Cette bulle *in cænâ domini*, composée de plusieurs bulles, publiée en 1568 par Pie V (1), toujours

*Bulle in cænâ domini.*

---

(1) On fait remonter cette bulle jusqu'au pontificat de Grégoire XI, dans le quatorzième siècle. Elle existait en partie depuis long-temps, lorsque

rejetée en France et en quelques autres états, toujours lue à Rome le jeudi-saint, excepté sous le pontificat de Clément XIV, a principalement pour objet les immunités de l'Eglise. Elle excommunie les princes qui exigeront des ecclésiastiques quelque contribution que ce puisse être. Elle défend même d'imposer de nouvelles taxes sur les laïques, sans une permission expresse de Rome. Les excommunications sans nombre qu'elle porte sont toutes réservées au pape. Quiconque appelle au futur concile de ses décrets ou sentences; quiconque enseigne ou croit qu'il est soumis au concile général, est excommunié. Toute la France serait excommuniée à jamais par une bulle, en suivant la doctrine du concile de Constance! tous les princes à jamais privés des droits de souverain! et la cour de Rome toujours armée de censures pour soutenir ses anciennes prétentions!

---

Pie V, dominicain, excessivement zélé pour l'inquisition, la publia telle qu'on la voit aujourd'hui.

Mais si les princes, les ministres et les peuples venaient un jour à ouvrir les yeux, quels effets devait nécessairement produire cet abus de l'autorité spirituelle?

Le timide roi fut consterné du monitoire de Rome. Henri IV eut beaucoup de peine à le rassurer. « Vainquons, lui dit-il, et nous aurons l'absolution; mais si nous sommes battus, nous serons excommuniés, aggravés et réaggravés. » Effectivement le cardinal de Joyeuse avait écrit de Rome qu'on donnerait ou refuserait l'absolution, selon que les armes seraient heureuses ou malheureuses. Il fallait assiéger Paris, et étouffer la ligue dans son fort. Un secours de dix mille Suisses, que Sanci, maître des requêtes, obtint sans argent, par un prodige de zèle et d'habileté, mit l'armée royale en état de former cette entreprise. Le roi s'empare de Saint-Cloud le 29 juillet 1589. C'est là que le fanatisme devait l'immoler.

Un jeune prêtre dominicain, nommé Jacques Clément, grossier, libertin, fougueux, fanatique, la tête

Siège  
de Paris;

Jacques Clément  
assassine le  
roi.

échauffée par les déclamations des prédicateurs, par la doctrine courante du régicide, et par les entretiens journaliers des enthousiastes, se croit destiné à délivrer le royaume d'un tyran. (On ne donnait pas d'autre nom à Henri III. Bourguin, son prieur, le confirme dans sa résolution. Il y a même tout sujet de croire que des personnes du premier rang en furent les instigateurs; et la duchesse de Montpensier, sœur des Guise, femme d'un caractère violent et de mœurs très-peu respectables, fut particulièrement soupçonnée. Muni de passe-ports et de lettres de créance, Clément se rend à Saint-Cloud, se fait présenter au roi, sous prétexte d'avoir des choses essentielles à lui dire, et, avec tout le sang-froid d'un scélérat, lui plonge son couteau dans le ventre. Henri III mourut le lendemain, âgé de trente-huit ans, entre les bras du roi de Navarre, qu'il appelait son frère et son successeur. La race des Valois étant éteinte, la couronne lui appartenait, comme au premier prince du sang.

Si le religieux parricide n'eût pas été massacré d'abord, on lui aurait sans doute arraché des secrets étranges. Les transports des Parisiens, après cet événement, firent assez connaître l'esprit de la ligue. La duchesse de Montpensier parcourut les rues en carrosse avec sa mère, criant *bonnes nouvelles*, et excitant le peuple à la joie. Jacques Clément fut honoré comme un saint; on le comparait, dans les chaires, à Judith qui avait abattu la tête d'Holopherne; on exposa son image sur les autels. Le pape s'exprima sur son compte de la même façon que les ligueurs. Presque tous les théologiens catholiques soutenaient cette doctrine atroce et absurde, qui excite au meurtre, au régicide même, pour la défense de l'Eglise. Rien ne prouve mieux combien l'esprit de parti et le faux zèle peuvent éteindre non-seulement les lumières de la raison, mais celles de la religion. Il faut avouer que la conduite de Henri III ne contribua pas peu à inspirer cette démente. La superstition, jointe à ses autres vices, le rendait égale-

On préconise le régicide.

ment méprisable et odieux, malgré sa bonté naturelle. On lui reprochait la Saint-Barthélemi; les catholiques semblèrent être les vengeurs des protestans. Son règne fut appelé le *règne des favoris*.

Ordonnance  
sur  
la noblesse.

Ce prince, par l'ordonnance de Blois, déclara que les roturiers qui achèteraient des fiefs nobles, ne seraient plus ni anoblis par-là, ni mis au rang de la noblesse. Dès-lors la possession des fiefs cessa de faire les nobles. Cet abus s'était introduit par la licence du gouvernement, et avilissait la noblesse en la rendant trop commune. Il était d'ailleurs contraire aux droits du souverain, qui seul doit conférer la noblesse. Henri IV supprima de même dans la suite celle qu'on acquérait par la profession des armes. Pour s'anoblir, il fallut désormais des lettres du roi, ou un office auquel ce privilège fût attaché.

Ordonnance  
sur les  
affaires ec-  
clésiasti-  
ques.

L'ordonnance de Blois, de 1579, ainsi nommée, parce qu'elle fut rendue en conséquence des fameux états de Blois, renferme plusieurs règle-

mens ecclésiastiques conformes à la discipline du concile de Trente, que ces états s'étaient efforcés de faire publier dans le royaume. Elle fixe les vœux de religion à seize ans. L'ordonnance d'Orléans les avait fixés à vingt ans pour les filles, et à vingt-cinq pour les hommes. Un changement si considérable, occasionné par le concile de Trente, se rapportait plus à l'intérêt des religieux qu'à celui de la société civile.

Pour peu qu'on réfléchisse sur quelques-uns des autres décrets du concile, on sentira la force des raisons qui empêchèrent toujours la France de recevoir sa discipline. Il soumet à la juridiction ecclésiastique, non-seulement les adultères, mais tous ceux qui sont mariés, ayant la tonsure cléricale; il attribue aux seuls ordinaires le jugement des livres, et condamne à une amende ceux qui en vendront de prohibés; il ordonne la confiscation, la saisie des biens, l'emprisonnement même des laïques, en certains cas; il permet aux évêques de déposer les administrateurs des hôpitaux; il leur com-

Raisons  
qui ont empêché de  
recevoir le  
concile  
de Trente.

mande de publier les censures de Rome ; il les fait exécuteurs des legs pieux ; enfin il les suppose *délégués* du pape dans leurs fonctions ; il excommunie les rois qui prennent les fruits des bénéfices pour quelque occasion que ce puisse être, et par conséquent anéantit le droit de régale. C'étaient autant de brèches faites, soit à la puissance législative, soit à l'autorité des magistrats, soit aux libertés de l'Eglise Gallicane, dont la plupart des évêques français se montraient alors peu jaloux, ou qu'ils ne connaissaient point.

*Index*  
de Rome  
pour les livres  
défendus.

On cherchait tous les moyens d'arrêter les progrès de l'hérésie ; l'essentiel était d'en trouver de bons, et l'on n'y réussit pas toujours. A la terreur des supplices, on ajouta des entraves pour l'esprit humain, qui, en le tenant captif dans les ténèbres, pouvaient nuire à la religion même, autant qu'à la raison et aux sciences. Philippe II fit imprimer le catalogue des livres défendus par l'inquisition d'Espagne. Paul IV, l'année suivante, 1559, ordonna que le *Saint Office* de Rome publiât aussi un semblable

catalogue. C'est l'origine de l'*Index*, où se trouvent confondus avec les livres hérétiques, tous les ouvrages anonymes imprimés depuis quarante ans ; et généralement (ce qui paraît incroyable) tous les livres, sans distinction, sortis des presses de soixante-deux imprimeurs nommés dans une liste particulière. Excommunication réservée au pape, privation de bénéfice, infamie perpétuelle, etc. ; c'étaient les peines prononcées contre les lecteurs. On vit des ouvrages de littérature, sans rapport à la religion, défendus *en haine de l'auteur*, qu'on jugeait ou hérétique ou suspect. Les livres que tel auteur pourrait composer, furent même condamnés ainsi avant que de naître.

La France n'a point reconnu ce tribunal qui flétrit les Erasme, les Galilée, et tant d'écrivains respectables, dont les lumières ont éclairé toute l'Europe. Mais si les princes des ligueurs avaient prévalu, la France aurait porté le même joug que l'Espagne, le Portugal et l'Italie. On oublie que « les pasteurs, dans les pre-

Il n'est point reçu en France.

« miers temps, avaient soin de bien  
 « instruire les chrétiens, chacun  
 « selon sa portée, sans prétendre  
 « les gouverner par la soumission  
 « aveugle, qui est l'effet et la cause  
 « de l'ignorance. » ( Fleury, VII  
 Disc. )

Dumoulin  
 condamné  
 spéciale-  
 ment.

Aucun auteur n'a essuyé de plus  
 terribles condamnations à Rome,  
 que le célèbre jurisconsulte Charles  
 Dumoulin. Comme il était lu et ad-  
 miré en dépit de l'*index*, Clé-  
 ment VIII défendit de nouveau,  
 en 1602, tous ses ouvrages, même  
 ceux qui avaient été corrigés, parce  
 que, dit ce pape, *ils ne peuvent  
 être corrigés que par le feu*. Encore  
 aujourd'hui, quand la congrégation  
 de l'*index* permet la lecture des  
 mauvais livres, elle excepte toujours  
 les livres de Dumoulin. Un poison  
 si détestable se débite en France,  
 avec privilège du roi, et ne fait de  
 mal qu'aux prétentions de la cour  
 romaine. On a rectifié par des notes  
 ce qu'il y a de répréhensible dans le  
 texte. Cela vaut mieux que de dé-  
 fendre la lecture d'excellens ouvra-  
 ges où il s'est glissé quelques er-

reurs, mais qui renferment un trésor de vérités.

Cependant Grégoire XIII s'immortalisa par une entreprise digne du siècle d'Auguste. Il employa d'habiles mathématiciens à réformer le calendrier. Cette réforme se fit d'une manière très-simple, en retranchant dix jours de l'année 1582. Le calendrier Grégorien fut rétabli en France par un édit. Quelque nécessaire que fût le changement, les pays protestans le rejetèrent, parce qu'il venait de Rome. On l'aurait peut-être de même rejeté à Rome, s'il était venu de Genève. C'est la bizarrerie ordinaire des préjugés.

L'exemple du célèbre Ramus Ramus persécuté. était effrayant pour quiconque osait braver les opinions les plus absurdes. Ce professeur philosophe, mathématicien, grand littérateur, essuya des persécutions à Paris pour avoir enseigné la véritable prononciation du Q. Il suffisait de prononcer comme lui *quanquam*, au lieu de *kankam*, pour encourir la censure. Il eut le courage de combattre la philosophie

Le  
calendrier.  
réformé.

péripatéticienne, et il fut traité en hérétique. Les meurtriers envoyés par un de ses rivaux, le tuèrent à la Saint-Barthélemi. Les écoliers animés de l'esprit des professeurs, signalèrent leur haine sur son cadavre. On doit à Ramus la fondation d'une chaire de mathématiques au Collège-Royal, qui suffirait pour rendre sa mémoire précieuse.

Impertinences des fanatiques.

Quels étaient donc ces grands zélateurs qui se prétendaient les soutiens de la religion, en persécutant le génie, en bouleversant l'état et détrônant le souverain? Quels étaient leurs talens et leurs lumières? On peut en juger par un exemple rapporté dans les Mémoires de la Ligue. En 1589, un prédicateur annonça qu'il prêcherait, non le saint du jour, mais *les déportemens de Henri de Valois*. Le sermon finissait par cette tirade: « Bref, c'est  
« un Turc par la tête, un Allemand  
« par le corps, une harpie par les  
« mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais par les pieds,  
« et un vrai diable en l'ame. »

Telles étaient les extravagances

du temps, les sermons, les livres  
absurdes des ligueurs. On peut con-  
sulter sur ces productions et le fana-  
tisme d'alors, l'excellent ouvrage de  
l'Esprit de la Ligue, de M. An-  
quetil.

FIN DU TOME SECOND.



---

---

# TABLE

## DES MATIÈRES

contenues dans ce second volume.

---

---

### PHILIPPE VI,

Dit DE VA LOIS, page 1.

Prétentions d'Edouard III à la régence : 1328.  
jugement de cette grande affaire : Philippe  
de Valois succède à la couronne : révolte en  
Flandre : trait du connétable de Chatillon :  
le roi dompte les Flamands : Edouard III  
rend hommage : le pape déposé : on l'accu-  
sait d'hérésie : dispute sur la juridiction ec-  
clésiastique : ce qui en résulta : Robert  
d'Artois fourbe et rebelle : procès du comte  
et de la Divion : jugement : Robert d'Ar-  
tois passe en Angl'eterre : Benoit XII : pro-  
jet de croisade : Edouard III prend les armes :  
il était meilleur politique que le roi de France :  
traits singuliers : scrupule des Flamands :  
révolte du comte de Hainaut : combat na-  
val de l'Ecluse : Edouard défie le roi : trêves  
violées par l'Anglais : prétexte que lui four-  
nit Philippe : Geoffroy d'Harcourt réfugié  
auprès d'Edouard : bataille de Créci : le  
prince de Galles : perte des Français : re-

mords de Geoffroi d'Harcourt : retraite du roi : siège de Calais : trait de patriotisme : récompense des Calésiens : tentative malheureuse sur Calais : maux de la France : financiers chassés : flagellans : mort du roi.

Gabelle ou impôt sur le sel : le Dauphiné donné à la France : Avignon vendu aux papes : habillement des Français : préjugé nuisible aux armes françaises.

---

J E A N, page 28.

1350.

Caractère de Jean : le connétable d'Eu exécuté : ordre de l'étoile créé et avili : Charles-le-Mauvais, roi de Navarre : il se brouille avec le roi, il se révolte : fameux états-généraux : en quoi défectueux : secours que donnent les états : obligation que le roi s'impose : sa cruauté, source de révolte : les Anglais ravagent le royaume : Janger du prince de Galles : bataille de Poitiers : le roi Jean prisonnier : suite de la bataille : humanité des Anglais : conduite du dauphin : demande des états : le Coq et Marcel chefs des factieux : révolte à Paris : trêve : nouveaux excès : le roi de Navarre anime la sédition : fureur des séditeux : le dauphin rétablit son autorité : Jacquerie, ou révolte des paysans : Paris rentre dans le devoir : Marcel tué : retour du dauphin : traité du roi rejeté par les états : prudence du dauphin : Edouard se décide pour la paix : traité de Brétigni : Edouard l'observe mal

attachement des peuples à la couronne : brigandages des compagnies : départ d'une partie de ces brigands : seconde maison de Bourgogne : imprudence du roi : il retourne à Londres : mort de Jean : mariage de sa fille avec Visconti.

Etats des armées : licence : superstition des gens de guerre : trait de la Hire : mort de Talbot : aventuriers redoutables : milice des Communes : altération funeste des monnaies : répartition des impôts faite par les états : absolution d'un mort.

## CHARLES V,

*Surnommé LE SAGE*, page 57:

Sagesse du roi : du Guesclin : il bat les troupes du roi de Navarre : guerre de Bretagne : Charles de Blois tué à la bataille d'Auray : le roi rétablit la paix : du Guesclin mène les compagnies en Espagne : expédition contre Pierre-le-Cruel : le prince de Galles prend du Guesclin : le roi travaille au bien public : fautes d'Edouard III et de son fils : rupture avec l'Angleterre : du Guesclin connétable : les Anglais vaincus par-tout : intrigues d'Edouard III : succès de la France : majorité à quatorze ans : démêlé de Charles V avec un prélat : mort du prince de Galles et d'Edouard : puissance du roi : nouvelle perfidie du roi de Navarre : grand schisme d'Occident : la France se déclare pour Clément : sainte Catherine de

1364.

Sienna pour Urbain : entreprise contre le  
 duc de Bretagne ; les Bretons le soutiennent :  
 du Guesclin calomnié : on lui rend justice :  
 sa mort : honneurs rendus à sa mémoire :  
 fraternité d'armes : continuation de la guerre :  
 mort de Charles-le-Sage : son éloge : atten-  
 tion aux bonnes mœurs : amour des lettres.  
 Bibliothèque royale : astrologie : fous du  
 roi honorés : poésie ; romans : traductions :  
 sciences : universités : désordres dans les  
 juridictions : loi sur cet objet : sages régle-  
 mens : artillerie : les arts florissans en Italie ,  
 inconnus en France : obstacle aux sciences :  
 voyage remarquable de l'empereur dans le  
 royaume : le dauphin vicaire de l'empereur :  
 bulle d'or.

---

C H A R L E S V I , page 88.

---

1380.

Idée de ce règne : dispute sur la régence :  
 rapacité du duc d'Anjou ; mouvemens sé-  
 ditioneux : états-généraux : fin de la guerre  
 de Bretagne : hommage du duc de Bre-  
 tagne : révolte au sujet des impôts : Hugues  
 Aubriot ; abolition des impôts ; départ du  
 duc d'Anjou : expédition de Flandre : ba-  
 taille de Rosbec : Courtrai saccagé : le roi  
 punit les Parisiens : supplice d'un grand  
 magistrat : abus de l'autorité : punition des  
 séditioneux ; croisade en Flandre : le duc  
 d'Anjou meurt en Italie ; expédition de  
 Flandre : férocité des Flamands : exactions  
 de Clément VII dans les royaume : grand

armement perdu : fin tragique de Charles-le-Mauvais : sa scélératesse : procès du roi de Navarre après sa mort : le connétable de Clisson arrêté en Bretagne : ordre injuste non exécuté : le duc répare sa violence : nouvelles fautes : usures des juifs : le roi veut gouverner par lui-même : le duc de Bourbon en Afrique : projet insensé de croisade : Craon assassine le connétable : le roi fait la guerre pour venger Clisson : dé-mence de Charles VI : les deux partis la regardent comme une punition de Dieu : nouvel accident du roi : magicien appelé pour le guérir : trêve avec l'Angleterre : continuation du schisme : Benoît XIII , nouvel antipape : la France ne reconnaît plus de pape : Richard II détrôné : Henri IV roi d'Angleterre : imposture de deux religieux : soupçons sur la duchesse d'Orléans : divisions à la cour : conduite odieuse de la reine : indignités à l'égard du roi : Jean-sans-Peur opposé au duc d'Orléans : crédit d'Orléans : crédit de l'université : abus de crédit : le duc d'Orléans assassiné : conduite du duc de Bourgogne : il triomphe après son crime : apologie absurde de ce prince : le duc assassin, maître de tout : il fait exécuter Montagu : guerre civile : le roi contre le duc de Bourgogne : il plie cette fois : la guerre recommence avec les Anglais : Henri V en France : bataille d'Azincourt : état affreux du royaume : la reine liguée avec le duc de Bourgogne : massacre à Paris : Henri V s'empare de la Normandie : le duc

de Bourgogne assassiné : la France livrée à l'Anglais : cour du roi d'Angleterre à Paris : parti du dauphin : mort de Henri V : mort de Charles VI : fin du grand schisme d'Occident : concile de Pise : concile de Constance : déposition du pape : Jean Huss et Jérôme de Prague : hérésie de Wicléf : Hussites animés par la rigueur : doctrine de l'homicide condamnée : demandes inutiles de réforme.

Tableau de la cour : gens de guerre, vrais brigands : misère du peuple : parlement devenu perpétuel : l'université abusait de son pouvoir : elle poursuit le prévôt de Paris : égarement de quelques docteurs : le surintendant de Montagu décapité par commission : duel ordonné par le parlement : l'empereur Sigismond au parlement de Paris : la Savoie érigée en duché : bataille de Nicopolis contre Bajazet I : jeu de cartes : acteurs de théâtre : docteurs célèbres : Connecte, prédicateur brûlé.

CHARLES VII, page 151.

1422. Faiblesse du roi et de l'état : bataille de Verneuil : le comte de Richemont connétable : la Trémoille favori : indolence du roi : le comte de Dunois : siège d'Orléans : la pucelle d'Orléans : elle paraît à la tête des troupes : sa lettre aux Anglais : ils lèvent le siège : la pucelle fait sacrer le roi à Reims : elle est prise par les ennemis :

on lui fait son procès : on la brûle comme sorcière : observations sur cette héroïne : Richemont zélé dans la disgrâce : il fait arrêter la Trémoille : traité d'Arras avec le duc de Bourgogne : mort de la reine Isabelle et du duc de Bedford : Paris reconnaît enfin Charles VII : pragmatique-sanction : concile de Bâle : révolte du dauphin : les rebelles sont réprimés : Philippe-le-Bon paye la rançon du duc d'Orléans : le roi continue de vaincre : réforme militaire : troupes réglées : taille perpétuelle établie : conquête de la Normandie : services et disgrâces de Jacques-Cœur : les Anglais chassés de France : zèle de la nation : les Anglais pouvaient-ils régner en France : retraite du dauphin : le duc de Bourgogne lui donne asile : procès du duc d'Alençon : Richemont devient duc de Bretagne : mort de Charles VII : jugement sur ce prince : crédit d'Agnès Sorel : sa mort.

Le gouvernement devenu plus vigoureux : la puissance pontificale moins despotique : procès de Giac : procès de Jacques-Cœur : invention de l'imprimerie : littérature : réforme de l'université : statut ridicule sur la médecine : tonneaux en guise de carrosses.

---

LOUIS XI, page 186.

Commencemens de mauvais augure : Pie II demande l'abolition de la pragmatique : 1461.

sa finesse : le roi dupe du pape : la pragmatique abolie s'exécute encore : intrigues du cardinal de Jouffroi : révolte sous le nom de ligue du bien public : bataille de Monthéri : politique artificieuse du roi : il reprend la Normandie à son frère : décision des états sur les apanages : Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne : trahison du cardinal Balue : empoisonnement du frère du roi : le roi soupçonné : manifeste du duc de Bourgogne : siège de Beauvais, où les femmes se signalent : Louis achète une trêve avec les Anglais : suites du traité : exécutions de princes et de grands : procès du roi René : guerre du duc de Bourgogne avec les Suisses : il est battu à Granson et à Morat : mort de ce prince : mauvaise foi de Louis XI : l'héritière de Bourgogne épouse Maximilien d'Autriche : le roi soutient les Médicis contre le pape : excès de Sixte IV : guerre avec Maximilien d'Autriche : traité d'Arras : dernières années de Louis XI : la Provence réunie à la couronne : affaires d'Espagne : terreurs et soupçons du roi : il est esclave de son médecin : ses dévotions : S. François de Paule appelé pour le guérir : sa mort.

Particularités : table de Louis XI : leçon qu'il donne à un marchand : familiarité avec les bourgeois : sa politique artificieuse : sa cruauté : traits de prudence : Gênes refusée : superstitions : croix de Saint-Lô : astrologues à la cour : réalistes et nominaux : Comines : établissemens de Louis XI :

postes : encouragemens au commerce : soin de la justice , malgré bien des actions injustes : la Vaquerie , premier président : poids et mesures : ordre de Saint-Michel : impôts : mot singulier d'un évêque au roi : éducation du dauphin.

---

CHARLES VIII, page 223.

Troubles dans le royaume : états-généraux : discours d'un député : le clergé et la noblesse : plaintes sur les exactions de Rome : demandes sur les offices et sur les impôts : débats sur l'impôt : discours de l'orateur : le parlement soumis à la cour : révolte du duc d'Orléans : bataille de Saint-Aubin : conduite de Henri VII , roi d'Angleterre : le roi épouse l'héritière de Bretagne : le duc d'Orléans libre et fidèle : guerre avec Maximilien d'Autriche : le roi veut conquérir Naples : il passe en Italie : Alexandre VI : Zizim : Charles VIII aux pieds d'Alexandre VI : vaine conquête de Naples : retour du roi : bataille de Fornoue : Savonarole : bravade d'Alexandre VI : mauvaise foi de Ferdinand-le-Catholique : le cardinal Briçonnet : mort de Charles VIII.

---

1483.

Projet de diminuer la taille : frais de perception : question du roi sur les conciles : défaut des lois ecclésiastiques : rédaction des coutumes : découverte d'un nouveau monde : boussole.

---

 LOUIS XII, page 246.
 

---

1498. Commencemens heureux : le roi réprime l'université : divorce de Louis XII favorisé par Alexandre VI : le roi entreprend la conquête de Naples et de Milan : conquête inutile du royaume de Naples : Gonzalve de Cordoue : faute du cardinal d'Amboise : il est dupe des Italiens : perfidie de Ferdinand : traité de Blois : grande faute de Louis XII : états-généraux : Jules II opposé au roi : ligue de Cambrai contre Venise : le roi défait les Vénitiens : le pape trahit le roi : les Suisses abandonnent la France : Ferdinand uni au pape : guerre contre le pape : assemblée du clergé : intrépidité de Jules II : Gaston de Foix tué à la bataille de Ravenne : on évacue le Milanais : l'argent absorbé par la guerre : la Navarre usurpée par Ferdinand : fin de Jules II : nouveaux revers en Italie : les Français battus à Guinegate : Bayard prisonnier : les Suisses en Bourgogne : la Trémoille sauve Dijon : mort de la reine : traité avec l'Angleterre : mort du roi.

Le peuple heureux sous Louis XII : charges données au mérite : distribution admirable des récompenses : économie : justice presque sans frais : suivre la loi, malgré des ordres contraires : le laboureur protégé : amour des lettres : réforme des religieux.

FRANÇOIS I<sup>er</sup>, page 271.

Ideé de ce règne : guerre d'Italie : vé-  
 nalité des charges : judicature : bataille de  
 Marignan : les Suisses abandonnent le Mi- 1515.  
 lanais : négociation avec Léon X : concor-  
 dat de François I et de ce pape : alliance  
 avec les Suisses : Charles-Quint : mort de  
 Ferdinand et de Maximilien : Charles par-  
 vient à l'empire : inimitié du roi et de l'em-  
 pereur : entrevue de François I et de Henri  
 VIII : Wolsey gagné par Charles - Quint :  
 politique frauduleuse de Léon X : suites  
 malheureuses de la guerre : causes de la  
 perte du Milanais : mort de Léon : fautes  
 du gouvernement : procès du surintendant  
 Semblançai : confiance du roi : révolte du  
 connétable de Bourbon : il se réfugie au-  
 près de l'empereur : le roi se défend par-  
 tout : Bonnivet battu en Italie : mort de  
 Bayard : siège de Marseille : François I  
 repasse en Italie : son imprudence : bataille  
 de Pavie : le roi prisonnier : fausse mo-  
 destie de Charles-Quint : ses propositions  
 odieuses : réponse du roi : fautes de l'em-  
 pereur : traité de Madrid : le roi sort de  
 prison : le traité ne s'exécute point : ligue  
 contre Charles : Rome saccagée par les Im-  
 périaux : la guerre recommence en Italie :  
 défis des deux monarques : traité de Cam-  
 brai : divorce de Henri VIII : schisme  
 d'Angleterre : naissance du luthéranisme :

vente d'indulgences : Luther : progrès des nouvelles opinions : plusieurs états se séparent du saint-siège : c'était le fruit du fanatisme : Charles Quint ne peut réprimer les protestans : conduite du roi à leur égard : nouvelle brouillerie par rapport au Milanais : orgueil de Charles : il veut conquérir la France : mot remarquable d'un Français : invasion en France sans succès : le dauphin empoisonné : le parlement condamne l'empereur : alliance avec le Turc : trêve de dix ans : le roi dupé par Charles Quint : bon mot du fou de la cour : adresse de l'empereur : nouvelle guerre : les Français et les Turcs à Toulon : bataille de Cerizoles : Montluc : Henri VIII ligué avec l'empereur : paix de Crépi : progrès de l'hérésie en France : horrible exécution en Provence : calvinisme : ce qui le rendait séduisant : mort de Henri VIII : mort du roi.

Effets de la guerre : impôts : puissance du roi : fraude du chancelier du Prat : la politique devenue artificieuse et difficile : infanterie : union de la Bretagne à la couronne : renaissance des lettres : Erasme contre les docteurs : théologiens trop ombrageux : usage de l'église de Lyon condamné par la Sorbonne : opposition violente de l'université au concordat : fondations savantes : ordonnances pour écrire les actes en français : anecdote singulière : beaux-arts : mœurs : les cheveux courts et la barbe longue.

## HENRI II, page 332.

Caractère du roi : la duchesse de Valentinienne : Marie Stuart mariée au dauphin : 1543.  
 guerre contre Charles-Quint : conquêtes des Trois-Evêchés : impôts : Metz défendu par le duc de Guise : villes rasées : batailles : retraite de Charles-Quint dans un couvent : Philippe II, roi d'Espagne : guerre d'Italie excitée par Paul IV : bataille de Saint-Quentin : suites de cette bataille : les Français signalent leur zèle : le duc de Guise lieutenant-général du royaume : il prend Calais : défaite de Gravelines : paix avec l'Angleterre : traité avec Philippe : Henri II est tué dans un tournoi : sort de Montgomeri.

Fameux duel : rigueurs contre les protestans : progrès de l'hérésie : Henri II veut faire punir la duchesse de Ferrare comme hérétique : ordonnances atroces : vertu du maréchal de Brissac : la magistrature aux états.

## FRANÇOIS II, page 351.

Epoque des guerres de religion : trois factions à la cour : Catherine de Médicis : 1559.  
 les protestans disposés à la révolte : supplice d'Anne du Bourg : conjuration d'Am-

boise : la cour use de ménagemens : Michel de l'Hôpital, chancelier : les supplices révoltent les protestans : traité avec la reine d'Angleterre : assemblée de Fontainebleau : requête des calvinistes : deux évêques pour la tolérance : plaintes de Coligni : sécurité aveugle des princes Bourbons : procès de Condé : mort du roi.

Les Guises accusés d'un crime affreux : despotisme du cardinal de Lorraine

CHARLES IX, page 365.

1560. Politique de Catherine de Médicis : traité hardi du connétable : états d'Orléans : mauvais état des finances : ordonnances sur la pragmatique : Montmorenci retenu à la cour : projet de conférence avec les protestans : colloque de Poissy : établissement des jésuites : le roi de Navarre change de parti : liberté de conscience : massacre de Vassi : déclamations pour et contre le duc de Guise : guerre civile : le roi de Navarre tué au siège de Rouen : bataille de Dreux : Guise couche avec son ennemi : Poltrot l'assassine : religion politique des Guise : Coligny accusé par Poltrot : paix qui dura peu : on reprend le Havre et l'on garde Calais : concile de Trente : les protestans le méprisent : il n'est pas publié en France : disputes au concile sur des choses de cour : embarras de Catherine de Médicis : conférences de Bayonne : révolte des

Pays-Bas contre l'Espagne : seconde guerre civile : bataille de Saint-Denis : mot du connétable de Montmorenci : personne ne le remplace : le duc d'Anjou : troisième guerre civile : disgrâces du chancelier l'Hôpital : bataille de Jarnac : mort du prince de Condé : ressources des huguenots : le prince de Béarn : secours des protestans étrangers : bataille de Moncontour : paix avantageuse aux protestans vaincus : perfidie de la cour : Coligni donne dans le piège : mort de la reine de Navarre : mariage de Henri son fils : Coligni assassiné : la Saint-Barthélemi : mort de Coligni : massacre général : cruauté du roi : conversions forcées des Bourbons : massacre dans les provinces : refus de massacrer : on célèbre la Saint-Barthélemi : observations sur l'amiral de Coligni, etc. : les protestans plus furieux que jamais : siège de la Rochelle et de Sancerre : le duc d'Anjou, roi de Pologne : faction des POLITIQUES : mort du roi.

La législation perfectionnée par Michel de l'Hôpital : lois remarquables : tous les juges gens de robe : moins de juridictions : les actes signés : monitoires restreints : déclaration du revenu des bénéfices : justice réformée : succession des mères limitée : information de vie et de mœurs : l'année ne commence plus à Pâques : corruption de la cour : noblesse ignorante : Montaigne : galanterie atroce : les Français en Amérique : Dominique Gourgues.

## HENRI III, page 413.

1574.

Henri quitte la Pologne : bons conseils  
 qu'il ne suit pas : vices de ce roi : factions :  
 révoltes : insolence de Montbrun : les cal-  
 vinistes triomphans : naissance de la ligue :  
 c'était une révolte manifeste : Henri duc  
 de Guise : états de Blois : le roi autorise la  
 ligue : nouvelle paix : ordre du Saint-És-  
 prit : le duc d'Anjou aux Pays-Bas : répu-  
 blique de Hollande : mauvaise conduite du  
 duc d'Anjou : malheurs et mort de ce prince :  
 les Hollandais veulent se donner à la France :  
 projets des ligueurs : invectives contre le  
 roi : le pape approuve la révolte : le cardi-  
 nal de Bourbon, chef de la ligue : son ma-  
 nifeste : le roi ne montre que de la faiblesse :  
 traité avec les ligueurs : Sixte-Quint excom-  
 munie le roi de Navarre : protestations vi-  
 goureuses de ce prince : plaintes du roi sur  
 la nécessité de recommencer la guerre : il  
 prend les armes contre les calvinistes : con-  
 férences de la reine-mère avec Henri IV :  
 supplice de Marie Stuart : les Seize : ba-  
 taille de Coutras : gloire du roi de Navarre :  
 succès du duc de Guise : décision de la Sor-  
 bonne : mort du prince de Condé : assem-  
 blée séditieuse à Nanci : demandes au  
 roi : il prend un parti de vigueur : journée  
 des barricades : Guise maître de Paris : cou-  
 rage du premier président : procession bi-  
 zarre des ligueurs : édit honteux d'union ;

flotte INVINCIBLE battue : états de Blois : disputes sur les libertés gallicanes : Henri sent qu'il risque d'être détrôné : assassinat du duc et du cardinal de Guise : mœurs du duc : tout Paris en combustion : fanatisme en chaire et ailleurs : le parlement prisonnier des Seize : mort de Catherine de Médicis : le duc de Mayenne : Henri III et Henri IV unis contre la ligue : générosité de la Nouë : monitoire de Sixte-Quint : bulle IN COENA DOMINI : siège de Paris : Jacques Clément assassine le roi : on préconise le régicide.

Ordonnance sur la noblesse : ordonnance sur les affaires ecclésiastiques : raisons qui ont empêché de recevoir le concile de Trente : Index de Rome pour les livres défendus : il n'est point reçu en France : Dumoulin condamné spécialement : le calendrier réformé : Ramus persécuté : impertinence des fanatiques.

*Fin de la Table du second volume.*





